
U d'/of OTTAWA
39003002052826

HISTOIRE ROMAINE

IV



TH. MOMMSEN

HISTOIRE ROMAINE

Nouvelle édition, traduite par DE GUERLE

TOME QUATRIÈME



PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

LIVRE III

(Suite)

DE L'UNIFICATION DE L'ITALIE A LA CONQUÊTE DE CARTHAGE ET DES ÉTATS GRECS

Arduum res gestas scribere.
SALLUSTE.

CHAPITRE XIV

LITTÉRATURE ET ART

La littérature romaine a dû son essor à des influences toutes particulières, et dont on ne trouverait guère l'analogue chez aucun autre peuple. Pour l'apprécier avec justesse, il est nécessaire de se représenter d'abord l'éducation nationale et les amusements préférés par le peuple à cette époque.

Connaissance des langues. — Toute culture intellectuelle repose sur le langage ; et cela est vrai, avant tout, pour Rome. Dans une communauté où la parole et les documents avaient tant d'importance, où le citoyen, à un âge qui, selon les idées d'aujourd'hui, est encore regardé comme l'enfance, était investi de l'administration sans contrôle de sa propriété, et pouvait se trouver dans la nécessité de parler en public, non-seulement on devait attacher une grande valeur à une connaissance facile et étudiée de la langue paternelle ; mais on dut faire de bonne heure des efforts pour en posséder l'usage dès l'enfance. La langue grecque était également universellement répandue en Italie déjà au temps de la guerre d'Hannibal. Dans les rangs supérieurs de la société, la connaissance de cette langue, qui était l'intermédiaire universel de la civilisation antique, avait été habituelle, et maintenant que le changement de situation de Rome avait si énormément

accru ses relations avec les étrangers et son commerce extérieur, cette connaissance était devenue, sinon nécessaire, au moins très-essentielle pour le marchand et pour l'homme d'État. Au moyen des esclaves et des affranchis italiotes, dont une grande partie étaient Grecs ou à moitié Grecs de naissance, la langue grecque et la science grecque pénétrèrent jusqu'à un certain point dans les derniers rangs de la population, surtout dans la capitale. Les comédies de cette période nous prouvent que les plus humbles habitants de la capitale connaissaient familièrement un latin qu'on ne pouvait pas comprendre plus facilement sans l'intelligence du grec, que l'anglais de Sterne ou l'allemand de Wieland sans le français. Les hommes des familles sénatoriales pouvaient non-seulement parler en grec à un auditoire grec, mais publiaient même leurs discours. Ainsi Tibérius Gracchus, consul en 537 et 591 (177-163), publia un discours qu'il avait prononcé à Rhodes, et, dans le temps d'Hannibal, on vit des hommes écrire leurs mémoires en grec, comme nous le ferons remarquer subséquemment. Certaines personnes allèrent plus loin. Les Grecs avaient voulu honorer Flamininus, en lui récitant des harangues en latin, et il leur rendit leurs compliments en grec ; le « grand général des fils d'Énée » dédia les présents aux dieux de la Grèce à la manière grecque avec des distiques grecs. Caton reprocha à un autre sénateur d'avoir eu l'effronterie de réciter du grec en donnant les modulations usitées dans les orgies grecques.

Ce fut sous l'influence de ces circonstances que l'éducation romaine se développa. C'est un préjugé que de croire que l'antiquité était matériellement inférieure à notre temps, au point de vue de la diffusion des connaissances élémentaires. Même dans les classes inférieures et chez les esclaves, l'usage de la lecture,

de l'écriture et de l'arithmétique était très répandu ; en ce qui concerne l'intendant esclave, Caton, suivant l'exemple de Magon, le considère comme sachant lire et écrire. L'instruction élémentaire et la connaissance du grec doivent avoir été très usuelles à Rome, bien avant cette époque. Mais c'est à elle qu'appartient le commencement d'une éducation dont le but était une véritable culture de l'esprit, et non une instruction superficielle. Jusque-là, la connaissance du grec avait assuré à celui qui l'avait aussi peu de supériorité dans la vie sociale et civile, qu'en assure aujourd'hui, dans un hameau de la Suisse allemande, la connaissance du français ; et les plus anciens auteurs de chroniques grecques avaient à peu près, parmi les sénateurs, la situation qui appartient dans le Holstein à ces fermiers qui ont fait des études, et qui, le soir, en revenant chez eux de la charrue, tirent un Virgile de leur armoire. Celui qui se donnait des airs plus importants avec son grec, passait pour un mauvais patriote et un fou ; et certainement, même dans le temps de Caton, un homme qui parlait mal le grec ou qui ne le parlait pas du tout, pouvait parvenir aux honneurs et devenir sénateur et consul. Un changement ne tarda pas à se manifester. La décomposition intérieure de la nationalité italique avait déjà fait assez de progrès dans l'aristocratie, pour rendre nécessaire une culture intellectuelle plus large ; et l'aspiration à une civilisation plus raffinée s'imposait vivement à l'esprit des hommes L'étude du langage grec répondait à cette inspiration. La littérature classique de la Grèce, l'Illiade, et surtout l'Odyssée, avaient depuis longtemps formé la base de l'instruction : les trésors magnifiques de l'art et de la science helléniques se répandaient aussi sous les yeux des Italiotes. Sans aucune révolution apparente, à parler strictement, dans le caractère de l'éducation, le résultat naturel fut que

l'étude empirique du langage se changea en une étude plus élevée de la littérature ; que la culture générale, qui se tient à ces études littéraires, se répandit plus largement parmi les écoliers, et que ceux-ci se prévalurent de cette connaissance pour se plonger dans les parties de cette littérature qui influencèrent le plus l'esprit de cet âge, les tragédies d'Euripide et les comédies de Ménandre.

On commença également à attacher plus d'importance à l'étude du latin. On sentit le besoin, dans la haute société de Rome, sinon de changer la langue maternelle pour le grec, au moins de la perfectionner et de l'adapter à l'état de la civilisation nouvelle ; et sous ce rapport aussi on se mit à la merci des Grecs. La situation économique de la vie romaine plaçait l'œuvre de l'éducation élémentaire pour la langue maternelle, comme pour toute autre œuvre tenue en médiocre estime et faite pour de l'argent, dans les mains des esclaves, des affranchis ou des étrangers, c'est-à-dire principalement de Grecs ou de demi-Grecs ; ce système présentait d'autant moins de difficulté que l'alphabet latin ressemblait à l'alphabet grec, et les deux langues avaient une étroite et frappante affinité. Mais ce n'était rien encore ; l'importance de l'étude du grec, au point de vue des formes, exerça une influence bien plus profonde sur le latin. Quand on sait combien il est difficile de trouver des sujets convenables et des formes appropriées pour la culture intellectuelle de la jeunesse, et combien il est plus difficile encore de supprimer ces sujets et ces formes, quand elles ont été une fois trouvées, on comprendra comment il arriva que les Romains ne connurent pas d'autre moyen de suppléer au défaut d'une instruction latine plus avancée, qu'en transportant au latin la solution de ce problème, telle que la fournissaient la langue et la littérature grecque. Aujourd'hui, nous

voyons le même procédé s'appliquer, quand on transporte les méthodes d'instruction des langues mortes aux langues vivantes.

Mais malheureusement les éléments manquaient pour cette opération. On pouvait, il est vrai, apprendre à lire et à écrire avec la loi des douze tables; mais une éducation latine supposait une littérature latine, et il n'y avait pas à Rome de littérature latine.

Le théâtre sous l'influence grecque. — De plus, nous avons déjà décrit la multitude des amusements auxquels se livrait le peuple romain. Le théâtre avait joué depuis longtemps un rôle important dans les divertissements ; les courses de chariot étaient l'amusement principal dans chacun d'eux; mais les courses n'avaient lieu qu'une fois et le dernier jour, tandis que les premiers jours étaient consacrés aux représentations dramatiques. Pendant longtemps, il est vrai, ces représentations consistèrent en danses et en jongleries ; les chants improvisés qu'on y récitait étaient sans dialogue et sans action. Or, ce fut à cette époque seulement qu'on chercha de véritables pièces. Les fêtes populaires romaines subirent par là l'influence des Grecs, que leur talent pour amuser et faire perdre le temps rendaient les pourvoyeurs de plaisir des Romains Or, aucun divertissement populaire n'était plus répandu en Grèce et sous des formes plus variées, que le théâtre : il devait bientôt attirer les regards des organisateurs des fêtes romaines et de leurs auditeurs. Les récitations du théâtre romain contenaient en elles-mêmes un germe de drame qui pouvait peut-être être développé; mais pour en tirer ces développements, il fallait, dans le poëte et dans le public, une puissance de communication qu'on n'aurait pas trouvée chez les Romains, surtout à cette

époque, et s'il était possible de la trouver, l'impatience de ceux qui étaient chargés d'amuser la multitude n'aurait pas permis au temps et au calme de mûrir ce noble fruit. Là aussi se trouvait un besoin intérieur que la nation ne pouvait satisfaire : on voulait un théâtre, et on n'avait pas de pièces.

Naissance d'une littérature romaine. — Tels étaient les éléments de la littérature romaine, et ses défauts furent la conséquence nécessaire d'une pareille origine. Tout art réel repose sur la liberté individuelle, sur une jouissance tranquille de la vie, et ces éléments de l'art ne manquaient pas en Italie ; mais, lorsque la civilisation romaine substitua à la liberté et à la tranquillité le sentiment des obligations communes et la conscience du devoir, l'art s'arrêta, et au lieu de faire des progrès, il déclina. Le point culminant de la civilisation romaine fut celui où elle n'eut point de littérature. Ce ne fut que lorsque la nationalité romaine commença à disparaître et que des tendances hellénico-cosmopolites commencèrent à prévaloir, que la littérature parut à Rome à leur suite. En conséquence, dès le début, et par une nécessité interne immédiate, elle se produisit dans le domaine grec, et en opposition manifeste avec le véritable esprit national. La poésie romaine, en particulier, eut son origine, non dans une impulsion intérieure du poëte, mais dans les exigences intérieures de l'école, qui demandait des manuels latins, et de la scène, qui demandait des drames latins. Or, ces deux institutions, l'école et le théâtre, étaient essentiellement anti-romaines et révolutionnaires. L'oisiveté badaude du théâtre répugnait au pédantisme grave et à l'esprit actif des Romains de pure roche, et comme le sentiment le plus profond et le plus noble sur lequel reposait la république romaine était que parmi les ci-

toyens romains il n'y eût ni maître ni esclave, ni millionnaire ni mendiant, mais que tous les Romains eussent la même foi et la même instruction, l'école et l'éducation exclusive qu'elle donnait étaient également funestes au sentiment de l'égalité. L'école et le théâtre devinrent le levier du nouvel esprit, d'autant plus qu'elles se servaient du latin. On pouvait peut-être parler et écrire en grec, sans pour cela cesser d'être Romain, mais on prenait l'habitude de parler romain, tandis que toute l'existence intérieure était grecque. Un trait qui n'est pas des plus agréables au milieu de l'éclat de cette époque éminemment conservatrice, mais qui est fort remarquable et très instructif au point de vue historique, c'est que, sur son chemin, l'hellénisme prit possession dans l'intelligence de tout ce qui n'était pas immédiatement politique, et que le maître d'école et le maître de plaisir du grand public furent les éléments combinés qui créèrent la littérature romaine.

Livius Andronicus. — Dans les premiers auteurs romains, le développement futur ne paraît qu'en embryon. Le grec Andronikos, né avant 482 (272), et mort après 547 (207), et qui, devenu citoyen romain, s'appela Lucius Livius Andronicus, vint à Rome étant tout jeune, en 482 (272), avec d'autres captifs pris à Tarente, et tomba en la possession du vainqueur de Sena, Marcus Livius Salinator (consul en 535 et 547 (219, 207). Il travailla, comme esclave, soit à rédiger et à copier des textes, soit à enseigner le grec et le latin aux enfants de son maître, et à d'autres enfants riches chez Livius ou en dehors de chez lui. Il se distingua tellement dans ce genre, que son maître l'affranchit, et que toutes les autorités, qui eurent souvent recours à ses services, le chargèrent par exemple, de préparer un chant d'actions de grâces à la

suite des succès de la guerre d'Hannibal, en 547 (272), et par considération pour lui, concédèrent à la troupe d'acteurs et d'auteurs un lieu pour leur culte commun dans le temple de Minerve, sur l'Avantin. Ses doubles occupations le rendirent auteur. Comme maître d'école il traduisit l'Odyssée en latin, pour que le texte latin servît de base à son enseignement latin, comme le texte grec à son enseignement grec; et ce premier livre scolaire conserva la vogue pendant des siècles. Comme acteur, il ne se contenta pas ainsi que les autres, d'écrire les textes pour son propre compte; mais il les publia comme livres, c'est-à-dire qu'il les lut en public et en multiplia les copies manuscrites. Ce qui était encore plus important, il substitua le drame grec à la vieille poésie lyrique du théâtre. Ce fut en 514 (240), un an après la première guerre punique, que la première pièce fut représentée sur la scène romaine. Cette création d'une épopée, d'une tragédie, d'une comédie, dans la langue romaine et par un homme qui était plus romain que grec, fut historiquement un événement important; mais nous ne pouvons parler ici de valeur artistique en ce qui concerne son travail. Il n'a pas de prétention à l'originalité; considérées comme traduction, ses œuvres sont d'une barbarie qui se remarque d'autant mieux que la poésie ne révèle pas naïvement sa simplicité naturelle, mais s'efforce d'imiter pédantesquement la haute valeur artistique d'un peuple voisin. Les inexactitudes sont dues non à la liberté, mais à la rudesse de l'imitation; le style est tantôt plat, tantôt emporté, le langage dur et tourmenté. Nous n'avons pas de peine à croire, avec les anciens critiques, que, à part l'usage imposé dans les écoles, les poëmes de Livius Andronicus ne furent jamais lus deux fois. Cependant ces œuvres ont été, sous divers rapports, les modèles de l'avenir. Elles ouvrirent la

série de la littérature de traduction, et naturalisèrent les maîtres grecs dans le Latium. S'ils ne furent adoptés que pour le théâtre, tandis que l'Odyssés de Livius fut encore écrit dans le mètre saturnien, c'est que les ïambes et les trochées de la tragédie et de la comédie étaient plus faciles à imiter en latin que les dactyles de l'épopée.

Mais cette étape préliminaire de développement littéraire fut bientôt franchie. Les épopées et les pièces de Livius Andronicus furent regardées par la postérité, et certainement avec pleine justice, comme ressemblant aux statues roides de Dédale, privées de vie et d'expression, des curiosités plutôt que des œuvres d'art. Mais dans la génération suivante, après que les fondations eurent été jetées, on vit naître un art lyrique, épique et dramatique, et il est d'une grande importance, même au point de vue historique, d'en retracer les vicissitudes.

Drame. Théâtre. — En ce qui concerne à la fois la force productive et l'influence sur le public, le théâtre était le premier parmi les genres de production qui se développèrent à Rome. Dans l'antiquité, il n'y avait pas de théâtre permanent avec des prix fixes d'entrée : en Grèce comme à Rome, les pièces ne parurent que comme un élément des amusements annuels et extraordinaires des citoyens. Parmi les mesures au moyen desquelles le gouvernement modéra ou crut modérer l'extension des festivals populaires qui lui faisaient ombrage, il refusa de permettre l'érection d'un édifice en pierre pour le théâtre. On élevait, pour le remplacer, à chaque fête, un échafaud de bancs avec une scène pour les acteurs (*proscenium pulpitum*) et un arrière-plan en décorations ; et dans le demi-cercle qui y faisait front, on disposait un espace pour les spectateurs (*cavea*), qui était simple-

ment aplani sans gradins et sans bancs, en sorte que si les spectateurs n'apportaient pas avec eux des chaises, ils s'accroupissaient, se couchaient ou se tenaient debout. Les femmes furent probablement séparées de bonne heure, et rejetées aux plus mauvaises places ; autrement, les places ne furent pas également distinguées avant 560 (194) ; à cette époque, comme nous l'avons dit, les places les plus rapprochées et les meilleures furent réservées aux sénateurs.

L'auditoire était loin d'être distingué. Les classes supérieures ne se tenaient pas à part des divertissements généraux du peuple, et les pères de la cité paraissent avoir été obligés de se montrer par decorum à cette occasion ; mais la nature même de la fête civique impliquait que, tandis qu'on devait exclure les esclaves et les étrangers, l'entrée était libre pour tous les citoyens avec leurs femmes et leurs enfants, et en conséquence l'ensemble des spectateurs ne dut pas avoir été fort différent de ce qu'on voit aujourd'hui aux feux d'artifice et aux représentations gratuites. Naturellement, les représentations étaient d'un goût médiocre ; les enfants criaient, les femmes parlaient et pleuraient, et souvent on faisait mine d'aller sur la scène : les employés ne devaient pas avoir beaucoup d'agrément ce jour-là, et trouvaient sans doute moyen, soit de confisquer quelque objet de toilette, soit de jouer du bâton.

L'introduction de la comédie grecque exigea un plus grand déploiement de personnel, et il semble qu'il n'y ait pas eu abondance d'acteurs capables ; un jour une pièce de Nævius dut, faute d'acteurs, être jouée par des amateurs. Mais ce changement ne produisit aucun changement dans la situation de l'artiste ; le poëte, ou comme on l'appelait alors, l'écrivain, l'acteur et le compositeur, continuèrent d'appartenir, comme autrefois, à la classe méprisée des journaliers

à salaire ; il avait encore, comme auparavant, une situation inférieure devant l'opinion publique, et était en butte aux mauvais traitements de la police. Naturellement toute personne honorable se tenait éloignée d'une pareille carrière. Le directeur de la compagnie (*dominus gregis* ou *factionis*, ou *choragus*) qui était ordinairement l'acteur principal, était généralement un affranchi, et les acteurs de la troupe étaient ordinairement ses esclaves ; les écrivains dont les noms nous sont parvenus étaient tous des esclaves. Non-seulement la rémunération était mince, car les honoraires de 8,000 sesterces (2,050 fr.) donnés à un artiste vers la fin de cette période, passèrent pour exorbitants ; mais elle n'était payée par les magistrats que si la pièce avait réussi. Ce payement était tout leur gain ; des concours dramatiques et des prix, comme à Athènes, étaient alors inconnus à Rome, et les Romains de cette époque semblent avoir simplement applaudi ou sifflé comme nous le faisons aujourd'hui, et n'avoir jamais représenté qu'une pièce par jour. Dans de pareilles circonstances, quand l'artiste travaillait pour gagner son pain de chaque jour, et qu'au lieu de recevoir un honneur mérité, il était déshonoré, le nouveau théâtre national des Romains ne pouvait avoir aucun développement original et même artistique, et tandis que la noble rivalité des plus illustres Athéniens avait fait naître le théâtre athénien, le théâtre romain, pris dans son ensemble, ne pouvait produire qu'une copie altérée de son prédécesseur, dans laquelle on s'étonne qu'on ait pu montrer tant de grâce et tant d'esprit de détail.

Comédie — La comédie l'emportait sur la tragédie ; les spectateurs fronçaient le sourcil quand, au lieu d'une comédie, ils voyaient commencer une tragédie. Il arrivait aussi que tandis que cette période

montre des poëtes qui se consacraient exclusivement à la comédie, comme Plaute et Cæcilius, on n'en voit aucun qui se soit borné à faire des tragédies, et parmi les pièces de cette époque qui nous sont connues, nous trouvons trois comédies pour une tragédie. Naturellement les poëtes comiques de Rome, ou plutôt les traducteurs, s'emparèrent d'abord des pièces qui se représentaient sur les théâtres grecs du temps ; et ainsi ils se trouvaient exclusivement renfermés dans les limites de la comédie athénienne nouvelle, et particulièrement de ses poëtes les plus connus, Philemon de Soli en Cilicie 394-492(360-262), et Ménandre d'Athènes 412-452(342-292). Cette comédie est d'une telle importance en ce qui concerne non-seulement le développement de la littérature latine, mais celui des mœurs générales de la nation, que l'histoire doit s'y arrêter et l'examiner.

Caractère de la nouvelle comédie athénienne. — Les pièces sont d'une fastidieuse monotonie. Presque sans exception, on voit l'intrigue rouler sur un jeune homme qu'on aide, aux dépens de son père ou de quelque *leno*, à obtenir une maîtresse douée de charmes incontestables, mais d'une morale fort contestable. Le moyen de succès repose toujours sur quelque fraude pécuniaire, et le rusé domestique, qui fournit l'argent nécessaire et qui se charge de la friponnerie, tandis que l'amant se désespère sur sa détresse amoureuse et pécuniaire, est la cheville ouvrière de la pièce. On trouve toutes les réflexions de circonstance sur les joies et les tristesses d'amour, des scènes de séparation attendrissantes, des amants qui, dans un transport de douleur, menacent d'attenter à leurs jours ; l'amour ou plutôt la galanterie, comme disaient les anciens critiques d'art, est le souffle inpirateur de la poésie de Ménandre. Le mariage

forme, au moins avec Ménandre, le final inévitable : à cette occasion, pour la plus grande édification et satisfaction des spectateurs, la vertu de l'héroïne sort, sinon complètement, au moins à peu près immaculée, et l'héroïne se trouve être elle-même une fille égarée d'un homme riche, et, par conséquent, sous tous les rapports, un excellent parti. A côté de ces pièces d'amour, nous en trouvons d'autres d'un caractère pathétique. Parmi les comédies de Plaute, par exemple, le *Rudens* a pour sujet un naufrage et le droit d'asile ; tandis que le *Trinummus* et les *Captivi* ne contiennent aucune intrigue d'amour, mais peignent le noble dévouement d'un ami à son ami, et d'un esclave à son maître. Les personnages et les caractères se reproduisent jusqu'aux derniers détails avec la régularité d'un dessin de tapisserie ; on ne sort pas des aparté d'auditeurs invisibles, de coups frappés aux portes, et des esclaves courant dans les rues en quête d'une chose ou d'une autre. Les masques fixes, dont le nom était déterminé, par exemple huit masques de vieillards et sept d'esclaves, parmi lesquels le poète ne pouvait que choisir, devaient naturellement favoriser la monotonie de composition. Il était peut-être nécessaire à une semblable comédie de rejeter l'élément lyrique que contenait l'ancienne — le chœur — et de se borner à la conversation ou tout au plus à la déclamation : dans tous les cas, on n'y trouvait non seulement aucun élément politique, mais même pas la moindre vraie passion ni aucune élévation poétique. Les pièces ne prétendaient avec raison à aucun effet grandiose ou réellement poétique ; leur charme résidait principalement dans le charme qu'elles donnaient à l'intelligence, d'abord par le sujet qu'elles traitaient ; sous ce rapport, la nouvelle comédie se distinguait de l'ancienne tant par le vide intrinsèque que par la complication de l'intrigue ; elles plaisaient

encore par l'exécution des détails, et les traits et l'élégance du dialogue, en particulier, faisaient le triomphe du poète et les délices de l'auditoire. Des complications et des confusions d'une personne avec une autre, qui donnaient carrière à des plaisanteries extravagantes et souvent licencieuses, comme dans *la Casina,* qui roule sur le départ des deux fiancés et d'un soldat costumé en fiancée, tout à fait à la Falstaff : on y entassait des bons mots, des drôleries et des rébus, qui, faute de véritable conversation, fournissaient les matériaux des propos de table athéniens, à cette époque.

Les auteurs n'écrivaient pas, comme Eupolis et Aristophane, pour une grande nation, mais plutôt pour une société cultivée, qui, comme les autres réunions d'êtres vivant dans une oisiveté lettrée, passait son temps à deviner des rébus et à jouer des charades. Ils ne nous donnent pas une peinture de leur époque : nous ne trouvons dans leurs pièces aucune trace des grands mouvements historiques et intellectuels de cet âge, et nous avons besoin de nous rappeler que Philémon et Ménandre étaient réellement des contemporains d'Alexandre et d'Aristote. Mais ils nous donnent une peinture également élégante et fidèle de cette société athénienne raffinée, en dehors de laquelle la comédie ne se hasarde jamais. Dans la pâle copie latine par laquelle nous la connaissons principalement, la grâce originale n'est pas entièrement effacée ; et plus particulièrement dans les pièces qui sont imitées de Ménandre, celui de ses poëtes qui eut le plus de talent. La vie que contemplait et que partageait le poëte se réfléchit délicatement, non pas tant dans ses aberrations que dans son cours aimable et journalier. Les relations amicales entre le père et la fille, l'épouse et le mari, le maître et l'esclave, avec leurs affaires d'amour et les autres incidents intéres-

sants, sont représentés avec tant de vérité que, aujourd'hui même, cette peinture ne manque pas son effet : ainsi la fête d'esclaves, qui termine le *Stichus* est, dans le caractère circonscrit de ses rapports, et l'entente des deux amoureux qui se disputent la même maîtresse, d'une grâce incomparable dans son genre. Les élégantes grisettes, qui paraissent parfumées et ornées, avec leurs cheveux bien arrangés et leurs robes de couleurs variées, brodées d'or et balayant la scène, ou même qui font leur toilette sur la scène, sont vraiment charmantes. Derrière elles, viennent les procureuses, quelquefois de l'espèce la plus vulgaire, comme celle qui paraît dans le *Curculio*, quelquefois des duègnes comme la vieille Barbara de Gœthe, dans la *Mostellario*, par exemple ; et il ne manque pas de frères et de camarades prêts à les servir. Il y a un grand nombre et une grande variété de vieillards : on voit tour à tour le papa, l'austère et l'avare, le tendre et aimant, et le facile et accomodant, le vieillard amoureux, le vieux garçon facile, la matrone âgée et jalouse avec la vieille servante qui prend son parti contre le mari ; les rôles de jeunes gens sont moins saillants, et le premier amoureux, non plus que le fils vertueux qu'on représente de temps à autre, n'ont guère d'importance. Le monde des esclaves forme la transition vers les caractères particuliers : le valet adroit, le grave intendant, le vieux tuteur vigilant, l'esclave rural sentant l'ail à plein nez, le page impertinent. Une figure uniforme en ce genre est le bouffon (*parasitus*), qui en retour de la permission de manger à la table des maîtres, doit entretenir les invités de plaisanteries ou de charades, et souffrir, au besoin, qu'on lui jette les pots à la tête. C'était à cette époque à Athènes une profession admise, et ce n'est certainement pas par une fiction purement poétique qu'on représente un para-

site se préparant expressément à son œuvre, en étudiant ses livres de bons mots et d'anecdotes. Les caractères favoris cependant sont ceux du cuisinier, qui non-seulement sait se rendre illustre par des sauces inconnues jusque-là, mais qui sait aussi escroquer comme un voleur de profession; le *leno* sans pudeur qui affiche ouvertement les vices les plus honteux : *Ballio* dans le *Pseudolus* est le type de ce genre; le spadassin militaire, dans lequel nous reconnaissons la personnification du lansquenet qui se produisit sous les successeurs d'Alexandre; le chevalier d'industrie ou sycophante, l'ignoble changeur, le médecin au maintien stupidement grave, le prêtre, le marin, le pêcheur, et autres semblables. Il faut y ajouter en dernier lieu les véritables rôles de caractère, tels que l'homme superstitieux de Ménandre, et l'avare dans l'*Aulularia*, de Plaute. La poésie grecque nationale a gardé, jusque dans ces dernières créations, son indestructible vigueur plastique; mais la peinture des caractères est prise sur l'extérieur plutôt que sur la connaissance du cœur humain, et cela en proportion du degré par lequel l'œuvre se rapproche de la pure poésie. Un fait significatif, c'est que dans les rôles qui traitent les caractères dont nous avons parlé, la vérité psychologique est, la plupart du temps, représentée par la personnification logique; l'avare y recueille les débris de clous, et regrette les pleurs qu'il répand comme étant de l'eau perdue. Mais il ne faut pas faire retomber sur la comédie nouvelle le défaut de profondeur dans la peinture des caractères : il doit être imputé à la nation tout entière. Tout ce qui était vraiment grec s'en allait : patrie, foi nationale, vie domestique; toute noblesse d'action et de sentiment avait disparu; la poésie, l'histoire, la philosophie étaient épuisées; et il ne restait à Athènes que l'école, le marché aux poissons et les maisons publiques. On ne

doit donc pas reprocher à la poésie, qui est destinée à embellir l'existence, de n'avoir pas su tirer d'une vie pareille autre chose que ce que nous trouvons dans la comédie de Ménandre. Il est remarquable en même temps que la poésie de cette époque, lorsqu'elle peut vivre à part de la vie corrompue d'Athènes, sans tomber dans une imitation scolaire, reprend sa vie et sa fraîcheur dans l'idéal. Dans la seule comédie héroïque de cette époque que nous possédons, l'*Amphitryon*, de Plaute, on sent un souffle plus pur et plus poétique que dans tout ce qui nous reste de cet âge. Les dieux indulgents, traités avec une douce ironie, les nobles figures des temps héroïques, et les esclaves poltrons si amusants, forment les contrastes les plus naturels, les plus extraordinaires, et après l'intrigue comique de la pièce, la naissance du fils des dieux au milieu des éclairs et du tonnerre, présente un effet final vraiment grandiose. Mais cette tentative pour tourner les mythes en ridicule, était innocente et poétique, comparée à la manière dont les traitait la comédie qui nous représente la vie athénienne à cette époque. On ne peut accuser, au point de vue historico-moral, les poëtes en général, et on ne doit pas faire un reproche individuel au poëte d'être au niveau de son époque ; la comédie était non pas la cause, mais l'effet de la corruption qui atteignait la vie nationale. Mais il est nécessaire, pour apprécier justement l'influence de ces comédies sur la vie du peuple romain, de faire voir l'abîme que recouvrait tout ce vernis d'élégance. La grossièreté et les obscénités, que Ménandre évitait autant qu'il pouvait, mais qui abondent chez les autres poëtes, sont la moindre partie du mal. Des traits plus effrayants sont la manière de concevoir la vie comme un désert, dans lequel l'amour et l'ivresse sont les seuls oasis, la monotonie incroyablement prosaïque avec laquelle tout ce qui

ressemble à l'enthousiasme ne se trouve que parmi les chevaliers d'industrie dont la tête a été tournée par leurs propres escroqueries, et qui poursuivent l'art de leurrer avec un certain entrain, et surtout cette moralité immorale, qui abonde dans les pièces de Ménandre en particulier. Le vice est châtié, la vertu est récompensée, et toutes les peccadilles sont couvertes par la conversion qui accompagne ou suit le mariage. Il y a des pièces, telles que le *Trinnummus* de Plaute et plusieurs de Térence, dans lesquelles tous les caractères, jusqu'aux esclaves, sont mélangés de quelque vertu : elles regorgent d'honnêtes gens qui se laissent tromper, de pudeur virginale quand cela est possible, et d'amants favorisés également et faisant l'amour de compagnie : les lieux communs moraux et les maximes bien tournées y abondent. Une réconciliation finale, telle que celle des *Bacchides*, ou les fils escrocs et les pères escroqués vont sceller leur accord dans une maison publique, est un tableau de corruption morale digne de Kotsebue.

Comédie latine. Imitation du grec résultat de la loi. — Tels furent les fondements et les éléments de la comédie latine. L'originalité en était exclue, non-seulement par le manque de liberté esthétique, mais encore plus directement, selon toute probabilité, par la nécessité où elle était de se soumettre au contrôle de la police. Dans le nombre considérable des comédies latines du VIe siècle qui nous sont connues, il n'y en a pas une qui ne s'annonce comme étant imitée d'un modèle grec déterminé ; le titre n'était pas complet quand les noms de la pièce grecque et de son auteur n'étaient pas donnés en même temps, et si, comme cela arrivait parfois, on discutait sur la nouveauté d'une pièce, c'était uniquement pour décider si elle avait été, ou non, déjà tra-

duite. La comédie établissait le lieu de l'action à l'étranger, non-seulement fréquemment, mais régulièrement et par nécessité ; et le nom spécial de cette forme littéraire (*fabula palliata*) venait du fait que la scène se passait hors de Rome, ordinairement à Athènes, et que les personnages étaient Grecs, ou tout au moins pas Romains. Le costume étranger est observé jusque dans le détail, surtout dans les choses où le Romain, peu civilisé, devait s'apercevoir le mieux du contraste. Ainsi les noms de Rome et des Romains sont évités, et quand on y fait allusion, ils sont appelés en bon grec « étrangers » (*barbari*) : de même, dans les désignations de monnaies et d'argent qui se présentent si souvent, on ne voit pas paraître une fois une pièce romaine. Nous nous ferions une étrange idée d'hommes d'un talent si grand et si souple que Nævius et Plaute, si nous voulions attribuer de semblables caprices à leur libre choix. Cet étrange et grotesque aspect étranger de la comédie romaine était sans doute occasionné par des causes très-différentes des considérations esthétiques. L'importation à Rome d'un état social tel que celui qui est uniformément représenté dans la nouvelle comédie athénienne, aurait été un outrage direct à son ordre civil et à sa moralité ; mais comme les spectacles dramatiques de cette période étaient régulièrement donnés par les édiles et les préteurs qui dépendaient entièrement du Sénat, et même que les fêtes extraordinaires, telles que les jeux funéraires par exemple, ne pouvaient avoir lieu qu'avec l'autorisation du gouvernement ; et comme la police romaine, de plus, n'avait pas coutume de faire des cérémonies, surtout lorsqu'il était question de comédies, on voit pourquoi cette comédie, même lorsqu'elle fut admise comme un des amusements nationaux de Rome, ne put encore faire paraître un Romain sur la scène, et resta, comme auparavant, confinée à l'étranger.

Indifférence politique. — On permettait encore moins aux compilateurs de nommer aucune personne vivante, pour la louer ou pour la blâmer, non plus que de faire aucune allusion captieuse aux circonstances des temps. Dans tout le cercle des comédies de Plaute et de celles qui suivirent, il n'y a pas, que nous sachions, de quoi fournir matière à une seule action en dommages-intérêts. De même, si nous omettons quelques plaisanteries parfaitement innocentes, nous ne trouverons pas trace d'invectives adressées à un autre État (invectives qui auraient été particulièrement dangereuses, en raison de la puissante vie municipale des Italiotes) ; on n'y voit que des plaisanteries significatives sur les malheureux habitants de Capoue et d'Atella, et ce qui est remarquable, des sarcasmes divers sur l'arrogance et le mauvais latin des Prénestins. En général, on ne trouve pas d'allusions aux événements et aux circonstances du temps, dans les comédies de Plaute. Les seules exceptions sont des vœux pour le succès de la guerre ou pour le retour de la paix, des sarcasmes généraux dirigés contre les accaparements de blé ou d'argent, contre les extravagances, contre la corruption électorale, contre la fréquence des triomphes, contre ceux qui faisaient un commerce de rechercher les amendes périmées, contre les fermiers des impôts qui retardaient leurs payements, contre les prix excessifs des marchands d'huile ; une fois, enfin, dans le *Curculio*, une diatribe plus longue contre ce qui se passe au Forum, et ressemblant aux para-bases de la vieille comédie athénienne, mais peu offensive en elle-même. Mais même au milieu de ces tentatives patriotiques, qui, au point de vue de la police, étaient dans l'ordre, le poëte s'interrompt de lui-même, et s'écrie :

Sed sumne ego stultus, qui rem curo publicam
Ubi sunt magistratus, quos curare oporteat.

et en prenant les choses dans leur ensemble, il est difficile de trouver une comédie plus inoffensive au point de vue politique que la comédie romaine du VI[e] siècle. Le plus ancien auteur comique de Rome qui ait été célèbre, Nævius, forme seul une remarquable exception. Quoiqu'il n'ait pas écrit des comédies précisément originales, le peu de fragments que nous en possédons sont pleins d'allusions à des circonstances et à des personnes de Rome. Parmi d'autres libertés, non-seulement il ridiculisa un certain Théodotus qui se prétendait peintre, mais il dirigea contre le vainqueur de Zama les vers suivants, dont Aristophane n'aurait pas eu à rougir .

Etiam qui res magnas manu sæpe gessit gloriose
Cujus facta viva nunc vigent, qui apud gentes solus
[præstat,
Eum suus pater cum pallio uno ab amica abduxit.

Comme il dit lui-même,

Libera lingua loquemur ludis liberalibus

Il écrivait probablement souvent des choses injurieuses, et faisait des questions dangereuses, telles que :

Cedo, qui vestram rem publicam tantam amisistis tam cito,

question à laquelle il répondait par une énumération de fautes, telles que .

Proveniebant oratores novi, stulti adulescentuli.

Mais la police romaine n'était pas disposée, comme celle d'Athènes, à donner le privilége aux satires théâtrales et aux diatribes politiques, ni même à les permettre. Nævius fut mis en prison pour ces saillies et autres du même genre, et fut obligé d'y rester jusqu'à ce qu'il eût fait amende honorable et palinodie dans d'autres comédies. Ces querelles le chassèrent

probablement de son pays ; mais ses successeurs profitèrent de son exemple ; l'un d'eux dit très-simplement qu'il n'a pas envie, comme son collègue Nævius, de s'exposer à un danger involontaire. C'est ainsi qu'on vit s'accomplir un résultat, non moins unique en son genre que la conquête d'Hannibal, c'est que, pendant une époque de la plus fiévreuse exaltation nationale, on vit naître une comédie nationale absolument dégagée de tout alliage politique.

Caractère de la publication des comédies romaines. — Mais les restrictions imposées ainsi avec tant de peine et de soins par la coutume et la police à la poésie romaine, lui enlevèrent jusqu'au souffle. Ce n'est pas sans raison que Nævius déclare que la position du poëte sous le sceptre des Lagides est enviable, comparée avec celle qu'il avait dans la libre Rome. Le degré de succès, dans les circonstances particulières, était naturellement déterminé par la qualité de l'original qui était suivi, et par le talent de l'imitateur, mais au milieu de toute leur variété individuelle toutes les traductions doivent s'être accordées sur certains points principaux, en tant que toutes les comédies étaient adaptées à des conditions semblables de représentation et à un auditoire uniforme. La forme de l'ensemble aussi bien que des détails était libre au suprême degré ; et il était nécessaire qu'il en fût ainsi. Tandis que les pièces originales étaient représentées en présence de la société qu'elles peignaient, et que c'était là leur charme principal, l'auditoire romain de cette époque était si différent de celui d'Athènes, qu'il n'était même pas capable, à vrai dire, de comprendre ce monde étranger. Le Romain ne comprenait ni la grâce, ni la courtoisie, ni le sentimentalisme, ni le vide éclatant de la vie domestique des Grecs. Le monde des esclaves était tout dif-

férent: l'esclave romain était un meuble de la maison, l'esclave grec un serviteur. Quand il se présente des mariages d'esclaves ou qu'un maître a une conversation familière avec son esclave, les traducteurs romains prient l'auditoire de ne pas s'en offenser, attendu que de semblables choses se voient à Athènes; et quand, à une époque postérieure, on commença à écrire des comédies à costume romain, le rôle de l'adroit esclave dut être rejeté, parce que le public romain ne pouvait supporter de semblables esclaves, surveillant et contrecarrant leurs maîtres. Les rôles particuliers et de caractère qui étaient tracés avec plus de largeur et de drôlerie, supportèrent ces transformations mieux que les figures achevées de la vie de chaque jour; mais l'imitateur romain eut à en éliminer plusieurs, et probablement des plus beaux et des plus originaux, tels que Thaïs, la faiseuse de mariages, la sorcière de la lune, et le prêtre mendiant de Ménandre, et à s'en tenir principalement aux professions étrangères, avec lesquelles le luxe de la table grecque, déjà très répandu à Rome, avait familiarisé son auditoire. La peinture du cuisinier et du parasite, dans la comédie de Plaute, peinture faite avec tant de vie et de goût, s'explique quand on sait que les cuisiniers grecs de ce temps offraient journellement leurs services en plein Forum, et que Caton jugea nécessaire de donner des ordres à son intendant, afin qu'il n'entretînt point un parasite. De même le traducteur était obligé de supprimer une grande partie de l'élégante conversation attique de l'original. Le citoyen ou le fermier romain était à peu près dans la même relation relativement à la débauche raffinée d'Athènes, qu'un Allemand d'une ville de province aux mystères du Palais-Royal. Une science de la cuisine était pour lui quelque chose d'incompréhensible; les invitations à dîner continuèrent à être très nom-

breuses dans les imitations romaines, mais partout le porc rôti des Romains prédomina sur la variété des plats cuits au four, les sauces délicates et les plats de poisson. Quand aux charades et aux chansons à boire, à la réthorique et à la philosophie grecques qui jouent un si grand rôle dans les originaux, nous n'en trouvons qu'un écho affaibli çà et là dans l'arrangement romain.

Intrigue. — Les coupures que les imitateurs romains étaient obligés, par déférence pour leur auditoire, de faire dans les originaux, les conduisaient inévitablement à des méthodes d'arrangement et d'amalgations incompatibles avec un véritable développement artistique. Il était habituel, non-seulement de rejeter des parties entières de l'original, mais d'en insérer d'autres, prises dans des comédics différentes du même ou de différents poètes ; c'était là un système qui, vu la construction extérieurement logique des originaux et le retour des figures et d'incidents invariables, n'était pas aussi mauvais qu'on aurait pu le croire. De plus, les poètes, au moins dans les premiers temps, se permettaient les plus singulières libertés dans l'arrangement de l'intrigue. Celle du *Stichus*, représenté en 554 (200), si excellente d'ailleurs, roule sur cette circonstance que deux sœurs, que leur père pousse à abandonner leurs maris absents, sont de nouvelles Pénélopes, jusqu'au moment où leurs époux revienennt chez eux avec de grandes richesses acquises dans leur commerce et avec une magnifique esclave, comme présent à leur beau-père. Dans la *Casina*, qui fut reçue avec une faveur particulière par le public, la fiancée, qui a donné son nom à la pièce, et sur qui l'intrigue roule, ne paraît pas du tout, et le dénouement, comme le dit naïvement l'épilogue, « doit se passer dans la maison. » Souvent l'intrigue,

au moment où elle se complique, est subitement rompue, et on voit apparaître d'autres signes semblables d'un art incomplet. La raison en est probablement beaucoup moins dans l'habileté des imitateurs romains que dans l'indifférence du public romain pour les lois de l'esthétique. Le goût, cependant, se formait lentement. Dans ses dernières pièces, Plaute s'est évidemment plus préoccupé de l'intrigue, et les *Captivi*, par exemple, le *Pséudolus* et les *Bacchides*, sont exécutés supérieurement dans leur genre. Son successeur, Cæcilius, dont aucune pièce ne nous est parvenue, passe pour s'être distingué, surtout dans l'art de traiter plus artistement son sujet.

Grossièreté romaine. — Dans l'arrangement des détails, pour se faire mieux comprendre de son auditoire romain, et pour observer la règle de police qui ordonnait que les pièces gardassent un caractère étranger, le poëte était amené à produire de singuliers contrastes. Les dieux romains, les termes rituels, militaires et légaux des Romains, font une singulière figure au milieu du monde grec ; les édiles et les *Tresviri* romains se rencontrent d'une manière grotesque avec les agoranomi et les demarchi ; des pièces, dont la scène se passe en Étolie ou à Épidamnus, transportaient sans scrupule le spectateur au Velabrum et au Capitole. Un pareil pot-pourri de nuances romaines locales, réparties sur un fond grec, est fort barbare ; mais des interprétations de cette nature, fort amusantes dans leur naïveté, sont beaucoup plus tolérables que cette complète transformation des pièces sous un attirail grossier, que les imitateurs jugèrent nécessaire pour les approprier au goût peu attique de leur auditoire. Il est vrai que plusieurs des nouveaux poëtes attiques n'avaient pas besoin qu'on leur prêtât des grossièretés ; des pièces

telles que l'*Asinaria* de Plaute, ne peuvent pas devoir au seul traducteur leur médiocrité et leur vulgarité. Néanmoins, les incidents grossiers prennent une telle place dans la comédie romaine, que les traducteurs doivent ou les avoir interpolés ou, au moins, les avoir choisis exprès. Dans l'abondance extraordinaire de coups suspendus sur la tête des esclaves, nous reconnaissons clairement la doctrine du gouvernement domestique, recommandée par Caton, de même que nous voyons la trace de la haine de Caton pour les femmes dans les satires continuelles dirigées contre les épouses. Parmi les plaisanteries dont l'invention leur est propre et dont les imitateurs romains jugèrent convenable d'assaisonner l'élégant dialogue attique, il y en a d'incroyablement absurdes et barbares.

Métriques. — En ce qui concerne la métrique, le vers flexible et sonore fait en somme beaucoup d'honneur aux poëtes. Les trimètres ïambiques qui prédominaient dans les originaux et convenaient seuls au ton moyen de la conversation, durent être très-fréquemment remplacés, dans l'imitation latine, par des tétramètres ïambiques ou trochaïques, et ce fait doit être attribué moins à l'inhabileté des imitateurs, qui savaient fort bien manier le trimètre, qu'au goût grossier des Romains, qui préféraient la sonore magnificence du vers long, même lorsque ce vers ne convenait pas.

Dispositions scéniques. — Enfin, les dispositions scéniques montraient la même indifférence pour les exigences artistiques de la part des auteurs et du public. Le théâtre des anciens, qui, par suite de l'étendue de l'enceinte et de la représentation pendant le jour, ne permettait pas la prétention à jouer, dans le sens réel du mot, prenait des hommes pour repré-

senter des rôles de femmes, et exigeait absolument que l'auteur enflât artificiellement la voix, reposait entièrement, au point de vue scénique et acoustique, sur l'usage de masques résonnants. Ces masques étaient bien connus à Rome; dans les représentations d'amateurs, les acteurs paraissaient sans exception avec des masques. Mais les acteurs qui avaient à représenter les comédies grecques, n'avaient pas les masques, sans doute beaucoup plus artificiels, qui leur étaient nécessaires; cette circonstance, jointe aux arrangements acoustiques défectueux de la scène, non-seulement obligeait l'acteur à enfler démesurément la voix, mais suggéra à Livius l'expédient peu artistique, mais inévitable, qui consistait à faire exécuter les parties qui devaient être chantées par un chanteur qui n'appartenait pas à la troupe, et qui était accompagné par les gestes muets de l'acteur dont il chantait le rôle. Les directeurs des fêtes romaines étaient tout aussi peu disposés à se mettre en dépense pour les décorations et les machines. La scène athénienne représentait régulièrement une rue avec des maisons au fond, et n'avait pas de décors mobiles; mais, outre divers autres trucs, elle avait une machine pour pousser devant la scène principale une autre décoration plus petite, représentant l'intérieur d'une maison.
Les Romains étaient privés de ce décor, et nous ne pouvons nous en prendre aux poëtes Romains si tout, jusqu'aux accouchements, se passait dans la rue.

Résultat esthétique. — Telle était la nature de la comédie romaine du VIe siècle. Le procédé par lequel des drames grecs furent transportés à Rome nous présente une peinture historiquement inappréciable de la diversité de culture des deux nations; mais au point de vue esthétique et moral, l'original

n'était pas élevé et l'imitation l'était encore moins. Le monde de canaille mendiante, à quelque point que les imitateurs romains pussent s'en servir sous bénéfice d'inventaire, avait à Rome un aspect triste et repoussant, privé de ses caractères les plus délicats ; la comédie n'avait plus pour base la réalité, mais les personnes et les incidents semblaient capricieusement et négligemment mêlés comme dans un jeu de cartes ; peinture de la vie dans l'original, elle devenait dans l'imitation une caricature. Sous une direction qui pouvait annoncer un *Agon* grec, avec flûte, troupes de danseurs, tragédies et athlètes, et même convertir le tout au besoin en une lutte à coups de poing, et en présence d'un public qui, comme s'en plaignent plus tard les poëtes, quittait le théâtre en masse, s'il y avait des pugilats ou des danseurs de corde, ou même des gladiateurs à voir, les poëtes, comme il pouvait y en avoir à Rome, c'est-à-dire des employés à gages et sans position sociale, étaient obligés, même en dépit de leur propre goût peut-être supérieur, de s'accommoder plus ou moins à la frivolité et à la rudesse dominantes. Il pouvait fort bien arriver cependant qu'il s'élevât parmi eux des individus doués de talents vigoureux et naturels, qui pouvaient au moins écarter de la poésie des éléments étrangers et factices, et s'ils trouvaient un terrain où ils pussent se mouvoir, produire des créations agréables et même importantes.

Nævius. — Le plus remarquable d'entre eux est Gaius Nævius, le premier Romain qu'on puisse appeler un poëte, et autant que nous pouvons nous en faire une idée par les traits de sa vie et le peu de fragments de ses œuvres qui nous sont parvenus, un des noms les plus distingués, suivant toute apparence, et des plus importants parmi ceux des poëtes latins.

Il était contemporain d'Andronicus, mais plus jeune que lui (son rôle poétique commença bien avant la guerre d'Hannibal, et ne finit probablement que longtemps après), il subit sous des rapports généraux son influence ; comme il arrive ordinairement dans les littératures artificielles, il imita toutes les formes adoptées par son prédécesseur, épopée, tragédie et comédie, et suivit exactement ses procédés métriques. Néanmoins, un abîme immense sépare les deux poëtes et leurs poésies. Nævius n'était ni affranchi, ni maître d'école, ni acteur; c'était un citoyen fort honorable, quoique sans ancêtres, appartenant probablement à une des communautés latines de la Campanie, et il fut soldat dans la première guerre punique. Un contraste profond distingue de la langue d'Andronicus celle de Nævius, claire, aisée, exempte de roideur et d'affectation, et qui, même dans la tragédie, semble éviter ce parti pris ; ses vers, en dépit de fréquents hiatus et d'autres licences, qui, plus tard, furent prohibées, ont une facture facile et gracieuse. Tandis que la quasi-poésie de Livius venait, un peu comme celle de Gottsched, en Allemagne, de sensations purement extérieures, et se mouvait uniquement dans le cercle tracé par les Grecs, son successeur émancipa la poésie romaine, et avec la baguette vraiment magique des poëtes, fit surgir ces sources qui pouvaient seules donner naissance à une poésie nationale : l'histoire nationale et la comédie. La poésie épique n'était plus seulement un texte de lecture pour les maîtres d'école, mais elle se présenta au public avec des mérites propres et particuliers. La composition théâtrale n'avait été jusque-là, comme la préparation des costumes, qu'une occupation subordonnée de l'acteur, ou un service mécanique qu'il accomplissait; avec Nævius, la relation fut intervertie, et l'acteur devint alors le serviteur de l'auteur. Son ac-

tivité poétique porte un cachet tout national. Ce cachet est très distinctement imprimé sur ses drames nationaux pleins de gravité et sur son épopée nationale, dont nous aurons à parler plus tard, et il apparaît également dans ses comédies, qui, de toutes ses compositions poétiques, semblent avoir été le mieux adaptées à son talent, et avoir le mieux réussi. Ce furent sans doute les circonstances extérieures qui l'obligèrent seules à se tenir, dans ses comédies, si près des originaux grecs, et cela ne l'empêche pas de dépasser de beaucoup ses successeurs, et probablement même les insipides originaux, par la franchise de sa gaieté et l'ardeur de son intérêt pour les choses présentes ; en un certain sens, il revint aux errements de la comédie aristophanesque. Il sentait bien, comme l'exprime son épitaphe, les services qu'il avait rendus à son pays.

Mortales immortales flere si foret fas
Flerent divæ Camœnæ Nævium poetam;
Itaquè, postquam est Orci traditus thesauro
Obliti sunt Romæ loquier Latina lingua.

Un langage si orgueilleux de la part de l'homme et du poëte n'était pas déplacé dans la bouche de celui qui avait pris part aux luttes avec Hamilcar et Hannibal, et qui avait trouvé aux sentiments et aux pensées de cet âge, si agité et si plein d'une joie fière, une expression poétique qui, si elle n'était pas de la nature la plus élevée, était du moins saine, habile et nationale. Nous avons déjà mentionné les tracas que la liberté de son langage lui occasionna avec les autorités, et comment, obligé sans doute de quitter Rome pour cette raison, il finit sa vie à Utique. Dans cette circonstance, sans doute, la vie individuelle fut sacrifiée à l'intérêt public, et le beau à l'utile.

Plaute. — Son contemporain, plus jeune que lui, M. Accius Plautus 500?-570 (254-184), paraît lui avoir été fort inférieur au point de vue de la situation extérieure, comme à celui des dons poétiques. Né dans la petite ville de Sarsina, qui était originairement ombrienne, mais qui avait peut-être été latinisée à cette époque, il gagna sa vie à Rome, d'abord comme acteur, puis, après qu'il eut perdu dans des spéculations mercantiles ce qu'il avait gagné comme acteur, il se mit à composer pour la scène, en reproduisant des comédies grecques, sans s'essayer dans aucun autre genre de littérature et probablement sans avoir de prétention au titre d'auteur. Il paraît y avoir eu en ce moment à Rome beaucoup de personnes qui faisaient un trafic de ces reproductions de comédies ; mais leurs noms, sans doute parce qu'elles ne publiaient pas leurs œuvres, furent perdus, et les pièces appartenant à ce répertoire qui furent conservées passèrent dans les temps postérieurs sous le nom du plus populaire de ces auteurs, Plaute. Les littérateurs du siècle suivant comptent jusqu'à cent trente de ces pièces « Plautiennes ; » mais une grande partie ne fut que révisée par Plaute et n'avait aucun rapport avec lui : les meilleures existent encore. Se faire une idée juste, cependant, du caractère poétique de l'auteur, est une chose fort difficile, sinon impossible, puisque les originaux ont péri. Que les éditeurs aient reproduit de bonnes et de mauvaises pièces sans choix, qu'ils aient été les esclaves du public et de la police, qu'ils aient été aussi indifférents aux exigences artistiques que leur auditoire, et qu'ils aient gâté les originaux en leur donnant un ton burlesque et vulgaire, ce sont là des reproches qui s'adressent plutôt à toute cette officine de traductions qu'à leur correcteur individuellement. D'autre part, les traits particuliers de Plaute, ce sont le maniement remarquable

de la langue et de rhythmes variés, une rare habileté dans l'ajustement et l'ordonnance des situations pour produire un effet dramatique, le dialogue presque toujours habile et excellent, et, par-dessus tout, une large et franche gaieté, qui produit des effets comiques irrésistibles, avec ses heureuses facéties, son riche vocabulaire de sobriquets, l'emploi de mots burlesques, les descriptions et les situations frappantes et souvent comiques; qualités dans lesquelles nous reconnaissons l'ancien acteur. Sans doute le traducteur, même sous ce rapport, garda plutôt ce qu'il y avait d'heureux dans l'original qu'il ne le tira de son propre fonds. Les parties des pièces qui peuvent être attribuées avec certitude au traducteur lui-même sont pour le moins médiocres; mais elles nous permettent de comprendre pourquoi Plaute devint et demeura le poëte vraiment populaire de Rome; et pourquoi, même après que Rome a péri, le théâtre est souvent revenu à ses pièces.

Résultat moral. — Nous pouvons encore moins nous former une opinion personnelle sur le troisième et dernier auteur comique de ce temps, Statius Cæcilius (car quoique Ennius ait écrit des comédies, il ne réussit pas dans ce genre). Il avait la même situation et la même profession que Plaute. Né dans la Gaule cisalpine, dans le district de Mediolanum, il fut amené parmi les prisonniers de guerre insubriens à Rome, et gagna sa vie, d'abord comme esclave, puis comme affranchi, en arrangeant des comédies grecques : il fit ce métier jusqu'à sa mort, probablement prématurée, 586 (168). Sa langue n'était pas pure, comme on peut le présumer d'après son origine, mais il dirigea ses efforts, comme nous l'avons déjà dit, vers une construction plus artistique des intrigues. Ses pièces furent reçues froidement par ses contem-

porains, et le public des temps postérieurs laissa de
côté Cæcilius pour Plaute et Térence. Les critiques
de l'âge vraiment littéraire de Rome, celui de Varron
et d'Auguste, assignent à Cæcilius la première place
parmi les imitateurs romains des comédies grecques;
mais ce verdict paraît devoir reposer sur ce que la
médiocrité du critique préfère la médiocrité de composition à tous les caractères vraiment originaux du
poëte. Ces critiques prirent probablement Cæcilius
sous leur protection, simplement parce qu'il était
plus régulier que Plaute, et plus fort que Térence,
tandis qu'il peut fort bien avoir été inférieur à tous
deux.

Cæcilius. — Si donc l'historien littéraire, tout en
reconnaissant les talents fort respectables de ces auteurs comiques romains, ne peut discerner dans cet
amas de traductions un produit d'une importance ou
d'une pureté vraiment artistique, le jugement de l'histoire, au point de vue de la partie morale de ces comédies, doit être nécessairement bien plus sévère. La
comédie grecque, qui leur servait de base, avait peu
d'importance morale, attendu qu'elle était au niveau
de la corruption de son auditoire ; mais le drame romain, à une époque où l'on oscillait entre l'antique
austérité et la nouvelle corruption, était à la fois la
grande école de l'hellénisme et celle du vice. La comédie romano-attique, avec cette prostitution du corps
et de l'âme qu'elle décorait du nom d'amour, également immorale dans son impudeur et dans son sentimentalisme, avec sa magnanimité choquante et contre
nature, avec sa glorification informe de la vie débauchée, son mélange de grossièreté rustique et de raffinement étranger, était une école ouverte de démoralisation romano-hellénique, et fut prise pour telle. On en
voit une preuve dans l'apologie des *Captivi* de Plaute.

Spectatores, ad pudicos mores facta hæc fabula est :
Neque in hac subagitationes sunt neque ulla amatio,
Nec pueri suppositio neque argenti circumductio ;
Neque ubi amans adolescens scortum liberet clam suum
[patrem.
Hujus modi paucas poëtæ reperiunt comœdias,
Ubi boni meliores fiant. Nunc vos, si vobis placet
Et si placuimus neque odio fuimus, signum hoc mittite.
Qui pudicitiæ esse voltis præmium, plausum date !

Nous voyons là quelle opinion avait de la comédie grecque le parti de la morale ; et on peut ajouter que, même quand il se trouvait par hasard des comédies morales, la moralité ne servait guère qu'à rendre l'innocence ridicule. Qui peut douter que ces drames aient donné en fait une impulsion nouvelle à la corruption ? Quand Alexandre le Grand déclarait ne prendre aucun plaisir à une comédie de ce genre qu'on jouait devant lui, le poëte s'excusait en disant que la faute n'en était pas à lui, mais au roi ; que, pour goûter une pareille pièce, il faut avoir l'habitude de la débauche et aimer à recevoir et à donner des coups dans une intrigue. Cet homme connaissait son commerce : si donc, les citoyens romains prirent goût peu à peu à ces comédies grecques, nous voyons de quel prix ils payèrent ce goût. Le gouvernement romain ne méritait aucun blâme, pour faire si peu pour une pareille poésie : il aurait fallu plutôt le blâmer de la tolérer. Le vice est bien assez puissant sans qu'on lui donne une chaire pour être prêché. Préserver de contact immédiat avec la comédie grecque le peuple et les institutions de Rome, c'était plutôt un palliatif qu'un moyen sérieux de défense. En fait, la comédie aurait été bien moins nuisible moralement, si on lui avait laissé son libre cours, de sorte que la vocation du poëte eût été ennoblie, et qu'une poésie romaine relativement indépendante aurait pu se développer :

car la poésie est une puissance morale, et si elle inflige de profondes blessures, elle est largement capable de les guérir. Dans la circonstance présente, le gouvernement péchait par action et par omission ; la neutralité politique et l'hypocrisie morale de la police théâtrale contribuèrent en partie à la décadence si terriblement rapide de la nation romaine.

Comédie nationale. Titinius. — Mais tandis que l'essor d'une comédie nationale était réprimé à Rome, il paraît avoir été plus heureux au même temps dans les villes de province. C'est là, en effet que, vers la fin de cette période, florissait Titinius, le premier auteur connu de comédies latines originales (*fabulæ togatæ*). Cette comédie était également basée sur la nouvelle pièce d'intrigue athénienne : ce n'était cependant pas une traduction, mais une imitation : la scène se passait en Italie, et les acteurs portaient le costume italique, la toge. Là la vie et les mœurs des Latins se traduisaient avec une vivacité particulière. Les pièces se jouaient surtout dans le Latium méridional, par exemple à Setia, Ferentinum et Velitræ, et peignaient la vie civile de ces villes moyennes : les titres mêmes, tels que Psaltria ou la Fille de Ferentinum, la Flûtiste, la Juriste, les *Fullones* indiquent ce fait, et bien des incidents particuliers, tels que celui de ce bourgeois qui faisait faire ses souliers sur le modèle des sandales des rois albains, tendent à le confirmer. Les caractères des femmes l'emportent d'une manière remarquable sur ceux des hommes. Avec un orgueil vraiment latin, le poëte rappelle la grande époque des guerres de Pyrrhus, et regarde avec mépris ses nouveaux voisins latins.

Qui Osce et Volsce fabulantur ; nam Latine nesciunt.

Les rares fragments que nous possédons des co-

médies de ce poëte nous rappellent d'une manière frappante l'allégation de Cicéron, qui dit qu'avant la guerre sociale, la civilisation générale était plus avancée dans les villes latines qu'à Rome même ; le poëte lui-même mentionne le goût des Ferentiniens pour les habitudes grecques. Il n'était que naturel que la civilisation purement nationale fût mieux représentée dans l'auditoire de ces villes que dans les fêtes populaires de Rome. Cette comédie nationale était, de plus, probablement marquée au coin de cet antagonisme entre la province et la ville, dont nous voyons les traces dans Caton et plus tard dans Varron. De même que dans la comédie allemande, qui venait du français, comme la comédie romaine du grec, la Lisette française fut bientôt remplacée par la femme de chambre Franziska, cette comédie nationale prit place, sinon avec une égale puissance poétique, au moins avec la même tendance et peut-être le même succès, auprès de la comédie grecisée de la capitale.

Tragédies. — La tragédie grecque, aussi bien que la comédie, apparurent à cette époque à Rome. C'était une acquisition plus avantageuse et sous quelques rapports plus facile que la comédie. L'épopée grecque et l'épopée homérique, en particulier, qui était la base de la tragédie, n'était pas inconnue aux Romains, et se mêlait constamment à leurs propres légendes nationales ; et l'étranger difficile se trouvait bien plus chez lui, dans ce monde idéal des mythes héroïques, que dans le marché au poisson d'Athènes. Néanmoins, la tragédie servit également à développer, quoique d'une manière moins abrupte et moins vulgaire, l'esprit antinational et hellénisateur ; et, à ce point de vue, par une circonstance du caractère plus décisif, la scène tragique des Grecs était principalement sous l'influence d'Euripide, 274-348 (480-406).

Euripide. — Ce n'est pas ici le lieu de faire un portrait complet de cet homme remarquable et de noter son influence plus remarquable encore sur ses contemporains et sur sa postérité ; mais les mouvements intellectuels des Grecs et des Greco-Romains furent tellement influencés par lui, qu'il est indispensable d'esquisser au moins les traits principaux de cette figure. Euripide était un des poëtes qui élèvent le niveau de la poésie, mais qui, en le faisant, font plutôt comprendre ce qu'il y a à faire qu'ils n'ont la puissance de le réaliser. L'adage profond qui résume moralement et poétiquement tout l'art de la tragédie : « l'action est la passion, » est bon pour la tragédie ancienne ; elle met l'homme en action, mais elle n'essaie pas de l'individualiser; la grandeur incomparable avec laquelle la lutte entre l'homme et la destinée suit son cours dans Eschyle, vient précisément de ce que chacune des puissances opposées est conçue largement et généralement : le caractère humain de Prométhée et d'Agamemnon n'a que peu de nuances d'individualité poétique. Sophocle saisit la nature humaine dans ses types les plus généraux, le roi, le vieillard, la sœur; mais aucune de ses figures ne représente le microcosme humain sous tous ses aspects, ses traits de caractère individuel. On atteignit ainsi à un haut degré de l'art, mais non au plus haut, la peinture intégrale de l'homme et l'agencement de figures individuelles, complètes par elle-même, forment une perfection plus rare, et sous ce rapport, comparés à Shakespeare, Eschyle et Sophocle représentent des degrés inférieurs de développement; mais quand Euripide tenta de représenter l'homme tel qu'il est, le progrès était plutôt logique et en un certain sens historique que poétique. Il put ruiner l'ancienne tragédie plutôt que créer la moderne. Il est resté partout à moitié chemin. Les masques, par lesquels l'ex-

pression de la vie de l'âme passe pour ainsi dire de l'individuel au général, étaient aussi nécessaires à la tragédie antique, aux types généraux, qu'incompatibles avec la tragédie de caractère ; mais Euripide les conserva. Avec un tact d'une délicatesse remarquable, l'ancienne tragédie ne présentait jamais l'élément dramatique, auquel elle ne pouvait donner carrière, sans mélange, mais elle le tempérait en quelque mesure par le choix de sujets épiques, tirés du monde surnaturel des dieux et des héros et par les chœurs lyriques. On sent qu'Euripide s'irritait de se voir enchaîné dans ces liens : dans ses sujets, il descendait au moins aux temps semi-historiques, et ses chœurs étaient d'une importance si subordonnée qu'on les soumettait souvent à la représentation, dans les temps postérieurs, et sans faire beaucoup de tort à la pièce ; néanmoins, il n'a pas fait complétement entrer ses figures dans le domaine de la réalité, ni absolument rejeté le chœur. Partout, et en toute circonstance, il est le représentant d'une époque dans laquelle, d'une part, la source primitive de toute poésie, une pure et saine vie nationale, était troublée dans son cours. Tandis que la piété respectueuse des anciens tragiques répand sur leurs pièces comme un rayon divin ; tandis que l'horizon étroit des antiques Hellènes exerce un pouvoir salutaire sur les auditeurs, le monde d'Euripide apparaît dans un crépuscule philosophique aussi dépourvu de dieux que pénétré de ré flexion, et de sombres passions éclatent comme des éclairs dans la sombre nuée. La vieille foi dans la destinée disparaît ; le destin gouverne comme un pouvoir despotique extérieur et les esclaves le subissent en grinçant des dents. Le poëte ne put donc jamais parvenir à une conception plastique qui l'aurait dominé, et n'atteignit pas même en fait à un effet vraiment poétique ; c'est pour cette raison qu'il s'occupait

peu du plan de ses tragédies et qu'il les gâta souvent en oubliant de leur donner un intérêt principal de sujet ou de personne. Le système fâcheux de construire le sujet dans le prologue, ou de le dénouer par une intervention divine ou quelque autre platitude, fut en réalité introduit par Euripide. Tout l'effet de son drame est dans les détails, et certainement l'art a concentré tous ses efforts pour suppléer l'absence irréparable de conception poétique. Euripide est un maître dans ce qu'on appelle les effets ; ils ont ordinairement chez lui une couleur sensuellement sentimentale, et stimulent même souvent les impressions sensuelles par un mélange d'impression morale, telle que celle qui résulte du mélange de l'amour avec le meurtre et l'inceste. La peinture de Polyxène, qui veut mourir, et de Phèdre, qui languit sous le poids d'un amour secret, et surtout la splendide peinture des extases mystiques des Bacchantes, sont, dans leur genre, de la plus grande beauté ; mais elles ne sont pures ni au point de vue moral ni au point de vue artistique, et quand Aristophane reprochait au poëte d'être incapable de peindre Pénélope, il avait parfaitement raison. On peut en dire autant de la compassion qu'Euripide a introduite dans la tragédie. Tandis que ses héros et ses héroïnes, tels que Ménélas, dans l'*Hélène*, Andromaque, Électre en pauvre paysanne, le marchand malade et ruiné Télèphe, sont repoussants ou ridicules et ordinairement l'un et l'autre, les pièces qui se meuvent dans l'atmosphère de la réalité ordinaire et qui échangent le caractère tragique pour celui de la peinture de la vie domestique ou pour quelque chose de semblable à la comédie sentimentale, telle qu'Iphigénie en Aulide, Ion, Alceste, sont peut-être celles de ses œuvres qui produisent le plus d'effet. Le poëte essaye également très-souvent, mais avec moins de succès, de mettre en

œuvre un intérêt intellectuel. Il en résulte un plan compliqué, dont le but est, non pas, comme dans l'ancienne tragédie, d'émouvoir le cœur, mais plutôt de tenir la curiosité en éveil ; de là ce dialogue mesuré dialectiquement, qui est souvent intolérable pour des oreilles qui ne sont pas athéniennes ; de là des apophthegmes qui sont répandus dans les pièces d'Euripide, qui ne repose plus sur une expérience humaine immédiate, mais sur la réflexion logique. Sa Médée est certainement si bien prise sur la réalité qu'elle songe, en s'embarquant, à emporter de l'argent pour le voyage ; mais quant à la lutte entre l'amour maternel et la jalousie, le lecteur de bonne foi n'en trouvera guère de traces dans Euripide. Mais, avant tout, l'effet poétique est remplacé, dans les tragédies d'Euripide, par un but moral ou politique. Sans toucher précisément et directement aux questions du jour, et ayant en vue plutôt des questions sociales que des questions politiques, Euripide se trouvait, dans les conséquences légitimes qu'il tirait de ses principes, d'accord avec le radicalisme politique et philosophique de son temps ; il fut le premier et principal apôtre de ce nouvel humanisme cosmopolite qui brisa l'ancienne vie athénienne. Ce fut là à la fois le motif de l'opposition que le poëte profane et anti-athénien rencontra parmi ses contemporains, et de cet enthousiasme merveilleux avec lequel la jeune génération et les étrangers accueillirent le poëte de l'émotion et de l'amour, des apophthegmes, de la philosophie et de l'humanité. La tragédie grecque, entre les mains d'Euripide, sortit de sa véritable sphère et tomba ; mais le succès du poëte cosmopolite vint précisément de cela, attendu qu'à la même époque la nation sortit également de sa sphère et tomba. La critique d'Aristophane avait donc touché le but, aussi bien au point de vue poétique qu'au point de

vue moral; mais la poésie a sur les événements historiques une influence proportionnée non à la valeur absolue, mais à la domination de l'esprit du temps, et, sous ce rapport, Euripide est sans rival. Il arriva aussi qu'Alexandre le lisait constamment, qu'Aristote le prit comme type du poëte tragique : que l'art poétique et plastique d'Athènes, dans les derniers temps, lui dut son origine ; en effet, la nouvelle comédie athénienne ne fit autre chose que de traduire Euripide en comédie, et l'école de peinture, que nous révèlent les vases les plus récents, prenait ses sujets, non plus dans les vieilles épopées, mais dans les tragédies d'Euripide : et enfin, plus la vieille Grèce s'effaçait devant le nouvel hellénisme, plus la renommée et l'influence du poëte gagnaient, et la vie grecque à l'étranger, en Égypte comme à Rome, se modela directement ou indirectement sur Euripide.

Tragédie romaine. — L'hellénisme d'Euripide arriva à Rome par des canaux différents et y produisit sans doute un effet plus rapide et plus profond par les moyens indirects que par des traductions directes. Le drame tragique ne fut pas très-postérieur à la comédie ; mais la dépense plus grande qu'occasionnait la représentation d'une tragédie, et qui était certainement prise en considération, au moins pendant la guerre d'Hannibal, ainsi que la disposition du public, retarda le développement de la tragédie. Dans les comédies de Plaute, les allusions aux tragédies ne sont pas très-fréquentes, et bien des rapports de ce genre doivent avoir été empruntés aux originaux. Le premier et le seul vraiment influent des tragiques de cette époque fut un contemporain de Nævius et de Plaute, mais plus jeune qu'eux, Quintus Ennius, 515-585 (239-169), dont les pièces furent parodiées par des auteurs comiques de son temps, et furent dé-

clamées et représentées par les acteurs jusqu'au temps de l'empire.

Le théâtre tragique de Rome nous est moins connu que sa comédie : dans l'ensemble, nous discernons les mêmes traits que nous avons relevés dans la comédie. Le répertoire était de même formé principalement de traduction du grec. La préférence était donnée à des sujets empruntés à la guerre de Troie et aux légendes qui s'y rapportaient immédiatement, évidemment parce que ce cycle de légendes était familier au public, qui avait fréquenté les écoles. Des incidents qui réposent sur l'horreur tragique y prédominent, tels que le parricide et l'infanticide dans les *Euménides*, *Alcméon*, *Cresphonte*, *Mélanippe*, *Médée*, et l'immolation des jeunes filles dans *Polyxène*, les *Erechtides*, *Andromède*, *Iphigénie* ; nous ne pouvons nous dispenser de rappeler que le public auquel ces tragédies étaient destinées avait l'habitude d'assister aux combats de gladiateurs. Les caractères de femme et les fantômes paraissent avoir produit l'impression la plus profonde. Outre qu'on supprima les masques, la différence la plus sensible de la traduction latine est celle qui eut lieu par rapport aux chœurs. Le théâtre romain, destiné peut-être primitivement à la représentation unique de comédies sans chœurs, n'avait pas cette scène pour la danse (*orchestra*), avec l'autel au milieu, sur laquelle le chœur grec remplissait son rôle, ou, pour parler plus exactement, l'espace réservé dans les théâtres grecs pour ce but spécial, servait de parterre chez les Romains ; en conséquence la danse chorale au moins, avec ses développements artistiques et le mélange de musique et de déclamation qu'elle comportait, doit avoir été supprimée à Rome, et même quand on conservait le chœur, on lui laissait peu d'importance. Nécessairement il y eut plusieurs changements de détail dans les rhythmes.

des abréviations, des mutilations ; dans l'imitation latine de l'*Iphigénie* d'Euripide, par exemple, le chœur de femmes avait été, soit suivant une autre tragédie, soit du propos délibéré de l'auteur, converti en un chœur de soldats. Les tragédies latines du VIe siècle ne peuvent passer pour de bonnes traductions dans le sens strict du mot ; cependant il est probable qu'une tragédie d'Ennius donnait une idée beaucoup moins imparfaite de l'original d'Euripide, qu'une comédie de Plaute de l'original de Ménandre.

Effet moral de la tragédie. — La situation historique et l'influence de la tragédie grecque à Rome étaient entièrement analogues aux effets correspondants de la comédie; et tandis que, suivant la distinction nécessaire des deux genres, la tendance hellénique paraissait dans la tragédie sous une forme plus pure et plus spirituelle, le théâtre tragique de cette époque, et Ennius, son principal représentant, montrèrent avec plus de décision leurs tendances antinationales et propagandistes. Ennius, qui a été, sinon le plus important, au moins le plus influent des poëtes du VIe siècle n'était pas Latin de naissance ; il était à moitié Grec d'origine. Né d'une famille messapienne et ayant reçu une éducation grecque, il s'établit à Rome à trente-cinq ans, et y demeura, d'abord comme étranger résident, puis après 570 (184) comme citoyen : il était pauvre, et gagnait sa vie soit en donnant des leçons de grec et de latin, soit au moyen des revenus de ses pièces, ou de présents des nobles romains, qui, comme Publius Scipion, Titus Flamininus et Marcus Fulvius Nobilior, avaient le goût de répandre le nouvel hellénisme : ils récompensaient ainsi le poëte, qui chantait leurs louanges et celles de leurs ancêtres, et celui-ci les accompagnait quelquefois au camp, avec l'emploi de poëte officiel, chargé à l'a-

vance de célébrer les hauts faits qu'ils allaient accomplir. Il a lui-même décrit avec élégance les qualités de client que demande une charge pareille. Homme cosmopolite par nécessité et par toutes les circonstances de sa vie, il eut l'adresse de s'approprier les caractères particuliers des nations au milieu desquelles il vivait, grecque, latine ou osque, sans se vouer absolument à aucune d'elles, et tandis que l'hellénisme des auciens poëtes romains était le résultat plutôt que la tendance de leur activité poétique, et qu'en conséquence ils tentèrent plus ou moins de prendre pied sur le sol romain, Ennius se rendit compte au contraire de sa tendance révolutionnaire, et essaya évidemment avec zèle de mettre à la mode à Rome les idées grecques nouvelles. L'instrument qui pouvait le mieux servir son dessein était la tragédie. Les fragments qui nous restent de ces tragédies montrent qu'il connaissait bien tout le théâtre tragique des Grecs, et Eschyle et Sophocle en particulier : ce n'est donc en aucune façon, par hasard, qu'il a écrit sur le modèle d'Euripide, la plupart de ses pièces, et toutes celles qui sont arrivées à la célébrité. Dans le choix et l'arrangement, il cédait sans doute à des préoccupations extérieures, mais ces préoccupations ne suffiraient pas à expliquer pourquoi il fit prédominer à tel point, dans Euripide, l'élément caractéristique d'Euripide ; pourquoi il dépassa l'original, dans sa négligence des chœurs ; pourquoi il fit plus que lui appel aux sensations : elles ne font pas comprendre non plus pourquoi il prit des pièces comme le Thyeste et le Télèphe, frappées par Aristophane d'un ridicule immortel, avec les gémissements de princes et les princes gémissants, ou même une pièce, comme « Ménalippa, la philosophe, » dans laquelle toute l'intrigue roule sur l'absurdité de la religion nationale, et où sa tendance à la combattre, au point

de vue de la physique, se montre ouvertement. Les traits les plus acérés sont partout, et surtout dans des passages qui ont été évidemment ajoutés, dirigés contre la foi aux miracles, et nous nous étonnons que la censure de la scène romaine ait laissé passer des tirades semblables à celle-ci :

Ego Deum genus esse semper dixi et dicam cœlitum,
Sed eos non curare opinor, quid agat humanum genus;
Nam si curent, bene bonis sit, male malis, quod nunc [abest.

Nous avons déjà fait remarquer qu'Ennius prêcha la même incrédulité scientifiquement dans un poëme didactique ; il est évident qu'il était un libre penseur de bonne foi. Cela s'accorde avec d'autres traits de son caractère, son opposition politique empreinte de radicalisme, qu'on voit paraître ça et là ; son éloge des plaisirs grecs de la table, surtout la manière dont il écarte de la poésie latine son dernier élément national, le mètre saturnien, et y substitue l'examètre grec. Que le poëte si varié ait exécuté des tâches diverses avec une égale perfection, qu'il ait tiré l'examètre d'un langage dont la structure se prête peu aux dactyles, et qu'il ait pu, sans contrarier le courant de son style, se mouvoir avec aisance et liberté dans des formes et des mètres qui lui étaient inconnus, ce sont là autant de marques d'un talent plastique extraordinaire, qui était en fait plus grec que romain. Quand il nous choque, c'est plus souvent par suite d'une imitation purement grecque que par la rudesse romaine. Ce n'était pas un grand poëte, mais c'était un homme d'un talent gracieux et primesautier, qui avait l'extrême sensibilité des natures poétiques, mais qui avait besoin, pour se sentir poëte, du cothurne tragique, et complétement dépourvu de la verve comique. Nous pouvons comprendre l'orgueil

avec lequel le poëte helléniste regardait ces essais grossiers « que chantaient autrefois les faunes et les bardes, » et l'enthousiasme avec lequel il célèbre son propre génie artistique.

Enni poëta salve, qui mortalibus
Versus propinas flammeos medullitus.

Le génie d'Ennius l'assurait qu'il voguait à pleines voiles ; la tragédie grecque devint et resta une propriété de la nation latine.

Théâtre national. — Ce fut par des routes moins battues et avec un vent moins favorable qu'un hardi navigateur courut à la recherche d'un but plus élevé. Nævius ne se contenta pas, comme Ennius, d'adapter des tragédies grecques à la scène romaine, mais il essaya de créer, indépendamment des Grecs, un théâtre national sérieux (*fabula prætextata*). Aucun obstacle ne se trouvait sur son chemin, il traita des sujets empruntés à la légende romaine et à l'histoire contemporaine de la nation. Tels furent : « l'Éducation de Romulus et Remus, » ou « la Louve, » dans laquelle paraissait Amulius, roi d'Albe, « Clastidium » qui célébrait la victoire de Marcellus sur les Celtes en 532 (222). Suivant son exemple, Ennius, dans son « Ambracia, » peignait, d'après ses propres observations, le siége de cette ville par son patron Fulvius Nobilior, en 565 (189). Mais le nombre de ces pièces nationales demeura restreint, et ce genre de composition disparut bientôt de la scène ; les rares légendes et l'histoire décolorée de Rome ne pouvaient fournir autant de sujets que la mythologie grecque.

Quant à la valeur poétique des pièces, nous ne sommes plus à même de la juger ; mais si nous tenons compte du dessein général, il y eut dans dans la littérature latine peu d'éclats de génie comparables à

la création d'un théâtre national. Les tragiques grecs de l'époque primitive, qui se sentait encore voisine des dieux, des poëtes comme Phrynicus et Eschyle eurent seuls le courage de représenter sur la scène, à côté des événements des temps légendaires, les grandes actions dont ils avaient été témoins et auxquelles ils avaient pris part ; et nous pouvons nous faire une idée de la grandeur des guerres puniques et de l'effet qu'elles produisirent, quand nous voyons un poëte qui, comme Eschyle, avait lui-même combattu dans les batailles qu'il chantait, faire paraître les rois et les consuls de Rome sur une scène où l'on n'avait vu jusque-là que des dieux et des héros.

Poésie récitative. — La poésie récitative prit aussi naissance à Rome à cette époque. Livius Andronicus naturalisa la coutume qui chez les anciens remplaçait l'impression moderne : la lecture publique des ouvrages nouveaux par l'auteur lui-même ; il le fit, du moins, pour son propre compte, dans son école. Comme la poésie n'était pas cultivée dans cette circonstance par intérêt pécuniaire, ou du moins directement, ce genre de composition n'était pas regardé avec la même défaveur que les compositions théâtrales ; vers la fin de cette époque, plusieurs nobles romains s'étaient essayés dans ce genre. La poésie récitative était principalement cultivée par les poëtes qui s'occupaient d'écrire pour la scène, et ce genre primait l'autre ; en fait, ce ne fut que plus tard qu'il put y avoir un véritable public auquel pût s'adresser la poésie récitée.

Satura. — La poésie lyrique, didactique et épigrammatique fut médiocrement cultivée. Les chants de fête religieux, dont les annales de ce temps ont illustré les auteurs, ainsi que les inscriptions monu-

mentales, qui demeurèrent fidèles au mètre saturnien, n'appartiennent guère à la littérature proprement dite. Si la poésie légère parut, elle fut classée, et cela dès le temps de Nævius, sous le nom de *Satura*. Ce terme s'appliquait originairement aux anciens poëmes scéniques sans intrigue, qui, après Lucius, cédèrent la scène au théâtre grec ; mais dans son application, il correspond en quelque sorte à nos mélanges poétiques, et, comme eux, il s'applique non à une espèce définie de style poétique, mais simplement à des poëmes qui ne sont pas d'un caractère épique et dramatique, qui traitent d'une matière quelconque, et sont écrits d'une manière quelconque, au gré de l'auteur. Outre le poëme moral de Caton, dont nous parlerons plus tard, et qui était probablement écrit en vers saturniens, comme les premiers essais de poésie didactique nationale, on peut ranger dans cette catégorie les petits poëmes d'Ennius, que cet écrivain, très-fécond en ce genre, publia en partie dans sa collection de *Saturæ*, et en partie séparément. Parmi ceux-ci se trouvaient des poëmes narratifs très-courts, appartenant à l'histoire légendaire ou contemporaine de son pays ; des traductions du roman, religieux d'Evhémère, des poëmes physiques publiés sous le nom d'Epicharmus, des poësies gastronomiques d'Archestratos de Géla, un poëme qui traita de la cuisine supérieure, un Dialogue entre la Vie et la Mort, les fables d'Ésope, une collection de maximes morales, de parodies, d'épigrammes, sujets légers, mais qui indiquent la puissance de variété ainsi que les tendances néologiques et didactiques du poëte, qui se donnait libre carrière dans un champ soustrait à la censure.

Annales métriques. Nævius. — Les tentatives faites pour mettre en vers les annales nationales, ont

une plus grande importance poétique et historique. Là aussi ce fut Nævius qui donna la forme poétique à tout ce qui, dans l'histoire légendaire et contemporaine, pouvait être compris dans un récit suivi, et qui plus particulièrement raconta dans le mètre saturnien, qui était presque de la prose, l'histoire de la première guerre punique, avec simplicité et clarté et en restant fidèle aux faits, ne laissant de côté aucun détail comme antipoétique, et sans courir après les fleurs de rhétorique et les embellissements, surtout dans les temps historiques, il donna à tout son récit une couleur d'actualité.

Ce que nous avons déjà dit du théâtre national du même poëte, s'applique en substance à l'œuvre dont nous parlons actuellement. La poésie épique des Grecs, comme leur tragédie, avait complétement rapport à la période héroïque ; c'était une idée nouvelle et grande, au moins quant à la conception, d'éclairer l'époque présente de l'éclat de la poésie. Quoique, au point de vue de l'exécution, la chronique de Nævius ne fût sans doute pas très-supérieure aux chroniques rimées du moyen âge qui y ressemblent beaucoup sous divers rapports, le poëte avait cependant raison de contempler son œuvre avec une certaine complaisance. Ce n'était pas une mince gloire, dans un âge absolument privé de littérature historique, à l'exception des annales officielles, d'avoir composé pour ses concitoyens un récit suivi des actions de leur temps et des âges primitifs, et d'y avoir placé devant leurs yeux les incidents les plus remarquables de leur histoire, sous une forme dramatique.

Ennius. — Ennius se proposa la même tâche que Nævius, mais la ressemblance des sujets ne donne que plus de relief au contraste qui sépare le poëte national et le poëte antinational. Nævius avait cherché

pour un sujet nouveau une nouvelle forme; Ennius fit entrer le sien de force dans le moule de l'épopée grecque. L'hexamètre remplaça le vers saturnien; le style orné des Homérides, qui visait à l'effet plastique de la description, remplaça la narration simple et historique. Partout où les circonstances le permettent, il traduit simplement Homère; par exemple, les funérailles de ceux qui moururent à Héraclée sont décrites sur le modèle des funérailles de Patrocle; et sous le casque de Marcus Livius Stolon, le tribun militaire qui combat les Istriens, on reconnaît l'Ajax d'Homère. Ennius n'épargne même pas au lecteur l'invocation homérique à la muse. La friperie épique est mise en œuvre; après la bataille de Cannes, par exemple, Junon, en plein conseil des dieux, pardonne aux Romains, et Jupiter, après avoir obtenu le consentement de son épouse, leur promet une victoire facile sur les Carthaginois. Les Annales trahissent évidemment les tendances helléniques de l'auteur. La mise en scène des dieux pour la simple ornementation poétique, porte ce cachet. La vision remarquable, qui ouvre le poëme, dit en bon style pythagoricien comment l'âme qui habite maintenant dans Quintus Ennius, a habité antérieurement dans Homère et avant dans un paon; puis, dans un style de physique, elle explique la nature des choses et les rapports de l'âme et du corps. Le choix même du sujet tend au même but; du moins les littérateurs helléniques de tous les âges ont trouvé une justification de leurs tendances gréco-cosmopolites dans cette réhabilitation même de l'histoire romaine. Ennius fait remarquer que les Romains passeront pour des Grecs :

Contendunt græcos, græcos memorare solent eos.

La valeur poétique de ces Annales, qui eurent une si grande renommée, peut être appréciée après les

remarques que nous avons faites précédemment, relativement aux qualités et aux défauts du poëte en général. Doué d'une ardente sympathie, il se sentait élevé par l'impulsion enthousiaste que donnèrent les guerres puniques au sentiment national de l'Italie ; et il ne réussit pas seulement parfois à imiter la simplicité homérique, mais ses vers sont quelquefois. et même souvent, imprégnés de la solennité et du décorum du caractère romain. Mais la construction de son épopée était défectueuse : elle doit, en effet, avoir été bien molle et bien flexible, pour que le poëte ait pu y insérer un livre de supplément à la louange d'un héros et d'un patron qu'il avait d'ailleurs oubliés. En somme, les Annales furent sans nul doute l'œuvre dans laquelle Ennius resta le plus au-dessous de son sujet. L'idée de faire une Iliade porte en elle-même sa condamnation. Ce fut Ennius qui, dans ce poëme, introduisit pour la première fois dans la littérature ce composé d'épopée et d'histoire, qui l'a depuis poursuivie comme un fantôme, incapable à la fois de vivre et de mourir ; mais ce poëme eut certainement du succès. Ennius put prétendre à être l'Homère romain avec autant de raison que Klopstock prétendit être l'Homère allemand ; ses contemporains le regardèrent comme tel, et la postérité a confirmé ce jugement. La vénération pour le père de la poésie romaine se transmit de génération en génération ; le raffiné Quintilien dit lui-même : « Respectons Ennius comme un ancien bois sacré, dont les chênes puissants et séculaires sont plus vénérables que magnifiques ; » et si l'on est disposé à s'en étonner, on peut observer des phénomènes pareils dans le succès de l'Énéide, de la Henriade, de la Messiade. Un puissant développement de la poésie nationale aurait fait justice de ce parallèle presque comique entre l'Illiade d'Homère et les Annales d'Ennius, comme nous avons fait justice du pa-

rallèle entre Sapho et Karschin, entre Pindare et Willamov ; mais ce développement ne se produisit pas à Rome. Grâce à l'importance du sujet, l'intérêt aristocratique du poëme et le grand talent de forme de l'auteur, les Annales demeurèrent le plus ancien poëme romain original, qui parut, aux générations postérieures plus cultivées, lisible ou digne d'être lu ; et ainsi, par une circonstance singulière, la postérité en arriva à honorer ce poëme foncièrement antinational, d'un savant à moitié Grec, comme le poëme de Rome par excellence.

Littérature en prose. — Une littérature en prose naquit à Rome peu de temps après la poésie romaine, mais d'une manière très différente. Elle ne reçut ni l'impulsión artificielle que l'école et le théâtre imposèrent à la poésie romaine, ni la restriction artificielle à laquelle la comédie romaine, en particulier, a tout soumis par la censure stricte et étroite de la scène. Cette forme de l'activité littéraire ne fut pas stigmatisée par la bonne société, comme celle du chanteur de ballades. En conséquence, la littérature en prose, tout en prenant bien moins d'étendue et d'activité que la littérature poétique du même temps, eut un développement bien plus naturel. Tandis que la poésie était presque entièrement aux mains d'hommes d'un rang inférieur, et qu'on ne voit pas paraître un seul noble romain parmi les poëtes célèbres de cette époque, on rencontre dans cette période, parmi les écrivains en prose, à peine un nom qui n'appartienne pas à l'ordre sénatorial ; et c'est du rang de l'aristocratie la plus élevée, d'hommes qui avaient été consuls ou censeurs : les Fabius, les Gracques, les Scipions, que procède complètement cette littérature. La tendance conservatrice et nationale, dans cette circonstance, s'accordait mieux avec la composition en prose qu'avec la

poésie ; mais là aussi, et particulièrement dans la branche la plus importante de cette littérature, la composition historique, la tendance hellénique eut une influence puissante, trop puissante même sur le fond comme sur la forme.

Histoire. — Jusqu'au temps de la guerre d'Hannibal, il n'y eut pas de composition historique à Rome ; car les inscriptions dans le livre des Annales étaient des documents et non de la littérature, et on ne visa jamais, en les écrivant, à la connexion des événements. Par une circonstance qui caractérise les Romains, nonobstant l'extension de la puissance romaine bien au delà des frontières de l'Italie, et le contact perpétuel de la société aristocratique de Rome avec la Grèce qui avait une si grande activité littéraire, ce ne fut pas avant le milieu du VIe siècle qu'on vit naître ce désir de transmettre aux contemporains et à la postérité la connaissance des actions et des destinées de Rome, au moyen d'une composition historique. Lorsque à la fin le désir s'en fit sentir, il n'y avait pas de formes littéraires dans lesquelles l'histoire romaine pût entrer, ni de public pour recevoir une œuvre de ce genre ; et il fallait beaucoup de temps et de talent pour créer l'un et l'autre. D'abord, en conséquence, on obvia à ces difficultés en écrivant l'histoire soit en latin et alors en vers, soit en prose et alors en grec. Nous avons déjà parlé des Annales versifiées de Nævius, écrites vers 550 (204), et d'Ennius, écrites vers 581 (173). Ces deux œuvres appartiennent à la plus ancienne littérature historique des Romains, et les Annales de Nævius peuvent passer pour la plus ancienne des histoires de Rome. C'est vers la même époque que furent composées les histoires en grec de Quintus Fabius Pictor, après 553 (201), homme de famille noble, qui prit une part active

aux affaires publiques durant la guerre d'Hannibal ; et de Publius Scipion, fils de l'Africain, qui mourut vers 590 (164). Pour ce qui concerne les histoires en vers, on se servit de l'art poétique qui avait déjà reçu un certain développement, et qui s'adressait à un public qui aimait la poésie, encore rare. Les historiens en prose trouvèrent les formes grecques à leur portée, et, vu la nature de leur sujet dont l'intérêt dépassait les limites du Latium, s'adressèrent d'abord aux étrangers plus cultivés. Le premier plan fut adopté par les auteurs plébéiens, le second par les nobles ; de même qu'au temps de Frédéric le Grand, une littérature aristocratique en français exista côte à côte avec les productions allemandes des penseurs et des professeurs, et que tandis que des hommes comme Gleim et Ramler écrivaient des chansons de guerre en allemand, les rois et les généraux écrivaient des histoires militaires en français. Ni les chroniques versifiées, ni les Annales écrites en latin ne constituaient une littérature historique latine proprement dite : celle-ci ne commença qu'avec Caton, dont les « Origines, » qui ne furent pas publiées avant la fin de cette époque, étaient à la fois le plus ancien ouvrage historique écrit en latin, et le premier ouvrage en prose important de la littérature latine.

Tous ces ouvrages, quoique en dehors de l'idée que les Grecs se faisaient de l'histoire, étaient, comparés aux simples notes détachées du Livre des Annales, des histoires systématiques avec un récit suivi et une composition plus ou moins régulière. Ils embrassaient tous, autant que nous pouvons en juger, l'histoire nationale depuis la fondation de Rome jusqu'au temps de l'écrivain, quoique au point de vue du titre, l'ouvrage de Nævius ne racontât que la première guerre punique, et celle de Caton l'histoire primitive. Ils furent ainsi divisés en trois sections, l'histoire

légendaire, l'histoire primitive et l'histoire contemporaine.

Histoire des origines de Rome. — Dans la période légendaire, l'histoire de l'origine de Rome fut racontée avec un grand détail, et dans ce cas, on eut à surmonter une difficulté particulière, c'est qu'il circulait à ce sujet, comme nous l'avons déjà dit, deux versions absolument contradictoires : la tradition nationale qui, dans ses traits principaux, était sans doute déjà incorporée dans le livre des Annales, et la tradition grecque de Timée, qui ne peut avoir été inconnue à ces chroniqueurs romains. L'objet de la première était de rattacher Rome à Albe, celui de la seconde de rattacher Rome à Troie : dans la tradition nationale, la ville était bâtie par Romulus, fils du roi d'Albe ; dans la tradition grecque, par le prince troyen Énée. Dans l'époque présente, c'est probablement à Nævius ou à Pictor qu'appartient le mélange des deux histoires. Le prince albain Romulus demeure le fondateur de Rome, mais devint en même temps le descendant de la fille d'Énée ; Énée ne fonde pas Rome, mais il est représenté comme apportant les Pénates romains en Italie et bâtissant Lavinium pour leur servir d'autel, tandis que son fils Ascagne fonde Albe-la-Longue, la métropole de Rome et du Latium. C'était une macédoine assez maladroite, et les Romains ne pouvaient penser avec plaisir que les pénates primitifs de Rome eussent été conservés, non, comme on l'avait cru jusque là, dans le temple du Forum, mais au sanctuaire de Lavinium ; et la fiction grecque était un expédient pire encore, puisque les dieux, suivant elle, n'avaient accordé qu'au petit-fils ce qu'ils avaient attribué à l'aïeul. Mais cette fusion atteignit son but ; sans nier précisément l'origine nationale de Rome, elle flattait les tendances

helléniques et sanctionnait en quelque sorte ce désir de parenté avec Énée, qui, à cette époque déjà, était fort en vogue; elle devint ainsi la tradition stéréotypée et bientôt officielle sur l'origine de la puissante république. A l'exception de l'histoire de l'origine de la ville, les historiographes grecs s'étaient peu ou point occupés de la république romaine, de sorte que le récit de la suite des annales nàtionales dut être emprunté à des sources nationales. Mais les rares informations qui nous ont été transmises ne nous permettent pas de discerner clairement quelle sorte de tradition, à côté du Livre des Annales, trouvèrent à leur disposition les premiers chroniqueurs, et ce qu'ils purent ajouter de leur propre fonds. Les contes tirés d'Hérodote étaient probablement étrangers à ces premiers annalistes, et l'on ne peut prouver qu'on ait directement emprunté des matériaux grecs pour cette partie de l'histoire. On ne doit donc trouver que plus remarquable la tendance qu'on rencontre chez tous, même chez Caton, l'ennemi de l'hellénisme, non seulement à rattacher Rome à la Grèce, mais à représenter les nations italiques et helléniques comme ayant été originairement identiques. C'est à cette tendance que nous devons les Italiotes primitifs ou aborigènes, émigrés de Grèce, et les Grecs primitifs ou Pélasgiens, amenés par leurs migrations en Italie.

Histoire primitive. — L'histoire courante avait une suite suffisante, quoique le fil qui en rattachait les parties fût faible et relâché, dans la période royale, jusqu'à l'établissement de la république ; mais à ce point le courant se désséchait, et non-seulement il était difficile, mais même impossible de former un récit suivi et lisible, avec les listes de magistrats et les rares renseignements qui y étaient joints. Les poëtes se rendaient mieux compte de cette lacune.

Nævius paraît, pour cette raison, avoir passé d'un seul coup de l'époque des rois à la guerre de Sicile. Ennius, qui dans le troisième de ses dix-huit livres en était encore aux rois, quoiqu'il entreprît dans le sixième la guerre avec Pyrrhus, doit avoir traité les deux premiers siècles de la république simplement par les traits les plus généraux. Nous ne savons comment les annalistes qui écrivirent en grec se tirèrent de la difficulté. Caton adopta une méthode particulière. Il n'éprouvait aucun plaisir, comme il le dit lui-même, « à raconter ce qui se trouvait sur les tableaux de la maison du pontifex maximus, combien de fois le blé avait été cher, et quelles avaient été les éclipses de lune ou de soleil, de sorte qu'il consacra le second et le troisième livre de son œuvre historique à raconter l'origine des autres cités italiques et leur admission dans la confédération romaine. Il se débarrassa ainsi des entraves de la chronique, qui raconte les événements arrivés par année sous la rubrique des magistrats de l'époque : quand on dit que l'ouvrage de Caton racontait les événement par section, on fait sans doute allusion à ce détail de sa méthode. Cette attention donnée aux autres communautés latines, qui nous étonne dans un ouvrage romain, s'explique en partie par la position politique de l'auteur, qui s'appuyait sur l'Italie municipale dans son opposition à la politique de la capitale ; elle remplaçait, d'autre part, jusqu'à un certain point, ce qui manquait de l'histoire de Rome depuis l'expulsion de Tarquin jusqu'à la guerre de Pyrrhus, en présentant à sa façon le principal résultat de cette histoire, l'union de l'Italie sous l'hégémonie de Rome.

Histoire contemporaine. — L'histoire contemporaine, au contraire, fut traitée avec suite et détail. Nævius raconte la première, et Fabius la seconde

guerre avec Carthage d'après leurs propres observations; Ennius consacra au moins treize des dix-huit livres de ses annales à l'époque qui allait de la guerre de Pyrrhus à celle de l'Istrie. Caton racontait, dans le quatrième et le cinquième livre de son ouvrage historique, les guerres qui avaient eu lieu depuis la première guerre punique jusqu'à la guerre avec Persée, et dans les deux derniers livres, qui probablement étaient faits sur un plan différent et plus détaillé, il racontait les événements des vingt dernières années de sa vie. Pour la guerre de Pyrrhus, Ennius doit avoir employé Timée et d'autres autorités grecques: mais, en somme, les récits reposaient en partie sur l'observation personnelle ou sur des renseignements donnés par des témoins oculaires, en partie sur les emprunts que se faisaient les historiens les uns aux autres.

Discours et lettres. — Avec la littérature historique, et sous quelques rapports, comme complément de celle-ci, naquit la littérature des discours et des lettres. Caton en fut également le promoteur, car les Romains ne possédaient rien des premiers temps que quelques discours funéraires, dont la plus grande partie ne sortit probablement que plus tard des archives de famille, telles que celles que le vétéran Quintus Fabius, l'adversaire d'Hannibal, prononça dans sa vieillesse sur un de ses fils morts à la fleur de l'âge. Caton, d'autre part, confia à l'écriture, dans sa vieillesse, quelques-uns des nombreux discours qu'il avait prononcés pendant sa longue et active carrière publique, et qu'il jugea historiquement importants, comme une sorte de mémoires politiques, et il les publia en partie dans son ouvrage historique, en partie, semble-t-il, comme suppléments indépendants à cette histoire. Il existait aussi une collection de ces lettres.

Histoire d'autres nations. — Les Romains s'occupaient de l'histoire de ce qui n'était pas romain, en tant qu'une certaine connaissance de cette histoire était jugée indispensable au Romain lettré ; le vieux Fabius lui-même passait pour connaître, non-seulement les guerres de Rome, mais celles des autres nations, et il est positivement affirmé que Caton lisait avec soin Thucydide et les autres historiens en général. Mais si nous laissons de côté la collection d'anecdotes et de maximes que Caton compila pour son propre compte comme fruit de ces lectures, nous ne discernons dans ce domaine aucune trace d'activité littéraire.

Absence de critique dans les méthodes historiques. — Ces premiers essais de littérature historique étaient tous, naturellement, pénétrés d'un esprit dépourvu de critique, et ni les auteurs ni les lecteurs ne s'offensaient de contradictions manifestes. Le roi Tarquin le Second, quoiqu'il fût déjà adulte au moment de la mort de son père, et qu'il n'ait commencé à régner que trente-neuf ans après, est néanmoins un jeune homme encore quand il arrive au trône. Pythagore, qui vint en Italie une génération environ avant l'expulsion des rois, est néanmoins représenté par les historiens comme un ami du sage Numa. Des légats officiels sont envoyés à Syracuse, en 268 (492), pour traiter des affaires avec Denys l'Ancien, qui monta sur le trône quatre-vingt-six ans plus tard (348). Cet esprit naïf et anticritique apparaît spécialement dans la manière dont la chronologie romaine est traitée. Comme suivant la computation romaine, dont les principaux traits furent probablement fixés à l'époque antérieure, la fondation de Rome eut lieu deux cent quarante ans avant la consécration du temple du Capitole, et trois cent soixante

ans avant l'incendie de la ville par les Gaulois, et que ce dernier événement, qui était mentionné dans les annales historiques de la Grèce, tombait, suivant elles, dans l'année de l'archonte Athénien Pyrgion, trois cent quatre-ving-huit ans avant Jésus-Christ (Ol., 98, 1), la construction de Rome tombait en conséquence dans la huitième Olympiade, première année. C'était, suivant la chronologie d'Ératosthènes, qui était déjà reçue comme officielle, quatre cent trente six ans après la chute de Troie; l'histoire romaine n'en conserva pas moins, comme fondateur de Rome, le petit-fils du Troyen Énée. Caton qui, en bon financier, avait refait le compte, s'aperçut sans doute de la contradiction, mais il ne paraît avoir proposé aucun moyen de parer à la difficulté. La liste des rois d'Albe, qui fut plus tard insérée dans cette intention, ne venait certainement pas de lui.

Partialité. — Le même esprit, dénué de critique, qui prévalut dans l'histoire primitive, se manifesta aussi jusqu'à un certain point dans la représentation des temps historiques. Les récits portaient, sans exception, la trace de ce violent esprit de parti, à cause duquel le récit de Fabius relativement aux origines de la seconde guerre punique, est blâmé par Polybe avec cette sévérité calme qui le caractérise. La défiance cependant est, dans ce cas, mieux à sa place que le reproche. Il serait presque ridicule de demander aux Romains, contemporains d'Hannibal, un jugement impartial sur leur antagoniste ; mais il n'y a, chez les pères de l'histoire romaine, aucune erreur de fait intentionnelle, sauf celles que suggère un patriotisme étroit.

Science. — Le commencement de la culture scientifique, et des œuvres scientifiques, date également

de cette époque. L'instruction donnée jusque-là s'était bornée à la lecture, à l'écriture et à la science du droit national. Mais un contact plus étroit avec les Grecs suggéra bientôt aux Romains l'idée d'une instruction plus générale, et stimula la tentative sinon de transporter directement la culture grecque à Rome, au moins de modifier celle de Rome, jusqu'à un certain point, sur ce modèle.

Grammaire. — Avant tout, la connaissance de la langue-mère commença à prendre la forme de grammaire latine. La philologie grecque transféra ses méthodes à l'idiome latin, qui avait la même origine. L'étude active de la grammaire commença à peu près dans le même temps que les premières œuvres littéraires. Vers 520 (234), Spurius Cornélius, maître d'écriture, paraît avoir régularisé l'alphabet latin, et avoir donné à la lettre *g*, qui n'en faisait pas partie antérieurement, la place du *z* dont on pouvait se dispenser : place qu'elle tient encore dans les alphabets modernes de l'Occident. Vers le même temps peut-être, la lettre *x*, dans l'alphabet latin, peut avoir passé de la quatorzième place qu'elle avait à la vingt et unième, et ce changement ne peut avoir eu lieu que dans le but de faire concorder l'alphabet latin avec la suite des signes numéraux grecs, et démontre ainsi l'accord des deux langues, et la prépondérance du grec dans l'éducation élémentaire de ce temps. Les maîtres d'école de cette époque travaillaient sans cesse au redressement de l'orthographe ; les muses latines ne désavouèrent jamais leur Hippocrène, et s'appliquèrent en tout temps à l'orthographe en même temps qu'à la poésie. Ennius en particulier, semblable sous ce rapport aussi à Klopstoch, non-seulement fit une pièce à étymologies consonnantes selon le genre alexandrin ; mais il introduisit aussi, au lieu de

signes simples pour les consonnes doubles, la double écriture plus soignée des Grecs. On ne sait rien de semblable, il est vrai, de Nævius et de Plaute ; les poëtes populaires de Rome doivent avoir traité l'orthographe et la morale avec la négligence que les poëtes manifestent ordinairement en pareille matière.

Rhétorique et philosophie. — Les Romains de cette époque restèrent encore étrangers à la rhétorique et à la philosophie La parole publique était trop décidément pour eux la source de la vie publique pour se prêter aux arguties d'un maître d'école étranger. Caton, l'orateur national, épuisait tous les sarcarmes du ridicule sur la folie d'Isocrate, qui voulait qu'on apprît toujours à parler, sans jamais arriver à savoir le faire. La philosophie grecque, quoiqu'elle eût acquis une certaine influence sur les Romains au moyen de la poésie dialectique et surtout tragique, n'en était pas moins vue avec une appréhension qui se composait à la fois d'ignorance grossière et d'inaptitude instinctive. Caton appelait tout bonnement Socrate un bavard et un révolutionnaire, qui avait été justement mis à mort comme contempteur de la foi et des lois de son pays ; et l'opinion que les Romains voués à la philosophie avaient sur cette science, trouve probablement son expression dans ces vers d'Ennius :

Philosophari est mihi necesse, at paucis nam omnino [haud placet.
Degustandum ex eâ, non in eam ingurgitandum censeo.

Néanmoins, le poëme sur la morale et les instructions sur l'éloquence, ouvrages trouvés parmi les écrits de Caton, peuvent être considérés comme la quintessence, ou, si l'on veut, le Caput mortuum romain de la philosophie grecque et de la rhétorique.

Les sources immédiates auxquelles puisa Caton étaient, pour les poëmes sur la morale, probablement les écrits pythagoriciens sur la morale (associés naturellement avec la recommandation des vieilles manières des pères), et pour l'art oratoire, les discours de Thucydide, et spécialement ceux de Démosthènes, que Caton avaient étudiés avec ardeur. Nous pouvons nous faire une idée de l'esprit de ces manuels, d'après cette règle d'or de l'art oratoire, plus souvent citée qu'observée par la postérité : Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Médecine. — Des manuels du même genre furent composés par Caton, sur l'art de guérir, la science de la guerre, l'agriculture et la jurisprudence, et tous ces arts étaient plus ou moins sous l'influence grecque. La physique et les mathématiques n'étaient pas fort étudiées à Rome ; mais les sciences appliquées qui s'y rattachaient reçurent un certain développement. Cela est vrai surtout de la médecine. En 535 (219), le premier médecin grec, le Péloponésien Archagathos s'établit à Rome, et y acquit tant de réputation par ses opérations chirurgicales, qu'une résidence lui fut assignée au nom de l'État, et qu'il reçut le droit de cité : ses collègues affluèrent en foule à Rome. Caton, sans doute, ne se contenta pas de vilipender les praticiens étrangers avec un zèle digne d'une meilleure cause, mais il essaya, au moyen d'un manuel médical compilé d'après sa propre expérience et probablement aussi d'après la littérature médicale des Grecs, de remettre en honneur la bonne vieille méthode, selon laquelle le père de famille était en même temps le médecin de la famille. Les médecins et le public firent peu attention à ses invectives obstinées : dans tous les cas, la profession, l'une des plus lucratives qui existaient à Rome, continua à être un

monopole entre les mains des étrangers, et pendant des siècles il n'y eut que des médecins grecs à Rome.

Mathématiques. — Jusque-là la mesure du temps avait été considérée à Rome avec une indifférence barbare : les choses se modifièrent un peu à cette époque. Quand on érigea sur le Forum le premier cadran solaire, en 491 (263), l'heure grecque (ὥρα, hora) commença à être en usage à Rome : il arriva cependant que les Romains érigèrent un cadran solaire qui avait été préparé pour Catane, situé à quatre degrés plus au sud, et se guidèrent sur cette indication pendant tout un siècle. Vers la fin de cette époque, nous voyons plusieurs nobles s'intéresser aux études mathématiques. Marcus Aulius Glabrio, consul en 563 (191), essaya d'arrêter la confusion du calendrier par une loi qui permettait au collége pontifical d'insérer ou d'omettre des mois intercalaires à discrétion : si la mesure n'atteignit pas le but et si elle aggrava le mal, cet échec fut dû sans doute plutôt à l'inexactitude qu'au manque d'intelligence des théologiens romains. Marcus Fulvius Nobilior, consul en 565 (189), homme d'éducation grecque, essaya au moins de répandre l'usage du calendrier romain. Gaius Sulpicius Gallus, consul en 588 (166), qui non-seulement prédit l'éclipse de lune de 586 (168), mais qui calcula aussi la distance de la lune à la terre, et qui paraît avoir même été un écrivain astronomique, fut en conséquence admiré par ses contemporains, comme un prodigo de diligence et de pénétration.

Agriculture et art militaire. — L'agriculture et l'art militaire étaient primitivement réglés par la tradition et l'expérience personnelle, comme on le voit bien clairement dans l'un des deux traités agricoles de Caton qui est parvenu jusqu'à nous. Mais

les résultats de la culture gréco-latine et même phénicienne produisirent dans cet ordre d'idées les mêmes effets que dans les domaines plus élevés de l'intelligence, et par cette raison, la littérature étrangère qui traitait de ces matières dut recevoir quelque attention.

Jurisprudence. — La jurisprudence, d'autre part, ne fut affectée par les éléments étrangers que jusqu'à un certain degré. L'activité des juristes de cette période était encore principalement consacrée à répondre aux consultations et à instruire les jeunes auditeurs : mais cette instruction orale contribua à former un fonds de tradition, et l'activité littéraire ne fit pas absolument défaut. Un traité d'une plus grande importance pour la jurisprudence que la rapide esquisse de Caton, fut le traité rédigé par Sextus Œlius Pœtus, surnommé le « Subtil » (*Catus*), qui fut le premier jurisconsulte de son temps, et qui, par suite de ses efforts pour le bien public, fut nommé consul en 556 (198), et censeur en 560 (194). Son traité « la Tripartita » était un ouvrage sur les douze Tables, qui faisait suivre chaque phrase du texte d'une explication, principalement sans doute des termes vieillis et inintelligibles, et donnait la formule d'action correspondante. Ce système d'annotation indiquait incontestablement l'influence des études grammaticales des Grecs ; mais la portion qui traitait des formules d'action était basée sur l'ancienne correction d'Appius, et sur le système général de procédure développé par l'usage national et les précédents.

Encyclopédie de Caton. — L'état de la science en général à cette époque se constate dans la collection de manuels composée par Caton pour son fils ; on y trouvait, en maximes courtes, ce qu'un homme

bien élevé (*vir bonus*) devait être comme orateur, médecin, cultivateur, guerrier et jurisconsulte. On n'avait pas encore tracé de distinction entre l'instruction élémentaire et l'instruction supérieure, mais on demandait à tous les Romains une somme, jugée nécessaire, de science et d'instruction. Ce travail ne comprenait pas la grammaire latine, qui conséquemment ne doit pas avoir atteint le développement que suppose une instruction grammaticale scientifique proprement dite : il excluait la musique et toutes les sciences physiques et mathématiques. Dans tout son cours, c'était l'élément directement pratique de la science qui devait être traité, et cela aussi brièvement et simplement que possible On faisait sans doute usage de la littérature grecque, mais seulement pour fournir quelques maximes utiles recueillies dans un monceau de niaiseries. Caton avait coutume de dire qu'il fallait jeter les yeux sur la littérature grecque, mais non l'étudier à fond. Ainsi naquirent ces manuels familiers d'information scientifique qui, en rejetant la subtilité et l'obscurité grecques, bannissaient aussi la finesse et la profondeur grecques, mais qui ne formulèrent pas moins la relation des Romains en face de la science grecque pour toujours.

Caractère et situation historique de la littérature romaine. — Ainsi la poésie et la littérature arrivèrent à Rome en même temps que l'empire du monde :

Pœnico bello secundo musa pennato gradu
Intulit se bellicosam Romuli in gentem feram.

Dans les contrées où l'on faisait usage des dialectes sabelliens et étrusques, il a dû y avoir également une culture intellectuelle contemporaine. On cite des tragédies en langue étrusque, et des vases à inscriptions

osques montrent que les artistes qui les ont faits connaissaient la comédie grecque. En conséquence, une question se présente d'elle-même, celle de savoir si, dans le même temps que Nævius et Caton, une littérature hellénisante comme celle de Rome n'était pas en voie de formation sur l'Arno et le Volturne. Mais toute information nous fait défaut sur ce point, et en pareil cas, l'histoire ne peut qu'indiquer la lacune.

Littérature hellénisante. — La littérature romaine est la seule sur laquelle nous puissions encore nous former une opinion, et quelque problématique qu'en soit la valeur absolue aux yeux du juge littéraire, elle demeure, pour ceux qui cherchent l'histoire de Rome, un élément d'une valeur unique sur la vie intellectuelle de l'Italie au VI[e] siècle, ce siècle que remplit le bruit des armes, qui portait dans ses flancs les destinées de l'avenir, et pendant lequel le développement particulier de la vie italique se termina, et la nation commença à entrer dans la carrière plus large de la civilisation antique. On y voit prévaloir aussi cet antagonisme qui, partout à cette époque, pénétra la vie nationale et qui caractérise un âge de transition. Tout esprit impartial, qui ne se laisse pas aveugler par la rouille vénérable de vingt siècles, conviendra de l'imperfection de la littérature hellénico-romaine. La littérature romaine, en face de celle de la Grèce, ressemble à une orangerie allemande à côté d'un champ d'orangers de Sicile, nous pouvons les aimer toutes deux, mais sans établir entre elles de parallèle. Cela est vrai de la littérature écrite dans la langue maternelle encore plus positivement que de la littérature romaine écrite dans la langue étrangère : en majeure partie, l'une ne fut en rien l'œuvre des Romains, mais ce fut celle d'étrangers, de demi-Grecs, de Celtes et même bientôt d'Africains, qui ne connais-

saient le latin que par l'étude. Aucun de ceux qui dans cet âge parurent comme poëtes devant le public, comme nous l'avons déjà dit, ne paraît avoir été noble, aucun même ne paraît avoir été d'origine vraiment latine. Le nom même donné au poëte était étranger. Ennius s'appelle avec orgueil un poëte; mais non-seulement cette poésie était étrangère, mais elle était aussi exposée à tous les défauts inévitables lorsque ce sont des maîtres d'école qui deviennent poëtes, et que l'auditoire est la multitude. Nous avons vu comment la comédie fut, au point de vue de l'art, avilie par considération pour la multitude, et tomba dans une rudesse vulgaire; nous avons montré, de plus, que parmi des auteurs romains, les plus influents étaient primitivement maîtres d'école et ne devinrent poëtes que par la suite, et que, tandis que la philologie grecque, qui ne naquit qu'après le déclin de la littérature nationale, ne travaillait que sur un cadavre. dans le Latium la grammaire et la littérature jetèrent leurs fondations en même temps, et marchèrent côte à côte comme dans les missions modernes parmi les païens. En fait, si nous regardons sans préjugé cette littérature hellénique du VIe siècle, cette poésie mécanique dépourvue de toute puissance productive distincte, cette imitation constante des formes les plus vides de l'art étranger, cet amas de traductions, cette parodie de l'épopée, nous sommes tentés de la classer au nombre des symptômes de décrépitude de l'époque que nous étudions.

Mais un tel jugement, s'il n'était pas injuste, ne serait du moins que d'une justice partielle. Nous devons d'abord considérer que cette littérature artificielle naquit dans une nation qui non-seulement ne possédait pas d'art poétique national, mais qui ne put même jamais y atteindre. Dans l'antiquité, qui ne connaissait rien de la poésie moderne individualiste, l'activité

créatrice se limitait à ces époques mystérieuses où la nation sentait les craintes et le bonheur de la croissance : sans vouloir faire tort à la grandeur des poëtes tragiques et épiques de la Grèce, nous pouvons affirmer que leur poésie consistait uniquement dans la reproduction d'histoires primitives de dieux-hommes et d'hommes divins. Ce fondement de poésie primitive manquait au Latium : là où le monde des dieux resta sans forme et la légende sans vêtement, les fruits d'or de la poésie ne pouvaient mûrir. Il faut encore ajouter une seconde et plus importante considération. Le développement mental intérieur et l'évolution politique extérieure de l'Italie avaient également atteint un point où il n'était plus possible de maintenir une nationalité romaine basée sur l'exclusion de toute culture intellectuelle élevée, et de repousser les envahissements de l'hellénisme. La propagation de l'hellénisme en Italie avait certainement une tendance révolutionnaire et dénationalisante, mais elle était indispensable pour le nivellement intellectuel des nations ; et c'est là tout d'abord la justification historique et même poétique de la littérature d'emprunt de l'Italie. Il ne sortit de ce laboratoire aucune œuvre d'art nouvelle et originale, mais cette imitation fit entrer l'Italie dans l'horizon intellectuel de la Grèce. Même considérée sous cet aspect purement extérieur, la poésie grecque présuppose dans l'auditeur une certaine somme de science positive. Cette perfection interne, qui est un des caractères les plus essentiels de la tragédie de Shakespeare, par exemple, était étrangère à l'ancienne poésie ; une personne qui n'aurait pas connu le cycle de la légende grecque n'aurait jamais compris le fond des rapsodies et des tragédies grecques. Si le public romain de ce temps était, à un certain degré, familier, comme le prouvent les comédies de Plaute, avec les poëmes homériques et les légendes

d'Hercule, et connaissait au moins en gros les autres mythes, cette connaissance doit être arrivée au public primitivement par l'intermédiaire de la scène et de l'école, et avoir formé ainsi au moins un premier degré vers l'intelligence de la poésie grecque. Mais un effet plus profond, et signalé avec un orgueil légitime par les plus distingués parmi les critiques de l'antiquité, fut produit par la naturalisation du langage poétique et de la prosodie grecque dans le Latium. Si la Grèce conquise vainquit au moyen de l'art ses conquérants, la victoire fut principalement l'effet du travail qui assouplit le rude idiome du Latium en un langage cultivé et élevé, de sorte qu'au lieu du monotone vers saturnien, on vit fleurir le senaire, et l'hexamètre, le puissant tétramètre, le joyeux anapeste et les rythmes lyriques artistement mélangés frappèrent l'oreille des Latins dans le langage national. La langue poétique est la clef de l'idéal poétique, la prosodie la clef du sentiment poétique : l'homme sourd à une épithète éloquente, qui ne sent pas l'image vivante et chez lequel les pieds des dactyles et des ïambes ne réveillent aucun écho, celui-là ne comprendra jamais rien à Homère et à Sophocle. Qu'on ne dise pas que le sentiment poétique et celui de la prosodie naissent spontanément. Le sentiment de l'idéal est certainement naturel au cœur humain, mais il a besoin d'un rayon de soleil favorable pour germer, et dans la nation latine particulièrement, qui était peu susceptible d'impulsions poétiques, il avait besoin d'un aliment extérieur. Il n'est pas vrai non plus qu'en vertu de la connaissance de plus en plus répandue dans la langue grecque, la littérature aurait pu suffire à un public romain susceptible. Le charme mystérieux que le langage exerce sur l'homme, et que la forme poétique et le rhythme n'exercent qu'à un degré plus élevé, s'attache non à une langue apprise occasionnellement

mais à la langue maternelle. A ce point de vue, nous nous ferons une idée plus exacte de la littérature hellénisante, et en particulier de la poésie des Romains à cette époque. Si ce fut la tendance de cette littérature de transplanter le radicalisme d'Euripide à Rome, de changer les dieux en hommes mortels ou en conceptions de l'intelligence, d'accoupler un Latium dénationalisé à une Grèce dénationalisée, et de fondre toutes les particularités nationales dans l'idée contestable d'une civilisation générale, chacun est libre d'approuver ou de désapprouver cette tendance ; mais personne ne peut en nier la nécessité historique. A ce point de vue, l'imperfection même de la poésie romaine, qu'on ne peut contester, peut être expliquée et même jusqu'à un certain point justifiée. On y voit régner, sans doute, une disproportion remarquable entre le sujet souvent mutilé et la forme comparativement achevée ; mais la signification réelle de cette poésie est précisément dans cette forme, dans le langage et dans la prosodie en particulier. Il n'était pas heureux que la poésie romaine fût principalement entre les mains de maîtres d'école et d'étrangers, et qu'elle fût une traduction et une imitation ; mais si l'objet principal de cette poésie était de jeter un pont entre le Latium et la Grèce, Livius Andronicus et Ennius avaient certainement une vocation pour le pontificat poétique de Rome, et une littérature traduite était le moyen le plus simple pour arriver à ce but. Il était encore moins heureux que la poésie romaine préférât les originaux les moins parfaits et les plus prolixes ; mais, en ce sens, elle avait raison. Personne ne peut songer à comparer la poésie d'Euripide à celle d'Homère ; mais au point de vue historique, Euripide était autant l'oracle de l'hellénisme cosmopolite qu'Homère de l'hellénisme national, et en ce sens, les représentants de la nouvelle école avaient raison de fa-

miliariser leur auditoire avec cette école littéraire. Le sentiment intime de leur insuffisance poétique peut avoir également engagé en partie les auteurs romains à s'en tenir principalement à Euripide et à Ménandre et à laisser de côté Sophocle et même Aristophane; car, tandis que la poésie est essentiellement nationale et difficile à transplanter, l'intelligence et l'esprit, qui forment le fond de la poésie d'Euripide et de celle de Ménandre, sont, de leur nature, cosmopolites. De plus, il faut reconnaître, à l'honneur de Rome, que les poëtes romains du vi^e siècle ne s'attachèrent pas à la littérature hellénique du jour, c'est-à-dire à ce qu'on appelle la littérature alexandrine, mais qu'ils cherchèrent leurs modèles dans l'ancienne littérature classique, sinon précisément dans ses champs les plus riches et les plus purs En somme, quelque innombrables que soient les fautes d'arrangement et contre les règles de l'art que nous pouvons y remarquer, c'étaient là des fautes qui ne pouvaient manquer d'accompagner les efforts peu scrupuleux des missionnaires de l'hellénisme, et ces fautes sont, au point de vue historique et même esthétique, rachetées par le zèle ardent qui est le caractère du prosélytisme. Nous pouvons avoir des opinions diverses sur la valeur de l'exemple donné par Ennius; mais si, en matière de foi, il n'importe pas tant de savoir ce que croient les hommes que la manière dont ils le croient, nous ne pouvons refuser notre admiration aux poëtes romains du vi^e siècle. Un sentiment vif et profond de la puissance de la littérature grecque cosmopolite, un ardent désir de transplanter l'arbre merveilleux à l'étranger, pénétraient toute cette poésie du vi^e siècle, et coïncidèrent d'une manière particulière avec l'esprit profondément élevé de ce temps. L'hellénisme raffiné des âges suivants regardait avec un certain mépris les œuvres poétiques de ce temps; il aurait mieux fait

d'avoir quelque considération pour des poëtes qui, avec toutes leurs imperfections, étaient dans une relation plus intime avec la poésie grecque, et approchèrent de plus près d'un art poétique vrai que leurs successeurs plus cultivés. Dans l'émulation hardie, dans les rhythmes sonores, et même dans l'orgueil puissant des poëtes de cet âge, il y a, plus qu'à aucune autre époque de la littérature romaine, une grandeur imposante, et ceux mêmes qui ne se dissimulent pas les défauts de cette poésie peuvent lui appliquer les paroles orgueilleuses qu'Ennius s'adresse à lui-même.

Si la littérature hellénico-romaine de cette époque était essentiellement marquée par une tendance dominante, il en était de même de son antithèse, la littérature nationale contemporaine. Tandis que l'une ne visait à rien moins qu'à l'annihilation de la nationalité latine par la création d'une poésie latine de langage, mais grecque de forme et d'esprit, la partie la meilleure et la plus pure de la nation latine était conduite à rejeter et à mettre au ban des nations la littérature hellénique et l'hellénisme lui-même. Les Romains du temps de Caton étaient opposés à la littérature grecque, comme du temps des Césars, ils étaient opposés au christianisme : des affranchis et des étrangers formaient la majeure partie du corps des poëtes, comme plus tard, des chrétiens ; la noblesse du pays et surtout le gouvernement, voyaient dans la poésie, comme dans le christianisme, un pouvoir absolument hostile ; Plaute et Ennius étaient placés par l'aristocratie romaine dans la populace, pour des raisons à peu près semblables à celles pour lesquelles les apôtres et les évêques furent mis à mort par le gouvernement romain. Sous ce rapport, ce fut encore Caton, naturellement, qui se mit à la tête de l'opposition de ses compatriotes contre les étrangers.

Les littérateurs et les médecins grecs étaient, selon lui, l'écume de la corruption grecque, et les « chanteurs de ballades » romains sont traités par lui avec le même mépris. Lui et ceux qui partageaient ses sentiments ont été souvent et durement censurés pour cette raison, et certainement les expressions de son déplaisir portent fréquemment l'empreinte de la rudesse et de l'étroitesse qui le caractérisaient; mais en y regardant de plus près, nous devons non-seulement avouer qu'il eut souvent raison au fond, mais reconnaître que l'opposition nationale, dans cette occasion plus qu'en toute autre, abandonna le système de défense négative évidemment insuffisant. Quand son contemporain plus jeune, Aulus Posthumius Albinus. qui était un objet de ridicule pour les Grecs eux-mêmes par son hellénisme provoquant, et qui faisait même des vers grecs, — quand cet Albinus, dans la préface de son traité d'histoire, alléguait pour excuse de son grec imparfait, qu'il était Romain de naissance, n'y avait-il pas lieu de demander si l'autorité compétente lui avait demandé de se mêler de choses qu'il n'entendait pas? Le métier des traducteurs de profession et des poëtes qui, pour gagner leur pain, célébraient les héros, était-il plus honorable il y a deux mille ans qu'aujourd'hui? Caton n'avait-il pas raison de reprocher à Nobilior d'avoir pris avec lui à Ambracie, pour célébrer ses futurs exploits, Ennius qui, pourrions-nous ajouter, célébrait les potentats romains sans acception de personnes, et qui accablait Caton lui-même de ses louanges ? N'avait-il pas raison de mépriser les Grecs, qu'il avait connus à Rome et à Athènes, comme une race déplorablement incorrigible? Cette opposition à la civilisation du temps et à l'hellénisme avait sa raison d'être ; mais Caton n'était nullement coupable d'opposition à la civilisation et à l'hellénisme en général. Au contraire, c'est le plus

grand mérite du parti national que d'avoir compris très-clairement la nécessité de créer une littérature latine, et d'en stimuler la croissance par le contact de l'hellénisme; seulement ils voulaient que cette littérature ne fût pas une simple copie du grec, imposée aux sentiments nationaux de Rome, mais qu'elle se développât, ravivée par les influences grecques, d'une manière conforme à la nationalité latine. Avec un instinct merveilleux, qui atteste moins la sagacité des particuliers que l'élévation générale de l'époque, ce parti sentit que, pour Rome entièrement dépourvue de puissance productive naturelle, l'histoire seule pouvait fournir la matière d'un développement intellectuel particulier. Rome était ce que n'était pas la Grèce, un État, et la conscience instinctive de cette vérité était à la racine de la tentative hardie que fit Nævius de former, au moyen de l'histoire, une épopée romaine et un drame romain, et de la création de la prose latine par Caton. Il est vrai que sa tentative de remplacer les dieux et les héros de la légende, par les rois et les consuls de Rome, ressemble à celle que firent les géants d'escalader le ciel au moyen de montagnes entassées les unes sur les autres; sans une mythologie, il n'y a pas d'épopée antique ou de drame antique, et la poésie ne connaît pas d'équivalents Avec beaucoup de modération et de bon sens, Caton laissa la poésie proprement dite, comme une chose infailliblement perdue, au parti qui lui était opposé, néanmoins, en essayant de créer une poésie didactique selon le rythme national, et sur le modèle des premières productions romaines, le poëme Appien sur la morale et le poëme sur l'agriculture, il donna un exemple qui mérite le respect, sinon au point de vue du succès, au moins pour l'intention qui le dirigea. La prose lui offrait un terrain plus favorable, et en conséquence, il appliqua tout son pouvoir et toute

son énergie à créer une littérature en prose en langue nationale. Cet effort était tout romain et méritait par là le respect, d'autant plus que le public auquel il s'adressa primitivement était le cercle de la famille, et que dans cette tentative, il demeura à peu près isolé à son époque. De là vinrent ses « Origines » ses discours politiques, ses traités sur les branches spéciales de la science. Ils sont certainement pénétrés d'un esprit national, et s'occupent de sujets nationaux ; mais ils sont loin d'être anti-helléniques : en fait, ils sont dus à une influence grecque, quoique dans un sens différent de celui qui avait dicté les écrits du parti opposé. L'idée et même le titre de son ouvrage principal étaient empruntés aux histoires des « Origines grecques » (κτίσεις). On peut en dire autant de ses œuvres oratoires ; il se moquait d'Isocrate ; mais il cherchait à apprendre de Thucydide et de Démosthènes. Son encyclopédie est le résumé de ses connaissances en littérature grecque. De toutes les entreprises de ce patriote actif, il n'y en eut aucune plus féconde en résultats et plus utile à son pays que l'activité littéraire, peu estimée en comparaison de l'estime qu'il lui portait lui-même. Il trouva de nombreux et dignes successeurs dans l'art oratoire et la science, et quoique son traité historique qui, dans son genre, peut être comparé à sa logographie grecgue, n'ait produit ni Hérodote ni Thucydide, il servit cependant à établir le principe que des occupations littéraires, jointes aux sciences utiles et à l'histoire, sont non-seulement convenables, mais honorables pour un Romain.

Jetons, en terminant, un coup d'œil sur l'état des arts, de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. En ce qui concerne la première, les traces du luxe croissant se remarquaient moins dans les édifices publics que dans les maisons particulières. Ce ne

fut qu'à la fin de cette époque, et particulièrement depuis le temps de la censure de Caton, en 570 (184), que les Romains s'occupèrent des convenances et des exigences du public, d'entourer de pierres les bassins (*lacus*) alimentés par des aqueducs ; d'élever des colonnades, 575 (179), et surtout de transplanter à Rome la cour attique et les halles pour les affaires, qu'on appelait basiliques. Le premier de ces bâtiments, qui correspondaient à peu près à nos bazars modernes, la halle Porcienne ou des orfèvres, fut élevé par Caton, en 570, le long du palais du sénat; d'autres y furent ajoutés bientôt, jusqu'au temps où graduellement, sur les côtés du Forum, les boutiques particulières furent remplacées par de magnifiques colonnades. La vie quotidienne fut plus profondément influencée par la révolution qui se produisit dans l'architecture domestique, révolution qui remonte, pour le moins, à cette époque. Le salon (*atrium*), la cour (*cavum œdium*), le jardin et la colonnade (*péristylium*), la chambre des archives (*tablinium*), la chapelle, la cuisine et les chambres à coucher furent aménagées successivement, et quant aux arrangements intérieurs, la colonne commença à être employée à la fois dans la cour et dans le salon pour supporter le toit ouvert et aussi pour les colonnades du jardin ; pour ces arrangements, il est probable qu'on copia des modèles grecs ou au moins qu'on s'en servit. Cependant les matériaux employés demeurèrent simples. « Nos ancêtres, dit Varron, habitaient des maisons de briques et se contentaient de faire une légère fondation de pierre de taille pour préserver leurs bâtiments de l'humidité. »

Nous ne rencontrons guère d'autres traces de l'art plastique que les figures de cire en relief, représentant les ancêtres. Il est plus souvent question des peintres et de la peinture. Marcus Valerius fit peindre

la victoire qu'il remporta sur les Carthaginois et sur Hiéron, en 491, en vue de Messine, sur le mur de côté du palais du sénat : ce furent les premières fresques historiques de Rome ; on en fit beaucoup de semblables, qui furent, dans le domaine des arts du dessin, ce que l'épopée nationale et le théâtre national devinrent peu après dans le domaine de la poésie. Nous voyons nommer comme peintres un certain Théodote qui, comme le disait plaisamment Nævius :

> Sedens in celsa circumtectus tegetibus
> Lares ludentis peni pinxit bubulo.

Marcus Pacuvius de Brundisium, qui peignit dans le temple d'Hercule sur le Forum Boarium, le même qui, étant plus avancé en âge, se fit un nom comme traducteur de tragédies grecques ; et Marcus Plautius Lycon, natif de l'Asie Mineure, dont les magnifiques peintures dans le temple de Junon d'Ardée lui firent donner dans cette ville le droit de cité. Mais ces faits mêmes indiquent clairement, non-seulement que l'exercice de l'art était à Rome d'une importance subordonnée, et plutôt une occupation manuelle qu'un art, mais aussi qu'il tomba, probablement plus exclusivement encore que la poésie, entre les mains de Grecs et de demi-Grecs.

D'autre part, on vit apparaître dans les rangs de la noblesse les premiers signes des goûts si répandus plus tard du dilettante et du collectionneur. On admira la magnificence des temples corinthiens et athéniens, et on regarda avec mépris les vieilles figures de terre cuite qui décoraient les toits des temples romains ; un homme comme Paul-Émile, qui partageait les sentiments de Caton plutôt que ceux de Scipion, regardait et jugeait en connaisseur le Jupiter de Phidias. L'habitude de dépouiller de leurs chefs-d'œuvre les cités grecques vaincues fut appliquée pour la pre-

mière fois par Marcus Marcellus après la prise de Syracuse, 542 (212). Cette pratique fut réprouvée des gens de la vieille école, et le grave vétéran Quintus Fabius, par exemple, à la prise de Tarente (545), donna des ordres pour qu'on ne touchât pas aux statues des temples, et que les Tarentins eussent le droit de garder leur dieux indignés. Le pillage des temples n'en devint pas moins de plus en plus habituel. Titus Flamininus en particulier, en 560 (194, et Marcus Fluvius Nobilior, en 567 (187), deux des coryphées de l'hellénisme, et Paul-Émile, en 587 (167), remplirent les monuments publics de Rome des chefs-d'œuvre de la statuaire grecque. En prenant de pareilles mesures, les Romains avaient un sentiment vague que l'intérêt pour l'art et pour la poésie formait une partie essentielle de la civilisation hellénique, ou, en d'autres termes, de la civilisation moderne ; mais tandis que l'appropriation de la poésie grecque était impossible sans quelque activité poétique, pour l'art la simple vue et la possession de ces productions semblaient suffire ; c'est pour cela que, tandis qu'il se forma d'une manière artificielle une littérature nationale à Rome, il n'y eut pas même de tentative pour faire naître un art national.

LIVRE IV

LA RÉVOLUTION

« Aber sie treibein's toll ;
Ich fürcht', es breche. »
Nicht jeden Wochenschlufs
Macht Gott die Zeche.

GŒTHE.

CHAPITRE I

LES CONTRÉES SOUMISES JUSQUAU TEMPS DES GRACQUES

Les sujets. — L'abolition de la monarchie macédonienne établit la suprématie de Rome, non-seulement comme un fait accompli depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux bouches du Nil et de l'Oronte, mais pesa comme un arrêt du destin sur les nations avec une inévitable nécessité, et sembla ne leur laisser d'autre choix que de périr dans une résistance sans issue ou dans une résignation sans espérance. Si l'histoire n'avait pas le droit de réclamer du lecteur sérieux qu'il la suive dans les bons comme dans les mauvais jours, à travers des paysages de printemps et des frimats d'hiver, l'historien serait tenté de renoncer à l'entreprise désespérée de suivre les détours multiples quoique monotones de cette lutte entre la puissance et la faiblesse, soit dans les provinces espagnoles annexées à la république romaine, soit dans les territoires africains, helléniques et asiatiques admis dans la clientèle romaine. Mais quelque fastidieux et secondaires que puissent paraître les combats partiels, ils prennent dans l'ensemble des faits une importance historique considérable : les événements d'Italie en particulier ne sont intelligibles qu'à la lumière de la réaction que les provinces exercèrent contre la mère patrie.

Espagne. — Outre les territoires qui peuvent être

considérés comme les dépendances naturelles de l'Italie, les Liguriens, les Corses et les Sardes qui fournissaient continuellement matière, à la honte de Rome, aux triomphes de village, et dans lesquels, cependant, les indigènes étaient loin d'être soumis complétement, la souveraineté formelle de Rome, au commencement de cette époque, n'était établie que dans les deux provinces d'Espagne, qui comprenaient les deux plus grandes portions orientale et méridionale de la péninsule hispanique. Nous avons déjà essayé d'esquisser le tableau de l'état de la Péninsule : Ibères et Celtes, Phéniciens, Grecs et Romains y étaient amalgamés d'une manière singulière. Divers États et diverses espèces de civilisation y subsistaient simultanément dans divers districts et se croisaient réciproquement : la vieille civilisation ibérienne, avec une barbarie complète ; les relations raffinées des cités mercantiles grecques et phéniciennes, avec la croissance de la civilisation latine qui était particulièrement favorisée par les nombreux Italiotes employés dans les mines d'argent et par de grandes garnisons permanentes. Sous ce rapport, la colonie latine de Cartéia, près de la ville de Gibraltar, est remarquable, parce qu'elle fut après Agrigente la première communauté transmarine de langue et de constitution latines. Italica fut fondée par Scipion l'Ancien, avant son départ de l'Espagne, 548 (206), pour ses vétérans qui désiraient rester dans la Péninsule : elle fut probablement non une colonie de citoyens, mais une simple place de marché. Cartéia fut fondée l'année 583 (171) et dut son existence à la multitude d'enfants trouvés nés de soldats romains et d'esclaves espagnoles ; ces enfants étaient en droit des esclaves, mais en fait ils étaient libres, et furent alors affranchis au compte de l'État, et constitués avec les anciens habitants de Cartéia en colonie latine.

Les contrées latines jouirent ainsi pendant longtemps d'une paix profonde après l'arrangement des affaires de la province de l'Èbre, par Tibérius Sempronius Gracchus, 575-576 (179-178) : cette paix dura près de trente ans, quoiqu'on mentionne une ou deux expéditions contre les Celtibériens et les Lusitaniens. Mais des événements plus considérables survinrent en l'année 600 (154).

Guerre de Lusitanie. — Les Lusitaniens, sous la conduite d'un chef, nommé Punicus, envahirent le territoire romain, battirent les deux gouverneurs réunis contre eux et leur tuèrent un grand nombre de soldats. Les Vettones (entre le Tage et le haut Dauro) prirent ce prétexte pour faire cause commune avec les Lusitaniens ; et ceux-ci, avec ce renfort, purent étendre leurs excursions jusqu'à la Méditerranée, et piller même le territoire des Bastules-Phéniciens, non loin de la capitale romaine de la nouvelle Carthage (Carthagène). On prit la chose assez au sérieux à Rome pour ordonner l'envoi d'un consul en Espagne, ce qui n'était pas arrivé depuis 559 (195) ; et pour accélérer l'envoi des secours, on fit entrer les consuls en charge deux mois et demi avant l'époque légale. A cause de cela, le jour de l'entrée des consuls en charge fut avancé du 15 mars au 1er janvier, et ainsi fut établie l'année dont nous nous servons encore aujourd'hui. Seulement, avant que le consul Quintus Fulvius Nobilior fût arrivé avec son armée, il y eut une terrible rencontre sur la rive droite du Tage entre le préteur Lucius Mummius, gouverneur de l'Espagne Ultérieure, et les Lusitaniens commandés, depuis la mort de Punicus, par son successeur Césarus 601 (153). La chance fut d'abord favorable aux Romains ; l'armée lusitanienne fut rompue, et leur camp emporté. Mais bientôt, soit qu'ils fussent

fatigués de la marche, soit qu'ils se fussent débandés dans l'ardeur de la poursuite, ils furent complétement défaits par leurs adversaires déjà vaincus, et perdirent leur propre camp avec celui de l'ennemi, ainsi que neuf mille hommes.

Guerre Celtibérienne. — La flamme de la guerre s'étendit de tous côtés. Les Lusitaniens de la rive gauche du Tage, conduits par Caucænus, se jetèrent sur les Celtes, sujets de Rome (dans l'Alentejo), et prirent leur ville Conistorgis. Les Lusitaniens envoyèrent aux Celtibériens les étendards pris sur Mummius comme témoignage de leur victoire et comme appel aux armes : ces populations étaient du reste dans une grande fermentation. Deux petites tribus Celtibériennes, voisines des puissants Arevacæ (auprès des sources du Douro et du Tage), les Belli et les Titthi, avaient résolu de s'établir conjointement dans leur ville de Ségéda. Tandis qu'ils s'occupaient de l'entourer d'une muraille, les Romains leur ordonnèrent d'y renoncer, parce que les constitutions Semproniennes défendaient aux communautés sujettes toute fondation de ville non autorisée, et ils demandèrent en même temps les contributions d'argent et d'hommes qui étaient dues par suite des traités et qui pendant longtemps n'avaient pas été exigées. Les Espagnols refusèrent d'obéir aux deux ordres, attendu qu'il s'agissait non de la fondation, mais de l'agrandissement d'une ville, et que les impositions avaient été non-seulement suspendues, mais supprimées par les Romains. Nobilior parut alors dans l'Espagne Citérieure avec une armée forte de 30,000 hommes, comprenant des cavaliers numides et dix éléphants. Les murs de la ville de Ségéda n'étaient pas terminés ; la plupart des habitants se soumirent, mais les plus résolus d'entre eux s'en-

fuirent avec leurs femmes et leurs enfants jusque chez les puissants Arevacæ et les convièrent à faire cause commune avec eux contre les Romains. Les Arevacæ, enhardis par la victoire des Lusitaniens sur Mummius, consentirent, et choisirent Carus, un des réfugiés de Ségéda, pour général. Le troisième jour après son élection, le vaillant chef était tué ; mais l'armée romaine était battue et près de 6,000 hommes avaient succombé ; le 23 août, le jour de la fête des Vulcanales, resta depuis ce temps un triste souvenir pour les Romains. La chute de leur général engagea cependant les Arevacæ à se réfugier dans leur ville la plus forte, Numantia (Guarray), à une lieue au nord de Soria sur le Douro, où Nobilior les suivit. Sous les murs de la ville il y eut un second engagement, dans lequel les Romains, avec leurs éléphants, refoulèrent les Espagnols dans la ville ; mais dans l'ardeur de la poursuite, un des éléphants, ayant été blessé, mit le désordre parmi eux, et ils essuyèrent une seconde défaite à la suite d'une nouvelle sortie des ennemis. La destruction d'un corps de cavalerie envoyé pour lever les contingents, et d'autres malheurs, donnèrent aux affaires de Rome dans cette province un aspect si défavorable, que la forteresse d'Ocilis, où les Romains avaient leur trésor et leurs provisions, passa à l'ennemi, et que les Arevacæ furent en position de dicter la paix aux Romains, quoiqu'ils n'aient pas réussi à le faire. Ces désavantages cependant furent en quelque mesure contrebalancés par les succès que Mummius remporta dans la province du Sud. Quoique son armée fût affaiblie par le désastre qu'elle avait éprouvé, il réussit cependant à infliger une défaite aux Lusitaniens qui étaient imprudemment dispersés sur la rive droite du Tage ; et passant sur la rive gauche, où les Lusitaniens avaient envahi le terri-

toire romain, et avaient fait même une expédition en Afrique, il débarrassa de l'ennemi le nord de la province méridionale.

Le sénat envoya l'année suivante 602 (152), avec d'importants renforts, un nouveau général en chef, Marcus Claudius Marcellus, qui devait remplacer l'incapable Nobilior : il s'était déjà distingué en Espagne comme préteur, en 586 (168), et avait prouvé depuis ce temps-là son talent de général dans deux combats. Son commandement habile et surtout sa douceur changèrent rapidement la face des affaires. Ocilis se rendit aussitôt, et les Arevacæ eux-mêmes, à qui Marcellus avait fait espérer que la paix serait donnée en échange d'une contribution raisonnable, demandèrent une trêve et envoyèrent des ambassadeurs à Rome. Marcellus put se consacrer à la province méridionale, où les Vettones et les Lusitaniens étaient restés soumis au préteur Marcus Atilius, aussi longtemps qu'il avait été sur leur territoire, mais qui, après son éloignement, s'étaient révoltés de nouveau et avaient opprimé les alliés de Rome. L'arrivée du consul rétablit le calme, et pendant qu'il hivernait à Corduba, la tranquillité régna dans toute la Peninsule. Les Arevacæ avaient traité de la paix à Rome. Une circonstance qui éclaire sur l'état intérieur de l'Espagne, c'est que les émissaires du parti romain, qui se trouvaient chez les Arevacæ, furent la cause première du rejet des propositions de paix, en représentant que si les Romains ne voulaient pas sacrifier ceux des Espagnols qui étaient favorables à leurs intérêts, ils n'avaient pas d'autre alternative que d'envoyer un consul avec une armée considérable, ou de faire un exemple capable d'impressionner. En conséquence, les envoyés des Arevacæ furent renvoyés sans réponse décisive, et on résolut de poursuivre énergiquement la guerre. Marcellus se vit obligé, l'année suivante 603

(151), de recommencer la guerre contre les Arevacæ ; mais soit que, comme on le prétendit, il ne voulût pas laisser à son successeur, qui était attendu, la gloire de terminer la guerre, soit que, comme cela est plus probable, il crût qu'un traitement humain des Espagnols était le premier fondement d'une paix durable, le général romain, après avoir tenu une conférence secrète avec les hommes les plus considérables des Arevacæ, conclut un traité sur les murs de Numantia, par lequel les Arevacæ se rendirent aux Romains à discrétion, mais furent rétablis dans les droits qui avaient été stipulés pour eux précédemment relativemént au paiement des contributions et aux otages qu'ils donnaient.

Lorsque le nouveau général en chef, le consul Lucius Luculus, arriva au quartier général, il trouva la guerre qu'il était venue poursuivre déjà terminée par une paix conclue formellement, et ses espérances de rapporter de l'Espagne de la gloire et surtout de l'argent semblaient anéanties. Mais il trouva un moyen d'y remédier. Lucullus attaqua de propos délibéré les voisins des Arevacæ, les Vaccæi, nation celtibérienne, encore indépendante, et vivant dans les meilleurs termes avec les Romains. Quand les Espagnols demandèrent quelle faute ils avaient commise, on leur répondit par l'attaque soudaine de Cauca (à huit lieues à l'ouest de Ségovie), et lorsque la ville terrifiée croyait avoir acheté la paix par les lourds sacrifices d'argent qu'elle s'était imposés, les troupes romaines la prirent d'assaut, et massacrèrent les habitants ou les firent enlever sous le moindre prétexte.

Après cette action héroïque, qui coûta, dit-on, la vie à vingt mille hommes, l'armée continua sa marche. Sur tous les points, les villes et les villages furent abandonnés, ou bien, comme les villes fortes d'Intercatia et de Pallantia (Palencia), la capitale des

Vaccæi, elles fermèrent leurs portes aux Romains. L'envie était prise dans ses propres filets ; il n'y avait pas de ville qui voulût se hasarder à conclure une capitulation avec le perfide commandant, et la fuite générale des habitants non-seulement rendit le butin rare, mais ne lui permettait pas de rester longtemps dans ces régions inhospitalières. Devant Intercatia, Scipion Émilien, tribun militaire estimé, fils du vainqueur de Pydna et petit-fils adoptif du vainqueur de Zama, réussit, en donnant sa parole d'honneur, au moment où celle du général n'avait plus de valeur, à décider les habitants à conclure un traité en vertu duquel l'armée romaine s'éloignerait après avoir reçu une certaine quantité de bestiaux et de vêtements. Mais le siége de Pallantia dut être levé, faute de moyens de subsistance, et l'armée romaine fut suivie dans sa retraite par les Vaccæi jusqu'au Doureau. Lucullus se consacra pendant ce temps-là à la province méridionale, où le préteur Servius Sulpicius Galba s'était laissé battre, la même année, par les Lusitaniens : tous deux hivernèrent non loin l'un de l'autre, Lucullus sur le territoire des Turditani, Galba à Conistorgis, et ils attaquèrent, l'année suivante 604 (150), en commun, les Lusitaniens. Lucullus eut un avantage sur eux auprès du détroit de Gadès. Galba réussit mieux encore, car il conclut un traité avec trois tribus lusitaniennes sur la rive droite du Tage, et promit de les transporter dans un lieu de séjour plus favorable : les barbares qui vinrent le trouver au nombre de sept mille, pour recevoir de lui les terres promises, furent distribués en trois divisions, désarmés, et en partie réduits à l'esclavage, en partie massacrés. La guerre a été rarement faite avec plus de perfidie, de cruauté et d'avarice que par ces deux généraux ; cependant, au moyen de ces trésors criminellement acquis, l'un échappa à la condamna-

tion, l'autre parvint même à n'être pas mis en accusation. Le vieux Caton, âgé de quatre-vingt-six ans et quelques mois, voulut, avant sa mort, obliger Galba à rendre des comptes aux citoyens ; mais les enfants du général, avec leurs larmes, et l'argent qu'il avait rapporté, démontrèrent aux Romains son innocence.

Viriathe. — Ce ne furent pas tant les succès honteux que Lucullus et Galba avaient remportés en Espagne, que le commencement de la quatrième guerre de Macédoine et de la troisième guerre punique, qui décidèrent les Romains à abandonner pour un temps les affaires d'Espagne aux mains des gouverneurs ordinaires. Alors les Lusitaniens, plus exaspérés que soumis par la perfidie de Galba, envahirent de nouveau le riche territoire des Turditani. Le gouverneur romain, Gaius Vétilius 605 (?) (149), marcha contre eux, et non-seulement les battit, mais accula toute l'armée à une montagne où elle semblait irrévocablement perdue.

Les Lusitaniens avaient conclu une capitulation, lorsque Viriathe, homme d'une humble origine qui, précédemment dans sa jeunesse, avait bravement défendu son troupeau contre les bêtes féroces et les voleurs, et qui était devenu dans des conflits plus sérieux un véritable chef de guérillas, empêcha ses concitoyens de se fier à la parole des Romains : c'était un des rares survivants du massacre perfide de Galba ; il promit à ses concitoyens leur délivrance, s'ils voulaient le suivre. Son langage et son exemple les entraînèrent ; l'armée lui décerna le suprême commandement. Viriathe donna à la masse de ses hommes l'ordre de marcher par détachements et de se rendre par différentes routes au lieu désigné pour le rendez-vous ; il forma lui-même, avec les meilleurs soldats

et les mieux montés un corps de cavalerie de 1,000 hommes avec lequel il couvrit le départ des siens. Les Romains, qui manquaient de cavalerie légère, ne se hasardèrent pas, en présence de ce corps, à se disperser pour poursuivre l'ennemi. Après que Viriathe et sa troupe eurent, pendant deux jours entier, tenu en échec toute l'armée romaine, il disparut subitement pendant la nuit et se rendit promptement au lieu du rendez-vous. Le général romain le suivit, mais tomba dans une embuscade adroitement dressée, dans laquelle il perdit la moitié de son armée et fut lui-même pris et tué : c'est avec cette difficulté que le reste de l'armée put se réfugier dans la colonie de Cartéia auprès du détroit. En toute hâte, 50,000 hommes de la milice espagnole furent envoyés à l'Ebre pour renforcer l'armée romaine battue ; mais Viriathe anéantit encore ce renfort au milieu de sa marche, et commanda si adroitement tout l'intérieur du territoire Carpétanien, que les Romains n'essayèrent pas même de l'y aller chercher. Viriathe, reconnu dès lors comme souverain et roi de toute la Lusitanie, sut combiner la dignité de sa situation princière avec les habitudes antiques du pâtre. Aucun signe ne le distinguait des autres soldats, il quitta le festin de mariage que son beau-père, le prince Astolpha de l'Espagne romaine, avait magnifiquement préparé sans avoir touché à la vaisselle d'or et aux mets délicats, mit son épouse à cheval et marcha avec elle vers leurs montagnes. Il ne prit jamais du butin une plus grande part que celle qui était allouée à chacun de ses camarades. Le soldat ne reconnaissait le général qu'à sa taille élevée, à ses traits d'esprit, et surtout à sa tempérance admirable et à son ardeur : il dormait toujours tout armé et était sans cesse en avant de tout le monde sur le champ de bataille. Il semblait que dans cette époque toute prosaïque, un des héros d'Homère avait reparu;

e nom de Viriathe retentit au loin dans toute l'Espagne, et la brave nation comprit qu'elle avait enfin rouvé l'homme qui était destiné à briser les liens de a domination étrangère.

Ses succès. — Dès succès extraordinaires au nord et au sud de l'Espagne marquèrent les années suivanes de son commandement, 606-608 (148-146). Gaius ∟ælius tint, il est vrai, la campagne contre lui ; mais, après avoir détruit l'avant-garde du préteur Gaius Plautius, Viriathe fut assez habile pour l'attirer sur la rive droite du Tage, et le battit si complétement, que e général romain alla prendre ses quartiers d'hiver au milieu de l'été, ce qui le fit accuser plus tard devant le peuple d'avoir déshonoré la république romaine, et le fit envoyer en exil. L'armée du gouverneur Claudius Unimanus fut également anéantie, celle de Gaius Negidius ramenée, et tout le pays plat fut pillé et ravagé. Des trophées de victoire, décorés des insignes des gouverneurs romains et des armes des égions, furent élevés sur les montagnes d'Espagne ; on apprit à Rome, avec consternation, les victoires du roi barbare. La conduite de la guerre d'Espagne fut maintenant confiée à un officier plus digne, le consul Quintus Fabius Maximus Émilianus, second fils du vainqueur de Pydna, 609 (145). Mais les Romains ne se hasardèrent plus à envoyer des vétérans expérimentés qui revenaient de Macédoine et d'Asie, pour faire la guerre d'Espagne, qui était odieuse au peuple ; les deux légions que Maximus ramena étaient des levées récentes, et ne pouvaient guère inspirer plus de confiance que l'ancienne armée d'Espagne démoralisée. Les premières rencontres tournèrent même à l'avantage des Lusitaniens ; mais le prudent général garda les troupes réunies pour le reste de l'armée dans le camp d'Urso (Osua, au sud de Sé-

ville), sans accepter la bataille qui lui était offerte par l'ennemi et ne reprit la campagne que l'année suivante, 610 (144), après que ses troupes se furent préparées au combat par des escarmouches ; il put alors maintenir sa supériorité, et, après plusieurs faits d'armes heureux, il alla prendre ses quartiers d'hiver à Corduba. Mais quand le lâche et incapable préteur Quintius prit le commandement à la place de Maximus, les Romains éprouvèrent de nouveau défaite sur défaite, et leur général s'enferma, au milieu de l'hiver, à Corduba, tandis que les bandes de Viriathe envahissaient la province méridionale 611 (143).

Son successeur, Quintus Fabius Maximus Servilianus, le frère adoptif de Maximus Émilianus, fut envoyé dans la Péninsule avec deux nouvelles légions et dix éléphants : il tenta de pénétrer dans la contrée lusitanienne ; mais, après une série d'efforts indécis et une attaque du camp romain, qui fut repoussée avec difficulté, il se trouva obligé de se retirer sur le territoire romain. Viriathe le suivit dans sa province ; mais, comme son armée, à la manière des armées insurrectionnelles d'Espagne, se fondit subitement, il fut obligé de retourner en Lusitanie en 612 (142). L'année suivante 613 (141), Servilianus reprit l'offensive, traversa les districts situés sur le Bætis et l'Anas, et s'avançant dans la Lusitanie, il occupa un grand nombre de villes. Beaucoup d'insurgés tombèrent entre ses mains ; les chefs, au nombre d'environ cinq cents, furent exécutés ; ceux qui avaient passé du territoire romain à l'ennemi eurent les mains coupées, le reste de la multitude fut vendu en esclavage. Mais en cette occasion aussi, la guerre d'Espagne resta fidèle à son caractère capricieux. Après tous ces succès, l'armée romaine, pendant qu'elle assiégeait Érisane, fut attaquée par Viriathe, défaite et acculée à un rocher, où elle était absolument au pouvoir de

l'ennemi. Mais Viriathe se contenta, comme autrefois le général Samnite aux Fourches Caudines, de conclure la paix avec Servilianus : on reconnut la république des Lusitaniens comme souveraine, et Viriathe en devint le roi. La puissance des Romains n'avait pas gagné en proportion de ce qu'avait perdu le sentiment de l'honneur : dans la capitale, on fut heureux d'être débarrassé de cette guerre fatigante, et le sénat et le peuple ratifièrent ce traité. Mais Quintus Servilius Cæpio, le vrai frère de Servilianus et son successeur, fut loin d'être satisfait de cette complaisance, et le sénat fut assez faible pour autoriser le consul à entreprendre des machinations secrètes contre Viriathe, et pour le voir avec indulgence manquer sans excuse à la foi jurée. Cæpio envahit donc la Lusitanie, et traversa le pays jusqu'au territoire des Vettones et des Gallæci ; Viriathe déclina le combat avec des forces supérieures, et échappa, par un mouvement adroit, à son adversaire, 614 (140). Mais lorsque, l'année suivante, 615 (139), Cæpro recommença l'attaque, et fut soutenu par l'armée qui était devenue disponible sur la frontière du Nord et qui avait paru en Lusitanie sous le commandement de Marcus Popilius, Viriathe demanda la paix à tout prix. Il dut livrer aux Romains tous ceux qui étaient venus vers lui du territoire romain, et parmi lesquels se trouvait son beau-père, et les Romains les firent exécuter après leur avoir coupé les mains. Mais ce n'était pas assez, les Romains n'avaient pas l'habitude d'annoncer tout d'un coup aux vaincus le sort qui leur était réservé. On demanda aux Lusitaniens sacrifice sur sacrifice, et chaque demande était plus intolérable que la précédente ; enfin, ils durent même livrer leurs armes. Alors Viriathe se rappela le sort de ses compatriotes que Galba avait fait désarmer, et reprit l'épée. Ces hésitations avaient semé autour de lui la trahison ;

trois de ses confidents, Audas, Ditalco et Minucius d'Urso, désespérant d'une nouvelle victoire, reçurent du roi la permission de rentrer en négociation pour la paix avec Cæpio, et en firent usage pour vendre la vie du héros lusitanien aux étrangers, en retour de l'assurance d'une amnistie personnelle et d'autres récompenses. A leur retour au camp, ils assurèrent au roi que leurs négociations avaient eu une issue favorable, et, l'année suivante, ils le tuèrent dans sa tente pendant son sommeil. Les Lusitaniens honorèrent le héros par une fête funèbre magnifique, à laquelle deux cents couples de champions luttèrent aux jeux funéraires et mieux encore en ne renonçant pas au combat : ils nommèrent pour les commander en chef Tautamus, à la place du héros décédé. Le plan imaginé par celui-ci pour enlever Sagonte aux Romains était assez habile, mais le nouveau général n'avait ni la sage prudence de son prédécesseur, ni son expérience militaire. L'expédition échoua complétement, et à son retour, l'armée fut attaquée au passage de la Bætis, et obligée de se rendre sans conditions. Ainsi, plutôt par la trahison et le meurtre pratiqués par les étrangers et les indigènes que par une lutte honorable, les Romains soumirent la Lusitanie.

Tandis que la province du Sud était agitée par Viriathe et les Lusitaniens, une seconde guerre non moins sérieuse éclatait, à leur instigation, dans la province du Nord au milieu des tribus celtibériennes. Les succès brillants de Viriathe soulevèrent de nouveau les Arevacæ contre les Romains, et ce fut pour cela que le consul Quintus Cæcilius Metellus, envoyé en Espagne pour remplacer Maximus Emilianus, n'alla pas dans la province du Sud, mais contre les Celtibériens. Il montra, principalement au siège de la ville de Cantabria, qu'on regardait comme imprenable, la même habileté qu'il avait déployée dans sa

victoire sur le prétendant macédonien : après un commandement de deux années, 611-612 (143-142), la province du Nord était rentrée dans l'obéissance. Les deux seules villes de Termantia et de Numance n'avaient pas encore ouvert leurs portes aux ennemis, quoiqu'elles eussent presque conclu une capitulation, et que la plus grande partie des conditions eussent été remplies par les Espagnols. Lorsqu'on leur demanda de rendre leurs armes, ils ne purent, comme Viriathe, y consentir à cause de l'orgueil espagnol qui ne permettait pas de déposer un glaive noblement employé, et ils résolurent de continuer la guerre sous les ordres du hardi Megaravicus. Céla semblait une folie : l'armée consulaire, dont le commandement fut pris, en 613 (141), par le consul Quintus Pompeius, était quatre fois aussi considérable que toute la population de Numance en état de porter les armes. Mais le général, qui ignorait complétement l'art de la guerre, essuya de telles défaites sous les murs des deux villes, 613-614 (141-146), qu'il résolut à la fin de chercher par des négociations, la paix qu'il ne pouvait pas conquérir par les armes. Un accommodement définitif doit avoir eu lieu pour Termantia. Quant aux Numantins, le général romain délivra leurs prisonniers et invita la ville, en lui promettant sous main un traitement favorable, à se rendre à discrétion. Les Numantins, fatigués de la guerre, consentirent, et le général limita ses exigences au plus strict nécessaire. Les prisonniers de guerre, déserteurs et otages, furent livrés, et la somme d'argent stipulée fut payée pour la plus grande partie, lorsque, en 615 (139), le nouveau général, Marcus Popilius Lænas, arriva au camp.

Aussitôt que Pompéius vit le fardeau du commandement tomber en d'autres mains, dans le dessein d'échapper à la nécessité de rendre compte à Rome

d'une paix qui était honteuse suivant les idées des Romains, il eut recours à l'expédient, non-seulement de rompre, mais même de désavouer sa parole ; et lorsque les Numantins vinrent lui faire leur dernier paiement, il nia, en présence de leurs officiers et des siens, avoir jamais fait un traité. L'affaire fut portée au sénat romain pour être décidée ; tandis qu'elle s'y traitait, la guerre de Numance fut suspendue, et Lænas s'occupa d'une expédition en Lusitanie où il aida à accélérer la catastrophe de Viriathe, et d'une razzia sur les Lusones, voisins des Numantins. Lorsque à la fin, la décision du sénat arriva, le sens en était que la guerre devait être continuée. L'État prenait ainsi sa part de la lâcheté de Pompéius. Les Numantins reprirent les armes avec un indomptable courage et un ressentiment profond : Lænas lutta contre eux sans succès, et son successeur Gaius Hostilius Mancinus ne fut pas plus heureux, 617 (137). Mais leur défaite fut amenée moins par les armes des Numantins que par le relâchement de la discipline des généraux, et, ce qui en était la conséquence naturelle, par une indiscipline, une insubordination et même une lâcheté toujours croissante des soldats. Une simple rumeur annonça que les Cantabri, les Vaccœi venaient au secours de Numance, et cela suffit pour décider les Romains à évacuer le camp, la nuit, sans ordres, et à chercher un abri dans les retranchements construits seize ans auparavant par Nobilior. Les Numantins, informés de leur départ subit, poursuivirent ardemment l'armée fugitive et l'entourèrent : il ne lui resta d'autre choix que de se frayer un chemin par l'épée, ou de conclure la paix à des conditions dictées par les Numantins. Quoique le consul fût personnellement un homme d'honneur, il était faible et peu connu. Tibérius Gracchus, qui servait comme questeur dans l'armée, avait plus d'influence auprès des Celtibériens

par suite du respect héréditaire qu'on avait pour la mémoire de son père qui avait si sagement administré la province de l'Ebre, et il décida les Numantins à se contenter d'un traité de paix équitable juré par tous les officiers de l'état-major. Mais non-seulement le sénat rappela le général immédiatement, mais après une longue délibération il fit soumettre à l'assemblée du peuple sa proposition de traiter la convention comme l'avait été celle des Fourches Caudines, en d'autres termes de refuser la ratification et d'en faire retomber la responsabilité sur ceux qui l'avaient conclue. Légalement cette décision aurait dû comprendre tous les officiers qui avaient pris part au traité ; mais Gracchus et les autres furent sauvés par leurs relations ; Mancinus seul, qui n'appartenait pas à la plus haute aristocratie, fut destiné à payer la peine de son crime et de celui des autres. On le dépouilla de ses insignes, et on le conduisit aux avant-postes romains ; et comme les Numantins refusaient de le recevoir pour ne point paraître accepter la nullité du traité, le général resta en chemise et les mains liées derrière le dos tout un jour devant les portes de Numance, spectacle lamentable pour des amis et même des ennemis.

Cependant l'année encore fut perdue pour le successeur de Mancinus, son collègue dans le consulat, Marcus Æmilius Lépidus. Tandis que les discussions sur le traité avec Mancinus traînaient à Rome, il attaqua la nation libre des Vaccæi sous des prétextes frivoles, comme Lucullus l'avait fait seize ans auparavant, et commença, avec l'armée du général de la province citérieure, à assiéger Pallentia, 628 (136). Un décret du sénat lui enjoignit de cesser cette guerre. Néanmoins, sous le prétexte que les circonstances avaient changé à cette époque, il continua le siège. Il s'y montra aussi mauvais général qu'il avait

été mauvais citoyen. Après être resté devant cette grande et forte ville si longtemps, que les vivres lui manquèrent dans cette contrée aride et ennemie, il dut battre en retraite en traînant derrière lui les blessés et les malades ; les Pallantins qui le poursuivaient exterminèrent la moitié de ses soldats, et s'ils n'avaient pas renoncé trop tôt à la poursuite, ils auraient probablement anéanti toute l'armée romaine, qui était déjà en voie de dissolution. A cause de cette perte, une amende fut imposée au noble général à son retour. Ses successeurs Lucius Furius Philus 618 (136), et Gaius Calpurnius Pison 619 (135), eurent à recommencer la guerre contre les Numantins : n'ayant rien fait, ils eurent le bonheur de retourner à Rome sans défaite.

Scipion Émilien. — Le gouvernement romain lui-même comprit, à la fin, que les choses ne pouvaient continuer ainsi, il résolut de confier la répression de cette petite ville espagnole, comme mesure exceptionnelle, au premier général de Rome, Scipion Émilien. Les ressources pécuniaires destinées à poursuivre la guerre lui furent données avec une extrême parcimonie, et la permission de lever des soldats qu'il avait demandée lui fut même directement refusée, circonstance due probablement à des intrigues de coterie et à la crainte de déplaire au peuple souverain. Mais un grand nombre d'amis et de clients l'accompagnèrent volontairement ; parmi eux était son frère Maximus Émilianus, qui, quelques années auparavant, avait servi avec distinction contre Viriathe. Avec l'aide de cette troupe fidèle, qui devint la garde du général, Scipion réorganisa l'armée qui était dans un profond désordre, 620 (134). D'abord il éloigna du camp tous les parasites : près de 2,000 courtisanes, et un nombre infini de devins et de prêtres de toutes

sortes ; quand le soldat ne pouvait servir directement au combat, il devait au moins travailler aux tranchées et marcher. Pendant le premier été, le général évita tout conflit avec les Numantins : il se contenta de détruire les approvisionnements dans la contrée environnante, et de châtier les Vaccæi, qui vendaient du blé aux Numantins ; il les obligea à reconnaître la suprématie de Rome. Ce fut seulement vers l'hiver que Scipion rassembla son armée devant Numance. Outre le contingent numide de cavalerie et d'infanterie et de douze éléphants, sous la conduite du prince Jugurtha, et des nombreux contingents espagnols, il y avait là quatre légions : le tout formait une armée de 60,000 hommes, qui assiégèrent une ville dont la population s'élevait tout au plus à 8,000 hommes en état de porter les armes. Cependant les assiégés offrirent fréquemment la bataille ; mais Scipion, comprenant qu'une désorganisation qui était l'œuvre de plusieurs années ne pouvait pas se réparer en un instant, déclina le combat ; lorsque des conflits s'élevaient par suite des sorties des assiégés, la fuite honteuse des légionnaires, que retenait à peine la présence du général, ne justifiait que trop la tactique qu'il avait adopté. Jamais un général ne méprisa plus ses soldats que Scipion ; et il témoigna l'opinion qu'il en avait, non-seulement par des paroles amères, mais surtout par la ligne de conduite qu'il adopta. Pour la première fois, les Romains firent la guerre avec la bêche et l'épieu, tandis qu'il dépendait d'eux de la faire avec l'épée. Tout autour de la ville, dont le circuit avait près de trois milles, on construisit une double ligne de circonvallation qui avait deux fois cette étendue, et qui était défendue par des murs, des tours et des fossés ; et la rivière Douro, par laquelle des munitions étaient arrivées aux assiégés, fut enfin fermée, grâce aux efforts de hardis bateliers.

Ainsi, suivant toute probabilité, la ville à laquelle on ne se hasarda pas à donner l'assaut ne pouvait manquer d'être réduite par la famine, d'autant plus qu'il n'avait pas été possible aux citoyens d'amasser des provisions pendant l'été précédent. Les Numantins souffrirent bientôt du manque de toute chose. Un de leurs hommes les plus hardis, Retogenès, s'ouvrit un chemin avec quelques compagnons à travers les lignes de l'ennemi, et alla supplier les villes voisines de ne pas laisser périr sans secours des compatriotes. Ce touchant appel produisit un grand effet au moins sur Lutia, une des villes des Arevacæ. Mais, avant que les citoyens de Lutia se fussent décidés, Scipion, averti par les habitants de la ville, partisans des Romains, parut devant Numance avec une force supérieure, et obligea les magistrats à livrer les chefs du mouvement, 400 hommes, la fleur de la jeunesse du pays, et leur fit couper les mains. Les Numantins, ainsi privés de leur dernière espérance, envoyèrent auprès de Scipion pour traiter de leur soumission, et lui demandèrent d'épargner des braves ; mais lorsque les envoyés, à leur retour, déclarèrent que Scipion demandait une soumission sans conditions, ils furent mis en pièces par la multitude furieuse, et un nouveau délai s'écoula, jusqu'à ce que la faim et la peste eussent accompli leur œuvre. Enfin, une seconde ambassade vint au quartier romain pour déclarer que la ville était prête à se rendre à merci. Lorsque les citoyens surent qu'il leur fallait paraître le lendemain devant les portes de la ville, ils demandèrent encore un délai d'un jour, afin que ceux des citoyens qui ne voulaient pas survivre à la perte de la liberté eussent le temps de se faire périr. On le leur permit, et un grand nombre d'entre eux mirent ce temps à profit. Scipion garda cinquante des plus distingués parmi les citoyens pour paraître à son triomphe, les autres

furent vendus en esclavage, la ville fut rasée, et son territoire partagé entre les villes voisines. Cela arriva dans l'automne de 621, quinze mois après que Scipion avait pris le commandement, 621 (133).

La chute de Numance frappa à sa racine l'opposition qui régnait encore contre Rome, les démonstrations militaires et l'imposition d'amendes suffirent à assurer la reconnaissance de la suprématie romaine dans toute l'Espagne supérieure.

Les Gallæci romains. — Dans l'Espagne citérieure, la domination romaine fut assurée et étendue par la soumission des Lusitaniens. Le consul Décimus Junius Brutus, qui avait remplacé Cæpio, établit les prisonniers de guerre lusitaniens dans le voisisage de Ségovie, et donna à leur nouvelle ville de Valentia (Valence), comme à Cartesia, une constitution, 616 (138). De plus, il traversa, 616-618 (138-136), la côte ibérienne orientale dans diverses directions, et fut le premier des Romains qui atteignit le rivage de l'océan Atlantique. Les villes des Lusitaniens, qui furent obstinément défendues par leurs habitants, hommes ou femmes, furent, soumises par lui. Les Gallæci, jusque-là indépendants, furent réunis à la province romaine après une grande bataille où périrent, dit-on, cinquante mille d'entre eux. Après la soumission des Vaccæi, des Lusitaniens et des Gallæci, la province entière, à l'exception de la côte septentrionale, fut au moins nominalement soumises aux Romains.

Nouvelle organisation de l'Espagne. — Une commission sénatoriale fut envoyée en Espagne pour organiser, d'accord avec Scipion, la province nouvellement conquise, sur le modèle romain, et Scipion fit tout ce qu'il put pour faire disparaître les

conséquences de la politique imprévoyante et insensée de ses prédécesseurs. Ainsi, les Caucani qu'il avait vu opprimer par Lucullus, dix-neuf ans auparavant, lorsqu'il était tribun militaire, furent invités par lui à retourner à leur ville et à la rebâtir. L'Espagne vit enfin de meilleurs temps. La suppression de la piraterie, qui trouvait de dangereux repaires dans les Baléares, par l'occupation de ces îles opérée par Quintus Cæcilius Metellus, en 691 (123), servit beaucoup à augmenter la prospérité du commerce espagnol, et, sous d'autres rapports aussi, ces îles fertiles, habitées par une nombreuse population habituée entre toutes à manier la fronde, étaient une possession utile. On voit par l'établissement de trois mille Espagnols-Latins dans les villes de Palma et de Pallentia, combien la population latine de la Péninsule était déjà nombreuse. Malgré bien des erreurs, la domination romaine en Espagne garda en somme le caractère que la période de Caton, et, primitivement celle de Tibérius-Gracchus, avait imprimé sur elle. Le territoire romain limitrophe eut, il est vrai, beaucoup à souffrir des irruptions des tribus à moitié soumises ou non soumises au nord et à l'ouest. Parmi les Lusitaniens en particulier, la jeunesse pauvre formait des troupes de bandits qui levaient des contributions sur les compatriotes et les voisins : pour cette raison, même à une époque bien postérieure, les demeures isolées de ces pays étaient construites comme des forteresses et étaient, en cas de besoin, capables de se défendre ; les Romains ne réussirent pas à mettre un terme à ces expéditions de bandits, dans les montagnes inhospitalières et presque inaccessibles de la Lusitanie. Mais les guerres suivantes prirent de plus en plus le caractère de guerillas, que tout gouvernement passablement habile pouvait réprimer avec ses ressources ordinaires. Malgré ces

désordres sur ses confins, l'Espagne était la contrée la plus florissante et la mieux organisée des possession romaines ; le système des dîmes y était inconnu ; sa population était nombreuse, et le pays était riche en blé et en bestiaux.

Les États protégés. — Une position bien plus insupportable, et intermédiaire entre la souveraineté positive et une sujétion réelle, était celle des États d'Afrique, de Grèce et d'Asie, qui entrèrent dans le cercle de l'hégémonie romaine, par suite des guerres de Rome avec Carthage, la Macédoine et la Syrie, et des événements qui les avaient suivies. Un État libre ne paie trop cher son indépendance, en acceptant les souffrances de la guerre, quand il ne peut les éviter ; un État qui a perdu son indépendance peut au moins trouver quelque compensation dans ce fait que son protecteur lui garantit la paix avec ses voisins. Mais les États clients de Rome n'avaient ni l'indépendance ni la paix. En Afrique, il y avait entre Carthage et la Numidie une guerre de frontière perpétuelle. En Égypte, l'ambition romaine avait mis fin à une guerre de succession entre les deux frères Ptolémée Philométor et Ptolémée le Gras ; mais les nouveaux maîtres de l'Égypte et de Cyrène se faisaient la guerre pour la possession de Chypre. En Asie, non-seulement la plupart des royaumes — la Bithynie, la Cappadoce, la Syrie — étaient déchirées par des guerres intérieures de succession et par l'intervention d'États voisins auxquels ces querelles donnèrent naissance ; mais des guerres diverses et terribles eurent lieu encore entre les Attalides et les Galates, entre les Attalides et les villes de Bithynie, et même entre Rhodes et la Crète. En Grèce, des guerres microscopiques, si ordinaires dans ce pays, continuèrent à sévir, et la Macédoine même, auparavant si tranquille, consumait sa force

dans les conflits intérieurs, que créait sa nouvelle constitution démocratique. C'était la faute des maîtres comme des sujets, si les dernières énergies et la prospérité des nations se dépensaient dans ces misérables querelles. Les États clients auraient dû voir qu'un État qui ne peut pas faire la guerre contre tout le monde, ne peut la faire contre personne, et que, comme la position et la puissance dont jouissaient ces États étaient effectivement soumises à la générosité romaine, ils n'avaient, en cas de différend, pas d'autre alternative que de s'arranger à l'amiable avec leurs voisins, ou d'appeler les Romains comme arbitres. Quand la ligue Achéenne fut suppliée par les Rodhiens et les Crétois de leur prêter secours et de délibérer sérieusement sur cette question, ce n'était qu'une comédie politique. Le chef du parti romain mit en avant ce principe : que les Achéens n'étaient plus libres de faire la guerre sans la permission des Romains, et ce principe exprimait sans doute, avec une précision désagréable, la simple vérité que la souveraineté formelle des États indépendants n'était que formelle, et que toute tentative de donner un corps à cette ombre amènerait la destruction de l'ombre elle-même. Mais la république romaine mérite une censure plus sévère que ses clients. Il n'est pas facile pour un État non plus que pour un homme de se résigner à son insignifiance ; c'est le devoir et le droit du maître ou de renoncer à son autorité ou de se montrer et d'obliger ainsi ses sujets à la résignation. Le sénat romain ne fit ni l'un ni l'autre. Invoqué et importuné de tous les côtés, il intervenait continuellement dans les affaires d'Afrique, de Grèce, d'Asie et d'Egypte, mais il le faisait d'une manière si molle et si peu suivie, que ses tentatives pour arranger les choses ne servaient qu'à rendre la confusion pire. C'était l'époque des commissions. Des commissaires du sénat se

rendaient continuellement à Carthage, et à l'exemple de la diète Achéenne, et des maîtres de l'Asie occidentale, ils informaient, arrêtaient et rapportaient, et cependant des mesures dernières étaient souvent prises sans que le sénat le sût ou le voulût. On voyait par exemple, Chypre que le sénat avait attribué au royaume de Cyrène, conservé par l'Égypte ; un prince syrien montait sur le trône de ses ancêtres, sous prétexte qu'il en avait obtenu la promesse des Romains, tandis que le sénat avait refusé positivement de le lui donner, et qu'il ne s'était échappé de Rome qu'en violant l'interdit ; on vit même le meurtrier public d'un commissaire romain chargé par l'ordre du sénat d'administrer la Syrie, rester totalement impuni. Les Asiatiques sentaient très bien qu'ils n'étaient pas en position de résister aux légions romaines ; mais ils savaient également que le sénat était médiocrement porté à donner aux citoyens l'ordre de partir pour l'Euphrate et le Nil. Aussi l'état de ces contrées éloignées ressemblait un peu à celui d'une salle d'école, quand le maître est absent ou facile, et le gouvernement romain privait à la fois les nations des bienfaits de la paix et des bienfaits de la liberté. Pour les Romains eux-mêmes, cet état de chose n'était périlleux qu'en ce sens qu'il laissait leurs frontières du nord et de l'est exposées. Dans ces contrées, on pouvait former des royaumes avec les pays du continent placés en dehors des limites de l'hégémonie romaine, sans que Rome fût en état de s'y opposer ; et en antagonisme avec les États faibles protégés par Rome, il pouvait se développer une puissance dangereuse pour elle, et qui pouvait un jour ou l'autre entrer en rivalité avec elle. Sans doute, l'état des nations limitrophes, partout éparpillées, et ne se prêtant nulle part à un développement politique sur une grande échelle, assurait quelque protection contre ce danger ; cependant nous voyons

clairement dans l'histoire de l'Orient qu'à cette époque l'Euphrate n'était plus gardé par la phalange de Seleucus, et n'était pas encore surveillé par les légions d'Auguste.

Il était temps de mettre un terme à l'incertitude de cet état de choses. Mais la seule manière de le faire était de convertir ces États clients en provinces romaines, ce qui pouvait se faire d'autant mieux que la constitution provinciale des Romains ne concentrait que la puissance militaire aux mains des gouverneurs, tandis que l'administration et la justice étaient, en somme, ou au moins devaient être conservées par les États, de manière à leur laisser de l'ancienne indépendance politique, autant qu'on le pouvait, sous la forme de liberté communale. On ne pouvait se tromper sur la nécessité de cette réforme administrative : on se demandait seulement si le Sénat approuverait ou s'il aurait le courage et le pouvoir de discerner la nécessité et d'exécuter énergiquement son dessein.

Carthage et la Numidie. — Voyons d'abord l'Afrique. L'ordre de choses établi par les Romains en Lybye, reposait principalement sur l'égalité instituée entre le royaume des Numides de Massinissa et la ville de Carthage. Tandis que la Numidie, sous le gouvernement rigoureux de Massinissa, se fortifiait, s'agrandissait et se civilisait, Carthage avait, grâce seulement à un état de paix, retrouvé la fortune et la population qu'elle avait eu lorsqu'elle était au faîte de sa puissance. Les Romains voyaient avec une crainte envieuse et mal déguisée l'état, pour ainsi dire indestructible de leur ancienne rivale ; tandis qu'ils avaient refusé jusque-là de leur accorder aucune protection réelle contre les envahissements sans cesse répétés de Massinissa, ils se mirent alors ouvertement à intervenir en faveur du prince voisin. Le conflit déjà vieux de

trente ans entre la ville et le roi au sujet de la possession de la province d'Emporia, et la petite Syrte, une des plus fertiles du territoire carthaginois, fut enfin, vers 593 (161), décidée par des commissaires romains dans ce sens que les Carthaginois devaient évacuer les villes de l'Emporia qu'ils occupaient encore, et payer 500 talents (3.225.000 francs) au roi comme indemnité de la possession royale dont ils avaient joui jusque-là. La conséquence fut que Massinissa soumit immédiatement un autre district carthaginois sur la frontière occidentale de leur territoire, la ville de Rusca et les grandes plaines du Bagradas ; il ne restait plus aux Carthaginois qu'à commencer à Rome un nouveau procès désespéré. Après un long et probablement intentionné délai, une seconde commision fut envoyée en Afrique ; mais, comme les Carthaginois ne consentaient pas à se confier sans conditions à sa décision arbitrale, sans une investigation préalable sur la question de droit, les commissaires retournèrent à Rome sans autre cérémonie.

La destruction de Carthage résolue. — La question de droit entre Carthage et Massinissa resta ainsi indécise ; mais la mission donna lieu à une décision plus importante. Le président de la commission était le vieux Marcus Caton, qui était encore, à cette époque, peut-être l'homme le plus influent du Sénat, et qui, vétéran des guerres d'Hannibal, conservait vivante dans son cœur, la haine et la crainte des Carthaginois. Ce fut avec surprise et jalousie, qu'il vit de ses propres yeux l'état florissant de l'ennemi lointain de Rome, la contrée prospère et les rues encombrées, d'immenses approvisionnements d'armes dans les arsenaux et les riches matériaux des flottes : il voyait déjà par la pensée un second Hanni-

bal dirigeant toutes ces ressources contre Rome. Selon son procédé honnête et viril, mais profondément étroit, il arriva à la conclusion que Rome ne pouvait être tranquille tant que Carthage n'aurait pas disparu de la surface de la terre, et immédiatement après son retour il exposa cette vue dans le sénat. Les hommes de l'aristocratie dont les idées étaient plus larges, et surtout Scipion Nasica, s'opposèrent à cette politique déplorable avec beaucoup d'énergie, et montrèrent combien étaient aveugles les craintes qu'on avait d'une cité mercantile, dont les habitants étaient de plus en plus déshabitués des arts et des idées de guerre, et comment l'existence de cette riche cité commerciale était parfaitement compatible avec la suprématie politique de Rome. La conversion même de Carthage en une ville romaine pouvait être praticable, et peut-être même, comparée à l'état actuel des Phéniciens, heureuse pour elle. Mais Caton désirait, non pas la soumission, mais la destruction de Carthage. Sa politique, semble-t-il, trouva des adhérents, soit dans les hommes d'État qui voulurent mettre les provinces transmarines sous la domination immédiate de Rome, et surtout dans l'influence croissante des banquiers et des grands capitalistes romains à qui reviendrait naturellement l'héritage de la riche cité après sa destruction. La majorité résolut que l'opinion publique les obligeait à attendre la première circonstance favorable pour amener une guerre avec Carthage, ou plutôt la destruction de la ville.

Guerre. — L'occasion désirée se trouva bientôt. Les provocantes violations du droit que Massinissa et les Romains se permettaient, amenèrent au pouvoir à Carthage Hasdrubal et Carthalo, les chefs du parti patriote, qui n'était pas, comme les Achéens, disposé à se révolter contre Rome, mais qui était au

moins résolu à défendre, s'il était nécessaire, contre Massinissa, les droits positifs des Carthaginois. Les patriotes firent bannir quarante des partisans les plus décidés de Massinissa, et le peuple jura que, sous aucun prétexte, il ne permettrait leur retour ; en même temps, pour repousser l'attaque qu'on attendait de Massinissa, on forma avec les Numides libres une nombreuse armée, commandée par Ariobarzane, petit-fils de Siphax, vers 600 (154). Massinissa, cependant, fut assez habile pour ne pas prendre immédiatement les armes, mais se soumit sans conditions à la décision des Romains, relativement au territoire disputé sur le Bagradas ; et ainsi les Romains purent affirmer avec quelque apparence de bon droit que les préparatifs des Carthaginois avaient dû être dirigés contre eux, et demander le renvoi immédiat des soldats et la destruction des approvisionnements maritimes. Le sénat carthaginois était disposé à consentir, mais le peuple empêcha l'exécution du décret, et les envoyés romains, qui avaient apporté cet ordre à Carthage, furent en péril de leur vie. Massinissa envoya son fils Gulussa à Rome, pour y annoncer la continuation des préparatifs de guerre des Carthaginois par terre et par mer, et hâter la déclaration de guerre. Après qu'une nouvelle ambassade de dix commissaires eut confirmé que Carthage armait réellement, en 602 (152), le sénat rejeta la proposition de Caton pour une déclaration de guerre absolue, mais il résolut dans une séance secrète de déclarer la guerre, si les Carthaginois refusaient de congédier leur armée et de brûler les matériaux de leur flotte. Pendant ce temps-là, la guerre avait déjà commencé en Afrique. Massinissa avait renvoyé les hommes que les Carthaginois avaient bannis, sous l'escorte de son fils Gulussa. Lorsque les Carthaginois leur eurent fermé leurs portes et tué même

quelques Numides qui revenaient, Massinissa mit ses troupes en mouvement, et le parti patriote de Carthage se prépara également à la lutte. Mais Hasdrubal, qui était à la tête de l'armée, était un de ces hommes incapables, que les Carthaginois aimaient à employer comme généraux; il se promenait dans sa robe de pourpre comme un roi de théâtre, et décorait sa personne brillante, même dans les camps. Cet homme glorieux et entêté était peu propre à rendre des services dans une circonstance que le génie même d'Hamilcar et le bras d'Hannibal n'auraient peut-être pu écarter. Scipion Émilien était à cette époque tribun militaire dans l'armée espagnole, et avait été envoyé à Massinissa pour emmener des éléphants d'Afrique; il fut témoin de la lutte du haut d'une montagne, comme Jupiter du haut du mont Ida: les Carthaginois et les Numides se livrèrent une grande bataille, dans laquelle les Carthaginois, malgré l'aide de 6,000 cavaliers numides, que leur avaient amenés des officiers mécontents de Massinissa, et leur supériorité numérique, furent complétement battus. Après cette défaite, les Carthaginois offrirent de faire des cessions de territoire et des paiements d'argent à Massinissa, et Scipion, à leur requête, essaya d'amener un arrangement; mais le projet de paix ne put aboutir, parce que les patriotes carthaginois refusèrent de rendre les déserteurs. Hasdrubal, cependant, suivi de près par les troupes de ses adversaires, fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandaient: les déserteurs, le retour des exilés, la remise des armes; ils durent passer sous le joug, et s'engager à payer tous les ans 100 talents (610,000 fr.), pendant cinquante ans. Mais cette convention ne fut pas même observée par les Numides: bien loin de là, ce qui restait de l'armée carthaginoise fut taillé en pièces par eux, en retournant à Carthage.

Déclaration de guerre des Romains. — Les Romains, qui s'étaient soigneusement abstenus d'empêcher la guerre par une intervention opportune, avaient enfin ce qu'ils voulaient, un prétexte de guerre spécieux, car les Carthaginois avaient certainement violé les stipulations du traité, par lesquelles il leur était défendu de faire la guerre contre les alliés de Rome, ou en dehors de leurs propres frontières ; ils avaient, de plus, devant eux un adversaire déjà battu. Bientôt les contingents italiques furent convoqués à Rome, et les vaisseaux équipés ; on pouvait s'attendre à chaque instant à la déclaration de guerre. Les Carthaginois firent tous leurs efforts pour écarter cette catastrophe. Les chefs du parti patriote, Hasdrubal et Carthalo furent condamnés à mort, et on envoya à Rome une ambassade, pour rejeter sur eux la responsabilité de ce qui s'était passé. Mais en même temps arrivèrent également des envoyés d'Utique, la seconde ville des Phéniciens Libyens, avec plein pouvoir de livrer leur république aux Romains ; comparée avec cette déférence empressée, la proposition des Carthaginois de mettre à mort leurs hommes les plus éminents, avait presque l'air d'une insolence. Le sénat déclara que l'exécution des Carthaginois était insuffisante, et à la question de savoir ce qui serait suffisant, on répondit simplement que les Carthaginois le savaient bien eux-mêmes. Ils pouvaient, en effet, comprendre ce que voulait Rome ; mais il leur semblait impossible de croire que le dernier jour de leur cité adorée fût arrivé. De nouveaux ambassadeurs carthaginois, munis de pouvoirs illimités, furent envoyés à Rome au nombre de trente. Quand ils arrivèrent, la guerre était déjà déclarée, au commencement de 605 (149), et l'armée consulaire doublée était embarquée ; ils essayèrent cependant encore d'écarter la tempête par une soumission complète. Le sé-

nat répondit que Rome était prête à garantir aux Carthaginois la possession de leur territoire, leur liberté municipale et leurs lois, à condition qu'ils fourniraient aux consuls qui étaient déjà partis pour la Sicile, dans l'espace d'un mois, 300 citoyens choisis, parmi les enfants des premières familles, et qu'ils accompliraient les ordres postérieurs que les consuls leur donneraient, conformément à leurs instructions. La réponse a été considérée comme ambiguë, mais à tort, car même à cette époque les plus clairvoyants parmi les Carthaginois la comprirent. On leur garantissait tout ce qu'ils demandaient, sauf la ville, et on ne leur parlait pas de suspendre l'embarquement pour l'Afrique ; cela prouvait clairement quelles étaient les intentions des Romains ; le sénat agit avec une rudesse terrible, mais il ne fit pas mine de faire des concessions. Les Carthaginois, cependant, ne voulaient pas ouvrir les yeux ; il ne se trouvait aucun homme d'État qui eût le pouvoir de pousser la multitude ou à une résistance ouverte ou à une complète résignation. Quand ils apprirent en même temps l'horrible décret de guerre et la demande acceptable relative aux otages, ils obéirent immédiatement à cette dernière ; ils nourrissaient encore quelque espoir, parce qu'ils n'avaient pas le courage de se décider à se rendre d'eux-mêmes à la discrétion d'un ennemi mortel. Les consuls envoyèrent les otages de Lylibée à Rome, et informèrent les envoyés carthaginois qu'ils apprendraient le reste en Afrique. Le débarquement s'effectua sans résistance, et les vivres demandés furent fournis. Quand la *gérontia* de Carthage parut en corps au quartier général d'Utique, pour recevoir les nouveaux ordres, les consuls demandèrent tout d'abord le désarmement de la ville. Les Carthaginois demandèrent qui les protégerait désormais contre l'armée de leurs propres émigrés, qui s'élevait à 20,000

hommes, sous le commandement d'Hasdrubal, qui avait échappé par la fuite à la sentence de mort. On leur répondit que les Romains y pourvoieraient. Le conseil vint devant les murs de la ville, amenant obséquieusement tout le matériel naval, toutes les munitions des magasins publics, toutes les armes qui se trouvaient en la possession des particuliers, au nombre de 3,000 catapultes et 200,000 armures, et ils demandèrent s'il fallait encore autre chose. Alors le consul Lucius Marcius Censorinus se leva, et déclara au conseil que par suite des instructions données par le sénat, la cité serait détruite, mais que les habitants étaient libres de s'établir où ils voudraient dans leur territoire, à condition que ce serait à dix milie au moins de la mer.

Résistance des Carthaginois. — Ce commandement terrible excita chez les Phéniciens cet enthousiasme, dirons-nous magnanime ou insensé, que les Tyriens avaient jadis montré contre Alexandre, et que les Juifs montrèrent plus tard contre Vespasien. Leur patience avait été inouïe ; ils avaient supporté l'esclavage et l'oppression : la furie de cette population mercantile et marine ne le fut pas moins, quand elle vit qu'il s'agissait, non pas de l'État et de la liberté, mais du sol adoré de la cité des ancêtres, et de la mer, la mer qu'ils aimaient tant. On ne pouvait songer à l'espoir de la délivrance. Une sage politique leur commandait une soumission absolue. Mais la voix de ceux qui, en petit nombre, conseillaient d'accepter une situation inévitable, fut, comme la voix du pilote au milieu d'une tempête, perdue dans les hurlements de la multitude : dans sa rage frénétique, elle tua les magistrats de la ville qui avaient conseillé de livrer les otages et les armes, fit expier leur terrible message aux porteurs innocents de la nouvelle,

qui étaient revenus à Carthage, et mit en pièces les Italiotes qui séjournaient dans la ville, pour se venger sur eux, à l'avance, de la destruction de la cité. Il ne fut pris aucune résolution pour la défense de la ville; n'étant pas armés, les habitants ne pouvaient y songer. Les portes furent fermées, on apporta des pierres sur les fortifications privées de leurs catapultes ; on confia le commandement suprême à Hasdrubal, petit-fils de Massinissa : les esclaves furent déclarés libres en masse. L'armée des émigrés, commandée par Hasdrubal fugitif, qui était en possession de tout le territoire carthaginois, à l'exception des villes de la côte orientale, occupées par les Romains, Hadrumète, Petite-Leptis, Thapeus et Alméria, ainsi que la ville d'Utique, et qui offrait une ressource précieuse pour la défense, fut suppliée de ne pas refuser son aide à la république dans cette cruelle circonstance. En même temps on chercha, à la manière phénicienne, à cacher l'amer ressentiment sous le manteau de la soumission. Un message fut envoyé aux consuls pour demander une trêve de trente jours. pendant lesquels on enverrait une ambassade à Rome Les Carthaginois savaient bien que les généraux ne pouvaient ni ne voulaient accorder cette faveur qui avait déjà été refusée ; mais les consuls en tirèrent la supposition naturelle qu'après les premiers moments de désespoir, la ville sans défense se soumettrait, et, en conséquence, on ajourna l'attaque Le précieux intervalle fut employé à fabriquer des catapultes et des armures ; la nuit et le jour étaient consacrés par les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, à construire des machines et à forger des armes ; les édifices publics furent démolis pour obtenir de la charpente et du fer les femmes coupèrent leurs cheveux pour remplacer les cordes indispensables pour les catapultes ; dans un délai incroyablement rappro-

ché, les murs et les hommes furent armés. Tout cela fut fait sans que les consuls, qui étaient à quelques mille, en apprissent rien ; et ce n'est pas là un des traits les moins remarquables de ce remarquable mouvement d'enthousiasme, et d'une haine nationale presque surnaturelle. Lorsque enfin les consuls, fatigués d'attendre, quittèrent leur camp d'Utique, et pensèrent qu'ils pourraient aisément escalader avec des échelles les murs dégarnis, ils les trouvèrent, avec surprise et épouvante, munis de nouvelles catapultes, et virent la populeuse cité, qu'ils comptaient occuper comme un village ouvert, capable de se défendre et prête à le faire jusqu'à la mort.

Situation de Carthage. — Carthage avait été fortifié par la nature et par l'art de ses habitants, qui avaient eu souvent à se réfugier sous la protection de ses murailles. Dans l'intérieur du large golfe de Tunis, borné à l'ouest par le cap Farina, et à l'est par le cap Bon, on voit se prolonger, dans la direction de l'ouest à l'est, un promontoire entouré de trois côtés par la mer, et qui n'est rattaché au continent, que vers l'ouest, par une langue de terre. Ce promontoire, dont la partie la plus étroite a un peu moins d'une lieue de large, et conserve le même niveau dans toute son étendue, s'élargit vers le golfe et s'y termine par les deux hauteurs de Jebel Khawi et de Sidi bu Saïd, entre lesquelles s'étend la plaine d'El Mersa. Dans sa portion méridionale, qui se termine à la hauteur de Sidi bu Saïd, est située la ville de Carthage. La pente rapide du promontoire du côté de la mer, ses rochers et ses bas-fonds, protégeaient la ville au nord et à l'est, plus sûrement que des murailles, contre toute attaque. Du côté de l'ouest et de la terre, où la nature ne présentait aucune défense naturelle, on avait amassé tout ce que l'art des fortifications pouvait in-

venter en ce temps. Ces travaux consistaient, comme l'ont prouvé des découvertes récentes qui concordent exactement avec la description de Polybe, en un mur extérieur épais de six pieds, et en immenses casemates placées derrière ce mur, et se prolongeant probablement dans toute son étendue ; elles étaient séparées du mur extérieur par un chemin couvert de six pieds de large, et avaient une largeur de quatorze pieds, en n'y comprenant pas les murs de devant et de derrière, qui avaient l'un et l'autre trois pieds de large. Ce mur énorme, composé de larges blocs bruts, comprenait deux étages, outre les bâtiments et les grosses tours à quatre étages, et atteignait une hauteur de quarante pieds ; il fournissait dans l'étage inférieur des casemates, des stalles pour trois cents éléphants, et dans l'étage supérieur, des stalles de chevaux, des magasins et des casernes. La citadelle de Byrsa (en syrien Birtha-citadelle) était un rocher de cent quatre-vingt-huit pieds de haut, et sa base avait deux mille doubles pas ; elle rejoignait ce mur à son extrémité méridionale, de sorte que le mur extérieur de cette citadelle servait de muraille à la ville, comme à Rome le mur du rocher du Capitole. Le sommet portait le grand temple du dieu de la santé qui reposait sur une base à soixante degrés. Le côté sud de la ville était baigné en partie par le lac de Tunis au sud-ouest, qui était presque complétement séparé de la mer, en partie par une étroite et basse langue de terre, en partie par le golfe vers le sud-est. Dans ce dernier endroit se trouvait le port de la cité, œuvre de main-d'homme : le port extérieur ou commercial, dont l'entrée, large seulement de soixante et dix pieds, était bordée de deux larges quais, et le port intérieur ou de guerre (kothon, c'est-à-dire le petit port), auquel on arrivait par le port extérieur. Entre les deux passait le mur de la ville qui, se dirigeant à

l'est de la Byrsa, laissait en dehors la langue de terre et le port extérieur, mais contenait le port de guerre, de sorte que l'entrée de ce dernier pouvait être, pour ainsi dire, fermée comme par une porte. Non loin du port de guerre était située la place du marché, qui était reliée par trois rues étroites à la citadelle ouverte du côté de la ville. Au nord et au delà de la ville proprement dite, un espace considérable était occupé, à cette époque, par des maisons de campagne et des jardins bien arrosés ; la ville intérieure de Magalia avait aussi un retranchement qui s'appuyait au mur de la ville. La tâche difficile de réduire une ville si bien fortifiée était rendue plus difficile encore par ce fait, que, d'une part, les ressources de la capitale elle-même et de son territoire, qui comprenait encore trois cents villes et était en grande partie au pouvoir du parti émigré, et, d'autre part, les nombreuses tribus de Libyens ou de semi-Libyens hostiles à Massinissa, mettaient les Carthaginois en état de tenir en campagne une grande armée, qui, à cause de la position désespérée des émigrés et des services de la cavalerie légère des Numides, ne devait pas être méprisée par les adversaires.

Le siége. — Les consuls n'avaient en aucune façon une tâche facile à accomplir. Lorsqu'ils se virent obligés de commencer un siége régulier, Marcus Manilius, qui commandait l'armée de terre, planta son camp en face du mur de la citadelle, tandis que Lucius Censorinus se porta avec sa flotte sur le lac, et y commença ses opérations sur la langue de terre. L'armée carthaginoise, sous le commandement d'Hasdrubal, campa sur la rive opposée du lac, près de la forteresse de Néphéris, d'où elle menaçait les travaux des soldats romains, occupés à rassembler des charpentes pour les machines ; l'habile général de la cavalerie.

Himilcon Phaméas, tua lui-même un grand nombre d'ennemis. Censorinus établit deux vastes béliers sur la langue de terre, et fit une brèche à cette partie du mur, la plus faible de la place ; mais comme le soir était venu, l'assaut dut être ajourné. Pendant la nuit, les assiégés réussirent à remplir une grande partie de la brèche, et à faire, par une sortie, tant de dégâts aux machines romaines, que les assiégeants ne purent travailler le jour suivant. Néanmoins, les Romains tentèrent l'assaut ; mais ils trouvèrent la brèche, une partie du mur et les maisons voisines si fortement occupées, et ils marchèrent avec une telle imprudence, qu'ils furent repoussés avec des pertes sérieuses ; ils auraient encore plus souffert si le tribun militaire Scipion Émilien, voyant l'issue de cette attaque téméraire, n'eût envoyé ses hommes devant les murs et n'eût arrêté les fuyards. Manilius réussit moins encore contre le mur imprenable de la citadelle. Le siége traînait en longueur. Les maladies engendrées dans le camp par l'excès de la chaleur, le départ de Censorinus, le plus habile des deux généraux, la mauvaise humeur et l'inaction de Massinissa, qui naturellement était peu charmé de voir les Romains s'approprier la proie qu'il avait convoitée pour lui-même, et la mort de ce roi, à l'âge de 90 ans, à la fin de 605 (149), arrêtèrent complétement les opérations offensives des Romains. Ils avaient assez à faire à protéger leurs vaisseaux contre les incendiaires carthaginois, et leur camp contre les surprises nocturnes, et à assurer la nourriture des hommes et des chevaux par la construction d'un fort sur le port et par des razzias dans le voisinage. Deux expéditions dirigées contre Hasdrubal restèrent sans succès, et en fait, la première, mal conduite sur un terrain difficile, se termina presque par une défaite. Mais tandis que le cours de la guerre se poursuivait sans honneur pour le gé-

néral et pour l'armée, le tribun militaire Scipion s'y distingua d'une manière brillante : ce fut lui qui, à l'occasion d'une attaque nocturne de l'ennemi sur le camp romain, partit avec quelques escadrons de cavalerie, et prenant l'ennemi en queue, l'obligea à la retraite. Dans sa première expédition sur Néphéris, quoique le passage de la rivière eût eu lieu contre son avis et eût presque occasionné la destruction de l'armée, il fit une attaque hardie de flanc, dégagea les troupes qui étaient en retraite, et par son courage dévoué et héroïque, sauva une division qu'on considérait comme perdue. Tandis que les autres officiers et le consul en particulier, éloignaient, par leur perfidie, les villes et les chefs de parti disposés à négocier, Scipion réussit à décider un des plus habiles parmi eux à passer du côté des Romains avec 2,200 hommes de cavalerie. Enfin, après avoir, conformément au vœu de Massinissa, partagé son royaume entre ses trois fils Micapsa, Gulussa et Mastanabal, il attacha à l'armée romaine, l'un d'eux, Gulussa, général de cavalerie digne de son père, et remédia ainsi à la pénurie de l'armée, qui ne possédait pas de cavalerie légère. Le maintien distingué, quoique simple, du jeune tribun, qui rappelait plutôt celui de son père que celui du héros dont il portait le nom, désarma l'envie, et dans le camp comme à Rome, le nom de Scipion était sur toutes les lèvres. Caton lui-même, qui n'était pas prodigue de louanges, Caton, qui mourut en 605 (149), sans voir accomplir le vœu de sa vie, la destruction de Carthage, appliqua au jeune officier et à ses camarades incapables, ce vers d'Homère :

Lui seul est un homme, les autres sont des ombres errantes.

Sur ces entrefaites, la fin de l'année était arrivée, et les chefs de l'armée étaient changés : le consul Lucius

Pison 606 (148), tarda à arriver; il prit le commandement de l'armée, tandis que Lucius Mancinus prenait celui de la flotte. Mais si leurs prédécesseurs avaient peu fait, ceux-ci ne firent rien. Au lieu de poursuivre le siége de Carthage ou de vaincre l'armée d'Hasdrubal, Pison s'occupa à attaquer les petites villes maritimes des Phéniciens, mais, la plupart du temps, sans succès. Clupea, par exemple, le repoussa, et il fut obligé de se retirer avec un échec de devant Hippone Diarrhytos, après avoir perdu tout son été à ce siège, et après avoir vu brûler deux fois tout son matériel de siége ; Neapolis fut prise, il est vrai, mais le pillage de la ville, malgré la parole donnée, ne fut pas un début favorable à la fortune des armées romaines. L'ardeur des Carthaginois s'exaspérait. Un scheik de Numidie passa de leur côté avec 800 chevaux : des envoyés carthaginois furent chargés de contracter des alliances avec les rois de Numidie et de Mauritanie, et même avec le faux Philippe de Macédoine. Ce furent peut-être les intrigues intérieures plutôt que l'activité des Romains, qui empêchèrent les affaires de prendre un tour favorable encore aux Carthaginois : l'émigré Hasdrubal souleva des soupçons contre le général du même nom, qui commandait dans la ville, à cause de ses relations avec Massinissa, et le fit mettre à mort dans le palais du sénat. Pour changer la face des affaires d'Afrique, on eut recours, à Rome, à la mesure extraordinaire de confier la conduite de la guerre au seul homme qui eût rapporté quelque honneur des plaines de Libye, et que son nom même désignait pour cette guerre ; au lieu d'appeler Scipion à l'édilité pour laquelle il était candidat, on lui donna le consulat avant le temps légal, contrairement aux lois qui s'y opposaient, et on lui confia par décret spécial la conduite de la guerre d'Afrique. Il arriva à Utique en 607 (147), à un mo-

ment des plus critiques. L'amiral romain Mancinus, qui avait été chargé par Pison de la continuation nominale du siége de la capitale, avait occupé un rocher escarpé, très éloigné du district habité, et à peine défendu, vers le côté presque inaccessible par mer du faubourg de Magalia, et il y avait rassemblé presque toutes ses forces, espérant pénétrer par là dans la ville intérieure. En fait les assaillants avaient été un instant dans ses murs, et les traînards du camp s'étaient précipités de ce côté dans l'espérance du butin, mais ils furent repoussés de nouveau sur leur rocher ; privés de provisions et à peu près coupés de l'armée, ils étaient dans le plus grand danger. Scipion trouva les choses dans cette situation. Il était à peine arrivé, qu'il envoya, par mer, vers le point menacé, les troupes qu'il avait emmenées avec lui et la milice d'Utique et réussit à sauver la garnison et à se maintenir sur le rocher. Après avoir écarté le danger, le général marcha vers le camp de Pison, pour prendre le commandement et ramener l'armée devant Carthage.

Hasdrubal et Bithyas profitèrent de son absence pour rapprocher immédiatement leur camp de la ville, et pour renouveler l'attaque de la garnison du rocher de Magalia ; mais Scipion parut avec l'avant-garde de l'armée en temps opportun pour secourir cette position. Le siège commença donc à nouveau et avec plus de succès. Avant tout, Scipion purgea le camp de tous les traînards et resserra les liens de la discipline. Les opérations militaires furent reprises avec un redoublement de vigueur. Dans une attaque de nuit sur le faubourg, les Romains parvinrent à passer, d'une tour placée devant les murs et qui leur était égale en hauteur, dans les bâtiments, et ouvrirent une petite porte par laquelle l'armée toute entière passa. Les Carthaginois abandonnèrent le faubourg

et le camp placé devant les portes, et donnèrent à Hasdrubal le commandement en chef de l'armée de la ville, qui s'élevait à trente mille hommes. Le nouveau général prouva, dès l'abord, son énergie en ordonnant d'amener sur les fortifications tous les prisonniers romains, et en les faisant précipiter du haut des murailles, après leur avoir fait souffrir de cruelles tortures. Des voix s'élevèrent pour blâmer cet acte ; on fit peser sur les citoyens eux-mêmes une véritable terreur. Scipion, pendant ce temps, après avoir resserré les assiégés dans la cité elle-même, chercha à couper toutes leurs communications avec l'intérieur. Il plaça lui-même son quartier général sur la langue de terre qui réunissait la péninsule au continent, et malgré les nombreuses tentatives des Carthaginois pour troubler ses opérations, il construisit un grand camp à travers l'isthme, interceptant ainsi les communications de la ville du côté de la terre. Néanmoins, des vaisseaux chargés de provisions parvinrent à pénétrer dans le port : c'étaient en partie de hardis marchands alléchés par le gain, en partie des vaisseaux de Bithyas, qui profitaient de tous les vents favorables pour amener des convois de Néphéris à l'extrémité du lac de Tunis : quelles que pussent être les souffrances des citoyens, leur subsistance du moins était assurée. Scipion construisit alors un môle de pierre de quatre-vingt-seize pieds de large, allant de la langue de terre entre le golfe et le lac jusqu'à ce dernier, de manière à fermer l'entrée du port. La ville sembla perdue, lorsque le succès de cette entreprise, que les Carthaginois avaient d'abord regardée comme impossible, devint certain. Mais cette surprise fut balancée par une autre. Tandis que les ouvriers romains construisaient le môle, on travailla nuit et jour pendant deux mois dans le port carthaginois, sans que les déserteurs mêmes pussent dire quel était

le dessein des assiégés. Tout à coup, au moment où les Romains venaient de terminer le barrage de l'entrée du port, cinquante trirèmes carthaginoises et un nombre de bateaux et d'esquifs proportionné sortirent de ce port dans le golfe : tandis que l'ennemi fermait l'ancienne ouverture du port vers le sud, les Carthaginois avaient, au moyen d'un canal dirigé vers l'est, créé une nouvelle sortie, qui, par suite de la profondeur de la mer à cet endroit, ne pouvait pas être fermée. Si les Carthaginois, au lieu de se contenter d'une simple démonstration, s'étaient jetés résolûment sur la flotte romaine à moitié désemparée et sans défense, elle était perdue; mais quand ils revinrent, trois jours après, pour livrer bataille, ils trouvèrent les Romains sur leurs gardes. La lutte se poursuivit sans résultat définitif; mais à leur retour, les vaisseaux carthaginois se précipitèrent avec tant de violence dans le goulet du port, que le dommage qui en résulta fut équivalent à une défaite. Scipion dirigea alors ses attaques contre le mur extérieur, qui se trouvait en dehors des murs de la ville et qui n'était protégé que par des remparts de terre, de construction récente. Les machines furent placées sur la langue de terre, et ouvrirent facilement une brêche; mais avec une intrépidité inouïe, les Carthaginois se jetèrent dans les bas-fonds, attaquèrent les retranchements ennemis, assaillirent le détachement qui les protégeait et le mirent en déroute ; il s'enfuit avec une telle précipitation, que Scipion fut obligé de le faire massacrer par ses propres soldats ; enfin ils détruisirent les machines. Ils eurent ainsi le temps de fermer la brèche. Scipion établit de nouveau les machines, et mit le feu aux tours de bois de l'ennemi ; il prit ainsi possession du quai et du port extérieur. Un rempart aussi élevé que le mur de la cité y fut construit, et la ville fut enfin complétement bloquée

par terre et par mer; car le port intérieur n'était abordable que par le port extérieur. Pour assurer un blocus complet, Scipion ordonna à Gaius Lélius d'attaquer le camp de Néphéris, où Diogène commandait; il fut pris par un heureux stratagème, et l'immense multitude qu'il abritait fut mise à mort ou réduite en esclavage. L'hiver était venu, et Scipion suspendit ses opérations, laissant à la famine et à la peste le soin de compléter ce qu'il avait commencé.

Prise de Carthage. — On vit à quel point ces agents de destruction avaient exercé leurs ravages, lorsque l'armée romaine, au printemps de 608 (146), attaqua la ville intérieure. Hasdrubal, qui passait son temps à parader et à étaler un luxe fastueux, donna l'ordre de mettre le feu au fort intérieur, et se prépara à repousser l'assaut qu'on allait donner au Cothon ; mais Lælius réussit à escalader le mur, à peine défendu par une garnison affamée, et pénétra ainsi dans le port intérieur. La ville était prise ; mais la lutte n'était nullement terminée. Les assaillants occupèrent la place du marché contiguë au petit port, et s'avancèrent à travers les trois rues étroites qui conduisaient à la citadelle ; leur marche était lente, car les maisons à six étages durent être prises l'une après l'autre ; c'était par les toits ou par les planches tendues à travers la rue que les soldats pénétraient d'un bâtiment à l'autre, tous semblables à des forteresses, et renversaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage. Six jours se passèrent ainsi, terribles pour les habitants de la ville, et terribles aussi pour les assaillants ; ils arrivèrent enfin devant le roc escarpé de la citadelle, où s'étaient réfugiés Hasdrubal et ce qui lui restait de soldats. Pour s'assurer une approche plus large, Scipion fit mettre le feu aux rues avoisinantes et passer le niveau sur les ruines, ce qui occasionna

la mort d'un grand nombre de personnes cachées dans les maisons et qui ne pouvaient pas s'enfuir. Enfin le reste de la population, réfugié dans la citadelle, demanda à capituler. La vie leur fut accordée à grand'peine, et on vit paraître devant le vainqueur 30,000 hommes et 25,000 femmes, moins du dixième de l'ancienne population. Les déserteurs romains, au nombre de 900, ainsi que le général Hasdrubal avec sa femme et ses deux enfants, s'étaient jetés dans le temple du dieu de la santé ; il ne pouvait pas y avoir de capitulation pour ceux qui avaient quitté leur poste et pour celui qui avait fait massacrer des prisonniers romains. Mais lorsque, cédant à la famine, les plus résolus d'entre eux eurent mis le feu au temple, Hasdrubal n'osa pas regarder la mort en face ; il se précipita seul vers le vainqueur et demanda la vie à genoux. On la lui accorda ; mais lorsque sa femme qui, avec ses enfants, s'était réfugiée sur le toit du temple, le vit aux pieds de Scipion, son cœur orgueilleux ne put supporter cette ignominie infligée à sa famille chérie, et après avoir insulté par des paroles amères à son amour de la vie, elle se jeta avec ses enfants dans les flammes. La lutte était terminée. La joie dans le camp et à Rome fut immense ; les plus vertueux parmi les Romains étaient seuls honteux de ce dernier succès de Rome. Les prisonniers furent pour la plupart vendus comme esclaves ; plusieurs moururent en prison ; les plus illustres, Hasdrubal et Bithyas, furent envoyés dans l'intérieur de l'Italie comme prisonniers d'État romains, et passablement traités. La propriété mobilière, à l'exception de l'or, de l'argent et des biens consacrés, fut abandonnée au pillage des soldats. Quant aux trésors du temple, le butin qui avait été dans d'autres temps enlevé par les Carthaginois aux Siciliens, leur fut rendu ; le taureau de Phalaris, par exemple, fut

rendu aux Agrigentins, le reste alla au trésor romain.

Destruction de Carthage. — Mais la partie de beaucoup la plus grande de la ville était intacte. Scipion aurait voulu la conserver ; du moins, il adressa au sénat un rapport spécial à ce sujet. Scipion Nasica essaya encore une fois de faire entendre la voix de l'honneur et de la raison, mais en vain. Le sénat ordonna au général de faire raser la cité de Carthage et le faubourg de Magalia, et d'en faire autant pour toutes les villes qui étaient restées fidèles à Carthage jusqu'à la fin ; on dut également passer la charrue sur le lieu où Carthage avait existé, de manière à mettre fin légalement à l'existence de la ville, et pour toujours maudire le sol et le lieu, afin que ni maison ni champ ne pût jamais y reparaître. Le commandement fut ponctuellement exécuté. Les ruines brûlèrent pendant dix-sept jours ; et là où les laborieux Phéniciens avaient trafiqué et commercé pendant cinq siècles, on vit désormais des esclaves romains paître les troupeaux de leurs anciens maîtres. Scipion, que la nature avait destiné à un rôle plus noble que celui de bourreau, rougit de son œuvre, et au lieu de la joie du triomphe, le vainqueur lui-même fut poursuivi de l'idée qu'un pareil forfait serait un jour expié.

Province d'Afrique. — Il fallait encore organiser le pays. L'ancien plan qui consistait à confier aux alliés de Rome les possessions transmarines, n'était pas en faveur. Micipsa et son frère ne conservèrent que leur ancien territoire, auquel on ajouta quelques districts sur la Bagradas et l'Emporia, récemment enlevés aux Carthaginois ; leur espoir longtemps entretenu d'avoir Carthage pour capitale, ne fut jamais réalisé ; le sénat leur fit présent, au lieu de cela, des bi-

bliothèques de la ville. Le territoire carthaginois, tel qu'il existait dans les derniers jours de Carthage, c'est-à-dire l'étroite bande de la côte d'Afrique opposée à la Sicile, de la Tusca (Wadisaïne, en face de l'île de Galita) jusqu'à Thenæ (en face de l'île de Karkenah), devint une province romaine. Les Numides gardèrent leurs possessions dans l'intérieur, où les constantes usurpations de Massinissa avaient de plus en plus rétréci le territoire carthaginois, et où déjà Vacca, Zama, Bulla leur appartenaient. Mais le règlement exact de la frontière entre la province romaine et le territoire numide, qui l'entourait de trois côtés, montre que Rome n'était pas disposée à tolérer pour elle-même ce qu'elle avait permis pour Carthage; d'autre part, le nom de la nouvelle province d'Afrique parut montrer que Rome ne considérait nullement la frontière qui venait d'être tracée comme définitive. L'administration suprême de la nouvelle province fut confiée à un gouverneur résidant à Utique. Sa frontière n'avait pas besoin d'une défense régulière, attendu que le royaume allié de Numidie la séparait de toutes parts des habitants du désert. Pour la question des terres, Rome se conduisit en somme avec modération. Les villes qui depuis le commencement de la guerre avaient pris le parti de Rome, c'est-à-dire les villes maritimes d'Utique, d'Hadrumetum, de petite Leptis, Thapsus, Achulla et Usalis, ainsi que la ville intérieure de Theudalis, gardèrent leur territoire et devinrent des cités libres; c'est ce qu'on fit aussi de la ville de déserteurs nouvellement fondée. Le territoire de Carthage, à l'exception d'un morceau qui fut donné à Utique, et celui des autres villes détruites, devint domaine romain, et fut loué à bail. Les autres cités perdirent également leurs territoires et leurs libertés municipales; mais leur terre et leur constitution leur furent laissées provisoirement et jusqu'à nou-

vel ordre du gouvernement romain, et elles eurent à payer tous les ans à Rome une taxe fixe (*stipendium*) qu'elles réalisèrent au moyen d'impôts sur les individus. Ceux qui gagnèrent véritablement à cette destruction de la première ville commerciale de l'Occident, furent les marchands romains qui, dès que Carthage fut réduite en cendres, se précipitèrent en foule à Utique, et se mirent de ce point à exploiter non-seulement la province romaine, mais aussi les régions de Numidie et de Gétulie, qui leur avaient été jusqu'alors fermées.

La Macédoine et le faux Philippe. — Au même moment que Carthage, la Macédoine disparut du rang des nations. Les quatre petites confédérations, entre lesquelles la sagesse romaine avait éparpillé les parties de l'ancien royaume, ne pouvaient conserver la paix entre elles. On peut se faire une idée de l'état du pays par une circonstance mentionnée accidentellement à Phakos, où tout le conseil de gouvernement d'une de ces confédérations fut massacré, à l'instigation d'un certain Damasippos. Ni la commission que nomma le sénat en 590 (164), ni les arbitres que les Macédoniens appelèrent selon la coutume grecque, tels que Scipion Emilien 603 (151), ne purent établir une situation tolérable. On vit paraître tout à coup en Thrace un jeune homme qui se nommait Philippe, fils du roi Persée, qui lui ressemblait extrêmement, et dont la mère était la Syrienne Laodice. Il avait passé sa jeunesse dans la ville d'Adramyttion en Mysie, et prétendait y avoir les preuves certaines de son illustre origine. Après avoir en vain essayé de se faire reconnaître dans sa patrie, il avait eu recours, avec ces preuves, à Démétrius Soter, roi de Syrie, frère de sa mère. Il y avait en fait quelques personnes qui croyaient au citoyen d'Adramyttion ou

qui prétendaient y croire, et qui insistèrent auprès du roi pour qu'il le rétablit dans son royaume héréditaire et qu'il lui cédât la couronne de Syrie. Sur quoi, Démétrius, pour mettre un terme à ces ridicules folies, fit arrêter le prétendant et le livra aux Romains. Mais le sénat fit si peu d'attention à cet homme, qu'il le confina dans une ville d'Italie, sans même le faire surveiller avec soin. Il s'enfuit à Milet, où les fonctionnaires de la ville le firent saisir de nouveau, et demandèrent aux commissaires romains ce qu'ils devaient faire du prisonnier. Ceux-ci furent d'avis de le laisser aller, ce qui arriva. Il tenta de nouveau la fortune en Thrace, et par une circonstance singulière, il y fut reconnu non-seulement par Tères, chef des Barbares de Thrace, mari de la sœur de son père, et Barsabas, mais encore par les prudents Byzantins. Avec l'aide des Thraces, le soi-disant Philippe envahit la Macédoine, et quoiqu'il eût essuyé une première défaite, il battit bientôt la milice macédonienne dans le district d'Odomantice, au-delà du Strymon, et de nouveau sur le côté ouest de la rivière; cette victoire le rendit maître de toute la Macédoine. Quelque apocryphe que parût son histoire, et quelque certain qu'il fût que le vrai Philippe, fils de Persée, était mort à dix-huit ans à Albe, et que cet homme, loin d'être un prince macédonien, était Andriskos, foulon d'Adramyttion, les Macédoniens étaient trop habitués au gouvernement d'un roi, pour ne pas passer sur la question de légitimité et ne pas retourner à leurs anciennes coutumes. Bientôt vinrent des envoyés des Thessaliens, annonçant que le prétendant était entré sur leur territoire ; le commissaire romain Nasica qui, dans l'espérance qu'une simple remontrance mettrait fin à cette folle entreprise, avait été envoyé par le sénat sans soldats, dut appeler un contingent achéen et pergamien, et protégea la Thes-

salie contre des forces supérieures avec les Achéens, autant que cela était possible, jusqu'à ce que le préteur Juventius arrivât avec une légion. Celui-ci attaqua les Macédoniens, mais il succomba ; son armée fut anéantie, et la Macédoine fut soumise pour la plus grande partie au jeune Philippe, qui usa de son pouvoir avec une cruauté et un orgueil incroyables. Enfin arriva une armée romaine plus considérable, commandée par Quintus Cécilius Metellus, et qui pénétra, sous la protection d'une flotte pergamienne, en Macédonie. Les Macédoniens eurent le dessus dans un combat de cavalerie ; mais bientôt des dissensions et des désertions se déclarèrent dans l'armée macédonienne, et la faute que fit le prétendant de diviser son armée et d'en détacher la moitié pour la Thessalie, assura aux Romains une victoire facile et décisive en 606 (148). Philippe s'enfuit en Thrace auprès du chef Bysès ; mais Metellus le suivit, et se le fit livrer après une seconde victoire.

Province de Macédoine. — Les quatre confédérations macédoniennes ne s'étaient pas soumises volontairement au prétendant, mais n'avaient cédé qu'à la force. Suivant la politique suivie jusqu'alors, il n'y avait pas de raison de priver les Macédoniens de l'ombre de liberté que la bataille de Pydna avait encore laissée à la Macédoine. Cependant le royaume d'Alexandre fut, sur l'ordre du sénat, réduit par Metellus en province romaine. On vit clairement que le gouvernement romain avait modifié son système, et avait résolu de changer les relations de clientèle en celles de sujétion : en conséquence, la suppression des quatre confédérations macédoniennes fut ressentie parmi les États clients comme un coup dirigé contre eux. Les possessions d'Épire qui, auparavant, avaient été détachées de la Macédoine, après les pre-

mières victoires des Romains, les îles d'Ionie et les ports d'Apollonia et d'Épidamnos, qui avaient été jusque-là sous la juridiction des magistrats italiques, furent réunis à la Macédoine, de sorte que celle-ci, dès cette époque, atteignit au nord-ouest jusqu'au delà de Scodra, où commençait l'Illyrie. Le protectorat que Rome réclamait sur la Grèce proprement dite passa naturellement au nouveau gouverneur de Macédoine. La Macédoine recouvra ainsi son unité et presque les limites qu'elle avait eues dans ses jours les plus florissants. Ce ne fut plus cependant un royaume uni, mais une province unie, gardant son organisation communale, et même en apparence nationale, mais sous un gouverneur et un trésorier romains, dont les noms étaient gravés sur les monnaies à côté de celui de la patrie. Comme impôt, on laissa la contribution modérée fixée par Paulus, une somme de 100 talents (657,500 francs) qui fut répartie par proportions fixes sur les différentes communautés. Cependant ce pays ne put oublier son ancienne dynastie. Quelques années après la défaite du faux Philippe, un autre fils prétendu de Persée, Alexandre, leva l'étendard de la révolte sur le Nestos (Karasu), et eut en peu de temps rassemblé seize mille hommes ; mais le questeur Lucius Tremellius se rendit maître de l'insurrection sans difficulté, et poursuivit le prétendant fugitif jusqu'à Dardanie 612 (142). Ce fut là le dernier mouvement de l'orgueilleux esprit des Macédoniens, qui avaient accompli, deux cents ans auparavant, de si grandes choses en Grèce et en Asie. Depuis lors, il n'y a plus guère rien à dire des Macédoniens, si ce n'est qu'ils continuèrent à compter leurs années sans gloire, du temps où le pays reçut son organisation provinciale définitive 608 (146).

Dorénavant ce furent les Romains qui entreprirent la défense des frontières du nord et de l'est de la Ma-

cédoine, ou, en d'autres termes, des frontières de la civilisation hellénique contre les barbares. Cette défense ne fut suivie ni avec des forces suffisantes, ni avec une énergie convenable ; mais ce fut en vue de cet objet important que fut construite la grande chaussée Egnatienne, qui, dès le temps de Polybe, allait d'Apollonia et de Dyrrachium, les deux principaux ports de la côte occidentale, par l'intérieur des terres, à Thessalonica, et fut ensuite prolongée jusqu'à l'Hébrus (Maritza) La nouvelle province devint la base naturelle, d'une part, des mouvements contre les turbulents Dalmates, et d'autre part, des nombreuses expéditions contre les tribus illyriennes, celtiques et thraces, établies au nord de la péninsule grecque, expéditions que nous suivrons plus tard dans leur connexion historique.

Grèce. — La Grèce proprement dite eut plus d'occasions que la Macédoine de se féliciter de la faveur du pouvoir dominant, et les philhellènes de Rome pensèrent probablement que les effets malheureux de la guerre de Persée disparaissaient et que les choses prenaient un meilleur aspect. Les partisans les plus exaltés des Romains, Lyciscus l'Étolien, Mnasippus le Béotien, Chrématas l'Acarnanien, l'infâme Épirote Charops, à qui les Romains honorables défendaient même l'entrée de leur maison, étaient descendus l'un après l'autre au tombeau : une autre génération était née, pour laquelle les vieux souvenirs et les vieilles haines n'étaient que de l'histoire. Le sénat pensa que le temps du pardon général et de l'oubli était venu, et, en 614 (150), il relâcha les survivants du parti patriote achéen, qui avaient été en prison pendant dix-sept ans en Italie, et dont la diète Achéenne n'avait cessé de demander la mise en liberté. Il se trompait néanmoins. On peut voir, par

l'attitude des Grecs envers les Attalides combien les Romains, avec tout leur philhellénisme, avaient peu réussi à mettre réellement l'harmonie parmi les patriotes grecs. Le roi Eumène II était, comme ami des Romains, haï en Grèce ; mais à peine y eut-il, entre lui et les Romains, un peu de froideur, qu'il devint subitement populaire en Grèce, et que les Grecs attendirent le libérateur de Pergame comme ils l'avaient attendu auparavant de la Macédoine. La désorganisation sociale se vit surtout dans l'accroissement des petits États de la Grèce livrés à eux-mêmes. D'une part, le pays devint désert, non par suite de la guerre ou de la peste, mais par la haine toujours croissante des hautes classes pour le mariage et la paternité ; d'autre part, les criminels et les nomades se réfugièrent toujours en Grèce, pour y attendre les recruteurs. Les villes augmentèrent chaque jour leurs dettes, et il s'ensuivait une grande déconsidération financière qui leur enlevait tout crédit : quelques-unes, surtout Athènes et Thèbes, dans leur pénurie d'argent, eurent recours à de véritables escroqueries, et pillèrent les États voisins. Les dissensions intérieures, dans les ligues, par exemple, entre les membres volontaires et involontaires de la confédération Achéenne, n'étaient nullement apaisées. Si les Romains, comme il semble, crurent qu'ils avaient atteint l'objet de leurs désirs dans le calme qui paraissait dominer, ils durent bientôt apprendre que la jeune génération de la Grèce n'était en aucune façon meilleure ni plus sage que l'ancienne. Les Grecs cherchèrent directement une occasion de querelle avec les Romains.

Guerre Achéenne. — Pour cacher une négociation coupable, Diæos, président de la ligue Achéenne à cette époque, vers 605 (149), affirma dans

le sein de la diète que les priviléges isolés concédés par la ligue aux Lacédémoniens, c'est-à-dire leur exemption de la juridiction criminelle des Achéens, et le droit d'envoyer des ambassades particulières à Rome, ne leur étaient nullement garantis par les Romains. C'était un mensonge audacieux ; mais la diète crut naturellement avec facilité ce qu'elle désirait, et quand les Achéens se montrèrent prêts à appuyer leurs réclamations par les armes, les Spartiates cédèrent momentanément, ou pour parler plus exactement, ceux dont on demandait l'extradition quittèrent la ville pour aller se plaindre au Sénat romain. Le sénat romain répondit, comme de coutume, qu'il enverrait une commission pour étudier la question; mais au lieu de répandre cette réponse, les envoyés proclamèrent en Achaïe comme à Sparte, que le sénat avait décidé en leur faveur, ce qui était faux des deux côtés. Les Achéens, qui sentaient plus que jamais leur égalité avec Rome comme alliés et leur importance politique, en raison de l'aide que la ligue avait prêtée aux Romains en Thessalie contre le faux Philippe, avancèrent en Laconie en 606 (148), sous leur stratége Damocrite ; ce fut en vain qu'une ambassade romaine, se rendant en Asie, à la suggestion de Metellus, les engagea à se tenir en paix et à attendre les commissaires du sénat. Il se livra une bataille dans laquelle périrent plus de 1,000 Spartiates, et qui aurait amené la perte de Sparte si Damocrite n'avait pas été aussi incapable comme général que comme homme d'Etat. Il fut remplacé, et son successeur Diœos, l'instigateur de tout le mal, poussa vivement la guerre, tandis qu'en même temps il donnait au commandant redouté de la Macédoine l'assurance de la fidélité complète de la ligue achéenne. Alors la commission longtemps attendue des Romains parut : elle était présidée par Aurélius Orestes : les hostilités

turent suspendues et la diète Achéenne fut assemblée à Corinthe pour recevoir ses communications. Elles furent inattendues et décourageantes. Les Romains s'étaient décidés à supprimer la participation contre nature et forcée de Sparte à la ligue Achéenne, et à agir en général avec vigueur contre les Achéens. Quelques années auparavant, 591 (163), ils avaient été obligés de séparer de leur ligue la ville de Pleuron ; on leur enjoignit alors de renoncer à toutes les acquisitions qu'ils avaient faites depuis la seconde guerre de Macédoine, c'est-à-dire Corinthe, Orchomène, Argos, Sparte dans le Peloponèse et Héraclia sur l'Æta, et à replacer leur ligne dans l'état où elle se trouvait à la fin de la guerre d'Haunibal.

Lorsque les députés achéens apprirent cette nouvelle, ils se précipitèrent sur le marché sans attendre la fin de la communication, et communiquèrent ces exigences des Romains à la multitude ; alors la populace gouvernée et gouvernante résolut tout d'une voix d'arrêter en même temps tous les Lacédémoniens présents à Corinthe, parce que c'était Sparte qui avait occasionné ce malheur. L'arrestation s'effectua de la façon la plus tumultueuse, de sorte qu'il suffisait de porter un nom laconien ou même une chaussure laconienne, pour être mis en prison : en fait, ils entrèrent même dans les demeures des Romains, pour saisir les Lacédémoniens qui s'y étaient réfugiés, et on prononça des paroles amères contre les Romains, quoiqu'on ne violât pas leurs personnes. Les envoyés retournèrent à Rome avec indignation, et se plaignirent avec amertume et exagération dans le sénat ; mais celui-ci, avec la même modération qui signalait tous ses actes à l'égard des Grecs, se contenta d'abord de faire des représentations sous la forme la plus douce, et en demandant à peine satisfaction des injures reçues. Sextus Julius

César renouvela les injonctions des Romains, à la diète d'Ægion, printemps de 607 (147), mais les meneurs des Achéens, et à leur tête le nouveau stratége Critolaos (stratége de mai 607-147 à mai 608-146), en hommes versés dans les affaires d'État et familiers avec les ruses politiques, tirèrent simplement des faits l'idée que la situation de Rome en face de Carthage et de Viriathe ne pouvait être que très défavorable, et continuèrent à attaquer et à insulter les Romains. César fut invité à organiser une conférence des députés des belligérants à Tégée, pour arranger la question. Elle n'eut lieu qu'après que César et les Lacédémoniens eurent attendu longtemps les Achéens. Critolaos parut seul, et les informa que l'assemblée générale des Achéens était seule compétente en cette question, et qu'elle ne pouvait être résolue qu'à la diète, ou en d'autres termes, dans six mois. César retourna à Rome sur ces entrefaites, et l'assemblée nationale des Achéens, sur la proposition de Critolaos, déclara formellement la guerre à Sparte. Metellus fit cependant encore une tentative pour apaiser la querelle, et envoya des ambassadeurs à Corinthe ; mais l'assemblée bruyante, composée en majeure partie du peuple de cette ville de commerce et de fabriques, couvrit la voix des ambassadeurs romains, et les obligea de quitter la tribune. La déclaration de Critolaos, suivant laquelle les Grecs voulaient bien des Romains pour amis, mais non pour maîtres, fut accueillie avec une joie incroyable, et lorsque les membres de la diète voulurent s'interposer, le peuple protégea l'homme qui était suivant son cœur, et applaudit aux sarcasmes dirigés contre la trahison des riches ainsi qu'à la création d'une dictature militaire, et aux illusions mystérieuses qui annonçaient un soulèvement général des peuples et des rois contre Rome. L'esprit qui dirigeait ce mouvement se montra dans deux résolu-

tions, l'une qui exigeait que les clubs fussent permanents, et l'autre qui ordonnait la suspension de toutes les actions pour dettes jusqu'au rétablissement de la paix. Les Achéens avaient donc la guerre, ils avaient aussi des alliés réels, les Thébains, les Béotiens et les Chalcidiens. Au commencement de 608 (146), les Achéens entrèrent en Thessalie pour faire rentrer dans l'obéissance Héracléia sur l'Æta, qui, conformément au décret du Sénat, s'était séparée de la confédération Achéenne. Le consul Lucius Mummius, que le sénat avait ordonné d'envoyer en Grèce, n'était pas encore arrivé : Métellus prit sur lui de protéger Héracléia avec des légions macédoniennes. Lorsque la marche des Romains fut annoncée à l'armée achéo-thébaine, il ne fut pas question de bataille ; on chercha alors quel était le meilleur moyen de sauver le Péloponèse : l'armée se retira en toute hâte et n'essaya pas même de défendre les Thermopyles. Métellus cependant hâta la poursuite, et battit l'armée grecque près de Skarphéia, en Locride. La perte en prisonniers et en morts était considérable ; on n'entendit plus parler de Critolaos après la bataille.

Les débris de l'armée vaincue se répandirent en troupes isolées dans les contrées environnantes, et cherchèrent en vain partout à se faire recevoir : la division de Patræ fut détruite en Phocide, le corps d'élite arcadien à Chéronée ; toute la Grèce du nord fut évacuée, et, de l'armée achéenne ainsi que des citoyens de Thèbes, qui émigrèrent en masse, une faible portion put arriver dans le Péloponèse. Métellus chercha, avec la plus grande douceur, à détourner les Grecs de leur absurde résistance, et ordonna, par exemple, de relâcher tous les Thébains, à l'exception de quelques-uns. Ses tentatives bienveillantes furent rendues vaines, non par l'énergie du peuple, mais par le désespoir des chefs, qui ne songeaient qu'à leur propre

salut. Diæos qui, après la chute de Critolaos, avait repris le commandement suprême, appela tous les hommes en état de porter les armes à l'isthme de Corinthe, et fit enrôler douze mille esclaves, natifs de Grèce ; les riches durent faire des avances d'argent, et les rangs des amis de la paix, du moins de ceux qui n'achetèrent pas leur salut de leurs maîtres tyranniques, furent décimés par de sanglantes persécutions. La guerre, en conséquence, fut poursuivie selon la même méthode. L'avant-garde achéenne qui, composée de quatre mille hommes, était cantonnée à Mégare, sous Alcamène, se dispersa aussitôt qu'elle aperçut les étendards romains. Métellus allait ordonner une attaque sur le corps principal de l'isthme, lorsque le consul Mummius arriva au quartier général avec une suite peu nombreuse et prit le commandement. Pendant ce temps-là, les Achéens, enhardis par une attaque heureuse sur les avant-postes romains trop mal défendus, offrirent la bataille à l'armée romaine, double en nombre, à Leucopètra, sur l'isthme. Les Romains ne tardèrent pas à l'accepter. Dès l'abord, la cavalerie achéenne se rompit en masse devant la cavalerie romaine, six fois plus nombreuse; les Hoplites tinrent tête à l'ennemi jusqu'au moment où une attaque de flanc, faite par un corps d'élite romain, amena la confusion dans leurs rangs. Cela termina la résistance. Diæos s'enfuit, mit sa femme à mort et s'empoisonna également : les villes se soumirent en masse, et quand à l'imprenable Corinthe, dans laquelle Mummius hésita trois jours à entrer parce qu'il craignait quelque embûche, elle fut occupée par les Romains sans coup férir.

Province d'Achaïe. — Le règlement nouveau des affaires des Grecs fut confié à une commission de dix sénateurs avec le consul Mummius, qui laissa une

réputation en somme honorable dans la contrée soumise. Ce fut sans doute une folie de sa part que de prendre le nom d'Achaïcus, à cause de ses actions de guerre et de sa victoire, et de bâtir, dans l'expansion de sa gratitude, un temple à Hercule vainqueur; mais comme il n'avait pas été élevé dans le luxe et dans la corruption aristocratique, étant « un homme nouveau, » et qu'il était relativement pauvre, il fut un administrateur honnête et indulgent. C'est une exagération de rhétorique que de dire qu'il ne périt parmi les Achéens que Diæos et parmi les Béotiens que Pythias : à Chalcis, en particulier, de grands crimes furent commis; cependant, en somme, les punitions furent infligées avec modération. Mummius répéta la proposition qui lui fut faite de renverser les statues du fondateur du parti patriote, Philopœmen : les contributions imposées aux communautés ne furent pas pour la caisse romaine, mais pour les cités grecques qui avaient souffert, et furent d'ailleurs remises postérieurement en grande partie, et la propriété des traîtres qui avaient des parents ou des enfants ne fut pas vendue au profit du trésor public, mais donnée à ces parents. Les œuvres d'art furent seules enlevées de Corinthe, de Thespiæ et d'autres villes, et furent placées, soit dans la capitale, soit dans les villes de province d'Italie, plusieurs objets précieux furent également donnés au temple de l'isthme, de Delphes et d'Olympie. Dans l'organisation définitive du pays, on agit, en général, avec modération. Il est vrai que par une conséquence naturelle de l'introduction des constitutions provinciales, les confédérations particulières et la ligue Achéenne en particulier furent dissoutes : les communautés furent isolées, et les relations entre elles furent arrêtées par l'ordonnance qui défendait d'acquérir simultanément des propriétés dans deux contrées. De plus, comme l'avait déjà tenté Flamini-

nus, les constitutions municipales démocratiques furent mises de côté, et dans chaque communauté le gouvernement fut placé entre les mains d'un conseil composé des riches. Une taxe foncière fixe, au profit de Rome, fut imposée à chaque État, et ils furent tous subordonnés au gouverneur de la Macédoine, de telle sorte que celui-ci, comme chef militaire suprême, exerçait la puissance administrative et judiciaire, et pouvait, par exemple, assumer personnellement la décision des procès criminels les plus importants. Cependant les États grecs gardèrent leur liberté, c'est-à-dire une souveraineté de forme, réduite sans doute à un vain nom par l'hégémonie romaine; elle comprenait la propriété du sol, et le droit d'avoir une souveraineté et une juridiction propre. Quelques années après, cependant, non-seulement on permit aux anciennes confédérations de reprendre une ombre d'existence, mais on supprima même la disposition oppressive relative à l'acquisition des terres.

Destruction de Corinthe. — Les États de Thèbes, de Chalcis et de Corinthe subirent une destinée plus cruelle encore. On ne peut blâmer Rome d'avoir désarmé les deux provinces et de les avoir converties en villages ouverts par la démolition de leurs murs; mais la destruction absolument inutile de la florissante Corinthe, la première cité commerciale de la Grèce, demeure une flétrissure pour Rome. Par les ordres exprès du sénat, les citoyens de Corinthe furent saisis, et ceux qui ne furent pas tués furent vendus en esclavage: la ville elle-même fut non-seulement privée de ses murs et de sa citadelle, mesure qui, si les Romains n'étaient pas disposés à y tenir garnison, était inévitable, mais encore rasée jusqu'au sol. Toute reconstruction sur cet emplacement désert fut défendue avec les formes ordinaires de la malé-

diction ; une partie de son territoire fut donnée à Sicyone, avec l'obligation pour cette dernière de payer la dépense des jeux Isthmiques à la place de Corinthe ; mais la plus grande partie du territoire fut déclarée terre publique de Rome. Ainsi s'éteignit « l'œil de la Grèce, » le dernier joyau précieux de la contrée grecque, autrefois si riche en cités. Si, cependant, nous considérons la catastrophe tout entière, l'historien impartial doit reconnaître ce que les Grecs de cette période avouèrent avec candeur, c'est que les Romains n'avaient rien à se reprocher pour la guerre elle-même ; mais, qu'au contraire, l'absurde perfidie et la ténacité pusillanime des Grecs les avaient obligés à intervenir. L'abolition de la souveraineté dérisoire des ligues et de tous les songes vagues et pernicieux qui s'y rattachaient fut un bienfait pour le pays, et le gouvernement du commandant en chef de la Macédoine, quelque inférieur qu'il fût à ce qu'on pouvait souhaiter, était cependant beaucoup meilleur que l'ancienne confusion et le désordre des confédérations grecques et des commissions romaines. Le Péloponèse cessa d'être le grand port des mercenaires ; on affirme, et cela est croyable, que le gouvernement direct de Rome rendit au pays sa sécurité et une prospérité relative. L'epigramme de Thémistocle, que la ruine avait empêché la ruine, fut appliquée par les gens de ce temps, et non sans raison, à la perte de l'indépendance grecque. L'indulgence singulière que Rome montra encore pour les Grecs se voit clairement par la comparaison de la conduite du même gouvernement à l'égard des Espagnols et des Phéniciens. On pouvait admettre que des barbares fussent traités avec cruauté ; mais les Romains de ce temps, comme plus tard l'empereur Trajan, trouvaient dur et barbare de priver Athènes et Sparte de l'ombre de liberté qu'elles conservaient encore. On en comprend

d'autant moins le contraste entre cette modération générale et le traitement révoltant qui fut infligé à Corinthe, traitement qui fut désapprouvé même par les apologistes du sac de Numance et de Carthage, et qui est loin d'être justifié, même suivant le droit des gens des Romains, par le langage inconvenant qu'on entendait dans les murs de Corinthe contre les députés romains. Cependant cette barbarie ne venait pas de la brutalité d'un particulier, et surtout de Mummius, mais était une mesure préconçue et résolue par le sénat romain. Nous ne nous tromperons pas en y reconnaissant l'œuvre du parti de l'argent, qui se mêlait déjà à la politique, à côté de l'aristocratie proprement dite, et qui, en détruisant Corinthe, se débarrassait d'une rivale commerciale. Si les grands marchands de Rome avaient à s'occuper de l'organisation de la Grèce, nous pouvons comprendre pourquoi Corinthe fut choisie comme victime, et pourquoi les Romains non-seulement détruisirent la cité telle qu'elle était, mais défendirent même tout établissement futur sur un emplacement si éminemment favorable au commerce. La ville d'Argos, dans le Péloponèse, devint dès lors le rendez-vous des marchands romains, qui étaient très-nombreux en Grèce. Pour le trafic en gros, Delos était cependant plus importante. Port romain libre dès 586 (168), elle avait attiré une grande partie des affaires de Rhodes, et hérita alors de la même manière de Corinthe. Cette île resta longtemps le principal marché des marchands qui se rendaient d'Orient en Occident.

Asie. — Dans le troisième continent plus éloigné, la domination romaine se développa d'une manière plus imparfaite qu'en Afrique et dans les contrées macédonico-helléniques, qui n'étaient séparées de l'Italie que par des mers étroites

Royaume de Pergame. — En Asie Mineure, par suite de la suppression des Séleucides, le royaume de Pergame était devenu la première puissance. Ne se laissant pas décevoir par les traditions des monarchies alexandrines, pénétrants et assez calmes pour renoncer à ce qui était impossible, les Attalides se tenaient tranquilles et n'essayaient pas de reculer leurs frontières et de se soustraire à l'hégémonie romaine, mais de favoriser la prospérité de leur royaume, autant que le permettaient les Romains et de cultiver les arts de la paix. Ils n'échappèrent pas, cependant, aux soupçons et à la jalousie des Romains. Possédant la côte européenne de la Propontide, les côtes occidentales de l'Asie Mineure et son continent jusqu'aux frontières de la Cappadoce et de la Cilicie, étroitement uni avec les rois de Syrie dont l'un, Antiochus Epiphane, † 590 (164), était arrivé au trône avec l'aide des Attalides, et l'autre, le roi Eumène II avait, par son pouvoir qui semblait d'autant plus considérable par suite de la décadence de plus en plus profonde de la Macédoine et de la Syrie, fait pénétrer la crainte jusque dans le cœur de ceux qui avaient fondé ce royaume. Nous avons déjà fait remarquer comment le sénat chercha à humilier et à affaiblir cet allié après la troisième guerre de Macédoine, par des artifices diplomatiques peu honorables. La situation, déjà difficile en elle-même, des maîtres de Pergame à l'égard des villes de commerce libres ou à moitié libres, enclavées dans leur royaume, et des Barbares, voisins de leurs frontières, devint plus pénible encore par la mauvaise volonté de leurs patrons. comme il était incertain si, d'après le traité de 565 (189), les montagnes du Taurus, situées dans le territoire de Pamphylie et de Pisidie, appartenaient au royaume de Syrie ou à celui de Pergame, les braves Selgiens, reconnaissant nominalement la suprématie syrienne,

firent aux rois Eumène II et Attale II une longue et énergique résistance dans les défilés presque inaccessibles de la Pissidie. Les Celtes d'Asie, à ce qu'il semble, devaient, selon les conditions des traités, être sous la dépendance de Pergame. Les Romains leur assurèrent cependant leur liberté et divers avantages, et virent sans peine qu'ils ne se tenaient pas aux conditions des traités, mais que de concert avec l'ennemi héréditaire des Attalides, le roi Prusias de Bithynie, ils commençaient à résister à Eumène, vers 587 (167). Le roi n'avait pas le temps de louer des mercenaires ; toute sa pénétration et sa frayeur ne purent empêcher les Celtes de battre la milice asiatique et d'envahir son territoire. Mais aussitôt qu'il eut trouvé le temps, grâce à son territoire bien rempli, de lever une armée en état de tenir campagne, il fit reculer les hordes barbares, et quoique la Galatie demeurât perdue pour lui, et que ses tentatives obstinées pour s'y maintenir fussent toujours contrariées par l'influence romaine, il avait réussi, en dépit des attaques ouvertes et des machinations secrètes que ses voisins et les Romains dirigeaient contre lui, à laisser, lorsqu'il mourut (vers 595) (159), son royaume intact. Son frère Attale II Philadelphe † 616 (198), sut, avec l'aide des Romains, repousser la tentative que fit Pharnace, roi de Pont, de s'emparer de la tutelle du fils d'Eumène, qui était mineur, et régna, en la place de son neveu, ainsi qu'Antigone Doson, comme tuteur à vie. Adroit, capable, souple, un véritable Attalide, enfin, il réussit à persuader le sénat ombrageux de la vanité des inquiétudes qu'il avait conçues. Le parti anti-romain lui reprocha de s'appliquer à conserver la contrée pour les Romains, et d'accepter toutes les insultes et les exactions de ses protecteurs ; mais, sûr de la protection romaine, il sut intervenir décisivement dans les disputes relatives à la succes-

sion de Syrie, de Cappadoce et de Bithynie, même dans la dangereuse guerre de Bithynie, que le roi Prusias, surnommé le Chasseur, 572?-605 (182-149), un roi qui unissait tous les vices de la barbarie à tous ceux de la civilisation, entreprit contre lui, et fut sauvé par l'intervention romaine, après, toutefois, qu'il eut été assiégé dans sa capitale, et qu'une première menace faite par les Romains fut demeurée sans résultat et eut même été méprisée par Prusias, 598-600 (156-154). Mais, lorsque son pupille Attale II Philometor monta sur le trône 616-621 (138-133), le gouvernement paisible et modéré des rois citoyens fut remplacé par la tyrannie d'un tyran asiatique. Le nouveau roi, par exemple, pour se délivrer des conseils importuns des amis de son père, les assembla dans son palais et les fit mettre à mort par des mercenaires ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Outre ces récréations, il écrivait des traités sur le jardinage, cultivait des plantes vénéneuses et moulait des modèles de cire, lorsqu'une mort soudaine l'enleva.

Avec lui finit la dynastie des Attalides. Dans un pareil événement, le dernier roi pouvait, selon la loi constitutionnelle observée au moins parmi les États clients de Rome, disposer par testament de sa succession. La haine qu'il avait pour ses sujets suggéra-t-elle au dernier Attalide l'idée de donner par testament son royaume aux Romains, ou bien cet acte fut-il une simple reconnaissance de la suprématie de fait des Romains ? on ne saurait le décider. Le testament fut fait; les Romains acceptèrent le legs, et la question des domaines et du trésor des Attalides jeta une nouvelle pomme de discorde au milieu des partis opposés de Rome.

Guerre contre Aristonicos. — En Asie aussi,

ce testament alluma une guerre civile. S'appuyant sur la haine des Asiatiques pour le joug étranger qui les attendait, un fils naturel d'Eumène II, Aristonicos, parut à Leukæ, petit port situé entre Smyrne et Phocée, et se posa en prétendant à la couronne. Phocée et d'autres villes le reconnurent, mais il fut défait sur mer, en vue de Cyme, par les Éphésiens, qui voyaient qu'un attachement solide à Rome était le seul moyen de conserver leurs priviléges, et fut obligé de s'enfuir dans l'intérieur. Le mouvement passait pour terminé lorsqu'il reparut à la tête de nouveaux citoyens de « la cité du soleil, » c'est-à-dire des esclaves qu'il avait appelés en masse à la liberté ; il s'empara des villes lydiennes de Thyatira et d'Apollonie, ainsi que d'une partie des villages attalides, et appela sous ses étendards des hordes de mercenaires thraces. La lutte était sérieuse. Il n'y avait pas de troupes romaines en Asie Mineure ; les villes libres d'Asie et les contingents des princes clients de Bithynie, de Paphlagonie, de Cappadoce, de Pont, d'Arménie, ne pouvaient se mesurer avec le prétendant ; il prit à main armée Colophon, Samos, Myndos, et commandait sur tous les États de son père, lorsque à la fin de l'année 601 (131) une armée romaine débarqua en Asie. Le général, le consul et souverain pontife Publius Licinius Crassus Mucianus, l'un des plus riches et des plus distingués de Rome, également habile comme orateur et comme jurisconsulte, se préparait à attaquer le prétendant à Leukæ ; mais dans le cours de ses préparatifs, il se laissa surprendre et défaire par son adversaire trop méprisé, et fut lui-même fait prisonnier par un parti de Thraces. Mais il ne laissa pas à un tel ennemi le triomphe de montrer un général en chef romain captif ; il provoqua les Barbares qui l'avaient pris sans savoir qui il était, de manière à être mis à mort, et ne fut reconnu que lorsqu'il ne fut

plus qu'un cadavre. Avec lui tomba, paraît-il, Ariarathe, roi de Cappadoce. Mais peu de temps après cette victoire, Aristonicos, fut attaqué par Marcus Perpenna, successeur de Crassus ; son armée fut dispersée, il fut lui-même assiégé et fait prisonnier à Stratonicia et exécuté peu de temps après à Rome. La réduction des dernières villes qui offraient encore de la résistance, et l'organisation définitive du pays, furent confiées après la mort soudaine de Perpenna, à Manius Aquilius, 625 (129). On suivit la même politique que pour le territoire carthaginois. La portion orientale du royaume des Attalides, fut assignée aux rois clients, de manière à débarrasser les Romains de la défense de la frontière, et, par suite, de la nécessité de maintenir une armée permanente en Asie ; Telmissus fut donnée à la confédération Lycienne ; les possessions européennes en Thrace furent ensuite annexées à la province de Macédoine ; le reste du territoire fut organisé en une nouvelle province romaine qui, comme celle de Carthage, fut, non sans dessein, désignée par le nom du continent dans lequel elle était placée. Le pays fut exonéré des taxes qu'ils avaient payées à Pergame, et il fut traité avec la même modération que la Grèce et la Macédoine. Ainsi, l'État le plus considérable de l'Asie Mineure devint une province romaine.

Asie occidentale. — Les autres petits États et cités de l'Asie occidentale, le royaume de Bithynie, les principautés de Paphlagonie et de Galatie, les confédérations de Lycie, de Carie et de Pamphylie, les cités libres de Cyzique et de Rhodes, continuèrent à garder leurs relations anciennes.

Cappadoce. — La Cappadoce au-delà de l'Halys, après que le roi Ariarathes V Philopator, 591-624

(163-130), eut, principalement, par l'aide des Attalides, maintenu son terrain contre son frère et son rival Holopherne, qui était appuyé par la Syrie, suivit, en somme, la politique du Pergame, tant en ce qui concernait le dévoûment absolu à Rome que la tendance à adopter la civilisation hellénique. C'est par lui que cette civilisation fut introduite dans la Cappadoce, jusque-là livrée à la barbarie, et avec elle à ses extravagances, telle que le culte de Bacchus et les pratiques immorales des bandes d'acteurs errants, « les artistes, » comme on les appelait. En récompense de sa fidélité à Rome, qui avait coûté la vie à ce prince, dans la lutte avec le prétendant de Pergame, son jeune héritier Ariarathe VI était non-seulement protégé par les Romains contre l'usurpation tentée par le roi de Pont, mais il avait reçu la partie sud orientale du royaume des Attalides, la Lycaonie, avec le district qui y confinait à l'est, et qui avait primitivement appartenu à la Cilicie.

Dans la partie nord-est reculée de l'Asie Mineure, « la Cappadoce sur la mer, » et pour parler plus exactement « l'État maritime, » le Pont, avait gagné en étendue et en importance. Peu de temps après la bataille de Magnésie, le roi Pharnace Ier avait étendu sa domination bien au delà de l'Halys jusqu'à Tios, sur les confins de la Bithynie, et s'était rendu maître particulièrement de la riche Sinope, qui, de cité grecque libre, était devenue la résidence de ces rois. Les États voisins, que ces usurpations mettaient en danger, ayant à leur tête le roi Eumène II, lui avaient par cette raison déclaré la guerre, 571-575 (183-179), et sous la médiation romaine, ils lui avaient arraché la promesse d'évacuer la Galatie et la Paphlagonie ; mais le cours des événements montre que Pharnace, ainsi que Mithridate V Evergète, 598 ?-694 (156-120), tous deux fidèles alliés de Rome dans la troisième

guerre punique, étaient, ainsi que dans la lutte avec Aristonicos, non-seulement restés en possession du territoire au delà de l'Halys, mais qu'ils avaient retenu en réalité le protectorat des dynastes pahlagoniens et galates. Cette hypothèse peut seule expliquer comment Mithridate, en apparence pour les services qu'il avait rendus dans la guerre contre Aristonicos, mais, en réalité, pour les sommes considérables qu'il avait payées au général romain, reçut de lui la grande Phrygie, après la dissolution du royaume des Attalides. Il est difficile de déterminer exactement jusqu'où s'étendait, d'autre part, le royaume de Pont à cette époque, dans la direction du Caucase et des sources de l'Euphrate : mais il paraît avoir embrassé la partie occidentale de l'Arménie vers Endères et Diwirigi, et ce qu'on appelle la petite Arménie, comme une satrapie indépendante, tandis que la grande Arménie et la Sphène formaient des royaumes distincts et indépendants.

La Syrie et l'Égypte. — Tandis que dans la péninsule de l'Asie Mineure, Rome gouvernait ainsi et, quoique des choses diverses se fissent sans son consentement ou même contrairement à ses vœux, réglait néanmoins l'état des possessions, les contrées situées au delà du Taurus et de l'Euphrate supérieur jusqu'à la vallée du Nil continuèrent à être virtuellement livrées à elles-mêmes. Sans doute, le principe sur lequel la paix de 565 (189) était basée, c'est-à-dire que l'Halys et le Taurus formeraient la frontière orientale des possessions romaines, ne fut pas maintenu et ne pouvait l'être par sa nature. L'horizon politique a ses mirages comme l'horizon matériel : la Syrie avait le nombre de vaissaux de guerre et les éléphants que lui allouaient le traité du pays, et l'armée syrienne avait évacué l'Égypte à moitié conquise, sur l'injonc-

tion du sénat romain, et ces faits impliquaient la reconnaissance la plus explicite d'hégémonie et de dépendance. En conséquence, les compétitions relatives au trône, en Syrie et en Égypte, furent soumises à la décision du sénat romain. En Syrie, après la mort d'Antiochus Épiphane, Démétrius, qu'on nomma plus tard Soter, fils de Séleucus IV, qui vivait comme otage à Rome, et Antiochus Eupator, mineur et fils du dernier roi Antiochus Épiphane, se disputèrent la couronne ; en Égypte, Ptolémée Philométor, 573-608 (181-146), l'aîné de deux frères qui avaient régné conjointement depuis 584 (170), avait été chassé du pays en 590 (164) par le jeune Ptolémée Évergète II, dit le Gras, † 637 (164), et avait paru en personne à Rome pour obtenir sa restauration. Les deux affaires furent arrangées par le sénat par des moyens diplomatiques, et, en substance, au plus grand avantage des Romains. En Syrie, d'une part, Démétrius, qui avait le plus de titres, fut mis de côté, et Antiochus Eupator fut reconnu comme roi : d'autre part, la tutelle du royal enfant fut confiée par le sénat romain au sénateur Gnæius Octavius qui, comme on pouvait s'y attendre, gouverna complétement dans l'intérêt de Rome, réduisit la marine de guerre et l'armée d'éléphants, conformément au traité de 565 (189), et se préparait à compléter la ruine militaire du pays. En Égypte, non-seulement la restauration de Philométor s'accomplit, mais soit pour mettre fin à la querelle des deux frères, soit pour affaiblir la puissante union commerciale de l'Égypte, Cyrène fut séparée du royaume et assignée comme apanage à Évergète. Un Juif écrivait peu de temps après : « Les Romains font des rois ce qu'ils veulent, et ceux qu'ils ne choisissent pas ils les chassent de leur pays et du milieu de leur peuple. » Mais ce fut là pour longtemps la dernière occasion dans laquelle le sénat romain s'occupa des

affaires de l'Orient, avec l'habileté et l'énergie qu'il avait déployées dans les complications avec Philippe, Antiochus et Persée. Quoique le déclin intérieur du gouvernement n'ait affecté que lentement les relations extérieures, elles en souffrirent cependant à la longue. Le gouvernement devint incertain et vacillant : il laissait tomber les rênes qu'il avait déjà saisies. Le régent de Syrie fut assassiné à Laodicée ; le prétendant Démétrius s'échappa de Rome, et laissant de côté le jeune prince, s'empara du gouvernement de son empire héréditaire, sous le hardi prétexte que le sénat romain l'avait autorisé à le faire, 592 (162). Peu après, la guerre éclata entre les rois d'Égypte et de Cyrène, pour la possession de l'île de Chypre, que le sénat avait assigné d'abord à l'aîné, puis au plus jeune, et, en opposition à la dernière décision du sénat romain, elle resta à l'Égypte. Ainsi, les décrets du sénat, dans la plénitude de son pouvoir et pendant une paix profonde à l'intérieur et à l'extérieur, étaient dédaignés par les rois impotents de l'Orient ; son nom était tourné en moquerie, et on assassinait un pupille et un commissaire désignés par lui. Soixante et dix ans auparavant, lorsque les Illyriens avaient menacé des députés romains, le sénat de ce temps avait fait ériger un monument aux victimes, et avait armé une flotte et envoyé une armée pour punir les meurtriers. Le sénat de cette époque fit élever également un monument à Gnæius Octavius, comme le prescrivait la coutume des ancêtres ; mais au lieu d'embarquer des troupes pour la ligue, il reconnut Démétrius comme roi du pays. Les Romains étaient peut-être tellement puissants, qu'il leur paraissait superflu de défendre leur honneur. De même, non-seulement Chypre fut gardée par l'Égypte, en dépit du décret du sénat, qui ordonnait le contraire ; mais, quand après la mort de Philométor, 608 (146), Évergète lui succéda et réu-

nit ainsi sous son sceptre le royaume divisé, le sénat laissa cet acte s'accomplir sans opposition.

De tels événements détruisirent l'influence romaine dans ces contrées, et les choses suivirent leur cours, sans l'intervention des Romains ; mais il est nécessaire pour bien comprendre ce qui va suivre de ne pas omettre complétement l'histoire de la partie de l'Orient voisine de l'Europe, ni même plus éloignée. Tandis que dans l'Égypte, fermée de tous les côtés, l'état alors existant de choses ne pouvait guère être changé, en Asie, à l'est comme à l'ouest de l'Euphrate, les peuples et les États avaient subi des modifications importantes durant et même en partie par suite de cette suspension momentanée de la suprématie romaine au delà du grand désert de l'Iran ; on avait vu s'élever, peu de temps après Alexandre le Grand, sur l'Indus, le royaume de Palimbotura sous Tschandragupta (Sandra cottos), sur l'Oxus supérieur, le puissant État de Patriane, tous deux formés par un mélange d'éléments nationaux et de rejetons orientaux de la civilisation hellénique. A l'occident de ces États commençait le royaume d'Asie qui, quoique diminué sous Antiochus le Grand, étendait encore sa masse compacte de l'Hellespont aux provinces de Médie et de Perse, et embrassait tout le bassin de l'Euphrate et du Tigre. Ce roi avait encore porté ses armes au delà du désert, dans le territoire des Parthes et des Bactriens ; c'était seulement sous sa domination que ce vaste État avait commencé à se démembrer. Non seulement l'Asie occidentale avait été perdue par suite de la bataille de Magnésie ; l'émancipation totale des deux Cappadoces et des deux Arménies, l'Arménie proprement dite au nord-est et la région de Sophène, au nord-ouest, leur conversion de principautés dépendant de la Syrie en royaumes indépendants, appartient à cette époque. Parmi ces États, la

grande Arménie en particulier, sous les Artaxiades, atteignit à un haut degré de puissance. Des blessures peut-être plus dangereuses encore furent infligées à l'empire par la politique de nivelement de son successeur Antiochus Épiphane (679-590) 175-164. Quoique, en réalité, ce royaume ressemblât à une agrégation de contrées, plutôt qu'à un État homogène, et que les différences de nationalité et de religion parmi les sujets, opposassent des obstacles matériels à l'action du gouvernement, le dessein d'introduire dans ses États les coutumes et le culte helléno-romain, et de réduire au même niveau les peuples au point de vue politique, comme au point de vue religieux, était, en tout état de circonstances, une absurdité ; d'autant plus que ce Joseph II caricaturé était personnellement incapable d'exécuter cette entreprise gigantesque, et introduisit les réformes de la manière la plus fâcheuse, en dépouillant les temples avec acharnement et en persécutant les hérétiques d'une manière insensée.

Les Juifs. — Une des conséquences de cette politique fut que les habitants de la province la plus voisine de la frontière de l'Égypte, les Juifs, peuple autrefois soumis jusqu'à l'humilité, et extrêmement actif et industrieux, furent poussés à une résistance ouverte par la persécution religieuse systématique, vers 587 (167). L'affaire fut portée au sénat, et comme il était à ce moment à juste titre irrité contre Démétrius Soter, et craignait une combinaison entre les Attalides et les Séleucides, tandis que l'établissement d'une puissance intermédiaire entre la Syrie et l'Egypte était pour le moins dans l'intérêt de Rome, il ne fit aucune difficulté de reconnaître en même temps la liberté et l'autonomie de la nation insurgée vers 593 (161). Rien cependant ne fut fait par Rome pour les

Juifs, sauf ce qui pouvait être fait sans intervention personnelle ; en dépit de la clause du traité conclu entre les Romains et les Juifs, qui promettait à ces derniers l'aide de la république dans le cas où ils seraient attaqués, et malgré la défense intimée aux rois de Syrie et d'Égypte de conduire leurs troupes à travers la contrée juive, c'est aux Juifs seuls que fut laissé le soin de se défendre contre les rois de Syrie. Ce qui fit plus que les lettres de leurs puissants alliés, ce fut la direction courageuse et prévoyante donnée au soulèvement par la famille des héroïques Macchabées, et les dissensions intérieures du royaume de Syrie ; pendant la lutte entre les rois de Syrie Triplax et Démétrius Nicator, les Juifs purent jouir de leur autonomie et du droit de se taxer eux-mêmes, et bientôt même le chef de la maison des Macchabées, Simon, fils de Mattathias, fut formellement reconnu par le grand roi de Syrie, non-seulement comme grand-prêtre, mais comme prince d'Israël (*Nessi Israël*) 615 (139).

L'empire des Parthes. — Un fait plus important encore que cette insurrection des Israélites, ce fut le mouvement contemporain et probablement dû aux mêmes causes, qui se déclara dans les contrées orientales, où Antiochus Épiphane ne dépouilla pas moins les temples des dieux de Perse que ceux de Jérusalem, et ne traita pas mieux les adorateurs de Ahuramazda et de Mithra, que ceux de Jéhova. Comme en Judée, mais sur une plus grande échelle et dans des circonstances plus importantes, le résultat fut une réaction des coutumes et de la religion nationales contre l'hellénisme et contre les dieux helléniques ; les promoteurs de ce mouvement furent les Parthes, et il donna naissance au grand empire des Parthes. Les Parthwas ou Parthes, que nous rencon-

trons de bonne heure comme une des tribus les plus nombreuses vivant au milieu du grand empire des Perses, et primitivement dans la moderne Khorasan, au sud-est de la mer Caspienne, apparaissaient après 500 (250), comme un État indépendant, sous la dynastie scythe, c'est-à-dire touranienne des Arascides, qui ne sortit cependant de son obscurité qu'un siècle environ plus tard. Le sixième Arsacs, Mithridate Ier, 579 ? 618 ? (175-136), est le véritable fondateur de la grande puissance des Parthes. Il soumit l'empire de Bactriane, par lui-même beaucoup plus puissant, mais déjà miné dans ses fondements, soit par ses luttes avec les hordes de cavaliers scythes de Touranie, et les États de l'Indus, soit par des désordres intérieurs. Il eut des succès presque égaux dans ces contrées. L'empire de Syrie était alors dans la plus complète désorganisation, soit par suite de l'insuccès des tentatives hellénisatrices d'Antiochus Épiphane, soit par suite des querelles de succession qui éclatèrent après sa mort ; et les provinces de l'intérieur étaient près de se séparer d'Antioche et de la région des côtés. Dans la Comagène, par exemple, la province la plus septentrionale de la Syrie, sur la frontière de Cappadoce, le satrape Ptolémée se déclara indépendant, comme fit également sur la rive opposée de l'Euphrate le prince d'Édesse dans la Mésopotamie septentrionale, ou province d'Osroène, et le satrape Timarchos, dans l'importanté province de Médie ; en fait, celui-ci se fit confirmer dans son indépendance par le sénat romain, et aidé par l'Arménie, commanda jusqu'à Séleucie sur le Tigre. Des désordres de cette espèce étaient des traits permanents de l'empire d'Asie. Ces provinces, sous le gouvernement de leurs satrapes à moitié ou tout à fait indépendants, étaient en révolte continuelle ; il en était de même de la capitale avec sa populace insubordonnée et réfractaire

qui ressemblait à celle de Rome ou d'Alexandrie. L'ensemble de leurs voisins, ceux d'Égypte, d'Arménie, de Cappadoce, de Pergame, intervenaient incessamment dans les affaires de Syrie, et fomentaient des querelles de succession, de sorte que la guerre civile et la division de la souveraineté entre deux ou plusieurs prétendants devint un des fléaux ordinaires du pays. La puissance dominante des Romains, si elle n'encourageait pas ces voisins, demeurait du moins spectatrice inactive de ces dissensions. En outre, le nouvel empire des Parthes pressait à l'est les étrangers, non-seulement avec sa puissance matérielle, mais avec toute la supériorité d'un peuple qui avait un langage national, une religion à lui, une organisation politique et militaire vraiment particulière. Ce n'est pas encore ici le lieu de décrire l'empire rajeuni de Cyrus : il suffit de mentionner d'une manière générale ce fait, que, quelque puissante que fût l'influence de l'hellénisme, l'empire des Parthes, comparé à celui des Séleucides, reposait sur une réaction religieuse et nationale, et la vieille langue de l'Iran, l'ordre des mages, et le culte de Mithra, la constitution féodale de l'Orient, la cavalerie du désert, armée de l'arc et de la flèche, se trouvèrent dans ces contrées en opposition triomphante contre l'hellénisme.

La situation des rois de Syrie devant ces périls était vraiment digne de pitié. La famille des Séleucides n'était en aucune sorte aussi énervée que celle des Lagides, et plusieurs de ses membres ne manquaient pas de valeur et d'habileté; ils arrivèrent peut-être à soumettre quelques-unes de ces nombreux rebelles, prétendants ou intervenants ; mais il manquait à leur domination un fondement solide, et ils ne pouvaient opposer à l'anarchie même une barrière temporaire. Le résultat était inévitable. Les provinces orientales de Syrie, sous leurs satrapes non protégés

ou insurgés, tombèrent sous la domination des Parthes ; la Perse, la Babylonie, la Médie, furent à jamais séparées du royaume de Syrie ; le nouvel empire des Parthes atteignit des deux côtés le grand désert, depuis l'Oxus et l'Indo Coosh jusqu'au Tigre et au désert d'Arabie ; il était devenu une fois de plus, comme l'empire des Perses et tous les plus anciens Etats de l'Asie, uue pure monarchie continentale, et il était de nouveau, exactement comme l'empire des Perses, engagé dans des querelles perpétuelles, d'un côté, avec les peuples touraniens, d'autre part, avec les Occidentaux. L'empire syrien ne comprenait plus que la Mésopotamie avec la région des côtes, et, par sa désorganisation intérieure plutôt que par son étendue restreinte, était déchu du rang des grands Etats. Si le danger, de nouveau imminent, d'être subjugé complétement par les Parthes, était écarté, ce résultat doit être attribué non à la résistance des derniers Séleucides, et encore moins à l'influence romaine, mais aux troubles intérieurs qui éctatèrent dans l'empire des Parthes lui-même et surtout aux excursions des peuples des steppes touraniennes dans les provinces orientales.

Réaction de l'Orient contre l'Occident. — Cette révolution dans les relations des peuples de l'intérieur de l'Asie, est le pivot de l'histoire de l'antiquité. Au lieu de ce flot national, qui jusque-là s'était écoulé de l'Occident vers l'Orient, et qui avait trouvé dans Alexandre le Grand sa dernière et sa plus haute expression, la marée remonta. Depuis l'existence de l'Etat des Parthes, on vit non-seulement se perdre ce qui dans la Bactriane et sur l'Indus s'était conservé d'éléments helléniques, mais l'Iran occidendental lui-même reprit les sentiers qu'il avait abandonnés pendant des siècles, mais qui n'étaient pas en-

core effacés. Le sénat romain sacrifia le premier résultat essentiel de la politique d'Alexandre, et prépara par là la voie au mouvement rétrograde, dont les dernières secousses se terminèrent à l'Alhambra de Grenade et à la mosquée de Constantinople. Tant que la contrée de Ragæ et de Persépolis à la Méditerranée obéit au roi d'Antioche, la puissance romaine s'étendit jusqu'aux limites du grand désert ; l'Etat des Parthes, non pas tant à cause de sa puissance qu'à cause de son éloignement des côtes, trouvait son point d'appui dans l'Asie centrale, et ne pouvait jamais entrer dans la clientèle de l'empire méditerranéen. Depuis Alexandre, le monde avait exclusivement obéi aux Occidentaux et l'Orient lui faisait le même effet que plus tard l'Amérique et l'Australie aux Européens. Avec Mithridate Ier, l'Orient rentra dans la sphère du mouvement politique. Le monde eut de nouveau deux maîtres.

Relations maritimes. — Il nous reste à parler des relations maritimes de cette époque : il n'y a cependant à peu près rien à en dire, si ce n'est qu'il n'y avait plus nulle part une puissance maritime. Carthage était anéantie ; la flotte de guerre de Syrie était détruite conformément au traité; la marine de guerre de l'Égypte, autrefois si puissante, était tombée, sous ses maîtres indolents, dans une profonde décadence. Les États inférieurs, et particulièrement les cités mercantiles, avaient peut-être des transports armés, mais ils ne pouvaient suffire à la tâche, si difficile dans la Méditerranée, d'exterminer les pirates. Cette tâche revenait nécessairement à Rome, comme puissance prédominante dans la Méditerranée. Tandis qu'un siècle auparavant, les Romains avaient rempli ce devoir avec une particulière et salutaire énergie, et avaient principalement établi leur suprématie en

Orient par une politique maritime conduite dans l'intérêt général, la complète nullité de cette politique au commencement même de cette période, est une indication claire du déclin incroyablement rapide du gouvernement aristocratique. Rome ne possédait plus une flotte à elle : elle se contentait de frapper des réquisitions de guerre, lorsque cela était nécessaire, les villes maritimes d'Italie, d'Asie Mineure, et d'autres contrées. La conséquence naturelle était que la piraterie s'organisa et se consolida. On fit quelque chose, mais pas assez pour la réprimer dans les limites de la puissance directe des Romains. Les expéditions dirigées contre les côtes de Dalmatie et de Ligurie à cette époque, avaient principalement pour but la suppression de la piraterie dans les deux mers d'Italie ; pour la même raison, les îles Baléares furent occupées en 631 (123). Mais dans les eaux de la Mauritanie et de la Grèce, les habitants du long de la côte et les marins durent régler les affaires avec les corsaires comme ils l'entendaient et comme ils le pouvaient, car la politique romaine se tenait ferme au principe de s'occuper le moins possible de ces régions éloignées. Les républiques désorganisées et ruinées de ces contrées maritimes, ainsi laissées à elles-mêmes, devinrent naturellement des lieux de refuge pour les corsaires, et il n'en manquait pas, surtout en Asie. Un haut renom appartenait sous ce rapport à la Crète, qui par sa situation favorable, la faiblesse et la décadence des grands États d'Orient et d'Occident, était le seul des établissements grecs qui eût conservé son indépendance. Les commissaires romains allaient et venaient dans l'île, mais ils y faisaient un peu moins encore qu'en Syrie et en Égypte. Il semblait que la destinée n'eût laissé la liberté aux Crétois que pour montrer les résultats de l'indépendance grecque. C'était un horrible tableau. L'antique rigueur dorienne des ins-

titutions crétoises était devenu ce qu'on l'avait vue à Tarente, métamorphosée en une honteuse démocratie, et l'esprit chevaleresque des habitants avait fait place à l'amour des disputes et de la piraterie ; un génie respectable affirme qu'en Crète seulement on regardait comme honorable tout ce qui était lucratif, et l'apôtre Paul cite avec approbation la sentence du poète crétois :

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί.

Des guerres civiles perpétuelles, malgré les efforts des Romains pour amener la paix, convertirent l'une après l'autre ces cités florissantes dans la vieille île aux cent villes, en monceaux de ruines. Les habitants rôdèrent en brigands en Crète et ailleurs, par terre et par mer ; l'île devint le dépôt de recrutement des royaumes voisins, après que ce fléau ne fut plus toléré dans le Péloponèse ; elle devint surtout un repaire de pirates ; à cette époque, par exemple, l'île de Siphnos fut complétement dévastée par une flotte de corsaires crétois. Rhodes qui, en outre, ne pouvait suppléer à la perte de ses possessions continentales et aux coups qui avaient frappé son commerce, dépensa sa suprême énergie dans les guerres qu'elle fut obligée de soutenir contre les Crétois pour la suppression de la piraterie, vers 600 (150), et dans lesquelles les Romains cherchèrent à intervenir, mais sans ardeur et probablement sans succès.

Cilicie. — Avec la Crète, la Cilicie commença à devenir bientôt une seconde patrie pour le système de la piraterie. Elle gagna du terrain, grâce à l'impuissance des gouverneurs syriens ; mais, de plus, l'usurpateur Diodotus Tryphon, qui, d'esclave, était devenu roi de Syrie, 608-615 (146-139), l'encouragea par tous les moyens dans son repaire principal, la déserte Ci-

licie, avec l'idée de soutenir son trône avec l'aide des corsaires. Le caractère exceptionnellement lucratif du trafic avec les pirates, qui étaient les principaux preneurs et marchands d'esclaves, leur assurait dans le public mercantile, même à Alexandrie, Rhodes et Delos, une certaine tolérance à laquelle les gouvernements connivèrent au moins par l'inaction. Le mal était si grand, qu'en 611 (143) le sénat envoya son général le plus éminent, Scipion Émilien, à Alexandrie et en Syrie, pour voir ce qu'on pourrait faire sur les lieux. Mais les représentations diplomatiques des Romains ne pouvaient rendre les gouvernements faibles plus forts : il n'y avait pas d'autre remède que de maintenir directement une flotte dans ces eaux, et le gouvernement romain manquait pour cela d'énergie et de persévérance. Ainsi les choses restèrent sur l'ancien pied : la flotte de pirates fut la seule puissance navale considérable de la Méditerranée ; la chasse à l'homme fut le seul commerce florissant. Le gouvernement romain observait ; mais les marchands romains qui étaient les meilleurs acheteurs d'esclaves avaient un commerce actif et amical avec les capitaines pirates, qui tenaient le plus grand entrepôt de cette marchandise à Delos et ailleurs.

Résultats généraux. — Nous avons suivi la métamorphose des relations extérieures de Rome et du monde romano-hellénique, en général, dans ses traits principaux, depuis la bataille de Pydna jusqu'à la période des Gracques, du Tage et du Bagradas au Nil et à l'Euphrate. C'était un grand et difficile problème que Rome se proposait, que de gouverner ce monde romano-hellénique : elle le comprenait, mais elle ne le résolvait pas. On pensait, au temps de Caton, que l'État devait être limité à l'Italie, et que la domination au dehors ne devait être qu'un protecto-

rat ; mais les hommes distingués de la génération suivante comprenaient que cette théorie était insoutenable, et la nécessité de substituer à ce protectorat une souveraineté directe de Rome, qui sauverait la liberté des États, était probablement reconnue. Mais au lieu de poursuivre cette nouvelle organisation fermement, directement et uniformément, on annexa des provinces isolées comme la convenance, le caprice, les avantages indirects ou le hasard commandaient, ce qui fit que la plus grande partie des États dépendants ou bien resta dans le doute sur leur ancienne position, ou même, comme c'était le cas spécial avec la Syrie, se dérobait entièrement à l'influence de Rome. Le gouvernement lui-même dégénérait de plus en plus en un égoïsme débile et imprévoyant ; on se contentait de gouverner au jour le jour, et de faire les affaires courantes suivant les circonstances. Les Romains étaient des maîtres sévères pour les faibles. Lorsque la cité libre de Mylasa en Carie envoya à Publius Crassus, consul en 623 (131), un madrier pour la construction d'un bélier différent de ce qu'il avait demandé, le magistrat principal de la ville fut fouetté pour cette erreur ; et Crassus cependant n'était pas un méchant homme, mais un magistrat strictement intègre. D'autre part, la sévérité faisait défaut, là où elle eût été à sa place, comme pour les barbares des frontières et les pirates. Quand le gouvernement central renonçait à toute surveillance des affaires provinciales, il abandonnait non-seulement les intérêts des sujets, mais aussi ceux de l'État, au gouverneur du moment. Les événements qui arrivèrent en Europe, peu importants en eux-mêmes, sont instructifs sous ce rapport. Dans cette contrée, où le gouvernement était moins capable que dans d'autres provinces de se borner à une stricte surveillance, le droit des gens était directement méprisé par les gou-

verneurs romains, et l'honneur romain était continuellement foulé aux pieds par une perfidie et un manque de foi extraordinaire, par le dédain le plus éhonté des capitulations et des traités, par le massacre d'hommes qui s'étaient soumis et l'assassinat des généraux ennemis. Ce n'était pas tout : la guerre se faisait, ainsi que la paix, contre le vœu exprès de la suprême autorité de Rome, et des incidents peu importants, tels que la désobéissance des Numantins, étaient développés par une rare combinaison de perversité et de folie, et devait amener une crise d'une fatale importance pour l'État. Tout cela arrivait sans que Rome fît le moindre effort pour réprimer ces excès. Les sympathies et les rivalités des différentes coteries du sénat contribuèrent à faire donner les places les plus importantes et à faire décider les affaires politiques les plus considérables ; et même à cette époque l'argent des souverains étrangers arrivait jusqu'à Rome. Timarchus, envoyé d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie 590 (164), est mentionné comme le premier qui ait tenté avec succès de corrompre le sénat romain : les présents des rois étrangers aux sénateurs influents devinrent bientôt si communs, qu'on fut surpris lorsque Scipion Émilien versa dans la caisse militaire les dons des rois de Syrie qui lui furent envoyés au camp de Numance.

L'ancien principe, suivant lequel le gouvernement n'avait d'autre bénéfice que lui-même et était plutôt un devoir et un fardeau qu'un privilége et un bienfait, tomba bientôt en désuétude. Ainsi naquit la nouvelle économie politique, qui renonçait à la taxation des citoyens, et regardait, d'autre part, l'ensemble des sujets comme une possession de rapport pour la république, exploitée pour le bien public ou livrée à l'exploitation des citoyens. Non-seulement on laissa une liberté criminelle à l'avidité des marchands romains

dans l'administration provinciale, mais les rivaux commerciaux qui leur déplaisaient étaient chassés par les armées de l'État et les plus glorieuses cités des contrées voisines étaient sacrifiées, non à la barbarie de la passion du pouvoir, mais à la barbarie bien plus horrible de la spéculation. Ainsi naquit aussi la nouvelle organisation militaire ou plutôt la nouvelle désorganisation, par laquelle l'État, qui reposait en dernier ressort sur la supériorité militaire, ruina son propre soutien. La flotte fut négligée ; le système militaire continental tomba dans la plus incroyable décadence. La charge de défendre les frontières d'Asie et d'Afrique fut laissée aux sujets, et ce qui ne pouvait leur être laissé, comme la défense de la frontière en Italie, en Macédoine et en Espagne, fut rempli avec une déplorable négligence. L'aversion croissante pour le service militaire en Espagne, combiné avec la partialité que montraient les magistrats dans la levée, rendit nécessaire, en 602, l'abandon de l'ancienne pratique de laisser la fixation du nombre exigé de soldats parmi les hommes appelés au service, au libre choix des officiers, et d'y substituer le tirage au sort, certainement contre l'avantage de l'esprit de corps, et de l'aptitude à la guerre. Les autorités, au lieu d'agir avec vigueur et régularité, laissèrent se développer même en cette matière leur misérable flatterie du peuple. Lorsqu'un consul, dans l'exercice de sa charge, faisait des levées rigoureuses pour le service de l'Espagne, les tribuns firent usage de leur droit constitutionnel pour l'arrêter 603 616 (151 138), et nous avons déjà fait remarquer que la demande faite par Scipion, afin de pouvoir faire une levée pour la guerre de Numance, fut directement rejetée par le sénat. En conséquence, les armées romaines devant Carthage ou Numance rappellent ces armées syriennes, dans lesquelles le nombre des bou-

langers, des cuisiniers, des acteurs et autres non combattants dépassait quatre fois celui des soldats ; déjà les généraux romains sont peu en arrière de leurs collègues carthaginois dans l'art de détruire les armées, et les guerres d'Afrique et d'Espagne, de Macédoine et d'Asie s'ouvraient généralement par des défaites ; le meurtre de Gnæius Octavius est passé sous silence ; l'assassinat de Viriathe passe pour un chef-d'œuvre de la diplomatie romaine ; la conquête de Numance est maintenant un grand succès. L'honneur national et individuel se perdit chez les Romains : cela se voit avec un sentiment épigrammatique dans la statue de Mancinus dépouillé et attaché de liens, statue qu'il fit élever lui-même, à Rome, dans l'orgueil de son dévoûment patriotique. Partout où nous portons les regards, nous voyons l'énergie intérieure de Rome aussi bien que la puissance extérieure décliner rapidement. Le terrain conquis dans des luttes gigantesques ne s'étend pas, ne se maintient même pas dans cette période de paix. Le gouvernement du monde, difficile à acquérir, était encore plus difficile à conserver. Le sénat romain avait accompli la première tâche, il succomba dans la seconde.

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT DE RÉFORME ET TIBERIUS GRACCHUS

Le gouvernement romain avant le temps des Gracques. — Pendant toute une génération, après la bataille de Pydna, l'État romain jouit d'un calme profond à peine troublé çà et là à sa surface. Le territoire s'étendait sur les trois contrées du monde connu ; l'éclat de la puissance romaine et la gloire du nom romain s'accroissaient chaque jour ; tous les yeux étaient fixés sur l'Italie, tous les talents, toutes les richesses y affluaient ; il semblait que l'âge d'or d'une paisible prospérité et de jouissances intellectuelles y eût commencé. Les Orientaux de cette période se parlaient avec étonnement de la puissante république de l'Occident qui subjuguait les royaumes de près et de loin, de sorte que tout tremblait à son nom, mais qui était fidèle à sa parole avec ses clients et ses alliés. Tel était le prestige des Romains ; et cependant personne n'usurpait la couronne et ne se pavanait dans un manteau de pourpre ; mais on obéissait à ceux qui, chaque année, devenaient leurs maîtres, et il n'y avait entre eux ni envie ni discorde.

Progrès de la décadence. — Ainsi apparaissaient les choses à distance ; mais, de près, elles avaient un autre aspect. Le gouvernement aristocratique était en train de détruire son propre ouvrage.

ɔn que les fils et les petit-fils des vaincus de Cannes
des vainqueurs de Zama eussent complétement dé-
néré de leurs pères et de leurs aïeux : la différence
ait moins dans les hommes qui siégeaient au sénat
ıe dans les temps. Lorsqu'un nombre limité d'an-
ennes familles d'une richesse établie et d'une impor-
nce politique héréditaire conduit le gouvernement,
s familles montrent dans le temps du danger une
comparable ténacité de dessein et une héroïque ab-
gation ; de même que dans les temps de tranquillité,
es deviennent imprévoyantes, égoïstes et négligen-
s ; les germes de ces qualités et de ces défauts sont
sentiellement contenus dans le caractère hérédi-
ire et collégial. L'élément morbide existait depuis
ngtemps, mais il fallait le soleil de la prospérité
ur le développer. Il y avait un sens profond dans
question de Caton : « Que devait devenir Rome
ıand elle n'aurait plus aucun État à redouter ? »
le était arrivée maintenant à ce point. Tout voisin
ıi eût pu être redoutable pour elle était politique-
ent annihilé ; et parmi les hommes qui avaient été
evés dans l'ancien ordre de choses à l'école sévère
la guerre d'Hannibal, et dont les paroles réson-
ıient encore comme l'écho de cette époque puissante
nt qu'ils vivaient encore, la mort les appelait l'un
rès l'autre, jusqu'au moment où la voix du dernier
entre eux, le vétéran Caton, ne fut plus entendue
ıns le sénat et au Forum. Une génération plus jeune
rivait aux affaires, et sa politique fut une triste ré-
ɔnse à la demande du vieux patriote. Nous avons
ejà parlé de la manière dont elle gouvernait les peu-
es soumis et de sa politique extérieure. Dans les
faires intérieures, ces hommes étaient, si cela est
ɔssible, plus disposés encore à laisser le vaisseau
ler au gré des vents ; si l'on entend par gouverne-
ıent intérieur plus que l'expédition des affaires cou-

rantes, il n'y avait plus à Rome, à cette époque, un vrai gouvernement. La seule pensée dominante de la corporation gouvernementale était le maintien, et, autant que possible, l'augmentation de ses priviléges usurpés. Ce n'était pas l'État qui avait droit à avoir l'homme le plus distingué pour la magistrature suprême, mais tout membre de la coterie avait un droit inné à la magistrature suprême, et ce droit ne pouvait souffrir ni de la déloyale rivalité de ses égaux, ni des usurpations des exclus. En conséquence, la faction se proposait, comme but le plus important, la restriction de la réélection au consulat et l'exclusion des hommes nouveaux, et elle réussit en fait à obtenir l'interdiction légale de la première de ces deux libertés, vers 603 (165), et se contenta d'un gouvernement de nullités aristocratiques. L'inaction même du gouvernement dans les relations extérieures tenait sans doute à cette politique de la noblesse, exclusive à l'égard du peuple, et défiante envers les membres individuels de l'ordre privilégié. C'était le moyen le plus simple de tenir les hommes du peuple, dont les actions étaient les seuls titres de noblesse, en dehors de l'aristocratie, que de ne leur rien donner à faire pour un gouvernement de médiocrité générale, un conquérant de Syrie ou d'Égypte aurait été un très-grave inconvénient.

Essais de réforme. Commissions criminelles permanentes. — Il est vrai qu'il ne manquait pas alors d'opposition et que cette opposition était, jusqu'à un certain point, efficace. L'administration de la justice fut améliorée. La juridiction administrative, que le sénat exerçait, soit en personne ou par des commissions extraordinaires selon l'occasion, était évidemment insuffisante. Ce fut une innovation d'une importance capitale pour toute la vi

publique de Rome, lorsque, en 605 (149), sur la proposition de Lucius Calpurnius Pison, une commission sénatoriale permanente (*quæstio ordinaria*) fut instituée pour juger en forme judiciaire les plaintes des provinciaux relativement aux extorsions de leurs magistrats romains. On essaya d'émanciper les comices de l'influence prépondérante de l'aristocratie. La panacée de la démocratie romaine fut le vote secret dans les assemblées des citoyens ; il fut introduit pour la première fois dans l'élection des magistrats par la loi Gabinia, 615 (139), puis pour les tribunaux publics par la loi Cassia, 617 (137); enfin, pour le vote sur les questions de législation, par la loi Papiria, 623 (131). Ce fut d'une manière semblable que, peu de temps après (vers 625 (129), les sénateurs reçurent, par décret du peuple, l'injonction de renoncer à leur cheval par là à leur privilége de voter dans les dix-huit centuries équestres. Ces mesures, dirigées dans le sens de l'émancipation du corps électoral, peuvent avoir semblé au parti qui les suggéra les premiers pas vers une régénération de l'État ; mais en fait, elles n'apportèrent pas le moindre changement à la nullité et au manque de liberté de l'organe officiel le plus élevé de la république romaine ; cette nullité n'en fut que plus évidente aux yeux de ceux qui étaient en dehors. Également prétentieuse et vide fut la reconnaissance formelle accordée à l'indépendance et à la souveraineté des citoyens par la translation du lieu de l'assemblée du vieux Comice au dessous du palais du sénat, au Forum (vers 609 (145).

Les élections publiques. — Mais cette hostilité entre la souveraineté nominale du peuple et la constitution subsistant en pratique, était, en grande partie, une apparence. Des propos de parti circulaient partout : mais il n'y avait guère trace des partis eux-

mêmes dans les choses réellement et directement pratiques. Pendant toute la durée du septième siècle, les élections publiques annuelles aux magistratures civiles, particulièrement au consulat et à la censure, furent la seule principale question du moment et le présage de l'agitation politique ; mais c'était seulement dans des occasions rares et isolées que les principes politiques s'incarnaient dans les différentes candidatures : ordinairement, ces élections demeuraient de pures questions personnelles, et il était indifférent, pour le cours des affaires publiques, que la majorité des votes échût à un Cæcilius ou à un Cornélius. Les Romains n'avaient pas ainsi ce qui équilibre et compense tous les maux des partis, le libre et ordinaire mouvement vers un but cherché et désiré, et ils endurèrent tous ces maux simplement au bénéfice des petites machinations des coteries gouvernantes. Il était comparativement facile au noble romain d'entrer dans la carrière politique comme questeur ou tribun du peuple ; mais le consulat et la censure n'étaient abordables qu'avec de grands efforts prolongés pendant des années. Les récompenses étaient nombreuses, mais ceux qui les méritaient ne l'étaient pas ; les compétiteurs couraient, comme le disait un jour un poëte romain, comme pour une course immense au commencement, mais qui se rétrécissait en avançant. Cela allait bien, tant que la magistrature était réellement un honneur, et que des hommes d'une habileté militaire, politique ou judiciaire étaient des compétiteurs pour les rares couronnes ; mais maintenant l'exclusivisme pratique de la noblesse supprimait les avantages de la compétition, et n'en laissait subsister que les désavantages. A peu d'exceptions près, les jeunes gens appartenant aux familles dominantes se précipitaient dans la carrière publique, et une ambition impétueuse et prématurée se servait bientôt de

moyens plus efficaces que salutaires pour le bien public. La première condition pour une carrière publique dut être les alliances puissantes, et, par conséquent, la carrière commencée, non comme autrefois, dans les camps, mais dans les antichambres des hommes influents. Une nouvelle clientèle noble fit ce qui n'avait été fait autrefois que par des dépendants et des affranchis, de venir au lever du maître et de paraître publiquement dans sa suite. Mais la populace était aussi un grand seigneur et voulait qu'on fît attention à elle. La multitude commença à demander comme un droit que le futur consul reconnût et honorât le peuple souverain dans tous les badauds de la rue, et que tout candidat en tournée (*ambitus*) saluât chaque électeur par son nom et lui serrât la main. La noblesse entra volontiers dans ces procédés déshonorants. Le vrai candidat se montra non-seulement dans son palais, mais dans la rue, et se recommanda à la multitude par des attentions flatteuses, des complaisances, et des politesses plus ou moins raffinées. Le démagogisme et la demande des réformes furent habilement employés pour attirer le regard et la faveur du public, et devinrent d'autant plus efficaces, qu'ils concernaient les personnes et non les choses. On vit très-ordinairement des jeunes gens imberbes de grande naissance s'introduire avec éclat dans la vie, en jouant de nouveau le rôle de Caton dans leur éloquence sans expérience, et en se proclamant des censeurs publics contre quelque homme très-élevé par sa situation et très-impopulaire. Les Romains permirent que les graves institutions de la justice criminelle et de la police politique devinssent des moyens de rechercher les emplois. L'organisation, ou, ce qui était encore pis, la promesse d'amusements populaires magnifiques, avaient été, selon la légalité, le chemin du consulat; maintenant, on acheta directement

les votes des électeurs à prix d'argent, comme le montre la prohibition édictée en 595 (152). Peut-être la pire conséquence de cette chasse à la faveur de la multitude par l'aristocratie dominante fut-elle l'incompatibilité de cette situation humiliante avec la position que devait également occuper le gouvernement en face des gouvernés. Le gouvernement devint ainsi, au lieu d'un bienfait, une véritable malédiction pour le peuple. On ne se hasarda plus à disposer de la propriété et du sang des citoyens, quand les circonstances le demandaient, pour le bien du pays. On permit aux citoyens de s'habituer à la dangereuse idée qu'ils étaient légalement exempts du paiement des taxes directes, même comme avances ; — après la guerre avec Persée, on ne demanda plus aucune taxe à la république. On préféra laisser le système militaire tomber en décadence que d'obliger les citoyens à entrer dans cet odieux service transmarin ; nous avons déjà dit comment réussirent les magistrats qui essayèrent de pratiquer la conscription, selon la lettre exacte de la loi.

Grands seigneurs et hommes du peuple. — Dans la Rome de cette époque, les deux plaies d'une oligarchie dégénérée et d'une démocratie n'étaient pas encore développées ; mais déjà flétries dans leur germe, elles s'entrelaçaient d'une manière qui était un fatal résultat. Conformément au nom des partis qu'on entendit pour la première fois à cette époque, les « optimates » désiraient faire prévaloir la volonté des meilleurs, et les « populares » celle de la communauté, mais en fait, il n'y avait alors à Rome ni une véritable démocratie, ni une communauté indépendante. Les deux partis luttaient pour une ombre, et ne comptaient dans leur sein que des enthousiastes et des hypocrites. Tous deux étaient éga-

lement en proie à la corruption politique, et n'avaient, en réalité, aucune valeur. Tous deux étaient nécessairement fatigués du *statu quo* ; car il n'y avait ni d'un côté ni de l'autre aucune idée politique, encore moins de plan politique, qui dépassât la situation présente des affaires : en conséquence, les deux partis étaient si bien d'accord, qu'ils se rencontraient à chaque instant dans le but et dans les moyens, et qu'un changement de parti était un changement de tactique plutôt qu'un changement de sentiments politiques. La république aurait profité sans doute si l'aristocratie avait introduit un roulement héréditaire de fonctions au sein de l'élection par les citoyens ou si la démocratie avait produit un véritable gouvernement démocratique. Mais ces « optimates » et ces « populares » du commencement du septième siècle étaient beaucoup trop indispensables les uns aux autres pour se livrer un combat à mort ; non-seulement ils ne pouvaient se détruire les uns les autres, mais s'ils avaient pu même le faire, ils ne l'auraient pas fait. Pendant ce temps, la république était de plus en plus sans frein moral ou politique, et marchait à une complète dissolution.

Crise sociale. — La crise qu'ouvrait la révolution romaine ne venait pas de ce misérable conflit politique, mais des relations sociales et économiques que le gouvernement laissait se développer librement, comme tout le reste, et qui trouvaient ainsi l'occasion de nourrir l'élément morbide qui avait longtemps fermenté et qui arrivait à maturité avec une effrayante rapidité. Depuis bien longtemps, l'économie romaine reposait sur deux éléments, toujours rapprochés et toujours opposés ; la culture du petit fermier et l'argent du capitaliste. L'argent, étroitement allié avec la grande propriété, avait livré depuis des siècles aux

fermiers une guerre qui semblait ne pouvoir se terminer que par leur destruction, et, par suite, de toute la république, mais qui fut arrêtée sans résultat définitif par suite de guerres heureuses et de distributions nombreuses et intelligentes de terres qui en furent la suite. Nous avons déjà montré que dans le même temps qui renouvela la distinction entre les patriciens et les plébéiens sous des noms différents, l'accumulation disproportionnée du capital préparait une seconde attaque contre le système du fermage. Il est vrai que la méthode fut différente. Autrefois le petit fermier avait été ruiné par les avances d'argent qui le réduisaient en pratique au rôle d'intendant de son créancier : maintenant il était écrasé par la concurrence du blé étranger et de celui qui était produit par les esclaves. Les capitalistes suivaient les temps : le capital, en déclarant la guerre à l'argent, ou, en d'autres termes, à la liberté de la personne, comme il l'avait naturellement toujours fait sous la forme légale, ne le faisait plus de cette manière maladroite qui consistait à changer pour une dette l'homme libre en esclave, mais, au contraire, il trafiquait régulièrement sur les esclaves ; l'ancien usurier de la capitale apparut sous une forme appropriée au temps, comme propriétaire de cultures industrielles. Mais le résultat final fut le même dans les deux cas : la dépréciation des fermes italiques ; le remplacement du petit fermage dans une partie des provinces, puis, en Italie, par le grand fermage ; la tendance croissante à consacrer ces grandes propriétés en Italie à l'élevage des bestiaux, à la culture de la vigne et de l'olivier, puis, le remplacement des travailleurs libres, dans les provinces comme dans l'Italie, par des esclaves. De même que la noblesse était plus dangereuse que le patriciat, parce qu'elle ne pouvait pas être supprimée par un changement de constitution, cette nouvelle

puissance du capital était plus dangereuse que celle du quatrième et du cinquième siècle, parce qu'on ne pouvait lui opposer d'obstacle en changeant la loi du pays.

L'esclavage et ses conséquences. — Avant d'essayer de raconter l'histoire de ce second conflit entre le travail et le capital, il est nécessaire de donner ici quelques détails sur la nature et de l'étendue du système de l'esclavage. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de l'ancien, et, sous quelques rapports, innocent esclavage rural, sous lequel le fermier ou bien cultivait les champs avec son esclave, ou, s'il possédait plus de terre qu'il n'en pouvait cultiver, plaçait l'esclave sur une terre particulière, soit comme intendant, soit en quelque sorte comme métayer obligé de rendre une portion des produits; de pareilles relations ont existé de tous les temps : dans les environs de Comum, par exemple, elles étaient encore la règle du temps de l'empire; mais c'étaient des traités exceptionnels dans des districts privilégiés et dans des propriétés administrées humainement. Ce dont nous voulons parler maintenant, c'est le système de l'esclavage sur une grande échelle, qui naissait, dans l'état romain, comme autrefois à Carthage, de la domination du capital. Tandis que les captifs pris à la guerre et la transmission héréditaire de l'escla-clavage suffisaient à alimenter le marché aux esclaves dans les premiers temps, le système de l'esclavage était, comme aujourd'hui en Amérique, basé sur la chasse régulière à l'homme ; car, comme les esclaves furent traités sans ménagement relativement à leur vie et à leur propagation, la population esclave diminuait continuellement, et les guerres mêmes qui en fournissaient constamment des multitudes au marché ne suffisaient pas à couvrir le déficit. Aucun pays où

cette espèce de gibier pouvait être chassé n'était oublié ; même en Italie, ce n'était pas une chose complétement inconnue que de voir un pauvre homme libre placé par celui qui l'employait au nombre de ses esclaves. Mais la terre à esclaves de cette époque était l'Asie occidentale, où les corsaires crétois et ciliciens, en véritables chasseurs et marchands d'esclaves, ravageaient les côtes de Syrie et les îles grecques, et où, avec une véritable émulation, les fermiers des environs de Rome faisaient des chasses aux esclaves dans les États clients et s'appropriaient les captifs. Cette opération se faisait sur une si grande échelle que, vers 650, le roi de de Bithynie se déclara incapable de fournir le contingent exigible, parce que toute la population en état de porter les armes avait été arrachée de son royaume par les fermiers du revenu. Au grand marché d'esclaves de Délos, où les marchands d'esclaves d'Asie Mineure vendaient leur marchandise aux spéculateurs d'Italie, on débarqua, dit-on, dix mille esclaves un matin, et ils étaient tous vendus avant le soir, ce qui prouve combien était énorme le nombre des esclaves livrés, et combien, néanmoins, la demande excédait encore l'offre. Il n'y avait là rien d'étonnant. Déjà, en parlant de l'économie romaine du sixième siècle, nous avons expliqué qu'elle était basée, comme toutes les grandes relations de l'antiquité en général, sur l'emploi des esclaves. Quelque direction que prît la spéculation, l'instrument dont elle se servit était invariablement réduit, aux yeux de la loi, à l'état de brute. Les industries étaient pratiquées, la plupart du temps, par des esclaves, de sorte que les revenus appartenaient au maître. La collection des revenus publics dans les branches inférieures était régulièrement confiée à des esclaves des associations qui les louaient. Le travail servile était appliqué à l'exploitation des

mines, à la confection de la poix, et à d'autres travaux de même sorte. On s'habitua à envoyer des troupeaux d'esclaves aux mines d'Espagne, dont les directeurs les recevaient avec plaisir et les tenaient à haut prix.

L'élevage des bestiaux se faisait partout au moyen d'esclaves. Nous avons déjà parlé des pasteurs esclaves armés, et fréquemment montés, des districts de pâturage de l'Italie, et la même culture pastorale devint bientôt dans les provinces un objet favori de la spéculation romaine. La Dalmatie, par exemple, était à peine acquise, 599 (155), que les capitalistes romains s'occupèrent d'y élever des bestiaux sur une grande échelle à la façon d'Italie. Mais quelque chose de bien pire encore, c'était le système de la plantation proprement dite, — la culture des champs par une troupe d'esclaves souvent enchaînés, qui, avec des carcans aux jambes, se livraient aux travaux des champs sous l'œil de surveillants pendant le jour, et étaient enfermés ensemble pendant la nuit dans la prison commune, quelquefois souterraine, des ouvriers. Ce système de plantations était venu de l'Orient à Carthage, et paraît avoir été apporté par les Carthaginois en Sicile où, sans doute pour cette raison, il apparaît plus fréquemment et plus complétement qu'en aucune autre partie des possessions romaines. Nous trouvons le territoire des Léontins, qui contenait environ 30,000 jugera de terre arable, et qui étant taxé comme domaine romain par les censeurs fut, quelques *decennia* plus tard, partagé entre quatre-vingt-quatre métayers au plus, qui obtenaient ainsi en moyenne 360 jugera. et parmi lesquels se trouvèrent, avec quelques Léontins, un grand nombre d'étrangers et pour la plupart des spéculateurs romains. On voit par là avec quelle ardeur les spéculateurs romains marchèrent sur les traces de leurs

devanciers, et quelles affaires considérables les entrepreneurs indigènes et étrangers avaient faites avec le bétail romain ; ils couvrirent cette île fertile de pâturages et de plantations. L'Italie cependant resta encore, à cette époque, exempte de cette forme la plus odieuse de l'esclavage. Quoique en Etrurie, où le système des plantations semble s'être établi d'abord, et où il existait sur une grande échelle, au moins quarante ans auparavant, il ne manquât vraisemblablement pas d'*ergastula*, cependant l'agriculture italique était encore pratiquée par des hommes ou au moins par des esclaves non enchaînés ; tandis que les grands travaux étaient souvent donnés à des entrepreneurs. La différence entre l'esclavage sicilien et italique se voit par ce fait, que les esclaves de la côte de Mamerta, qui vivaient à la manière italique, furent les seuls esclaves qui ne prirent pas part à la révolte servile de 619-622 (135-132).

L'abîme de misère et de malheur, qui se déroula devant nos yeux dans ce prolétariat le plus misérable de tous, nous le laissons à sonder à ceux qui aiment à regarder dans de pareilles profondeurs : il est très possible que, comparé aux souffrances des esclaves romains, la somme des souffrances des nègres ne soit qu'une goutte dans son océan. Nous n'avons pas tant à nous occuper des souffrances des esclaves eux-mêmes que des périls qu'elles entraînèrent pour l'État romain, et de la conduite qu'adopta le gouvernement pour y faire face. Il était évident que ce prolétariat n'avait pas été suscité par le gouvernement, et ne pouvait pas être supprimé directement par lui ; ceci ne pouvait s'accomplir que par des remèdes, qui auraient été pires que le mal. Le devoir du gouvernement était simplement, d'un côté, d'écarter, par un système sérieux de police préventive, le danger direct pour la propriété et la vie dont le prolétariat esclave menaçait

les membres de l'État ; et d'autre part, de tendre à la restriction du prolétariat, autant que possible, par l'élévation du travail libre. Voyons comme l'aristocratie romaine exécuta ces deux tâches.

Insurrection d'esclaves. Nous voyons par les conspirations et les guerres d'esclaves qui éclataient partout, comment s'y prenait la police. En Italie, des scènes de désordres, conséquences fâcheuses immédiates de la guerre d'Hannibal, semblèrent se renouveler : les Romains furent à la fois obligés de saisir et d'exécuter dans la capitale cent cinquante esclaves, à Minturnes quatre cent cinquante, à Sinuessa jusqu'à quatre mille 621 (133). L'état des provinces était encore plus mauvais. Au grand marché de Délos et dans les mines d'argent de l'Attique, les esclaves révoltés durent, vers la même époque, être réduits par la force des armes. La guerre contre Caristonicos et ses « habitants du soleil, » dans l'Asie Mineure, était en somme une guerre des propriétaires contre les esclaves révoltés. Mais une chose pire encore, c'était la condition de la Sicile, la terre privilégiée des plantations.

Première guerre servile en Sicile. — Le brigandage était un fléau permanent, surtout dans l'intérieur des terres : il prit alors les proportions de l'insurrection. Damophilos, riche planteur d'Enna (Castro giovanni), qui rivalisait avec les seigneurs d'Italie dans l'exploitation industrielle de son capital vivant, fut attaqué et massacré par ses esclaves ruraux exaspérés ; sur quoi la horde sauvage se précipita dans la ville d'Enna, et y renouvela les mêmes scènes sur une plus large échelle. Les esclaves se soulevèrent *en masse* contre leurs maîtres, les tuèrent ou les maltraitèrent, et appelèrent à la tête de l'armée insurgée

déjà considérable un jongleur d'Apamee en Syrie, qui savait avaler du feu et rendre des oracles, qu'on nommait Eunus lorsqu'il était esclave, et qui, à la tête des insurgés, prit le nom d'Antiochus, roi des Syriens. Pourquoi pas? Quelques années auparavant, un autre esclave syrien qui n'était pas moins un prophète, avait, à Antioche même, porté le diadème royal des Séleucides. L'esclave grec Cechæus, le brave « général » du nouveau roi, traversa l'île, et non-seulement les sauvages pasteurs volèrent de toutes parts sous ses étendards, mais les travailleurs libres eux-mêmes, mal disposés pour les planteurs, firent cause commune avec les esclaves révoltés. Dans un autre district de Sicile, Cléon, esclave achéen qui avait été un hardi bandit dans son pays, suivit le même exemple, et occupa Agrigente; et, lorsque les chefs furent parvenus à s'entendre, après avoir conquis quelques légers avantages, ils réussirent à la fin à défaire complétement le préteur Lucius Hypsæus en personne et son armée qui se composait principalement de milice sicilienne, et à prendre son camp. De cette manière l'île presque tout entière tomba au pouvoir des insurgés, dont le nombre, suivant les estimations les plus modérées, pouvait s'être élevé à 70,000 hommes en état de porter les armes; les Romains se virent obligés, trois années de suite, d'envoyer en Sicile des consuls et des armées consulaires, jusqu'au moment où, après beaucoup de combats indécis et même malheureux, la prise de Tauromenium et d'Enna mit fin à la révolte. Les insurgés les plus résolus s'étaient jetés dans cette dernière place, comme dans une position imprenable, pour s'y défendre, en hommes qui ne peuvent compter ni sur un secours ni sur leur grâce. Les consuls Lucius Calpurnius Pison et Publius Rupilius l'assiégèrent pendant deux ans, et ils la réduisirent plutôt par la famine que par la force.

Telles étaient les conséquences de la politique préventive, telle que l'avaient pratiquée le sénat romain et les fonctionnaires qu'il envoyait dans l'Italie et dans les provinces. Tandis que la tâche de se débarrasser du prolétariat exige et trop souvent dépasse toute la puissance et toute la sagesse du gouvernement, la répression par des mesures de police est comparativement aisée pour un grand gouvernement. Les États seraient heureux si les masses non propriétaires ne leur préparaient pas d'autres dangers que ceux dont les menacent les ours et les loups ; il n'y a que les timides, ceux qui spéculent sur les terreurs absurdes de la multitude, qui prophétisent la ruine de l'ordre civil par des révoltes d'esclaves ou des insurrections du prolétariat. Mais, même dans cette tâche facile de retenir les masses opprimées, le gouvernement romain était insuffisant, malgré la paix la plus profonde et les immenses ressources dont il disposait. C'était une marque de sa faiblesse, mais non de sa faiblesse seulement. Le gouvernement romain était légalement obligé de tenir les routes libres, et de faire clouer à la croix les brigands qu'on saisissait, lorsque c'était des esclaves ; naturellement, l'esclavage n'est pas possible sans un système de terreur. Dans ce temps, lorsque les routes étaient par trop peu sûres en Sicile, le gouverneur faisait de temps en temps une razzia ; mais pour ne pas gêner les planteurs italiques, les brigands captifs étaient ordinairement livrés à leur maîtres, qui les punissaient à discrétion ; mais ces maîtres étaient des gens économes, si leurs esclaves leur réclamaient des vêtements, ils répondaient par des coups, et demandaient si les voyageurs traversaient le pays sans vêtements. La conséquence d'une semblable connivence fut que, dans la répression de la révolte servile, le consul Publius Rupilius ordonna que tous les esclaves pris

vivants, et dont le nombre s'élevait, dit-on, à vingt mille, fussent crucifiés. Il n'était, en vérité, plus possible de montrer de l'indulgence pour les capitulations.

Les fermiers italiques. — La préoccupation du gouvernement pour l'accroissement du travail libre, et, par suite, pour la restriction du prolétariat servile, promettait des fruits peu difficiles à récolter, mais aussi bien plus précieux. Malheureusement, rien ne fut fait dans cet ordre d'idées. Dans la première crise sociale, le propriétaire avait été obligé par la loi à employer un nombre de travailleurs libres proportionné au nombre des travailleurs esclaves. A la suggestion du gouvernement, un traité carthaginois sur l'agriculture, donnant sans doute des instructions sur le système de plantation usité à Carthage, fut traduit en latin pour l'usage et le profit des spéculateurs d'Italie : ce fut le premier et unique exemple d'une entreprise littéraire suggérée par le sénat romain. La même tendance se montra dans un ordre d'idées plus important, ou, pour parler plus exactement, dans la question vitale de Rome, le système de la colonisation. Il n'était pas besoin d'une sagesse spéciale, mais simplement du souvenir de la cause de la première crise sociale de Rome, pour s'apercevoir que le seul remède à opposer au prolétariat agricole était un système large et régulier d'émigration, pour lequel la situation extérieure de Rome offrait les occasions les plus favorables. En fait, jusque vers la fin du sixième siècle, la disparition constante des petits propriétaires fut compensée par l'établissement continu de nouvelles distributions de terres. Cela, il est vrai, n'était fait, en aucune façon, dans la proportion où il eût été nécessaire de le faire ; non-seulement la terre domaniale occupée autrefois par des particuliers n'é-

tait pas reprise, mais on autorisait de nouvelles occupations de terres nouvellement conquises ; et d'autres acquisitions très-importantes, telles que le territoire de Capoue, sans être abandonnées à l'occupation, n'étaient pas distribuées, mais louées comme domaine usufruitier. Néanmoins, l'assignation de terres avait produit d'heureux résultats, en donnant au moins à beaucoup de malheureux un soulagement et à tous l'espérance. Mais, après la fondation de Luna, 577 (177), on ne rencontre plus pendant longtemps aucune assignation de terres, à l'exception de l'institution isolée d'Auximum (Osinio), en 597. La raison en est simple. Comme depuis la défaite des Boïens et des Apuani, aucun territoire nouveau, sauf les belles vallées de Ligurie, n'avait été acquis en Italie, il n'y avait aucune autre terre à partager que la terre domaniale louée ou occupée, et l'aristocratie aurait vu, comme on peut le penser, avec peine, qu'on y touchât alors, comme trois cents ans auparavant. Le territoire acquis en dehors de l'Italie semblait ne pouvoir être divisé, si l'Italie demeurait, comme elle l'avait été jusque-là, la contrée prépondérante. Si le gouvernement ne voulait pas négliger les considérations de haute politique ou les intérêts de parti, il ne lui restait autre chose à faire que de demeurer spectateur de la ruine de la classe des fermiers, et c'est ce qui arriva. Les capitalistes continuèrent à acheter les terres des petits propriétaires, et si ceux-ci s'obstinaient, ils saisissaient leurs terres sans titre d'achat ; dans ce cas, comme on peut le supposer, les choses ne s'arrangeaient pas à l'amiable. Un système particulièrement pratiqué consistait à chasser la femme et les enfants du fermier de leur foyer, et à faire céder ensuite celui-ci au moyen de la théorie du fait accompli. Les propriétaires continuèrent à employer des esclaves au lieu de travailleurs libres, parce que

ceux-ci ne pouvaient pas, comme les autres, être appelés au service militaire ; ils réduisaient ainsi le prolétariat civil au même niveau de misère que les esclaves. Ils continuèrent à écraser le blé d'Italie sur le marché de la capitale et à en avilir le prix en vendant du blé de Sicile cultivé par les esclaves à un prix nominal. En Étrurie, la vieille aristocratie, liguée avec les capitalistes romains, avait, dès 620 (131), poussé les choses à un tel point, qu'il n'y existait plus un fermier libre. On pouvait dire tout haut, dans le marché de la capitale, que les bêtes sauvages avaient leurs tanières, que les citoyens n'avaient que l'air et la lumière, et que ceux qu'on appelait les maîtres du monde n'avaient plus une motte de terre qu'ils pussent considérer comme leur appartenant. Les listes du cens des citoyens romains servent de commentaire à ces paroles. Depuis la fin de la guerre d'Hannibal jusqu'à 595 (159) le nombre des citoyens augmenta continuellement ; la cause en est sans doute dans les continuelles et considérables distributions de terres : après 595, époque à laquelle le cens donnait trois cent vingt-huit mille citoyens en état de porter les armes, on voit une diminution régulière ; car la liste, en 600, s'élève à trois cent vingt-quatre mille, en 607, à trois cent vingt-deux mille, en 623 à trois cent dix-neuf mille citoyens bons au service, résultat alarmant pour une période de paix profonde au dedans et au dehors. Si les choses devaient continuer sur ce pied, le corps des citoyens devait se diviser en planteurs et en esclaves, et l'État romain aurait pu, à la longue, comme chez les Parthes, acheter les soldats sur le marché aux esclaves.

Idées de réforme. — Telle était la situation intérieure et extérieure de Rome, lorsque l'État entra dans le septième siècle de son existence. Partout où

l'œil se tournait il rencontrait des abus et la décadence : tout homme sagace et bien intentionné devait se demander si un pareil état de choses ne pouvait être corrigé ou changé. Il ne manquait pas d'hommes de ce genre à Rome; mais aucun ne semblait plus propre à la grande œuvre de la réforme politique et sociale que Publius Cornelius Scipion Emilianus Africanus 570 (625), le fils favori de Paul-Emile et le petit-fils adoptif du grand Scipion, dont il portait le nom glorieux d'Africanus en vertu non-seulement de son droit héréditaire, mais de son droit personnel. Comme son père, c'était un homme tempérant et sain, qui n'était jamais malade, et qui n'était jamais embarrassé pour agir immédiatement et suivant la nécessité. Même dans sa jeunesse, il s'était tenu à l'écart des pratiques ordinaires des apprentis politiques: se tenir dans les antichambres des grands sénateurs et s'exercer à l'éloquence du barreau. Mais d'autre part, il aimait la chasse. Quand il avait dix-sept ans, après avoir servi avec distinction sous son père, dans sa campagne contre Persée, il avait demandé comme récompense la libre jouissance de la forêt de daims des rois de Macédoine, à laquelle on n'avait pas touché depuis quatre ans : il aimait surtout à remplir ses loisirs d'occupations scientifiques et littéraires. Par les soins de son père, il avait été initié de bonne heure à la véritable culture hellénique, qui l'élevait au-dessus de l'hellénisme insipide qui était en vogue ; par la sérieuse et exacte appréciation des qualités et des défauts de l'esprit grec, et par son attitude aristocratique, ce Romain faisait impression sur les cours de l'Orient et même sur les railleurs alexandrins. Son hellénisme était surtout reconnaissable dans l'ironie délicate de ses discours, et dans la pureté délicate de son latin. Quoiqu'il ne fût pas, à proprement parler, un auteur, il écrivait cependant comme Caton ses dis-

cours politiques : ces discours étaient, comme les lettres de sa fille adoptive, la mère des Gracques, estimés par les littérateurs romains comme des chefs-d'œuvre de prose. Il prenait plaisir à s'entourer des meilleurs littérateurs grecs et romains, société plébéienne qui était sans doute regardée avec soupçon par ceux de ses collègues du sénat, dont la naissance était la seule distinction. Homme d'une moralité solide et loyale, sa parole était pour lui une loi à l'égard de ses ennemis comme de ses amis : il évitait la bâtisse et les spéculations, et vivait simplement, et dans les affaires d'argent non-seulement il agissait honorablement et avec désintéressement, mais avec une tendresse et une libéralité qui semblaient extraordinaires à l'esprit mercantile de ses contemporains. C'était un habile soldat et un bon officier ; il avait conquis, dans la guerre d'Afrique, une couronne d'honneur qui n'était conférée qu'à ceux qui avaient sauvé la vie des citoyens au péril de la leur, et il avait terminé comme général la guerre qu'il avait commencée comme officier : les circonstances ne lui donnèrent toutefois aucune occasion de témoigner de ses talents de général dans une tâche vraiment difficile. Scipion n'était pas plus que son père, un homme de guerre ; ce qui le prouve, c'est sa prédilection pour Xénophon, le soldat et l'auteur correct ; mais c'était un homme honnête et loyal, qui semblait éminemment destiné à arrêter la décadence du pays par des réformes organiques ; et il est d'autant plus significatif qu'il n'ait pas tenté de le faire. Il aida, dans toutes les circonstances où il le put, à réprimer des abus, et à les empêcher, et travailla particulièrement à la réforme de la justice. Ce fut lui principalement qui aida Lucius Cassius, homme habile et d'une austérité antique, à faire passer, contre l'opposition des « optimates, » sa loi d'élection, qui introduisit le vote secret pour les

tribunaux populaires qui étaient chargés de la partie la plus importante de la juridiction criminelle. De même, quoiqu'il n'ait pris aucune part à des accusations enfantines, dans son âge mûr, il appela devant les tribunaux quelques-uns des hommes les plus coupables de l'aristocratie. De même, lorsqu'il commandait devant Carthage et Numance, il fit chasser du camp les femmes et les prêtres, et soumit la soldatesque à ce joug de fer de l'ancienne discipline, et comme censeur 612 (142), il pourchassa les fats à la peau délicate parmi les nobles, et supplia les citoyens de rester plus fidèles aux coutumes honnêtes de leurs pères. Mais personne, et lui moins que personne, ne pouvait s'empêcher de voir que la rigueur croissante dans l'administration de la justice et l'intervention isolée n'étaient même pas les premiers pas vers la guérison des maux organiques qui affligeaient l'État. Scipion n'y toucha pas. Gaius Lælius (consul en 614-140), ami plus âgé de Scipion et son maître politique ainsi que son confident, avait conçu le plan de proposer la confiscation de la terre domaniale d'Italie qui n'avait pas été concédée, mais seulement provisoirement occupée, et de soulager la misère évidente des fermiers en les leur distribuant ; mais il renonça à son projet quand il vit l'orage qu'il allait soulever : on le nomma depuis le « judicieux. » Scipion partageait cette opinion. Il était pleinement convaincu de la grandeur du mal, et avec un courage qui lui fait honneur, il attaqua et réussit, sans considération de personne, là où il se risquait seul ; mais il était aussi persuadé que le pays ne pourrait être sauvé qu'au prix d'une révolution semblable à celle qui, dans le quatrième et le cinquième siècle, était née de la question de réforme, et à tort ou à raison le remède lui semblait pire que le mal. Ainsi, avec le cercle étroit de ses amis, il prit une position intermédiaire entre

les aristocrates, qui ne lui pardonnèrent jamais sa défense de la loi Cassia, et les démocrates qu'il ne satisfit pas et qu'il n'essaya pas de satisfaire : solitaire pendant sa vie, délaissé après sa mort par les deux partis tantôt comme le champion de l'aristocratie, tantôt comme le promoteur de la réforme. Jusqu'alors les censeurs, en déposant leurs insignes, avaient demandé aux dieux d'augmenter la puissance et la gloire de l'État ; le censeur Scipion leur demanda de daigner sauver l'État. Toute sa profession de foi se résume dans cette triste exclamation.

Tiberius Gracchus. — Mais lorsque l'homme, qui avait deux fois sauvé l'armée romaine de sa désorganisation pour la mener à la victoire, se laissait aller au découragement, un jeune homme sans titres eut la hardiesse de se présenter comme le sauveur de l'Italie. Il s'appelait Tiberius Sempronius Gracchus 591-621 (163-133) Son père qui portait le même nom que lui (consul en 577-591 (177-163) et censeur en 585 (169) était le véritable modèle de l'aristocratie romaine. La magnificence brillante de ses jeux édiliciens, obtenus non sans opposition des communautés dépendantes, lui avait attiré la sévère et juste censure du sénat : son intervention dans le misérable procès intenté aux Scipion qui lui étaient personnellement hostiles, prouva son esprit chevaleresque, et peut-être aussi sa considération pour l'ordre auquel il appartenait ; son action énergique contre les affranchis, dans la centurie, montra ses dispositions conservatrices. Comme gouverneur de la province de l'Èbre, par sa bravoure et surtout par son intégrité, il rendit à son pays un service durable, et en même temps il éleva pour lui, dans le cœur des Espagnols, un monument durable de reconnaissance et d'affection. Sa mère Cornelia était la fille du vainqueur de Zama,

qui, simplement pour cette généreuse intervention, avait choisi son ancien antagoniste comme beau-fils; elle était elle-même une femme très instruite et distinguée, qui, après la mort de son époux beaucoup plus âgé qu'elle, avait refusé sa main au roi d'Egypte, et élevé ses trois enfants dans le souvenir de son mari et de leur père. Tiberius, l'aîné des deux fils, était d'un caractère bon et moral, d'un esprit doux et tranquille, et en apparence propre à toute autre chose qu'au rôle d'agitateur des masses. Dans toutes ses relations et dans toutes ses idées, il appartenait à la coterie des Scipion, à laquelle il avait emprunté, ainsi que son frère et sa sœur, une culture hellénique profonde et raffinée. Scipion Émilien était en même temps son cousin et le mari de sa sœur: sous ses ordres, Tiberius avait, à l'âge de dix-huit ans, pris part à l'assaut de Carthage, et avait par sa valeur conquis l'estime du grave général, et des distinctions militaires. Il était naturel que l'habile jeune homme adoptât et développât, avec toute l'animation et l'entêtement dignes de sa jeunesse, les vues prédominantes de ce cercle sur la décadence de la nation et surtout ses idées sur le soulagement des fermiers d'Italie. Ce n'était pas aux jeunes gens seulement que le désistement de Lælius dans ses projets de réforme semblait une imprudence et une faiblesse. Appius Claudius, ancien consul 611 (143) et censeur 618 (136), un des hommes les plus distingués du sénat, leur reprochait avec toute la véhémence qui continuait d'être héréditaire dans la gens Claudia, d'avoir si vite abandonné le projet de distribution des terres du domaine; il y mettait d'autant plus d'amertume, à ce qu'il semble, qu'il avait été en conflit personnel avec Scipion Emilien, dans sa candidature pour la censure. Des vues semblables furent exprimées par Publius Crassus Mucianus, qui comme homme et comme jurisconsulte

était fort estimé dans le sénat et le peuple, et était souverain pontife. De même son frère Publius Mucius Scœvola, le fondateur de la jurisprudence savante de Rome, dont la voix avait d'autant plus de poids qu'il restait en dehors des partis, ne paraissait pas hostile au plan de réforme. Ainsi pensait également Quintus Metellus, le vainqueur de la Macédoine et des Achéens, homme plus respecté pour ses hauts faits militaires que parce qu'il était un type des anciennes mœurs dans sa vie privée comme dans sa vie publique. Tiberius Gracchus était en rapport avec ces hommes, surtout avec Claudius dont il avait épousé la sœur, et Mucianus, dont la fille était devenue la femme de son frère : il ne fallait pas s'étonner si la pensée s'agitait en lui de reprendre le plan de réforme, aussitôt qu'il se trouverait dans une situation qui lui permettrait de prendre constitutionnellement l'initiative. Des motifs personnels pouvaient l'y encourager. Le traité de paix que Mancinus signa, en 617 (137), avec les Numantins était principalement l'œuvre de Gracchus : le sénat l'avait cassé, avait livré le général à l'ennemi, et Gracchus n'avait échappé au même sort que les autres officiers supérieurs que par la grande faveur dont il jouissait auprès des citoyens : ces motifs devaient mettre le jeune, honnête et orgueilleux homme de mauvaise humeur contre l'aristocratie dominante. Les rhéteurs helléniques, avec lesquels il aimait à philosopher et à politiquer, le Mytilénien Diophane, le Cyrénéen Gaius Blossius, nourrissaient dans son âme l'idéal qu'il chérissait ; mais ses vues étaient connues dans un cercle plus étendu, et il ne manquait pas de voix pour l'approuver, et plus d'un placard public appelait le petit-fils de l'Africain à penser au pauvre peuple et à la délivrance de l'Italie.

Gracchus tribun. — Le 10 décembre 620 (134),

Gracchus fut investi du tribunat du peuple. Les conséquences terribles du mauvais système de gouvernement, la décadence politique, militaire, économique et morale des citoyens se montraient alors ouvertement à tous les yeux. Des deux consuls de l'année, l'un combattait sans succès en Sicile contre les esclaves révoltés, et l'autre, Scipion Émilien, employa des mois, non à vaincre, mais à écraser une petite ville espagnole. Si Gracchus avait encore besoin d'un motif spécial pour mettre sa résolution à exécution, il le trouva dans un état de choses qui remplissait l'âme de tout patriote d'une incroyable anxiété. Son beau-père lui promit son aide par le conseil et par l'action : il pouvait compter sur l'appui du juriste Scœvola, qui venait d'être élu consul pour l'année 621 (133). Aussi Gracchus, dès qu'il entra en charge, proposa la présentation d'une loi agraire, qui, sous certains rapports, n'était autre chose que le renouvellement de la loi Licinio-Sextienne de 387. Par cette loi, les terres domaniales qui étaient occupées sans redevance par les possesseurs qui en jouissaient (celles qui étaient louées à bail, telles que le territoire de Capoue, étaient en dehors de la loi) devaient être reprises pour le compte de l'État ; mais, avec la restriction que chaque occupant se réserverait 500 jugera, et pour chaque fils 250 (jusqu'à concurrence de 1,000 jugera en tout), en possession permanente et garantie, et aurait droit de demander une compensation en terres jusqu'à cette mesure.

On accordait, à ce qu'il semble, une indemnité pour toutes les améliorations exécutées par les anciens possesseurs, telles que constructions et plantations. La terre domaniale ainsi reprise devait être divisée en lots de 30 jugera, et les lots devaient être distribués en partie aux citoyens, en partie aux alliés italiens, non comme propriété libre, mais comme terrain

inaliénable et héréditaire, dont les concessionnaires s'engageaient à exploiter les terres pour l'agriculture et à payer une rente modérée à l'État. Un collége de trois hommes, qui étaient considérés comme des magistrats permanents de l'État, et qui étaient élus annuellement par l'assemblée du peuple, avait pour mission la confiscation et la distribution ; à ces fonctions se joignit bientôt celle plus importante et plus difficile, de décider, par voie légale, ce qui était domaine public et propriété particulière. La distribution devait être continue, et comprendre tous ceux qui en auraient besoin, et nous devons, par suite, présumer que, lorsque les domaines d'Italie qui étaient très-étendus et difficiles à administrer auraient été distribués, on avait en vue d'autres mesures, telles que, par exemple, le paiement à des commissaires de partage d'une somme fixe du trésor public, pour acheter des terres en Italie et les distribuer. Les nouvelles dispositions de la loi Sempronia, comparée avec la loi Licino-Sextienne, étaient, d'abord, la clause en faveur des possesseurs héréditaires ; secondement, la location et la possession inaliénable proposée pour les nouveaux lots ; troisièmement et particulièrement, la commission exécutive permanente dont l'absence dans l'ancienne loi avait été la principale raison qui l'avait rendue sans application pratique.

On déclarait ainsi la guerre aux grands propriétaires qui alors, comme trois cents ans auparavant, trouvèrent des organes dans le sénat, et une fois encore, après un long intervalle, un magistrat isolé se trouva en opposition déclarée avec le gouvernement aristocratique, et on vit pour la première fois depuis longtemps un seul magistrat en opposition violente avec le gouvernement aristocratique. Le sénat prit le moyen usité et raisonnable en pareil cas, celui de pa-

ralyser les démarches des magistrats l'un par l'autre. Un collègue de Gracchus, Marcus Octavius, homme résolu et sérieusement persuadé du caractère pernicieux de la loi domaniale proposée, interposa son veto, au moment où elle était mise aux voix : par là, constitutionnellement, la proposition était rejetée. Gracchus, à son tour, suspendit les affaires d'État et l'administration de la justice, et plaça son sceau sur la caisse publique. Le gouvernement n'y fit pas objection ; cette mesure était gênante ; mais l'année allait finir. Gracchus, fort perplexe, mit une seconde fois sa proposition aux voix. Octavius renouvella naturellement son opposition, et, à la prière suppliante de son collègue, qui avait été jusque-là son ami et qui lui demandait de ne pas mettre obstacle au salut de l'Italie, il pouvait répondre que sur cette question même, le moyen de sauver l'Italie, les opinions différaient. Le sénat voulut encore essayer d'ouvrir à Gracchus une retraite honorable : deux consulaires lui proposèrent de discuter la matière plus au long dans le sénat, et le tribun saisit avec empressement cette ouverture. Il chercha à organiser le plan comme si c'était le sénat qui distribuait la terre publique ; mais cela n'était nullement impliqué par la proposition, et le sénat n'était nullement disposé à céder ; les discussions se terminèrent sans résultat. Les moyens constitutionnels étaient épuisés. Autrefois, dans de pareilles circonstances, certains hommes avaient consenti à laisser sommeiller pour un temps leurs projets, et à les reprendre successivement chaque année, jusqu'à ce que les circonstances se montrassent plus favorables. Maintenant on y allait plus vigoureusement. Gracchus semblait arrivé au point où il lui fallait ou bien renoncer complètement à son plan, ou commencer une révolution : il choisi ce dernier parti ; lorsqu'il parut devant les citoyens, il déclara qu'il fallait que

Octavius ou lui se retirassent du collége des tribuns, et il essaya de persuader à Octavius de faire décider par un vote des citoyens lequel des deux le peuple voulait destituer. Une déposition était, selon le droit constitutionnel des Romains, une impossibilité. Octavius refusa naturellement de violer la loi en se déshonorant. Alors Gracchus rompit toute relation avec son collègue et se présenta devant la multitude rassemblée en lui demandant si un tribun qui s'opposait à la volonté du peuple ne devait pas être destitué de sa charge. L'assemblée du peuple, habituée à accéder à toutes les propositions qui lui étaient présentées, et composée en majeure partie du prolétariat agricole qui avait émigré de la campagne, et qui était personnellement intéressé au vote de la loi, donna une réponse presque unanimement favorable. Marcus Octavius fut, sur l'ordre de Gracchus, enlevé par les licteurs de la tribune, et alors, au milieu de la joie universelle, la loi agraire fut votée, et on nomma la commission de partage. Les votes tombèrent sur l'auteur de la loi, sur son frère Gaius, qui n'avait que vingt ans, et sur son beau-frère Appius Claudius. Un semblable choix de famille augmenta l'indignation de l'aristocratie. Quand la commission s'adressa selon la coutume au sénat pour obtenir l'argent nécessaire à son installation et au paiement de ses appointements, les fraits d'installation furent refusés, et on leur alloua vingt-quatre as (1 fr. 25) par jour. La division augmentant chaque jour et devenant plus haineuse et plus personnelle, la tâche difficile et embrouillée de circonscrire, de confisquer et de distribuer les domaines créait des ferments de haine dans toutes les communautés et même dans les villes italiques alliées.

Plans ultérieurs de Gracchus. — L'aristo-

cratie ne cachait pas que si elle ne s'opposait peut-être pas à la loi, parce qu'elle ne pouvait faire autrement, elle ferait un jour payer cette illégalité au législateur intrus. Quintus Pompeius annonça qu'il mettrait Gracchus en accusation le jour où celui-ci quitterait le tribunat, et ce n'était pas la plus effrayante des menaces qui étaient jetées au tribun. Gracchus crut, probablement avec raison, que sa sûreté personnelle était en péril, et ne parut plus dans le forum sans une suite de 3,000 à 4,000 hommes, démarche qui lui attira de sévères reproches, dans le sénat, de Métellus lui-même qui, cependant, n'était pas opposé à la réforme. S'il s'était imaginé qu'il atteindrait le but, en faisant passer la loi agraire, il pouvait voir déjà qu'il était à peine au commencement de son œuvre. Le peuple lui devait de la gratitude; mais c'était un homme perdu s'il ne trouvait pas d'autre appui que la gratitude du peuple, s'il ne savait pas se rendre indispensable, et s'il ne s'attachait pas sans cesse de nouveaux intérêts et de nouvelles espérances. A ce moment, le royaume et la richesse des Attalides venaient d'échoir aux Romains par suite du testament du dernier roi de Pergame. Gracchus proposa de distribuer les trésors de Pergame aux nouveaux propriétaires de terre pour les aider à s'installer et à fournir à leurs premières dépenses, et revendiqua en général, en opposition avec la pratique ordinaire, pour le peuple, le droit de décider en dernier ressort sur la nouvelle province. Il préparait, dit-on, de nouvelles lois populaires sur la diminution de la durée du service militaire, sur l'extension du droit de provocation, sur l'abolition du privilége exclusif des sénateurs de paraître dans les jurys civils, et même sur l'admission des alliés romains au droit de cité romain. On ne peut savoir au juste jusqu'où s'étendaient ses projets; mais ce qui

est certain, c'est que Gracchus voyait son unique voie de salut dans sa réélection au tribunat qui le protégeait, et que pour obtenir cette réélection inconstitutionnelle, il méditait encore de nouvelles réformes. S'il s'était d'abord risqué lui-même pour sauver la chose publique, il était obligé aujourd'hui de sacrifier la chose publique à son propre salut. L'assemblée électorale eut lieu et les premières divisions donnèrent leurs voix à Gracchus ; mais le parti opposé réussit, par son veto, à faire en sorte que l'assemblée se dispersât sans avoir atteint son objet, et que la décision fût ajournée au jour suivant. Gracchus mit tout en œuvre, moyens légitimes et illégitimes : il se montra devant le peuple en vêtements de deuil, et lui recommanda ses enfants sans protection ; pour le cas où l'élection serait de nouveau arrêtée par un veto, il fit en sorte d'expulser par la force les partisans de l'aristocratie du lieu de l'élection, situé devant le temple du Capitole. Le second jour de l'élection arriva ; les votes furent donnés dans le même sens que la veille, et le veto fut de nouveau exercé ; le tumulte commença. Les citoyens se dispersèrent : l'assemblée élective fut effectivement dissoute ; le temple du Capitole fut fermé, et le bruit se répandit dans la ville que Tiberius avait déposé tous les tribuns, et se disposait à continuer ses fonctions sans réélection.

Mort de Gracchus. — Le sénat s'assembla dans le temple de la Fidélité, voisin du temple de Jupiter, les plus violents adversaires de Gracchus prirent la parole dans la séance ; quand Tiberius porta la main à son front pour indiquer au peuple que sa tête était menacée, on dit qu'il demandait au peuple de le couronner du diadème. Le consul Scœvola fut supplié de laisser mettre à mort le traître. Lorsque cet homme modéré, qui n'était nullement opposé à la réforme

elle-même, eut repoussé cette demande à la fois déraisonnable et barbare, le consulaire Publius Scipion Nasica, aristocrate violent et emporté, somma ceux qui partageaient ses vues de s'armer comme ils le pourraient et de le suivre. Les campagnards n'étaient pas encore arrivés pour l'élection ; le peuple de la ville se retira timidement, lorsqu'il vit les hommes les plus distingués de Rome se précipiter avec des yeux furieux, et armés de pieds de bancs et de bâtons. Gracchus essaya de s'échapper avec quelques-uns de ses adhérents. Mais dans sa fuite, il tomba sur la porte du Capitole, et fut tué d'un coup porté à la tempe par un de ceux qui le poursuivaient ; Publius Satureius et Lucius Rufus se disputèrent plus tard cet honneur infâme : ce meurtre eut lieu devant les statues des sept rois dans le temple de la Fidélité. On tua avec lui trois cents personnes environ et aucune avec des armes de fer. Lorsque, vers le soir, les corps furent jetés dans le Tibre, Caius tenta en vain d'avoir celui de son frère pour l'ensevelir. Rome n'avait jamais vu un jour pareil. La lutte des partis, qui avait duré plus d'un siècle, lors de la première crise sociale, n'avait amené aucune catastrophe semblable à celle qui inaugurait la seconde. La portion la meilleure de l'aristocratie pouvait frémir, mais on ne pouvait plus reculer. Il n'y avait qu'à abandonner une grande partie de ses habitants les plus dévoués à la vengeance de la multitude, ou à assumer collectivement la responsabilité de l'outrage ; on adopta ce dernier parti. On donna une sanction officielle à l'accusation qui avait été portée contre Gracchus d'avoir essayé de saisir la couronne, et justifié ce dernier crime par l'exemple d'Ahala ; en fait, on donna même le soin de poursuivre l'instruction contre les complices de Gracchus à une commission spéciale dont le président, le consul Publius Popilius, dut veiller à

donner une sorte de caractère légal au meurtre de Gracchus, en rendant des sentences de mort contre de nombreux adhérents inférieurs du tribun 622 (132). Nasica, dont la multitude brûlait surtout de tirer vengeance, et qui eût du moins le courage d'avouer ouvertement son action devant le peuple et de la défendre, fut envoyé sous un prétexte honorable en Asie Mineure, et bientôt investi, pendant son absence, de la charge de souverain pontife. Le parti modéré ne désavoua nullement ces démarches de ses collègues. Gaius Lælius poussait à l'instruction dirigée contre les partisans de Gracchus; Publius Scœvola, qui avait tenté d'empêcher le meurtre, le justifia plus tard dans le sénat; lorsque Scipion Emilien, après son retour d'Espagne (622-132), fut sommé publiquement de déclarer s'il approuvait, ou non, le meurtre de son beau-frère, il donna une réponse ambiguë, en disant que, si Tiberius avait aspiré à la couronne, il avait été justement mis à mort.

La question domaniale en elle-même. — Essayons de nous rendre compte de ces grands événements. Le partage des domaines n'était pas par lui-même une question politique; il pouvait être effectué complétement sans que la Constitution fût modifiée, et sans que le gouvernement de l'aristocratie fût ébranlé. Il ne pouvait pas être davantage question d'une violation des droits. L'État était incontestablement le propriétaire du domaine occupé; le détenteur n'était propriétaire que par tolérance, il ne pouvait en droit s'attribuer une possession *bona fide*, et dans les rares circonstances où il pourrait le faire, il avait contre lui le fait que, suivant la loi romaine, la prescription n'était pas valable devant l'État. La distribution des domaines n'était pas une violation, mais un exercice du droit de propriété; tous les ju-

risconsultes étaient d'accord sur la légalité du procédé. Mais la tentative d'exercer ce droit de l'État était loin d'être aisée au point de vue politique, quoique la distribution des domaines ne violât pas la constitution existante et n'impliquât aucune violation de droit. Les objections que nous avons pu voir soulever de nos jours, quand un grand propriétaire se met à affirmer, dans toute leur étendue, des droits qui lui appartiennent légalement, mais qui ont sommeillé longtemps en pratique, nous pouvons les diriger contre la rogation de Gracchus. Ces domaines occupés avaient passé incontestablement dans la propriété particulière héritable, quelques-uns depuis trois cents ans; la propriété de l'État sur le sol, qui par sa nature, perd plus facilement, que celle des citoyens, le caractère de droit privé, s'était virtuellement éteinte, et les possesseurs actuels tenaient universellement leur possession d'une vente ou d'une acquisition à un titre onéreux quelconque. Le juriste pouvait dire ce qu'il voulait. Les hommes d'affaires considéraient la mesure comme une supplantation des grands propriétaires au bénéfice du prolétariat agricole, et en fait aucun homme d'État ne pouvait lui donner un nom différent. Les hommes principaux de l'époque de Caton en avaient jugé ainsi : cela est prouvé très-clairement par la manière dont ils se conduisirent dans une circonstance semblable qui se présenta de leur temps. Le territoire de Capoue et des villes voisines qui avait été réuni au domaine en 543 (211), avait passé presque entièrement, en pratique, dans la propriété particulière pendant les temps agités qui suivirent. Dans les dernières années du sixième siècle, où sous beaucoup de rapports, et principalement par l'influence de Caton, les rênes du gouvernement étaient tenues plus serrées, les citoyens résolurent de reprendre le terri-

toire campanien, et de l'affermer au profit du trésor 582 (172). La possession, dans cette circonstance, reposait sur une occupation justifiée non par l'autorisation, mais par la connivence de l'autorité, et ne s'était pas étendue au delà d'une génération. Cependant, les détenteurs ne purent être dépossédés que moyennant une compensation en argent, payée sur l'ordre du sénat par le préteur Urbain Publius Lentulus. Une conduite moins sujette à objection, mais non sans péril, fut l'arrangement par lequel les nouvelles attributions prirent le caractère de baux héréditaires et étaient inaliénables. Les principes les plus libéraux sur la liberté du commerce avaient fait la grandeur de Rome, et il répugnait à l'esprit des constitutions romaines que ces nouveaux fermiers fussent obligés à cultiver leur portion de domaine d'une manière définie, et que leurs attributions fussent soumises à un droit de révocation, et à toutes les mesures vexatoires qui accompagnent un système de restriction commerciale. On doit admettre que ces objections aux lois Semproniennes, n'étaient pas dénuées d'importance. Cependant elles n'étaient pas décisives. Cette expropriation de fait des possesseurs de domaine était certainement un grand mal : cependant c'était le seul moyen d'arrêter, au moins pour longtemps, un mal plus grand encore, et en fait funeste à l'État, la décadence de la classe des fermiers italiotes. Nous comprenons donc bien que les hommes les plus distingués et les patriotes du parti conservateur, conduits par Gaius Lælius et par Scipion Emilien, aient approuvé et désiré la distribution des domaines considérée en elle-même.

La question du domaine pour les citoyens. — Mais si le but de Tiberius Gracchus apparaissait à la majorité des patriotes sensés comme

bon et salutaire, la méthode qu'il avait adoptée ne pouvait être approuvée par un seul homme patriote et marquant. Rome, à cette époque, était gouverné par le sénat. Tout homme qui faisait passer une mesure d'administration contre la volonté du sénat faisait une révolution. C'était une révolution contre l'esprit de la constitution que d'apporter, comme Gracchus, la question du domaine devant le peuple : c'était encore une révolution contre la lettre de la constitution que de détruire, non seulement pour le moment, mais pour l'avenir, le veto des tribuns, ce correctif de la machine d'État, par lequel le sénat se débarrassait constitutionnellement des entraves apportées à son gouvernement, et de le détruire par une déposition inconstitutionnelle de son collègue, mesure qu'il essaya de justifier par des sophismes indignes de lui. Mais l'erreur morale et politique de la conduite de Gracchus n'était pas là. L'histoire ne reconnaît pas de code de haute trahison : tout homme qui suscite un conflit entre deux pouvoirs de l'État est certainement un révolutionnaire ; mais il peut être en même temps un homme d'État sagace et digne de louanges. Le vice essentiel de la révolution des Gracchus consistait dans un fait trop fréquemment méconnu : la nature des assemblées publiques de cette époque. La loi agraire de Spurius et celle de Tiberius Gracchus avaient en fait la même teneur et le même but ; mais les entreprises des deux hommes étaient aussi différentes que l'ancien corps des citoyens qui avaient partagé les dépouilles des Volsques avec les Latins et les Herniques, l'était de la multitude présente qui avait érigé les provinces d'Asie et d'Afrique. L'une était une communauté urbaine, capable de se rassembler et d'agir en commun ; l'autre était un grand État, dans lequel la réunion de ses membres en une seule assemblée et la faculté de rendre une décision

conduisait à un résultat aussi lamentable que ridicule. Le défaut fondamental de la politique de l'antiquité qui ne savait jamais passer complétement d'une constitution de cité à une constitution d'État, ou, ce qui est la même chose, d'une assemblée collective au système représentatif, se révéla ici clairement. L'assemblée souveraine de Rome était ce que serait l'assemblée souveraine en Angleterre, si, au lieu d'envoyer des représentants, tous les électeurs d'Angleterre se réunissaient en parlement : c'était une masse inerte agitée par tous les intérêts et les passions, au milieu desquels l'intelligence n'avait aucune place ; un corps qui n'était capable ni de comprendre les choses dans leur ensemble, ni de prendre même par lui-même une résolution ; un corps surtout, qui, sauf dans des cas exceptionnels, se composait de quelques centaines ou quelques milliers d'individus ramassés dans les rues, et qui agissaient et votaient au nom des citoyens. Les citoyens se trouvaient régulièrement aussi bien représentés par leurs représentants actuels dans les tribus et les centuries que par les trente licteurs qui les représentaient légalement dans les curies, et de même que ce qu'on appelait le décret des curies n'était que le décret des magistrats qui convoquaient les licteurs, le décret des tribus et des centuries n'était à cette époque qu'un décret du magistrat qui le proposait, légalisé par quelques hommes dévoués, assemblés pour cette occasion. Dans ces assemblées, les comices, quoique le corps des votants ne fût point qualifié, c'étaient du moins des citoyens qui apparaissaient ; dans les vraies assemblées populaires, au contraire, les *conciones*, tout individu, Égyptien et Juif, gamin des rues et esclave, avait sa place et son droit d'applaudir. Un semblable meeting ne pouvait avoir, aux yeux de la loi, aucune valeur ; il ne pouvait voter ni légiférer. Mais, en fait, il com-

mandait dans la rue, et bientôt l'opinion des rues devint une puissance à Rome, de sorte qu'il n'était pas sans importance de savoir si cette masse confuse recevrait les communications qui lui seraient faites par le silence ou l'approbation, si elle applaudirait et se réjouirait, ou si elle sifflerait et huerait l'orateur. Il y avait peu d'hommes qui eurent le courage de maîtriser la populace comme Scipion Émilien ; lorsqu'on le siffla à cause de l'expression qu'il employa en parlant de la mort de son beau-frère : « Taisez-vous, dit-il, vous pour qui l'Italie n'est pas une mère, mais une marâtre. » Et comme leur furie augmentait : « Vous ne vous imaginez pas, s'écria-t-il, que je craigne de voir déchaînés ceux que j'ai envoyé enchaînés au marché des esclaves. »

C'était déjà une mauvaise chose que la machine vermoulue des comices servît aux élections et à la législation. Mais lorsque ces masses, les comices d'abord et bientôt en pratique les *conciones*, pouvaient intervenir dans l'administration, et que l'instrument que le sénat employait pour prévenir ces interventions échappait de ses mains ; quand le corps soi-disant des citoyens pouvait s'attribuer par décret des terres et toutes leurs dépendances aux frais du trésor public ; quand on voyait s'ouvrir devant tout homme, à qui les circonstances et son influence sur le prolétariat permettaient de commander dans la rue pendant quelques heures, comment donner à ses projets le caractère légal d'un vœu du peuple souverain ? Rome était arrivée non au commencement mais à la fin de la liberté populaire, non à la démocratie mais à la monarchie. Pour cette raison, dans la période précédente, Caton et ceux qui partagèrent ses vues n'apportaient jamais de semblables questions devant les citoyens, mais ne les discutaient que dans le sénat. Dans ce sens, on comprend pourquoi les contem-

porains de Gracchus, les hommes de l'école de Scipion regardèrent la loi Flamminia sur les domaines, en 522 (232), comme le premier pas dans cette fatale carrière, comme le commencement de la décadence de Rome. C'est pour cela qu'ils laissèrent tomber l'auteur de la loi sur les domaines, et qu'ils virent dans sa fin lamentable un moyen de conjurer des maux semblables dans l'avenir, tout en maintenant néanmoins et en employant tant qu'ils pouvaient la distribution des terres. L'État des choses était devenu si triste à Rome, que des patriotes honnêtes étaient condamnés à l'horrible hypocrisie d'abandonner le criminel, tout à s'appropriant le fruit de son crime. C'est pour cela que les adversaires de Gracchus n'avaient pas tort, en un certain sens, de lui reprocher d'aspirer à la couronne. C'était un nouveau sujet d'accusation contre lui plutôt qu'une justification, que de dire qu'il était sans doute étranger à toute pensée semblable. Le gouvernement aristocratique était si foncièrement mauvais, qu'un citoyen qui aurait pu déposer le sénat et se mettre à sa place aurait probablement fait plus de bien que de mal à la république.

Résultats. — Mais Tiberius Gracchus n'était pas cet homme adroit : c'était un homme assez habile, très-bien intentionné, un patriote conservateur qui ne savait pas bien ce qu'il faisait, qui croyant de très-bonne foi appeler le peuple n'appelait que la populace, et qui aspirait à la couronne sans s'en douter, jusqu'au moment où l'inexorable enchaînement des événements l'entraîna dans la carrière de la démagogie et de la tyrannie. Alors la commission de famille, l'intervention dans les finances de l'État, les « réformes » intérieures arrachées par l'embarras et le désespoir, la garde du corps ramassée dans les rues, et les combats des rues dévoilèrent l'instinct usurpateur à ses

propres yeux et aux yeux de tous ; et enfin les esprits déchaînés de la révolution saisirent et dévorèrent le conspirateur incapable. L'infâme carnage dans lequel il périt se condamne de lui-même, comme il condamne l'aristocratie qui le condamna ; mais la gloire du martyre, dont ce meurtre a paré la mémoire de Tiberius Gracchus, est échue, comme il arrive souvent, à celui qui ne la méritait pas. Les meilleurs parmi ses contemporains en jugèrent autrement. Quand la catastrophe fut annoncée à Scipion Emilien, il murmura ces paroles d'Homère :

Ὡς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος, ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι.

Et lorsque le jeune frère de Tiberius sembla disposé à le suivre dans la même carrière, sa propre mère lui écrivit : « Notre maison ne sortira-elle pas de la folie ? Où finirons-nous ? N'avons-nous pas assez à rougir d'avoir apporté la confusion et la désorganisation dans l'État ? » Ainsi pensait cette mère inquiète, mais qui était la fille du conquérant de Carthage, et qui pouvait comprendre une infortune plus grande que la perte de ses enfants.

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION ET CAIUS GRACCHUS

La commission de partage. — Tiberius Gracchus était mort, mais ses deux œuvres, la division des terres et la révolution survivaient à leur auteur. Devant le prolétariat affamé, le sénat pouvait risquer un meurtre, mais il ne pouvait profiter de ce meurtre pour anéantir la loi agraire Sempronia ; la loi elle-même avait été plutôt affermie qu'ébranlée par la tempête déchaînée des partis. Le parti réformiste de l'aristocratie, qui favorisait ouvertement la distribution des domaines, et qui était dirigé par Quintus Metellus, censeur vers cette époque 623 (131), et par Publius Scœvola, d'accord avec le parti de Scipion Emilien qui n'était pas lui-même ennemi de la réforme, put le tenter même dans le Sénat, et un décret de cette assemblée, enjoignit formellement aux triumvirs de commencer leur travail. Suivant la loi Sempronia, ces magistrats devaient être nommés tous les ans par l'assemblée des citoyens, et cette disposition fut sans doute exécutée ; mais par la nature même de leur tâche, il était naturel que l'élection tombât sans cesse sur les mêmes hommes, et de nouvelles élections proprement dites n'avaient lieu que quand une charge devenait vacante par la mort de l'un d'eux. Ainsi à la place de Tiberius Gracchus on nomma Publius Crassus Mucianus, beau-père de son frère Caius, et après la chute de Mucianus, en 624 (130), et

la mort d'Appius Claudius, le travail de la distribution fut fait de concert avec le jeune Caius par deux des agents les plus actifs du parti du mouvement, Marcus Fulvius Flaccus et Caius Papirius Carbon. Les noms mêmes de ces hommes garantissaient que le travail de distribution de la terre domaniale occupée serait poursuivie avec zèle et énergie. Et, en fait, il ne manque pas de preuves qu'il en fut ainsi. Ces attributions de terres ne constituaient pas, il est vrai, de nouvelles communautés urbaines, parce que les terres auxquelles était appliqué le partage étaient dispersées dans toute l'Italie; mais dès l'année 622 (132), le consul de cette année, Publius Papillius, le même qui avait demandé la poursuite des adhérents de Tiberius Gracchus, se glorifiait publiquement « d'avoir été le premier qui eût chassé les étrangers des domaines, et les eût remplacés par des fermiers, » et la tradition affirme, du reste, que la distribution s'étendit dans toute l'Italie, et augmenta partout le nombre des fermiers dans les communautés qui existaient antérieurement. Les nombreuses modifications qui furent apportées dans l'art de mesurer la terre et qu'on doit attribuer aux distributions des Gracques, attestent l'étendue et l'influence profonde de ces partages ; la pose des pierres indiquant la limite des champs pour éviter de futurs malentendus paraît avoir été suggérée, pour la première fois, par les commissions instituées par les Gracques pour limiter les possessions et distribuer les terres. Mais le nombre de citoyens inscrits sur les listes fournissent la meilleure preuve. Le cens, qui fut publié en 623 (131) et qui eut lieu probablement au commencement de 622 (132) ne donna pas plus de trois cent dix-neuf mille citoyens en état de porter les armes, tandis que six ans plus tard, au lieu de la décroissance antérieure, on voit le nombre s'élever à trois cent quatre-

vingt-quinze mille, donnant par conséquent soixante-seize mille hommes d'augmentation, et cela sans aucun doute par la seule influence de ce que la commission de partage fit pour les citoyens romains. On peut douter qu'elle ait augmenté dans la même proportion les fermes italiennes ; mais du moins tout ce qu'elle accomplit fut un grand et durable bienfait. Il est vrai que ce résultat ne fut pas atteint sans la violation d'intérêts respectables et existants. La commission de partage, composée des partisans les plus chauds des Gracques, et juge absolu dans sa propre cause, accomplit ses travaux à la hâte et sans procédés : des avis publics invitèrent toute personne qui pouvait le faire, à fournir des renseignements sur l'étendue des terres domaniales ; les anciens registres terriens furent inexorablement consultés, et non-seulement l'occupation ancienne ou nouvelle fut révoquée sans distinction, mais, dans des cas divers, des propriétés particulières, pour lesquelles le détenteur ne pouvait justifier de son droit, furent aussi confisquées. Quelques violentes et la plupart du temps bien fondées que fussent les réclamations, le sénat laissa la distribution des terres suivre son cours ; il était clair que, si la question du domaine devait être réglée, elle ne pouvait l'être sans une certaine vigueur d'action peu scrupuleuse sur le choix des moyens.

Suspension de la loi par Scipion Emilien. — Mais cette vigueur avait ses limites. Le domaine italique n'était pas seulement entre les mains de citoyen romains ; des parties considérables avaient été assignées en usufruit exclusif, par décret du peuple ou du sénat, à des communautés alliées, et d'autres portions avaient été occupées, avec ou sans permission, par les citoyens latins. Les triumvirs attaquèrent à la fin ces possessions. La reprise des portions

simplement occupées par des citoyens était sans doute admissible au point de vue légal, ainsi, sans doute, que la reprise de la terre domaniale, donnée par le sénat ou même par des traités d'État aux communautés italiques, puisque l'État, par ses concessions, n'avait nullement renoncé à sa propriété, et, suivant toute apparence, les avait accompagnées, comme les concessions privées, de la condition de révocation. Mais les réclamations de ces communautés alliées ou sujettes ne pouvaient être dédaignées comme celles des particuliers romains, lésés par les actes des commissaires. Il ne s'agissait pas seulement de circonstances particulières, mais de la question de savoir s'il était raisonnable d'indisposer contre Rome, en faisant une nouvelle attaque contre leurs intérêts matériels, les communautés latines si importantes au point de vue militaire, et déjà si éloignées de Rome par tant d'exclusions légales ou pratiques. La décision était entre les mains du parti modéré ; c'était ce parti qui, après la chute de Gracchus, avait, par son alliance avec ses adhérents, défendu la réforme contre l'oligarchie, et il pouvait seul, aujourd'hui, de concert avec l'oligarchie, mettre un terme à la réforme. Les Latins s'adressèrent personnellement à l'homme le plus éminent du parti, Scipion Émilien, et lui demandèrent de protéger leurs droits. Il promit de le faire, et ce fut surtout par son influence qu'en 625 (129) un décret du peuple enleva à la commission la juridiction, et remit aux consuls la décision sur la question de savoir ce qui était possession domaniale ou possession particulière. Ce n'était pas autre chose que la suspension sous une forme adoucie de la distribution des terres. Le consul Tudinatus, qui n'était nullement partisan des Gracques, et qui n'était point disposé à prendre sur lui la tâche difficile de la distribution des domaines, saisit l'occasion de se rendre

à l'armée d'Illyrie, et laissa les choses en suspens. La commission de partage continua sans doute à subsister ; mais comme le règlement provisoire était arrêté, elle dut rester inactive. Le parti de la réforme était profondément indigné. Des hommes comme Publius Mucius et Quintus Metellus désapprouvaient l'intervention de Scipion.

Assassinat de Scipion Emilien.— Dans d'autres cercles, on ne se contentait pas de murmurer. Scipion avait annoncé, pour l'un des jours suivants, une adresse relative aux réclamations des Latins : le matin de ce jour, il fut trouvé mort dans son lit. Il n'y a pas à douter qu'il n'ait été la victime d'un assassinat politique; car il n'avait que cinquante-six ans, il était plein de santé, il avait parlé en public le jour précédent, et s'était retiré plus tôt qu'à l'ordinaire dans sa chambre à coucher pour préparer son discours du lendemain. Du reste, il avait parlé lui-même en public des complots tramés contre lui. Quelle main d'assassin avait pendant la nuit mis à mort le premier homme d'État et le premier général de l'époque, c'est ce qu'on ne sut jamais, et l'histoire n'a pas à répéter les bruits qui coururent parmi les contemporains, ni à entreprendre la tâche impossible d'en vérifier la portée. Il est évident que l'instigateur de ce meurtre devait appartenir au parti des Gracques ; l'assassinat de Scipion était la réponse de la démocratie aux massacres aristocratiques du temple de la Fidélité. Les tribunaux ne furent point saisis de l'affaire. Le parti populaire, craignant avec raison que ses chefs, Caius Gracchus, Flaccus et Carbon, coupables ou non, ne fussent impliqués dans la poursuite, s'opposa de toutes ses forces à une instruction, et l'aristocratie, qui perdait en Scipion un antagoniste autant qu'un allié, ne fit rien pour découvrir le coupable. La mul-

titude et les hommes modérés étaient saisis d'horreur, surtout Quintus Metellus, qui avait désapprouvé l'intervention de Scipion contre la réforme, mais qui se détournait avec dégoût de tels alliés, et qui fit porter, par ses quatre fils, au bûcher, le cercueil de son illustre antagoniste. Les funérailles furent écourtées : le dernier descendant de la famille du vainqueur de Zama parut avec la tête voilée, sans que personne eût pu voir auparavant la figure du mort, et les flammes du bûcher funéraire consumèrent les restes du héros illustre et avec eux les traces du crime.

L'histoire de Rome présente beaucoup d'hommes d'un plus grand génie que Scipion Émilien, mais aucun qui l'ait égalé en pureté morale, en absence complète d'égoïsme politique, en amour généreux de son pays, et aucun peut-être ne reçut de la destinée un rôle plus tragique. Avec les meilleures intentions et des talents hors ligne, il fut condamné à voir la ruine de son pays se consommer devant ses yeux, et à réprimer en lui toute tentative de le sauver, parce qu'il voyait clairement qu'il ne ferait par là qu'aggraver le mal ; il fut condamné à la nécessité de sanctionner des attentats comme celui de Nasica, et en même temps de défendre le travail de la victime contre ses assassins. Il put dire cependant qu'il n'avait pas vécu en vain. Ce fut à lui, au moins autant qu'à l'auteur de la loi Sempronia, que le corps des citoyens romains dut une augmentation de près de quatre-vingt mille nouvelles attributions territoriales: ce fut lui aussi qui mit fin à la distribution des domaines, quand cette mesure eut produit tout le bien qu'on en pouvait attendre. C'était encore une question entre les hommes bien intentionnés, de savoir s'il était temps d'y renoncer; mais ce qui semble prouver que Scipion avait raison au fond, c'est que

Caius Gracchus ne reprit pas la distribution des propriétés dont le partage n'avait pas été opéré en vertu de la loi de son frère. Les deux mesures furent arrachées aux partis : la première à l'aristocratie, la seconde aux amis de la réforme ; l'auteur de la seconde la paya de sa vie. Il eut à combattre sur plus d'un champ de bataille et retourna à Rome sans blessure, pour y périr de la main d'un assassin : mais dans l'obscurité de sa chambre, il ne mourut pas moins pour Rome que s'il était tombé devant les murs de Carthage.

Agitation démocratique sous Carbon et Flaccus. — La distribution des terres était terminée ; la révolution continua. Le parti révolutionnaire, qui trouvait dans la commission du partage un gouvernement organisé, avait même, pendant la vie de Scipion, commencé des escarmouches avec le parti du gouvernement. Carbon, en particulier, l'un des orateurs les plus remarquables de l'époque, avait, comme tribun du peuple, causé en 623 (131) beaucoup de trouble dans le sénat, il avait exercé le vote par scrutin dans les assemblées des citoyens à un point inusité, et avait même fait la proposition significative de laisser aux tribuns du peuple le droit de se représenter comme candidats à la même charge l'année suivante, écartant ainsi l'obstacle qui avait arrêté Tiberius Gracchus. Le plan ne réussit pas par suite de l'opposition de Scipion ; la loi passa, mais quelques années plus tard, après sa mort, sans doute. Le but du parti fut cependant de rétablir l'action de la commission du partage, qui avait été suspendue en pratique ; les chefs parlaient sérieusement d'écarter les obstacles qu'on rencontrait du côté des alliés italiotes, en leur conférant le droit de cité ; l'agitation prit dès lors cette direction. Pour la combattre, le sénat fit

proposer en 628 (126), par le tribun du peuple Marcus Junius Pennus, le renvoi de la capitale de tous ceux qui n'étaient pas citoyens romains, et, en dépit de la résistance des démocrates, particulièrement de Caius Gracchus et de l'agitation que cette odieuse mesure causa dans les communautés latines, la loi fut votée. Marcus Fulvius Flaccus, consul l'année suivante, 629 (125), répondit en proposant que tout allié pût demander le droit de cité romaine, et qu'il fût décidé sur cette demande dans les comices ; mais il ne fut pas soutenu. Carbon avait, pendant ce temps-là, changé de couleur, et était devenu un aristocrate zélé : Caius Gracchus était alors comme questeur en Sardaigne. Le projet fut écarté par la résistance non du sénat seulement, mais des citoyens qui avaient de la répugnance à laisser s'étendre leurs privilèges. Flaccus quitta Rome pour prendre le commandement suprême contre les Celtes : par ses conquêtes transalpines, il prépara le chemin des grandes entreprises de la démocratie, et trouva en même temps le moyen d'éviter la difficulté d'avoir à porter les armes contre des alliés exaltés par lui-même.

Destruction de Fregelles. — Fregelles, située sur les confins du Latium et de la Campanie, au principal passage du Liris, au milieu d'un large et fertile territoire, était peut-être à cette époque la seconde ville d'Italie, et c'est elle qui portait généralement la parole pour toutes les colonies latines. Elle déclara la guerre à Rome, par suite du rejet de la proposition faite par Flaccus : ce fut la première occasion, dans l'espace de cent cinquante ans, dans laquelle eut lieu une insurrection qui ne fut pas fomentée par des puissances étrangères en Italie, contre l'hégémonie romaine. Mais, dans cette occasion, l'émeute s'éteignit avant d'avoir atteint les autres villes. Ce ne fut pas

seulement par la supériorité des armes romaines, mais par la trahison d'un habitant de Fregelles, Quintus Numitorius Pullus, que le préteur Lucius Opimius se rendit rapidement maître de la cité révoltée, dont les murailles furent démolies, qui perdit son droit municipal et qui fut changée comme Capoue en un village. La colonie de Fabrateria fut fondée sur une partie de son territoire en 630 ; le reste de l'ancienne cité elle-même fut partagé entre les communautés environnantes. Cette punition rapide et effrayante alarma les alliés, et d'interminables procès de haute trahison furent poursuivis non seulement contre les Fregellans, mais contre les meneurs du parti populaire à Rome, qui furent naturellement regardés par l'aristocratie comme complices de l'insurrection. Pendant ce temps-là, Caius Gracchus reparut à Rome. L'aristocratie avait essayé de retenir en Sardaigne l'homme qu'elle redoutait, en ne le relevant pas comme d'ordinaire de ses fonctions, et lorsqu'il revint malgré cela, elle le poursuivit comme complice de la révolte de Fregelles 629-630 (125-124). Mais les citoyens l'acquittèrent, et alors il jeta le gant à ses ennemis, se présenta aux élections des tribuns, et fut nommé à cette charge l'an 631 (123), dans une assemblée d'élection exceptionnellement nombreuse. La guerre était donc déclarée. Le parti démocratique, encore pauvre en chefs habiles, était resté par nécessité sans chef pendant neuf ans ; maintenant la trêve était terminée, et ils étaient cette fois menés par un homme qui, avec plus d'honnêteté que Carbon et plus de talent que Flaccus, était sous tous les rapports appelé au commandement.

Caius Gracchus. — Caius Gracchus, 601-633 (159-121), était fort différent de son frère plus âgé que lui de neuf ans. Comme lui, il n'avait pas de goût pour

les plaisirs et les choses vulgaires ; il était très instruit et excellent soldat ; il avait servi avec distinction devant Numance sous son beau-frère, et depuis, en Sardaigne ; mais en talent, en caractère, et surtout en passion, il était fort supérieur à Tiberius.

La netteté d'esprit et le calme que ce jeune homme déploya au milieu des travaux variés que nécessitait la mise à exécution pratique de ses nombreuses lois, sont une preuve de sa capacité d'homme d'État, et le dévoûment illimité qu'il inspira à ses amis, prouve le caractère attachant de cette noble nature. L'éducation de la souffrance et sa réserve forcée pendant les neuf dernières années, augmentèrent son énergie de volonté et d'action ; l'indignation, réprimée dans les profondeurs de son âme, n'éclata avec une ardente ferveur que contre le parti qui avait troublé le pays et massacré son frère. Cette passion féconde avait fait de lui le premier orateur que Rome eût encore entendu ; et, si elle ne l'eût pas rendu tel, nous aurions pu le placer au nombre des premiers hommes d'État de tous les temps. Parmi les rares fragments de discours que nous possédons de lui, plusieurs, même dans leur état actuel, font une vive impression, et on comprend bien que celui qui les entendit, ou même les lut, fut entraîné par le torrent impétueux de son éloquence. Cependant, quoique maître de sa parole, il l'était rarement de sa colère, en sorte que souvent le brillant orateur devenait confus et inintelligible. C'est la véritable image de sa conduite et de ses souffrances dans sa vie politique. Dans la nature de Caius il n'y a pas cette veine de bonté un peu sentimentale, mais bornée et confuse, qu'on remarquait dans son frère, qui aurait voulu changer l'opinion d'un adversaire par des supplications et des prières : complétement et fermement résolu, il entra dans la carrière des révolutions, et

voulut se venger. « A moi aussi, lui écrivait sa mere, rien ne paraît plus beau et plus glorieux que de se venger d'un ennemi, quand on peut le faire sans causer la ruine de son pays. Mais si cela n'est pas possible, mieux vaut mille fois que nos ennemis demeurent en paix, et que notre pays ne soit pas perdu. » Cornélie connaissait son fils ; sa croyance était tout opposée. Il voulait tirer vengeance d'un mauvais gouvernement, vengeance à tout prix ; il fallait que lui ou la république périssent. Le pressentiment que la destinée l'emporterait comme son frère le porta à se hâter, comme un homme mortellement blessé. La mère avait de plus nobles sentiments, mais le fils, avec sa nature irritée, animé par des passions vraiment italiennes, en un mot, a excité dans la postérité plus de pitié que de blâme, et la postérité a eu raison.

Changements dans la constitution proposés par Caius. — Tiberius Gracchus ne s'était présenté devant les citoyens qu'avec des mesures administratives. Ce que Caius apportait, au milieu d'une série de projets divers, n'était rien de moins qu'une constitution entièrement nouvelle, dont la pierre angulaire était l'innovation antérieurement introduite, par laquelle un tribun pouvait solliciter sa réélection. Tandis que cette démarche donnait au chef du peuple la possibilité de se faire une situation durable et protectrice, elle tendait aussi à lui donner la puissance matérielle, c'est-à-dire à attacher à lui la multitude de la capitale ; car on ne pouvait guère compter sur la population des campagnes, qui ne venait à la ville que de temps à autre. Ce but fut atteint par les distributions de blé dans la capitale.

Distribution de blé. — Souvent déjà le blé

provenant des dîmes des provinces avait été distribué aux citoyens à un prix nominal. Gracchus fit décréter que tout citoyen qui se présenterait lui-même, dans la capitale, recevrait tous les mois une quantité déterminée, probablement cinq *modii*, du magasin public, le « modius » étant donné à 6 as 1/3 (30 centimes), c'est-à-dire à moins de la moitié du prix moyen : les magasins à blé furent agrandis, dans ce but, par la construction de la nouvelle halle Sempronia. Cette distribution, qui excluait, en conséquence, les citoyens qui vivaient hors de la capitale, avait pour but d'amener le prolétariat de Rome, qui, jusque-là, avait été dans la dépendance de l'aristocratie, dans les mains des chefs du parti du mouvement, et de donner ainsi au nouveau maître de l'État une garde du corps et une majorité solide dans les comices.

Changement dans l'ordre du vote. — Pour plus de sécurité, sous ce dernier rapport, l'ordre du vote encore subsistant dans les *comitia centuriata*, et suivant lequel les cinq classes propriétaires de chaque tribu donnaient leurs votes l'une après l'autre, fut supprimé ; au lieu de cela, toutes les centuries devaient voter, à l'avenir, l'une après l'autre, dans un ordre qui devait être décidé, dans chaque occasion, par le sort. Tandis que ces ordonnances avaient principalement pour but de gagner au nouveau chef au moyen du prolétariat de la cité, un contrôle complet sur le jeu des comices et de procurer, en cas de besoin, le moyen de frapper de terreur le sénat et les magistrats, le législateur se mit immédiatement à chercher avec ardeur et énergie le redressement des abus sociaux. Il est vrai que la question du domaine italique était à peu près vidée. La loi agraire de Tiberius et même la commission de partage continuaient d'exister ; la loi

agraire présentée par Gracchus ne put ordonner rien de nouveau, si ce n'est le rétablissement entre les mains de la commission de la juridiction qu'elle avait perdue. L'objet de cette démarche était seulement de sauver le principe, et la distribution des terres, si elle fut reprise, ne le fut que d'une façon fort restreinte : cela est prouvé par le vote des citoyens, qui donne le même nombre pour les années 629 et 639 (125-115). Caius n'alla pas sans doute plus loin en ce sens, parce que la terre domaniale que son frère avait en vue, était, en somme, distribuée, et que la question relative aux domaines concédés aux Latins ne pouvait être reprise qu'en connexion avec la question si ardue de l'extension du droit de cité romaine. Les deux colonies peu importantes que Gracchus fonda en Italie, Minerva, à la place de l'ancienne Skylakion (Squillace), Neptunia, à la place de Tarente, ne furent pas établies sur les domaines occupés, mais sur des positions qui furent enlevées à leurs habitants, et, par conséquent, comme colonies romaines proprement dites, ce qui ne pouvait se faire par les attributions de terre de la commission. Une mesure beaucoup plus importante et plus riche en conséquences fut celle par laquelle Caius Gracchus trouva une amélioration du sort du prolétariat, dans les colonies transmarines de la république. Il envoya au loin, en avant de Carthage, six mille colons choisis, non pas exclusivement parmi les citoyens romains, mais aussi parmi les alliés italiotes, et donna à la nouvelle ville de Junonia le droit de colonie de citoyens romains La fondation était importante ; mais ce qui était plus important encore, c'était le principe d'émigation transmarine qu'elle établissait. Elle ouvrait pour le prolétariat italiote un exutoire permanent ; mais elle ébranla le principe de droit public, jusque-là en vigueur, par lequel l'Italie était regardée exclusive-

ment comme la terre gouvernante, et le territoire provincial comme la terre gouvernée.

Modifications de la loi pénale. — A ces mesures qui avaient un rapport immédiat avec la grande question du prolétariat, s'ajouta une série de décrets qui témoignaient de la tendance générale à introduire des principes plus doux et plus en harmonie avec l'esprit de cet âge que la sévérité surannée de la constitution existante. C'est à ce chef que se rapportent les modifications dans le système militaire. Quant à la durée du service, il n'y avait pas dans l'ancienne loi d'autre limite que celle par laquelle un citoyen ne pouvait être appelé au service avant l'âge de seize ans, et après celui de quarante-six ans. Lorsque, par suite de l'occupation de l'Espagne, le service commença à devenir permanent, on paraît avoir d'abord établi par une loi, que, quiconque aurait été en campagne pendant six ans consécutifs, pouvait être libéré, quoique cette libération ne le délivrât pas pour l'avenir. Plus tard, peut-être vers le commencement de ce siècle, s'établit la règle suivant laquelle un service de vingt ans dans l'infanterie ou de dix ans dans la cavalerie, exemptait, à l'avenir de tout autre service militaire. Gracchus renouvela la règle qui, suivant toute probabilité, était souvent violée, et selon laquelle un citoyen ne devait pas être enrôlé avant le commencement de sa dix-septième année; et sans doute aussi restreignit le nombre de campagnes exigé pour l'exemption complète du service militaire. En outre, l'habillement des soldats, dont la valeur avait été jusqu'alors prise sur leur solde, leur fut désormais fourni gratuitement par l'Etat.

A ce chef appartient, de plus, la tendance qui se manifeste souvent dans la législation des Gracques,

et qui consiste sinon à abolir, au moins à restreindro la peine capitale plus qu'on ne l'avait fait jusque-là ; cette tendance se manifesta dans bien des circonstances, même dans la juridiction militaire. Depuis le commencement même de la république, le magistrat avait perdu le droit d'infliger une punition capitale aux citoyens sans consulter la communauté, sauf sous la loi martiale. Comme ce droit d'appel de la part du citoyen, apparaît, peu après la période des Gracques, comme s'exerçant même dans les camps, et que le droit du général d'infliger une punition capitale paraît restreint aux alliés et aux sujets, la source du changement doit être probablement cherchée dans la loi de Caius Gracchus de *Provocatione*. Le droit appartenant à la communauté d'infliger ou plutôt de confirmer une sentence de mort était de plus, indirectement mais essentiellement, limité par ce fait, que Gracchus enleva aux citoyens la connaissance de ces délits publics, qui donnaient très-fréquemment lieu à des sentences capitales, l'emprisonnement et le meurtre, et la confia à des commissions judiciaires permanentes ; celles-ci ne pouvaient pas, comme les tribunaux du peuple, être dissoutes par l'intervention d'un tribun, et non-seulement on ne pouvait pas appeler au peuple de leurs sentences, mais même les faire annuler par la communauté, comme il arrivait pour la vieille institution du jury civil. Dans les tribunaux de citoyens, la règle avait été pendant longtemps, surtout dans les procès strictement politique, que l'accusé restât en liberté pendant son jugement, et pût, en renonçant à son droit de citoyen, échapper au châtiment et sauver sa vie, sa liberté et même sa propriété, autant bien entendu qu'il n'y avait pas contre lui de partie civile. L'arrestation préventive et l'exécution complète de la sentence demeuraient, dans ces cas, au moins légale-

ment possibles, et étaient même souvent mises à exécution contre des nobles. Mais Lucius Hostilius Tubulus, préteur en 612 (142), qui avait été poursuivi pour crime capital, ne put obtenir le privilége de l'exil, et fut arrêté et exécuté. D'autre part, les commissions judiciaires, qui étaient nées d'une réforme civile, ne pouvaient pas légalement toucher à la liberté et à la vie du citoyen, mais tout au plus prononcer contre lui la sentence d'exil ; ce qui avait été jusque-là une commutation de peine, accordée au coupable, devint alors une pénalité formelle. Cependant, cet exil, qui fut involontaire ou volontaire, laissait à la personne bannie sa propriété, autant qu'elle n'était pas épuisée pour satisfaire aux réclamations des dommages-intérêts et des amendes.

Enfin, pour ce qui concerne les dettes, Caius Gracchus ne fit aucun changement. Mais des autorités très-respectables affirment qu'il avait fait espérer aux débiteurs une réduction ou un soulagement. Si cela est vrai, ces réformes auraient compté comme des réformes d'un caractère radical.

Progrès de l'ordre des chevaliers. — Tandis que Gracchus s'appuyait sur la multitude, qui recevait en attendant de lui une amélioration matérielle de sa situation, il travaillait avec une égale énergie à la ruine de l'aristocratie. Voyant clairement combien était incertain le pouvoir du chef de l'État s'il était basé uniquement sur le prolétariat, il s'appliqua avant tout à diviser l'aristocratie, et à en mettre une partie dans ses intérêts. Les éléments d'une semblable rupture existaient déjà. L'aristocratie de richesse, qui s'était levée comme un seul homme contre Tiberius Gracchus, consistait, en fait, en deux corps essentiellement dissemblables, qui pouvaient en une certaine mesure être comparés à la pairie et à la *gentry* an-

glaise. L'un embrassant le cercle restreint des familles sénatoriales qui se tenaient à l'écart de la spéculation directe, et qui plaçaient leurs immenses capitaux en partie dans la propriété foncière, en partie dans de grandes compagnies dont ils étaient membres sans activité. L'ensemble de la seconde classe était composé de spéculateurs qui, comme directeurs de ces compagnies pour leur propre compte, s'occupaient des transactions mercantiles et monétaires dans toutes les dépendances de la puissance romaine. Nous avons déjà montré comment cette dernière classe, particulièrement dans le cours du dernier siècle, prit place à côté de l'aristocratie sénatoriale, et comment l'exclusion légale des sénateurs de toute spéculation mercantile par la loi Claudia, votée à la suggestion de Gaius Flaminius, protecteur de Gracchus, avait tracé une ligne de démarcation entre les sénateurs et les hommes de commerce et d'argent. Dans l'époque présente, l'aristocratie mercantile commença, sous le nom « d'ordre équestre, » à exercer une influence décisive sur les affaires politiques. Cette appellation, qui appartenait primitivement à la cavalerie des citoyens, fut transférée graduellement, au moins dans l'usage ordinaire, à tous ceux qui, possesseurs d'une propriété d'au moins 400,000 sesterces, pouvaient servir dans la cavalerie ; elle comprenait par conséquent toute la société noble sénatoriale et non sénatoriale de Rome. Mais peu avant le temps de Caius Gracchus, la loi ayant déclaré la dignité sénatoriale incompatible avec le service dans la cavalerie, les sénateurs furent distingués de ceux qui pouvaient servir dans ce corps ; en conséquence l'ordre équestre, pris dans son ensemble, pouvait être considéré comme réprésentant l'aristocratie des spéculateurs, en opposition avec le sénat. Néanmoins les membres de familles sénatoriales qui n'étaient

pas entrés dans le sénat, surtout les membres jeunes, ne cessaient pas de servir dans la cavalerie, et par conséquent de porter le même nom, et en fait la cavalerie civique proprement dite, c'est-à-dire les dix-huit centuries équestres, par suite de sa formation par les censeurs, continua à être recrutée principalement dans la jeune aristocratie sénatoriale.

Cet ordre des chevaliers, c'est-à-dire en somme les riches marchands, entra rudement en contact avec le sénat. Il y avait une antipathie naturelle entre les aristocrates nobles et les hommes dont la fortune avait fait le rang. Les seigneurs de la classe gouvernante, surtout la meilleure partie d'entre eux, se tinrent à l'écart des spéculations, comme les hommes dévoués aux intérêts matériels étaient indifférents aux questions politiques et aux haines de coterie. Les deux classes étaient entrées en collision, particulièrement dans les provinces ; car, quoique en général les provinciaux eussent bien plus de raisons que les capitalistes romains de se plaindre de la partialité des magistrats, les maîtres du sénat ne condescendaient pas à prêter la main, autant qu'on l'aurait désiré, à la cupidité et à l'injustice des hommes d'argent aux dépens des sujets. En dépit de leur accord pour lutter contre un ennemi commun, comme Tiberius Gracchus, il y avait un fossé profond entre l'aristocratie de noblesse et l'aristocratie d'argent ; et Caius, plus adroit que son frère, l'élargit encore jusqu'à ce que leur alliance fût brisée, et que la classe des hommes d'argent se déclarât pour lui.

Insignes des chevaliers. — Il n'est pas certain, mais il n'est pas improbable non plus, que les privilèges extérieurs par lesquels les hommes de l'ordre équestre se distinguaient de la multitude, l'anneau d'argent au lieu de l'anneau ordinaire en cuivre ou en

fer et la place particulière aux fêtes du peuple, aient été conférés pour la première fois aux chevaliers par Tiberius Gracchus ? En tous cas ces honneurs apparurent pour la première fois à cette époque, et comme l'extension de ces privilèges, longtemps exclusivement sénatoriaux, à l'ordre équestre qu'ils mettaient en vue, était tout à fait du goût de Gracchus, c'était aussi son but d'imprimer aux chevaliers le caractère d'un ordre également fermé et privilégié, intermédiaire entre l'aristocratie sénatoriale et le gros de la multitude ; et ce même but fut atteint plus sûrement par ces insignes distinctifs peu importants en eux-mêmes, et dont quelques chevaliers voulurent peut-être ne pas se prévaloir, que par bien des ordonnances d'une importance intrinsèque plus convenable. Mais le parti des intérêts matériels, quoiqu'il ne dédaignât en aucune façon ces honneurs, ne se laissa pas gagner si facilement. Gracchus espérait bien qu'il se donnerait au plus offrant, mais il fallait que l'offre en valût la peine, et il lui offrit les revenus de l'Asie et les cours du jury.

Taxes de l'Asie. — Le système romain, sous lequel les taxes indirectes et les revenus des domaines étaient levés au moyen d'agents intermédiaires, procurait déjà à la classe des capitalistes romains les plus grands avantages aux dépens des contribuables. Mais les taxes directes consistaient soit, comme dans beaucoup de provinces, en sommes fixes payables par la communauté, ou, comme en Sicile et en Sardaigne, en dîmes, dont la levée était affermée partout par les provinces elles-mêmes. Le premier système excluait l'intervention des capitalistes romains, le second permettait aux riches provinciaux en général, et même aux communautés tributaires, de louer elles-mêmes les dîmes des terres, et par là d'éloigner en

secret les intermédiaires romains. Lorsque six années auparavant, la province était échue aux Romains, le sénat l'avait organisée conformément au premier système. Caius Gracchus détruisit cette organisation, et non-seulement il chargea la province, qui jusque-là avait été presque libre d'impôts, des taxes indirectes et directes les plus criardes, particulièrement la taxe foncière, mais il décréta encore que ces taxes seraient affermées par adjudication totale et à Rome, règlement qui excluait les provinciaux, et qui donna naissance dans la classe des intermédiaires, pour les dîmes, les tributs et les impôts d'Asie, à une association de capitalistes d'une force colossale. Une indication significative du plan imaginé par Gracchus pour faire un ordre de capitalistes indépendant du sénat, ce fut l'ordonnance suivant laquelle l'exception entière ou partielle de l'impôt stipulé ne devait plus être accordé par le Sénat, mais, dans des circonstances définies, être fixé par une loi.

Cours de jury. — Tandis que s'ouvrait ainsi une mine d'or pour la classe mercantile, et que les membres de la nouvelle association constituaient une grande puissance financière, menaçante pour le gouvernement, un « sénat de marchands, » Gracchus leur assignait en même temps une sphère définie d'action par les cours du jury. Le champ de la procédure criminelle qui, par droit, appartenait aux citoyens, avait été, dès l'organisation, très-étroit, et fut, comme nous l'avons déjà observé, rétréci par Gracchus. La plupart des procès, tant ceux qui avaient rapport aux crimes publics que ceux qui concernaient les causes civiles, étaient décidés ou par des jurés isolés, ou par des commissions soit permanentes, soit extraordinaires. Jusque-là les unes et les autres avaient été prises exclusivement dans le sénat ; Grac-

chus transféra les fonctions des jurés dans les procès strictement civils, comme pour les commissions permanentes et temporaires, à l'ordre équestre, et fit faire tous les ans une nouvelle liste de jurés formée, comme les centuries de chevaliers, de personnes appartenant à l'ordre équestre, et excluant directement les sénateurs et les jeunes gens des familles sénatoriales, par la fixation d'une certaine limite d'âge. Il est à présumer que le choix des jurés tombait principalement sur les hommes qui jouaient le rôle principal dans les grandes associations mercantiles, particulièrement ceux qui affermaient les revenus d'Asie ou d'autres contrées, précisément parce que ceux-ci avaient un grand intérêt à siéger dans ces cours ; et si les listes de juges et les sociétés de publicains coïncidaient ainsi, nous comprenons qu'elle importance dut prendre un contre-sénat ainsi constitué. L'effet principal fut que, tandis qu'il n'y avait eu jusque-là que deux autorités dans l'État, le gouvernement qui administrait et contrôlait, et les citoyens qui légiféraient, et que la justice était partagée entre ces deux pouvoirs, désormais l'aristocratie financière fut unie en une classe compacte et privilégiée, sur la base solide des intérêts matériels, et, de plus, comme pouvoir judiciaire et contrôlant, elle prit une place presque égale à celle de l'aristocratie gouvernante. Ce fut alors que toutes les vieilles antipathies des marchands contre la noblesse se traduisirent en faits dans les sentences des jurés ; les sénateurs purent s'attendre surtout à une décision qui mettait leur existence civile à la merci, non de leurs pairs, mais de grands marchands et de banquiers, lorsque les gouverneurs de province furent appelés à rendre compte. Les haines qui existaient entre les capitalistes romains et les gouverneurs furent transportées de l'administration provinciale sur le champ dangereux de ces

procès de comptabilité. Non-seulement l'aristocratie des riches fut divisée, mais elle eut soin que cette division trouvât sans cesse un aliment nouveau et une expression facile.

Le régime monarchique remplace le gouvernement sénatorial. — Avec ses armes ainsi préparées, le prolétariat et l'ordre des marchands, Gracchus se mit à son œuvre principale, le renversement de l'aristocratie gouvernante. La ruine du sénat était menacée d'une part, par les nouveautés législatives qui lui enlevaient sa compétence essentielle, d'autre part, par des mesures d'une compétence plus personnelle et plus transitoire, qui devaient anéantir l'aristocratie. Gracchus fit l'un et l'autre. Le gouvernement avait été jusque-là exclusivement entre les mains du Sénat ; Gracchus lui enleva son autorité, d'une part, en faisant décider les questions administratives les plus importantes par les comices, c'est-à-dire, en fait, par l'autorité des tribuns, d'autre part, en restreignant dans les affaires courantes la compétence du sénat, enfin, en attirant à lui les affaires en nombre considérable. Les mesures de la première sorte ont été mentionnées déjà ; le nouveau maître de l'État disposa, sans consulter le sénat, de la caisse de l'État, en chargeant les finances publiques d'un poids durable et écrasant par l'institution des distributions publiques ; des domaines, en faisant décréter des colonies, non, comme jusqu'alors par le sénat, mais par le peuple ; du gouvernement des provinces, en faisant modifier, par décret du peuple, l'organisation financière donnée par le sénat à la province d'Asie, et en y substituant quelque chose de complétement différent. On n'enleva pas au sénat une de ses prérogatives les plus importantes dans les affaires courantes, la fixation arbitraire des fonctions pour les

deux consuls en toute circonstance ; mais la pression exercée jusque-là de cette manière sur les magistrats supérieurs fut neutralisée, en ce que le sénat eut désormais à déterminer ces fonctions avant que les consuls fussent élus. Gracchus concentra, avec une remarquable activité, dans ses propres mains, les fonctions les plus variées et les plus compliquées du gouvernement ; il surveilla lui-même les distributions de blé, choisit les jurés, fonda les colonies, quoique la magistrature ne lui permît pas légalement de sortir de la ville, construisit les grands chemins, et conclut les marchés de construction, conduisit les discussions du sénat, arrangea les élections consulaires, enfin, il accoutuma le peuple à voir un seul homme dominer toutes choses, et rejeta dans l'ombre la molle et impuissante administration du sénat, par la vigueur et la dextérité de son propre gouvernement.

Gracchus attaqua la juridiction du Sénat avec plus d'énergie encore que son administration. Il écarta, nous l'avons déjà dit, les sénateurs de leurs fonctions judiciaires ordinaires ; il en fut de même pour la juridiction que le sénat s'attribuait, dans des cas exceptionnels, comme cour suprême. Il défendit, sous peine d'une punition sévère, apparemment dans la nouvelle loi sur la provocation, l'établissement de commissions extraordinaires par le Sénat pour les crimes de haute trahison, comme celle qui, après le meurtre de son frère, avait été établie pour juger ses partisans. L'effet de ces mesures fut que le sénat perdit tout contrôle, et ne garda des fonctions du gouvernement que ce que le chef de l'État voulut bien lui en laisser. Mais ces mesures organiques ne suffisaient pas ; l'aristocratie gouvernante du moment fut directement attaquée. C'était un pur acte de vengeance, qui donnait un effet rétroactif à la loi que nous venons de mentionner, et qui obligeait Publius Popilius, l'aristo-

crate qui, depuis la mort de Nasica, était le plus détesté de tous les démocrates, à quitter Rome. Il est remarquable que cette proposition ne fut votée que par dix-huit votants contre dix-sept dans l'assemblée des tribus, ce qui prouve combien l'aristocratie avait encore d'influence sur la multitude, au moins dans les questions d'intérêt personnel. Un décret semblable, mais beaucoup moins justifiable, la proposition personnellement dirigée contre Marcus Octavius, et suivant laquelle celui qui avait été destitué par un décret du peuple ne pouvait plus désormais remplir aucun emploi, avait été rappelé par Gracchus, à la prière de sa mère ; il s'épargna ainsi la honte de se rire de la justice en légalisant une violation notoire de la constitution, et en tirant une basse vengeance d'un homme d'honneur qui n'avait jamais prononcé une parole de colère contre Tibérius, et qui n'avait agi que constitutionnellement et en croyant faire son devoir. Mais une mesure bien plus importante que celle-là était le dessein qui ne fut peut-être pas exécuté, de renforcer le sénat de 300 nouveaux membres, c'est-à-dire la moitié, et de faire élire ces nouveaux sénateurs par les comices parmi les membres de l'ordre équestre, création de pairs sur une large échelle, et qui devait placer le sénat dans la plus complète dépendance de chef du l'État.

Caractère de la constitution de Caius Gracchus. — Telle fut la constitution que Caius Gracchus voulut donner à Rome, et elle fut, en majeure partie, mise à exécution pendant les deux années de son tribunat 631-632 (123-122), sans rencontrer, paraît-il, une véritable résistance et sans être obligé à employer la force pour arriver à son but. On ne saurait dire dans quel ordre ces mesures furent exécutées, en voyant les récits fragmentaires que nous

avons, et nous ne pouvons guère répondre aux nombreuses questions qu'elles soulèvent. Mais il ne semble pas que, dans ce qui nous manque, se trouvent les éléments d'une importance capitale ; car pour ce qui regarde les questions principales, nous avons des renseignements entièrement dignes de foi, et Caius ne fut nullement, comme son frère, poussé en avant par le courant des événements, mais avait évidemment un plan large et étudié, dont la substance fut incorporée dans une série de lois spéciales.

La constitution Sempronienne montre évidemment à qui veut et sait l'observer, que Caius Gracchus ne voulut nullement, comme d'honnêtes esprits l'ont supposé dans l'ancien temps et le nouveau, replacer la république romaine sur une nouvelle base démocratique, mais qu'il fallut au contraire l'abolir, et la remplacer par une tyrannie, c'est-à-dire, en langage moderne, par une monarchie non pas féodale ou théocratique, mais napoléonienne et absolue, sous la forme d'une magistrature à vie par réélection régulière, et rendre absolu par un gouverement complet des comices souverains pour la forme, un tribunat à vie et illimité.

En fait, si Gracchus, comme ses paroles et surtout ses actes le prouvaient, visait au renversement du gouvernement du sénat, quelle organisation pouvait être possible, après le renversement du gouvernement aristocratique, dans une république qui avait déposé les assemblées collectives et ne connaissait pas le parlementarisme ? Des rêveurs, tels que ses prédécesseurs, et des songe-creux comme on en vit plus tard, pouvaient mettre cela en question ; mais Caius Gracchus était un homme d'État, et quoique nous ne connaissions pas la forme que ce grand homme voulait donner à son avenir, il savait sans doute ce qu'il faisait. Mais tandis qu'il est difficile de ne pas croire

à son intention d'usurper le pouvoir monarchique, ceux qui regardent de près l'ensemble des circonstances lui en feront difficilement un crime. Une monarchie absolue est un grand malheur pour une nation, mais c'est un moins grand malheur qu'une oligarchie absolue ; et l'histoire ne peut condamner un homme qui donne à une nation une moindre souffrance pour une pire, surtout lorsque cet homme a une nature aussi sérieuse et éloignée du vulgaire que celle de Caius Gracchus. On ne doit pas néanmoins oublier que toute sa législation est pénétrée de la façon la plus pernicieuse de tendances contraires, en sorte que, d'une part, elle visait au bien public, et de l'autre elle servait les vues personnelles et en fait les vues de vengeance de son auteur. Gracchus essaya sérieusement de trouver un remède aux maux sociaux, et d'arrêter l'extension du paupérisme ; cependant il suscita en même temps un prolétariat de la rue par des distributions de blé, qui devaient être et devinrent en fait une prime à la populace paresseuse et affamée de la ville. Gracchus censura dans les termes les plus amers la vénalité du sénat, et traita en particulier avec une sévérité implacable et juste le trafic scandaleux que Manius Aquillius avait fait avec les provinces d'Asie Mineure ; cependant ce fut par les efforts du même homme que la populace souveraine de la capitale fut nourrie au retour de son office gouvernemental par l'ensemble des sujets. Gracchus désapprouvait ouvertement la spoliation honteuse des provinces, et non-seulement il dirigea des poursuites salutaires dans des cas particuliers, mais il fit abolir les cours sénatoriales manifestement insuffisantes, contre lesquelles Scipion Émilien lui-même avait usé toute son influence, pour faire punir les criminels. Cependant, dans le même temps, en instituant des cours composées de marchands, il livra les provinciaux pieds

et poings liés au parti des intérêts matériels, et par suite à un despotisme encore moins scrupuleux que celui de l'aristocratie ; il introduisit en Asie une taxation, en comparaison de laquelle le mode de taxation établi sur le modèle carthaginois en Sicile pouvait passer pour doux et humain. Ce furent deux mesures auxquelles il fut amené par le besoin qu'il avait du parti des gens d'argent, et d'autre part par la nécessité d'entretenir les distributions de grains et les autres fardeaux qu'il avait imposés aux finances de l'État. Gracchus désirait sans doute une administration ferme comme le prouvent de nombreuses ordonnances fort judicieuses ; cependant son nouveau système de gouvernement repose sur un cercle toujours croissant d'usurpations qui ne furent légalisées que pour la forme ; il mit en plein désordre le système judiciaire que tout État bien ordonné aurait essayé de placer, sinon au-dessus, au moins à l'écart des partis. Certainement le blâme de ces tendances opposées dans Caius Gracchus tombe en grande partie plus sur la situation que sur l'homme. Sur les confins de la tyrannie, il rencontra le fatal dilemme, moral et politique, par lequel un homme a à se maintenir, pourrions-nous dire, comme un capitaine de brigands, et d'autre part à gouverner l'État comme son premier citoyen, dilemme auquel Périclès, César et Napoléon ont eu aussi à faire de dangereux sacrifices. Mais la conduite de Caius Gracchus ne s'explique pas tout entière par cette nécessité ; avec ce sentiment brûlait dans son âme une passion violente, ce désir de la vengeance qui, prévoyant sa propre destruction, se hâte de mettre le feu à la maison de son ennemi. Il a exprimé lui-même ce qu'il pensait de l'institution des jurés et de semblables mesures destinées à diviser l'aristocratie : il les appelait des glaives, jetés par lui sur le forum, pour que les citoyens, c'est-à-dire les

nobles, s'en servissent les uns contre les autres. C'était une mauvaise politique; non-seulement la révolution de cent ans, qui date de lui, si elle est l'œuvre d'un seul homme, est l'œuvre de Caius Gracchus, mais il a été le véritable fondateur de ce terrible prolétariat civique, flatté et payé par les classes supérieures, qui, par son aggrégation dans la capitale, conséquence nécessaire des distributions de blé, fut à la fois complétement démoralisé et enlevé au sentiment de sa puissance, et qui, avec des prétentions quelquefois stupides, quelquefois lâches, et ses grands mots de souveraineté du peuple, pesa comme une montagne sur la république romaine pendant cinq cents ans, et ne périt qu'avec elle. Il n'y a peut-être pas une idée féconde de la monarchie romaine qui ne puisse être rapportée à Caius Gracchus. De lui vint la maxime étrangère à l'ancien droit public, que tout le territoire et les biens des communautés sujettes devaient être considérés comme la propriété particulière de l'État; maxime qui autorisait primitivement l'État à taxer cette propriété selon son bon plaisir comme en Asie, ou à l'employer en colonies comme en Afrique, et qui devint par la suite un principe fondamental de la loi sous l'empire. De lui vint la tactique adoptée par les démagogues et les tyrans, par laquelle, avec l'appui des intérêts matériels, ils triomphèrent de l'aristocratie gouvernementale, mais lentement et par suite de changements de constitutions, en substituant une administration sévère et judicieuse au gouvernement antérieur. C'est à lui qu'il faut en particulier rapporter les premiers pas vers une réconciliation de Rome et des provinces que devait accomplir la monarchie; la tentative de reconstruire Carthage détruite par la rivalité italique, et en général d'ouvrir la voie à l'émigration des Italiotes vers les provinces, forment les premiers anneaux de cette importante chaîne de bienfaits politiques. Le

bien et le mal, le bonheur et le malheur étaient si étroitement liés dans cet homme singulier et dans cette merveilleuse constellation politique, que l'histoire devrait, comme elle doit le faire souvent, suspendre son jugement.

La question des alliés. — Lorsque Gracchus eut complété dans son ensemble son nouveau plan de constitution, il mit la main à une dernière œuvre plus difficile. La question des alliés italiotes était encore en suspens. Comment les chefs du parti démocratique comptaient-ils la résoudre ? Nous l'avons suffisamment indiqué ; ils désiraient naturellement l'extension la plus large du droit de cité romaine, non-seulement pour pouvoir diviser les domaines occupés par les Latins, mais pour augmenter leur clientèle de la foule innombrable des nouveaux citoyens, pour s'emparer de plus en plus du fonctionnement des comices par une extension toujours croissante du corps électoral, et, surtout, pour faire cesser une distinction qui, depuis la chute de la constitution républicaine, perdait toute importance. Mais là ils se heurtèrent contre l'opposition de leur propre parti, et surtout de cette foule qui, ordinairement, donnait son consentement à ce qu'elle comprenait comme à ce qu'elle ne comprenait pas ; par la simple raison que ces gens regardaient le droit de cité romaine comme une action de compagnie qui leur donnait droit à une part de bénéfices directs et indirects fort sensibles, ils n'avaient aucun désir d'augmenter le nombre des actionnaires. Le rejet de la loi Fulvia, en 629 (125), et la révolte des Fregellans qui l'a suivit étaient des signes qui montraient à la fois l'entêtement égoïste de la fraction qui dominait les comices et l'impatience des alliés. Vers la fin de son second tribunat, 632 (122), Gracchus, probablement poussé en avant par les obli-

gations qu'il avait contractées à l'égard des alliés, fit une seconde tentative ; en commun avec Marcus Flaccus, qui, quoique consulaire, avait pris le tribunat pour faire passer la loi qu'il avait déjà présentée sans succès, il proposa de donner aux Latins le droit direct de cité, et, aux autres Italiotes, le droit jusqu'alors réservé aux Latins. Mais la proposition vint échouer devant l'opposition combinée du sénat et de la populace dominante ; quelle était la nature et la façon de combattre de cette coalition, nous le voyons clairement par le discours que prononça le consul Caius Fannius devant les citoyens contre la proposition, et dont nous possédons par hasard un fragment : « Pensez-vous donc, dit l'aristocrate, si vous partagez ce droit de cité avec les Latins, que vous trouverez à l'avenir, vous qui êtes là, devant moi, une place dans les assemblées du peuple ou dans ses jeux et ses divertissements : ne croyez-vous pas, au contraire, que ces gens-là rempliront toutes les places ? » Parmi les citoyens du cinquième siècle qui accordèrent un jour la franchise à tous les Latins, un pareil orateur eût peut-être été sifflé ; mais ceux du septième trouvèrent son argumentation singulièrement claire, et le prix de l'assignation des domaines latins, qui lui était offert par Gracchus, beaucoup trop bas. La circonstance même, que le sénat obtint la permission de renvoyer de la ville tous les non-citoyens avant le jour du vote décisif, montra le sort qui attendait la proposition, et, lorsque avant de voter, Lucius Drusus, collègue de Gracchus, mit son veto à la loi, le peuple reçut le veto de telle manière que Gracchus ne s'aventura pas à aller plus loin, et à préparer à Drusus le sort d'Octavius.

Chute de Gracchus. — Ce fut probablement ce succès qui enhardit le sénat à tenter de renverser le

démagogue victorieux. Les armes d'attaque étaient en substance les mêmes que celles dont Gracchus lui-même s'était servi. Le pouvoir de Gracchus reposait sur la classe mercantile et le prolétariat, surtout ce dernier qui jouait le rôle de l'armée dans le conflit où aucun des deux partis n'avait une réserve militaire. Il était clair que le sénat n'était pas assez puissant pour arracher aux marchands et au prolétariat leurs nouveaux priviléges; toute tentative pour attaquer les lois sur le blé, et la nouvelle organisation du jury, aurait amené, sous une forme plus ou moins rude ou civilisée, à une émeute dans la rue, devant laquelle le sénat était absolument sans défense. Mais il n'était pas moins clair que Gracchus lui-même et ces marchands et prolétaires n'étaient unis d'ensemble que par leurs intérêts mutuels, que les hommes des intérêts matériels étaient prêts à accepter leurs places, et la population son pain aussi bien de tout autre que de Tiberius Gracchus. Les institutions de Gracchus demeuraient pour le moment inébranlables, à l'exception d'une seule, sa propre domination. La faiblesse de cette dernière consistait en ce que dans la constitution de Gracchus, il n'y avait aucune relation de dépendance entre le chef et l'armée, et tandis que la nouvelle constitution possédait tous les éléments de vitalité, il lui en manquait un, l'alliance morale entre le chef et les soldats, sans laquelle tout le reste repose sur une base d'argile. Dans le rejet de la proposition pour admettre les Latins à la franchise, il avait été démontré avec une clarté évidente que la multitude votait non pour Gracchus, mais pour elle-même. L'aristocratie conçut le plan de livrer bataille sur son propre terrain à l'auteur des largesses de grains et des assignations de terres.

Concurrence de démagogie par le sénat.

La loi Livia. — Naturellement, le sénat offrit au prolétariat non-seulement les mêmes avantages que Gracchus lui avait déjà assurés en blé ou autrement, mais des avantages encore plus grands. Une commission du sénat autorisa le tribun du peuple Marcus Livius Drusus à remettre à ceux qui avaient reçu des terres d'après la loi de Gracchus la fin de location qui leur était imposé, et à déclarer que leur assignation serait propriété libre et transférable, et de plus à offrir au prolétariat, non pas des colonies transmarines, mais douze colonies italiques, chacune de trois mille colons, pour la fondation desquelles le peuple choisirait les hommes qui lui conviendraient. Drusus déclara seulement, pour faire contraste avec la politique de famille de Gracchus, qu'il ne voulait pas prendre part à cette honorable fonction. C'étaient les Latins qui avaient à supporter les charges de ce plan, car il ne paraît pas avoir existé en Italie d'autre terre domaniale que celle dont ils jouissaient. Nous trouvons plusieurs ordonnances de Drusus, telles que le règlement suivant lequel la punition du fouet ne devait être infligée qu'au soldat latin par l'officier latin qui le commandait, et non par l'officier romain. C'étaient autant d'indemnités accordées aux Latins pour les autres pertes. Le plan n'était pas très-raffiné. La tentative de rivalité était trop claire; l'essai de resserrer les liens qui existaient entre les nobles et le prolétariat par l'exercice commun de la tyrannie sur les Latins était trop évident; on se faisait trop naturellement cette question : dans quelle partie de la Péninsule, maintenant que les domaines avaient déjà été distribués en grande partie, et en admettant que tous les domaines assignés aux Latins étaient confisqués, trouverait-on le domaine nécessaire pour la formation de douze nouvelles, nombreuses et compactes communautés de citoyens? Enfin, la déclaration de

Drusus, qu'il ne voulait avoir rien à faire avec l'exécution de la loi, était d'une prudence si exagérée, que c'était presque le comble de l'absurdité. Mais cet appât ridicule était bien adapté au gibier stupide qu'on voulait attraper. Il y avait cette considération additionnelle et peut-être décisive, c'est que Gracchus, de l'influence personnelle de qui tout dépendait, établissait alors la colonie carthaginoise en Afrique, et que son lieutenant dans la capitale, Marcus Flaccus, jouait le jeu de ses adversaires par sa véhémence et son incapacité. Le peuple, en conséquence, ratifia la loi Livia avec autant de facilité que la loi Sempronia. Il paya son dernier bienfaiteur, selon la coutume, en frappant le premier, en refusant de le renommer lorsqu'il se présenta pour la troisième fois au tribunat en 633 (121); dans cette occasion cependant, on dit qu'il y avait eu des irrégularités commises par le tribun qui présidait l'élection, et qui avait été offensé par Gracchus. Le fondement de son despotisme s'écroulait ainsi sur lui. Un second coup l'atteignit aux élections consulaires, qui non-seulement furent hostiles à la démocratie, mais qui mirent à la tête de l'État Lucius Opimius, qui, comme préteur en 629 (125), avait conquis Fregelles, l'un des plus décidés et des moins scrupuleux chefs de parti strictement aristocratique, homme fermement résolu à se délivrer à la première occasion de son dangereux antagoniste.

Attaque contre la colonisation transmarine. Chute de Gracchus. — Cette occasion arriva bientôt. Le 10 décembre 632 (122) Gracchus cessa d'être tribun du peuple, et Opimius entra en fonction le 1er janvier 633 (121). La première attaque, comme on devait s'y attendre, fut dirigée contre la plus utile, mais la plus impopulaire mesure de Gracchus, la res-

tauration de Carthage ; tandis que jusqu'ici on n'avait opposé à l'établissement des colonies transmarines que les avantages plus considérables que présentaient les colonies italiques, on fit alors valoir contre elles des motifs d'un ordre différent ; on prétendit que les hyènes d'Afrique avaient déraciné les bornes nouvellement placées sur Carthage, et les prêtres romains consultés déclarèrent que ces signes et ces présages devaient avertir de ne point rebâtir sur un emplacement maudit par les dieux. Le sénat se trouva par là obligé en conscience de faire proposer une loi qui défendît la fondation de la colonie de Junonia. Gracchus qui, avec les autres hommes nommés pour l'établir, choisissait précisément alors les colons, parut le jour du vote au Capitole, où les citoyens étaient convoqués dans le dessein de faire rejeter la loi par ses adversaires. Il désirait éviter les actes de violence pour ne pas donner à ses ennemis le prétexte qu'ils cherchaient; mais il n'avait pu empêcher une grande partie de ses habitants, qui se souvenaient de la catastrophe de Tiberius et qui connaissaient bien les desseins de l'aristocratie, de paraître en armes, et dans l'exaltation immense qui s'éleva des deux côtés, il était difficile d'éviter les querelles.

Le consul Lucius Opimius offrit le sacrifice habituel au porche du temple du Capitole ; un de ceux qui assistaient à la cérémonie, Quintus Antullius, ayant à la main les entrailles de la victime, ordonna avec hauteur aux mauvais citoyens de quitter le porche, et semblait vouloir porter la main sur Caius lui-même : un partisan de Gracchus tira son épée et le tua. Il s'éleva alors un tumulte effroyable. Grachus essaya vainement de parler au peuple et d'écarter de lui la responsabilité de ce meurtre sacrilége ; il ne fit que fournir à ses antagonistes un nouveau prétexte d'accusation, attendu que, sans s'en apercevoir, dans

la confusion, il interrompit un tribun parlant au peuple, offense pour laquelle un statut oublié, porté dans le temps de la discussion entre les ordres, avait prescrit la plus sévère pénalité. Le consul Lucius Opimius prit ses mesures pour repousser par la force des armes l'insurrection qui tendait à renverser la constitution républicaine : c'est la signification qu'ils donnaient aux événements de ce jour. Il passa lui-même la nuit dans le temple de Castor, dans le Forum. Le lendemain de bonne heure le Capitole fut rempli d'archers crétois, le sénat et le Forum d'hommes du parti du gouvernement, c'est à dire des sénateurs et de la fraction des chevaliers qui étaient de leur parti, et qui, par l'ordre du consul, avaient tous paru en armes et accompagnés chacun de deux esclaves. Il ne manquait personne de l'aristocratie ; le vieux et vénérable Quintus Metellus lui-même, bien disposépour la réforme, vint avec son bouclier et son épée. Un officier d'habileté et d'expérience acquise dans les guerres d'Espagne, Decimus Brutus, reçut la mission de commander la force armée. Le sénat s'assembla dans le lieu de ses séances. Le cercueil qui renfermait le corps d'Antullius fut déposé devant ce lieu. Le sénat, comme par surprise, parut en masse à la porte pour voir le corps, et se retira ensuite pour aviser ce qu'il y avait à faire. Les chefs de la démocratie étaient allés du Capitole à leurs maisons; Marcus Flaccus avait passé la nuit à préparer la guerre des rues, tandis que Gracchus dédaignait de lutter avec la destinée. Le lendemain matin, lorsqu'ils apprirent les préparatifs faits par leurs adversaires, au Capitole et au Forum, ils se rendirent sur l'Aventin, la vieille citadelle du parti populaire dans les luttes entre les patriciens et les plébéiens. Gracchus s'y rendit silencieusement et sans armes ; Flaccus appela les esclaves aux armes et se retrancha dans le temple de Diane, tandis que son plus jeune fils, Quintus, se

rendit par son ordre au camp de l'ennemi, pour voir s'il était possible d'arriver à un compromis. Ce dernier revint avec la nouvelle que l'aristocratie demandait une soumission sans condition ; en même temps, il apporta pour Gracchus et Flaccus, un ordre de comparaître devant le sénat, pour y répondre de la violation de la majesté tributienne. Gracchus désirait se rendre à cet ordre ; mais Flaccus l'empêcha de le faire, et renouvela sa tentative d'amener un compromis. Lorsque, au lieu des deux chefs cités, le jeune Flaccus se présenta de nouveau seul, le consul déclara que leur refus de comparaître était le signal d'une insurrection ouverte contre le gouvernement ; il fit arrêter le messager et donna le signal de l'attaque de l'Aventin, tandis qu'en même temps il fit proclamer dans les rues que le gouvernement donnerait à celui qui lui apporterait les têtes de Gracchus et de Flaccus leur pesant d'or, et qu'il assurait d'une impunité complète ceux qui quitteraient l'Aventin avant le commencement du conflit. Les rangs s'éclaircirent bien vite sur l'Aventin. La vaillante noblesse, aidée des Crétois et des esclaves, enleva d'assaut la montagne mal défendue, et tua tout ce qu'elle trouva : deux cent cinquante personnes environ, généralement du rang le plus humble. Marcus Flaccus s'enfuit avec son fils aîné pour chercher un refuge ; il y fut trouvé et mis à mort.

Gracchus, au commencement du conflit, s'était retiré dans le temple de Minerve, et était sur le point de se percer de son épée, lorsque son ami, Publius Lætorius, saisit son bras et le supplia de se conserver pour de meilleurs temps. Gracchus dut donc essayer de s'échapper sur l'autre rive du Tibre ; mais en descendant la montagne, il tomba et se foula le pied. Pour lui permettre de fuir, deux hommes qui l'accompagnaient firent face aux poursuivants et se firent tuer :

Marcus Pomponius, à la porte Trigemina, sous l'Aventin, et Publius Lætorius, au pont du Tibre, sur lequel Horatius Coclès avait, dit-on, arrêté à lui seul toute une armée étrusque. Gracchus, accompagné d'un seul esclave, Euporus, parvint ainsi sur la rive droite du Tibre. Là, dans le bois sacré de Furrina, furent trouvés les deux cadavres ; il semble que l'esclave ait d'abord frappé son maître, puis lui-même. Les têtes des deux chefs tombées furent livrées au gouvernement ; le prix stipulé, et même au delà, fut payé à Lucius Septumuleius, homme noble, qui remit la tête de Gracchus, tandis que les meurtriers de Flaccus, personnes de basse condition, furent renvoyés les mains vides. Les corps des victimes furent jetés dans la rivière ; les maisons des chefs furent livrées au pillage. La guerre des poursuites contre les partisans de Gracchus commença sur une grande échelle : près de trois mille d'entre eux furent, dit-on, étranglés en prison, et parmi eux Quintus Flaccus, âgé de dix-huit ans, qui n'avait pas pris part au conflit, et qui fut universellement pleuré à cause de sa jeunesse et de son aimable caractère. L'autel consacré par Camille sur l'espace ouvert au-dessous du Capitole, après la restauration de la paix intérieure, et d'autres temples élevés en pareille occasion à la Concorde, furent démolis, et du prix de la propriété des traîtres tués ou condamnés, qui fut confisquée, en y comprenant ce qui appartenait à leurs femmes, Lucius Opimius éleva, par suite d'un décret du sénat, un nouveau et splendide temple de la Concorde avec une basilique. Certainement, c'était un acte conforme à l'esprit de cet âge que d'écarter les souvenirs de l'ancienne concorde, et d'en inaugurer une nouvelle sur le cadavre des trois petits-fils du vainqueur de Zama, qui, tous, Tiberius Gracchus d'abord, puis Scipion Émilien, et, enfin, le plus jeune et le plus véhément, Caius

Gracchus, avaient été engloutis par la révolution. Le souvenir des Gracques demeura officiellement proscrit. Cornelia ne put se mettre en deuil pour le meurtre de son dernier fils ; mais l'attachement passionné que beaucoup d'hommes avaient ressenti pour les deux illustres frères, et particulièrement pour Caius Gracchus, pendant leur vie, se traduisit d'une manière touchante, après leur mort, en une vénération religieuse que la multitude, en dépit de toutes les persécutions de la police, continua à garder pour leur mémoire et pour les lieux où ils étaient déposés.

CHAPITRE IV

RESTAURATION DE LA PUISSANCE SÉNATORIALE

Intérim dans le gouvernement. — Le nouvel édifice que Caius Gracchus avait élevé tomba en ruines après sa chute. Sa mort ne fut certainement d'abord, comme celle de son frère, qu'un acte de vengeance ; mais c'était en même temps un acheminement vers la restauration de l'ancienne constitution que d'avoir écarté le monarque de la monarchie, au moment où elle était sur le point de s'établir. Le fait était d'autant plus réel dans cette circonstance, qu'il n'y avait personne qui, soit par sa parenté avec le chef qui venait d'être tué, soit par sa capacité supérieure, pût se sentir appelé à essayer même de remplir la place vacante. Caius était mort sans enfants, et celui qu'avait laissé Tiberius était mort en bas âge : le parti du peuple n'avait littéralement personne qu'il pût nommer son chef. La constitution des Gracques était comme une forteresse sans commandant ; murs et garnison étaient entiers ; mais il n'y avait pas de général, et personne autre que le gouvernement qui avait été renversé ne pouvait prendre la place vacante.

L'aristocratie rétablie. — C'est ce qui arriva en effet, Gracchus étant mort sans héritiers, le gouvernement du sénat reprit spontanément sa domination ; et cela d'autant plus naturellement qu'il n'avait pas été seulement réduit à néant par ses mesures

exceptionnelles. On se tromperait beaucoup cependant, si l'on ne voyait dans cette restauration que le replacement de la machine gouvernementale dans sa vieille voie éprouvée et épuisée par les siècles. Une restauration est aussi une révolution. Dans ce cas, ce n'était pas tant l'ancien gouvernement qui était restauré, que les anciens gouvernants. La nouvelle domination du sénat ressemblait plus à celle qu'avait voulu instituer Gracchus qu'à l'ancienne aristocratie. L'oligarchie parut nouvellement équipée dans l'armure de la tyrannie qui venait d'être renversée. Comme le sénat avait battu Gracchus avec ses propres armes, il continua sur les points les plus essentiels à gouverner avec la constitution des Gracques, mais avec l'arrière-pensée sinon de la mettre entièrement de côté, au moins de la purger en temps opportun des éléments opposés au gouvernement de l'aristocratie.

Poursuites des démocrates. — D'abord la réaction fut exclusivement dirigée contre les personnes ; Publius Popillius fut rappelé de l'exil, après que le décret eut été annulé, 633 (121), et une guerre de poursuites fut dirigée contre les partisans de Gracchus ; d'autre part, le parti populaire essaya, après la résignation de Lucius Opimius, de le faire condamner pour haute trahison ; mais la tentative fut déjouée par le parti du gouvernement (634-120). Un trait caractéristique de ce gouvernement de la restauration, c'est le progrès de l'aristocratie dans le sens des opinions raisonnables : Caius Carbon, qui avait été autrefois l'allié de Gracchus, avait été depuis longtemps converti, et avait montré récemment son zèle et son utilité dans la défense d'Opimius. Mais il demeurait un rénégat ; lorsque les démocrates le comprirent dans les poursuites dirigées contre Carbon, le gouvernement n'était pas éloigné de le laisser

tomber, et Carbon, se voyant perdu entre ces deux partis, se donna la mort. Ainsi les hommes de la réaction se montraient dans les questions de personnes de purs aristocrates. Mais la réaction ne s'attaqua pas immédiatement aux distributions de grain, à la taxation dans les provinces d'Asie, ou aux dispositions prises par Gracchus pour les jurés et les tribunaux : au contraire, non-seulement elle épargna la classe mercantile et le prolétariat de la capitale, mais elle continua à rendre hommage, comme elle l'avait fait pour l'introduction de la loi Livia, à ces puissances, et particulièrement au prolétariat d'une manière plus positive que ne l'avaient fait les Gracques. Ce système ne fut pas adopté seulement parce que la révolution des Gracques exerçait une certaine puissance sur les esprits des contemporains et protégeait ses créatures, mais parce que le soin et la sollicitude pour les intérêts de la populace étaient parfaitement compatibles pour l'aristocratie avec son propre avantage, et il n'y eut de sacrifié à cette politique que le bien public.

Toutes les mesures qui avaient été présentées par Gracchus pour le bien public, la meilleure et par là même la plus impopulaire partie de la législation, furent mises de côté par l'aristocratie. Rien ne fut attaqué plus vite et plus heureusement que le plus grand de ses desseins, celui d'introduire une égalité légale entre les citoyens romains et l'Italie, et plus tard entre l'Italie et les provinces ; c'était résoudre la question sociale par le système le plus sage d'émigration connu dans l'histoire, par lui la distinction entre les membres purement gouvernants et consommateurs et ceux qui ne faisaient que servir et travailler pouvait être ainsi détruite. Avec toute la détermination et tout l'entêtement de la sénilité, l'oligarchie restaurée fit revivre le principe des anciennes généra-

ions : que l'Italie devait être la capitale du monde, et Rome la capitale de l'Italie. Même dans le temps de Gracchus, les réclamations des alliés italiotes avaient été rejetées, et la grande idée de la colonisation transmarine avait été en butte à de sérieuses attaques, qui devinrent la cause immédiate de la chute de Gracchus. Après sa mort, le dessein de relever Carthage fut mis de côté sans difficulté par le parti du gouvernement, quoique les assignations de terres déjà distribuées fussent laissées à ceux qui les avaient reçues. Il est vrai qu'ils ne purent empêcher un établissement semblable du parti démocratique de réussir sur un autre point ; dans le cours des conquêtes au delà des Alpes, que Marcus Flaccus avait commencées, la colonie Narbo (Narbonne) y avait été fondée en 636 (118) ; c'était la plus ancienne colonie de citoyens transmarine de l'empire romain, et en dépit de l'opposition incessante du parti du gouvernement et d'une proposition directe faite par le sénat pour l'abolir, elle maintint son terrain. Mais, à part cette exception peu importante parce qu'elle fut isolée, le gouvernement réussit pleinement à empêcher les assignations de terres hors de l'Italie.

La question du domaine italien fut résolue dans un esprit semblable. Les colonies italiotes de Caius, principalement Capoue, furent supprimées, et celles qui avaient déjà été établies furent dissoutes ; celle de Tarente seule put subsister sous la forme de la nouvelle ville de Neptunia, et fut placée auprès de l'ancienne cité grecque. Tout ce qui avait été distribué des domaines en dehors des assignations des colonies, resta entre les mains des prooriétaires ; les restrictions qui leur avaient été imposées par Gracchus dans l'intérêt de la république, la rente foncière et la défense d'aliéner, avaient déjà été abolies par Marcus Drusus. En ce qui concerne, d'autre part.

les domaines déjà possédés par droit d'occupation qui, en dehors des terres domaniales possédées par les Latins, avaient principalement consisté en propriétés gardées par leurs détenteurs, conformément au maximum de Gracchus, il fut résolu définitivement de reprendre ce droit de ceux qui les avaient jusque-là occupées, et de prévenir la possibilité de toute distribution future. C'était primitivement, sans doute, de ces terres que les trente-six mille nouvelles assignations de fermes promises par Drusus devaient être fournies ; mais on s'épargna la peine de chercher où ces centaines de milliers d'arpents de terre italienne devait être trouvés, et on ensevelit facilement la loi Livia, qui avait rempli son but. D'autre part, par une loi que le tribun du peuple Spurius Thorius fit passer, conformément aux instructions du sénat, la commission d'assignation fut abolie en 635, et une rente fixe fut imposée aux détenteurs de la terre domaniale, dont les revenus furent employés au profit de la populace de la capitale, apparemment en faisant partie du fonds pour les distributions de blé ; des propositions qui allaient encore plus loin, et comprenant peut-être de plus grandes largesses de blé, furent écartées par le judicieux tribun du peuple Gaius Marius. La mesure finale fut prise mais un peu tard, en 643 (111), lorsque, par un nouveau décret du peuple, la terre domaniale occupée fut directement convertie en propriété particulière libre au profit des anciens détenteurs. On ajouta qu'à l'avenir la terre domaniale ne serait plus occupée, mais devait être louée ou ouverte à la pâture publique ; dans ce dernier cas, on avait veillé, par la fixation d'un maximum très-bas, dix têtes de gros bétail et cinquante de petit, à ce que les grands propriétaires de bestiaux n'écartassent pas les petits. Dans ces règlements judicieux, le caractère fâcheux du système de l'occupation, auquel

on avait du reste depuis longtemps renoncé, fut enfin officiellement reconnu, mais malheureusement ils ne furent adoptés que lorsque ce système avait déjà privé l'Etat en substance de ses possessions domaniales. Tandis que l'aristocratie romaine se défendait ainsi elle-même, et pensant convertir en propriété particulière à son profit tout ce qui restait entre ses mains de terre domaniale, elle pacifiait en même temps les alliés italiotes, non pas en leur conférant la propriété du domaine latin, dont il jouissaient ou plutôt dont jouissait leur aristocratie municipale ; mais en conservant intacts les droits relatifs à ce domaine, qui leur avaient été garantis par leurs chartes. Le parti de l'opposition avait dans sa situation le malheur que, dans les questions matérielles les plus importantes, les intérêts des Italiotes étaient directement opposés à ceux de l'opposition de la capitale ; en fait, les Italiotes entrèrent dans une espèce de ligue avec le gouvernement romain, et cherchèrent et trouvèrent protection auprès du sénat contre les desseins extravagants de divers démagogues romains.

Le prolétariat et l'ordre équestre sous la restauration. — Tandis que le gouvernement intérieur s'appliquait ainsi à déraciner les germes de progrès qui existaient dans la constitution de Gracchus, il resta complétement impuissant en présence des puissances hostiles malheureusement soulevées par Gracchus. Le prolétariat de la capitale continua à avoir un titre reconnu à être nourri ; le sénat consentit également au choix des jurés dans la classe des marchands, quelque répugnant que fût ce joug pour la meilleure et la plus orgueilleuse portion de l'aristocratie. Les liens qui attachaient l'aristocratie ne convenaient pas à sa dignité ; mais nous ne voyons pas qu'elle ait rien fait pour s'en délivrer. La loi de Mar-

cus Émilius Scaurus, en 632 (122), qui établit des restrictions constitutionnelles au suffrage des affranchis, fut pendant longtemps la seule tentative, et encore fut-elle bien timide, de la part du gouvernement sénatorial, pour restreindre la domination de la populace. La proposition que fit, dix-sept ans plus tard, le consul Quintus Cæpion, pour confier de nouveau les jugements à des jurés sénatoriaux, montra ce que désirait le gouvernement ; mais elle montra aussi son impuissance, quand il s'agissait non de distribuer des domaines, mais de faire passer une mesure défavorable à un ordre influent. La tentative ne réussit pas. Le gouvernement n'était pas délivré des associés gérants qui partageaient son pouvoir, et qui contribueraient sans doute encore à troubler l'accord peu sincère de l'aristocratie dominante avec la classe des marchands et le prolétariat. Ces deux classes savaient fort bien que le sénat ne faisait ces concessions que par crainte et avec répugnance : n'étant fidèlement attaché au gouvernement du sénat ni par gratitude ni par intérêt, ces deux ordres étaient prêts à rendre des services semblables à tout autre maître qui leur offrirait plus ou même autant, et aurait volontiers consenti, à l'occasion, à gêner ou contrecarrer le sénat. Ainsi la restauration continuait à gouverner avec les désirs et les opinions d'une aristocratie légitime et avec la constitution et les moyens de la tyrannie. Son gouvernement non-seulement reposait sur les mêmes bases que celui de Gracchus, mais comme lui et même plus que lui il manquait de force et de puissance : il était assez fort quand ligué avec la populace, il renversait des institutions utiles ; mais il était absolument sans pouvoir quand il avait à faire face aux bandes de la rue ou aux intérêts des marchands. Il s'établissait sur ce trône vide avec une mauvaise conscience et des espérances diverses, haïs-

sant les institutions de l'Etat qu'il gouvernait, et cependant incapable même de les attaquer systématiquement, hésitant dans toute sa conduite, sauf là ou son avantage matériel demandait une prompte décision, modèle de duplicité tant pour son propre parti que pour le parti opposé, et d'une conduite intérieure de la plus déplorable impuissance, du plus honteux égoïsme : modèle sans rival de mauvais gouvernement.

Les hommes de la restauration. — Il ne pouvait en être autrement : l'ensemble de la nation était dans un état complet de décadence intellectuelle et morale, mais particulièrement les hautes classes. L'aristocratie, avant la période des Gracques, n'était vraiment pas riche en talents, et les bancs du sénat étaient encombrés d'une quantité de nobles lâches et dissolus : néanmoins on y voyait Scipion Emilien, Gaius Lucius, Quintus Metellus, Publius Crassus, Publius Scœvola et d'autres hommes respectables et capables, et un observateur bienveillant aurait pu être d'avis que le sénat gardait une certaine modération et un certain décorum dans l'injustice. Cette aristocratie avait été renversée ; puis rétablie, elle conservait le stigmate de la restauration ; tandis que l'aristocratie avait gouverné antérieurement comme elle l'entendait, et pendant près d'un siècle sans opposition sensible, la crise qu'elle avait traversée lui révéla, comme un éclair dans les ténèbres, l'abîme qui s'ouvrait sous ses pas. Fallait-il s'étonner que désormais la rancune et la terreur, quand on osait l'exercer, aient caractérisé le gouvernement des seigneurs de la vieille noblesse, et que ceux qui gouvernaient traitassent le parti opposé, uni et compact, avec plus de rudesse et de violence que par le passé ? N'était-il pas naturel que la politique de famille pré-

valût de nouveau, comme dans les plus mauvais temps du patriciat, de sorte que les quatre fils et probablement les deux neveux de Quintus Métellus, qui étaient tous des hommes insignifiants à l'exception d'un seul, et qu'on avait appelé au pouvoir précisément à cause de leur insignifiance, atteignirent tous en quinze ans au consulat, et tous aussi, sauf une exception, au triomphe, sans parler des beaux-fils et des autres ? Était-il difficile de comprendre que plus leurs partisans étaient violents à l'égard du parti opposé, plus ils recevaient d'honneur, et si on leur pardonnait tous les outrages et toutes les infamies en faveur de la noblesse, c'est que gouvernants et gouvernés ressemblaient à des armées en guerre sous tous les rapports, sauf en ce qu'ils ne reconnaissaient aucun droit public ? Il n'était malheureusement que trop palpable que, si la vieille aristocratie frappait le peuple du bâton, l'aristocratie restaurée le châtiait avec des scorpions. Elle rentrait au pouvoir, mais elle n'y rentrait ni plus sage ni meilleure. Jamais jusque-là l'aristocratie romaine n'avait été aussi pauvre en hommes de capacité politique et militaire, qu'elle fut dans cette époque de la restauration, entre les Gracques et la révolution de Cinna. Un exemple significatif de cette infériorité nous est présenté dans le chef du parti sénatorial à cette époque, Marcus Emilius Scaurus, fils de parents très-nobles mais peu fortunés, et obligé de faire usage de ses talents qui étaient loin d'être médiocres ; il s'éleva au consulat, 639 (115), et à la censure, 645 (109), fut lontemps le chef du sénat et l'oracle politique de son ordre, et s'immortalisa non-seulement comme orateur et auteur, mais comme promoteur de plusieurs monuments publics exécutés dans ce siècle. Mais si nous le regardons de plus près, ses talents tant exaltés ont produit les résultats suivants : comme général il

gagna quelques triomphes faciles dans les villages des Alpes, et comme homme d'État il gagna, par ses lois sur le vote et le luxe, des victoires à peu près aussi sérieuses sur l'esprit révolutionnaire. Son talent réel tenait surtout à ce qu'étant aussi accessible et aussi corruptible que les autres sénateurs distingués, il avait une certaine habileté pour discerner le moment où la corruption pouvait être périlleuse, et surtout à ce qu'il prenait le rôle de Fabricius devant le public par son maintien noble et digne. Au point de vue militaire, nous trouvons quelques honorables exceptions d'officiers appartenant aux cercles les plus élevés de l'aristocratie ; mais la règle était que les nobles seigneurs, quand ils devaient assumer le commandement des armées, apprenaient dans les manuels de stratégie des Grecs ce qui était nécessaire pour tenir une conversation militaire, puis, lorsqu'ils étaient sur le champ de bataille, ils agissaient sagement en confiant le commandement à un officier d'humble extraction et de discrétion sûre. En fait, si, deux siècles avant, le sénat ressemblait à une assemblée de rois, leurs successeurs jouaient assez bien le rôle de princes. Mais l'incapacité de ces nobles restaurés n'était égalée que par leur indignité politique et morale. Si l'état de la religion, sur lequel nous reviendrons, ne présentait pas une image fidèle de la dissolution effrayante de cette époque, et si l'histoire extérieure de la période ne montrait pas la bassesse des nobles romains comme un de ses caractères distinctifs, les crimes horribles qui venaient à la lumière, en succession rapide, dans les cercles les plus élevés de Rome, auraient suffi à indiquer leur caractère.

Administration sous la restauration. — L'administration extérieure et intérieure était telle qu'on pouvait l'attendre sous un pareil gouvernement.

La ruine sociale de l'Italie s'étendait avec une rapidité alarmante ; depuis que l'aristocratie s'était donné la permission légale d'exproprier, en les payant, les petits propriétaires, et, dans sa nouvelle arrogance, se permettait fréquemment de les expulser, les fermes disparaissaient comme des gouttes de pluie dans la mer. L'oligarchie économique allait de pair avec l'oligarchie politique, cela est prouvé par l'expression qu'employa, vers 650 (104), Lucius Marcus Philippus, homme à vues démocratiques modérées, et qui disait qu'il y avait à peine parmi tous les citoyens deux mille familles riches. Un commentaire pratique de l'état des choses se montra une fois de plus dans les insurrections serviles, qui, pendant les premières années de la guerre des Cimbres, éclatèrent annuellement en Italie, par exemple à Nuceria, à Capoue, et dans le territoire des Thurii. Cette dernière conspiration était si importante, que le préteur Urbain dut marcher contre elle avec une légion, et triompha, non par la force des armes, mais par trahison. Une circonstance inquiétante, c'est que l'insurrection était conduite, non par un esclave, mais par un chevalier romain, Titus Vettius, que ses dettes avaient conduit à la démarche insensée d'affranchir ses esclaves et de se déclarer leur roi, 650 (104). Les appréhensions du gouvernement à l'égard de l'accumulation des corps d'esclaves en Italie se montrent dans les précautions qu'on prit pour les raffineries d'or de Victumulæ, qui furent exploitées, depuis 611, pour le compte du gouvernement romain : les fermiers ne devaient pas employer plus de cinq mille travailleurs ; plus tard, les travaux furent complétement suspendus par un décret du sénat. Sous un pareil gouvernement, il y avait en fait toutes raisons de craindre, si, comme cela était fort possible, l'ennemi d'au-delà des Alpes pénétrait en Italie et appelait les

esclaves, qui étaient presque tous de la même race, à prendre les armes.

Les provinces. — Les provinces souffraient encore plus en comparaison. Nous aurons une idée de la condition de la Sicile et de l'Asie, si nous essayons de nous figurer ce qu'il adviendrait dans les Indes orientales, si l'aristocratie anglaise ressemblait à l'aristocratie romaine de cette époque. La législation, qui confiait à la classe mercantile le contrôle sur les magistrats, obligeait ces derniers à faire cause commune, jusqu'à un certain point, avec la première, et à acheter pour ainsi dire le droit illimité de piller et la sécurité contre les poursuites, par une indulgence sans bornes à l'égard des capitalistes des provinces. A ces brigands officiels et semi-officiels se joignirent les flibustiers et les pirates, qui pillaient toutes les contrées de la Méditerranée. Dans les eaux asiatiques plus particulièrement, les écumeurs de mer portaient si loin leurs outrages, que le gouvernement romain lui-même, sous le préteur Marcus Antonius, qui fut investi des pouvoirs proconsulaires, se trouva, en 652, dans la nécessité d'envoyer en Cilicie une flotte, principalement composée de navires des cités mercantiles dépendantes. Elle captura un grand nombre de vaisseaux de pirates, et détruisit quelques-uns de leurs repaires ; de plus, les Romains s'y établirent d'une manière permanente, et pour supprimer la piraterie dans son asile principal, la rude Cilicie orientale, ils occupèrent de fortes positions militaires : ce fut le premier pas vers l'établissement de la province de Cilicie, qui compta depuis ce temps parmi les provinces romaines. Le dessein était noble, et le plan bien imaginé ; mais la continuation et même l'accroissement de la piraterie, dans les eaux asiatiques, et particulièrement en Cilicie, montra

malheureusement l'insuffisance des moyens qu'on employait pour chasser les pirates de leur position nouvellement acquise.

Révoltes des esclaves. — Mais nulle part l'impuissance et la perversité de l'administration provinciale des Romains ne se montra dans une si complète nullité que dans les insurrections du prolétariat provincial, qui semblaient avoir repris toute leur vigueur en même temps que la restauration de l'aristocratie. Ces insurrections d'esclaves, qui, de simples, révoltes, passaient à l'état de guerres, et qui étaient nées en 620 (134) comme une cause, et peut-être la principale, de la révolution des Gracques, furent répétées et renouvelées avec une déplorable uniformité, comme trente années auparavant ; un ferment se répandit parmi tous les esclaves de l'empire romain. Nous avons déjà mentionné la conspiration des Italiotes. Les ouvriers des mines d'argent de l'Attique se révoltèrent, occupèrent le promontoire de Sunium, et, sortant de là, mirent au pillage pendant longtemps la contrée environnante. Des mouvements semblables éclatèrent en d'autres endroits. Mais le siége principal de ces terribles commotions fut de nouveau la Sicile, avec ses plantations et ses hordes d'esclaves amenés d'Asie Mineure. Une preuve de l'importance du mal, c'est qu'une tentative du gouvernement, pour arrêter les plus grandes iniquités, fut la cause d'une nouvelle insurrection. Les prolétaires libres de Sicile n'étaient pas beaucoup plus heureux que les esclaves ; ce qui le prouve c'est leur attitude en face du premier soulèvement. Après la défaite des insurgés, les spéculateurs romains prirent leur revanche, et placèrent un grand nombre de gens libres parmi leurs esclaves.

En conséquence d'une ordonnance rigoureuse dé-

crétée contre ce mouvement par le sénat, en 650 (104), Publius Lucinius Nerva, qui gouvernait alors la Sicile, constitua une cour à Syracuse, pour décider des cas sur les réclamations de liberté. La cour se mit sérieusement à l'œuvre : en peu de temps elle prononça sur huit cents procès contre des propriétaires d'esclaves, et le nombre de causes pendantes augmentait tous les jours. Les planteurs terrifiés se hâtèrent de se rendre à Syracuse, pour obliger le gouverneur romain à suspendre une administration de la justice inouïe jusque-là ; Nerva fut assez faible pour se laisser effrayer, et informa d'une manière rude les esclaves qui demandaient justice, qu'ils devaient retirer leur demande gênante et retourner immédiatement vers ceux qui se prétendaient leurs maîtres. Ceux qui furent ainsi renvoyés, au lieu de lui obéir, formèrent une conspiration et s'enfuirent dans les montagnes. Le gouverneur n'était pas préparé aux mesures militaires, et la mauvaise milice de l'île n'était même pas disponible ; de sorte qu'il conclut une alliance avec un des chefs de bandits les plus connus, et le décida par la promesse d'un pardon personnel à trahir les esclaves révoltés, et à les livrer aux Romains. Il réussit ainsi à se rendre maître des insurgés. Mais une autre bande d'esclaves fugitifs réussit à défaire une division de la garnison d'Enna (Castrogiovanni), et ce premier succès assura aux insurgés, ce dont ils avaient surtout besoin, des armes et des renforts. L'armure de ceux qui étaient tombés ou des fuyards forma la première base de l'organisation militaire, et le nombre des insurgés s'éleva bientôt à plusieurs milliers. Ces Syriens, sur la terre étrangère, se jugeaient, comme leurs prédécesseurs, dignes d'être gouvernés par des rois comme leurs compatriotes, et, parodiant leur royauté nationale jusqu'au nom même, ils placèrent à leur tête l'es-

clave Salvius, sous le nom de roi Tryphon. Dans le district entre Enna et Leontini (Lentini), où ces bandits avaient leur quartier général, la contrée ouverte était complètement aux mains des insurgés : Morgantia et d'autres villes fortifiées étaient déjà assiégées par eux, lorsque le gouverneur romain avec ses troupes siciliennes et italiennes assemblées à la hâte, tomba sur l'armée des esclaves devant Morgantia, et s'empara du camp qui ne fut pas défendu ; mais les esclaves, quoique surpris, résistèrent. Dans le combat qui suivit, la levée de l'île non-seulement s'enfuit au premier choc, mais comme les esclaves permettaient à tout homme qui jetait ses armes de s'enfuir sans mal, la milice saisit presque tout entière l'occasion de se retirer, et l'armée romaine fut complètement dispersée. Si les esclaves de Morgantia avaient voulu faire cause commune avec leurs compagnons, Morgantia était perdue, mais ils préférèrent accepter la liberté légale que leur offraient leurs maîtres, et, par leur valeur, ils aidèrent à sauver la ville : le gouverneur romain déclara que la promesse de liberté solennellement donnée par les maîtres était annulée par la loi, comme leur ayant été illégalement arrachée.

Athénion. — Tandis que la révolte se propageait ainsi d'une manière alarmante dans l'intérieur de l'île, une seconde insurrection éclata sur la côte orientale. Elle était conduite par Athénion. Il avait été autrefois, comme Cléon, un chef redouté de bandits, dans son pays de Cilicie, et en avait été amené comme esclave en Sicile. Il s'assura, comme ses prédécesseurs, l'adhésion des Grecs et des Syriens, principalement par des prophéties et autres impostures édifiantes. Habile et prévoyant par nature, il n'arma pas, comme les autres chefs, toute la masse qui s'était

rendue vers lui, mais il forma avec les hommes propres à la guerre une armée organisée, et employa la multitude à des occupations pacifiques. Par suite de la stricte discipline qui réprimait toute hésitation, tout mouvement insubordonné dans ses troupes, et par la douceur avec laquelle il traita les habitants paisibles du pays et même les captifs, il s'assura un succès rapide. Les Romains furent en cette occasion déçus dans leur espérance de voir les deux chefs renversés : Athénion se soumit volontairement au roi Tryphon, beaucoup moins capable que lui, et préserva ainsi l'unité de l'insurrection. Ils régnèrent bientôt avec un pouvoir absolu sur le plat pays, où les prolétaires libres prirent plus ou moins ouvertement le parti de la révolte ; les autorités romaines n'étaient pas en position de se mettre en campagne contre eux, et durent se contenter de protéger les villes, qui étaient dans la situation la plus lamentable, au moyen de la milice de la Sicile et de celle d'Afrique, rassemblées à la hâte. L'administration de la justice fut suspendue dans l'île tout entière, et la violence devint l'unique loi. Comme aucun cultivateur vivant dans la ville ne se hasardait plus en dehors des postes, et qu'aucun campagnard n'osait aller en ville, la plus effroyable famine sévit, et la population urbaine de cette île, qui nourrissait autrefois l'Italie, dut être secourue par les autorités romaines qui y envoyèrent du grain. De plus, les conspirations des esclaves des villes menaçaient d'éclater partout à l'intérieur, tandis que les armées insurgées étaient aux portes ; Messana elle-même fut bien près d'être conquise par Athénion.

Quelque difficile qu'il fût pour le gouvernement, pendant la guerre sérieuse avec les Cimbres, de mettre une seconde armée en campagne, il ne put éviter d'envoyer en 651 (103) une armée de 14,000

Romains et Italiotes, sans y comprendre la milice transmarine, sous le préteur Lucius Lucullus. L'armée esclave unie était stationnée dans les montagnes au-dessus de Sciacca, et accepta la bataille que Lucullus lui offrait. L'organisation supérieure de l'armée romaine lui donna la victoire ; Athénion fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Tryphon dut se renfermer dans la forteresse de Triocala. Les insurgés délibérèrent sérieusement s'il était possible de continuer la lutte plus longtemps. Mais le parti qui était résolu à tenir jusqu'au dernier homme, l'emporta ; Athénion, qui avait été sauvé d'une manière miraculeuse, apparut de nouveau au milieu des troupes, et releva leur courage abattu. Par une négligence, que rien ne peut justifier ni expliquer, Lucullus ne prit pas la moindre mesure pour poursuivre sa retraite ; en fait, on dit qu'il désorganisa intentionnellement l'armée, et brûla son bagage de campagne, dans le dessein de dissimuler l'échec complet de son gouvernement, et de ne pas être rejeté dans l'ombre par son successeur. Que le fait soit vrai ou non, son successeur Gaius Sévilius, 652 (102), n'obtint pas de meilleurs résultats ; et les deux généraux furent poursuivis criminellement et condamnés pour leur conduite, qui n'était pas cependant une preuve certaine de leur crime.

Athénion qui, après la mort de Tryphon en 652 (102), avait reçu le commandement unique, restait victorieux à la tête d'une armée considérable, lorsqu'en 653, Manius Aquilius, qui pendant l'année précédente s'était distingué avec Marius dans la guerre avec les Teutons, fut, comme consul et gouverneur, chargé de la conduite de la guerre. Après deux années de lutte obstinée, Aquilius se battit, dit-on, en duel avec Athénion, et le tua : ce qui est certain, c'est que le général romain mit fin à ces résistances désespé-

rées, et força les insurgés par la famine dans leur dernière retraite. Les esclaves de l'île ne purent désormais porter les armes, et la paix fut restaurée, ou en d'autres termes, les maux récents furent soulagés par les anciens tyrans ; en fait le vainqueur lui-même aurait occupé une place éminente parmi les magistrats rapaces de l'époque. Si l'on désirait une preuve de la valeur interne du gouvernement de l'aristocratie restaurée, on peut la trouver dans l'origine et la conduite de cette seconde guerre servile de Sicile, qui dura cinq années.

Les États dépendants. — Partout où l'œil se tournait dans le large cercle de l'administration romaine, on voyait apparaître les mêmes causes et les mêmes effets. Si la guerre servile de Sicile montrait combien le gouvernement était loin de suffire à la tâche la plus élémentaire, celle de tenir en échec le prolétariat, des événements contemporains en Afrique montrèrent l'habileté avec laquelle les Romains surent gouverner les États dépendants. Vers le temps même où la guerre servile de Sicile éclatait, on vit se déployer aux yeux du monde étonné le spectacle d'un prince client sans importance qui put maintenir une usurpation de quatorze ans et une insurrection contre la puissante république qui avait renversé d'un seul coup les royaumes de Macédoine et d'Asie, et cela non par la force des armes, mais par suite du pitoyable caractère de ses gouverneurs.

Numidie. — Le royaume de Numidie s'étendait de la rivière Molochath à la grande Syrte, confinant d'un côté au royaume Mauritanien de Tingis (le Maroc moderne), et de l'autre avec la Cyrène et l'Égypte, et entourant à l'ouest, au sud et à l'est l'étroite bande de terre qui formait la province romaine de l'Afrique.

Outre les anciennes possessions des chefs numides, elle embrassait la plus grande portion du territoire que Carthage avait possédé en Afrique dans le temps de sa prospérité, renfermait plusieurs villes de l'ancienne Phénicie, telles que Hippo Regius (Bône) et Grande Leptis (Lebidah), c'est-à-dire la plus grande et la meilleure partie de la riche côte de l'Afrique du nord. La Numidie était, sans contestation, après l'Égypte, le plus considérable des États clients de Rome. Après la mort de Massinissa, 605 (149), Scipion avait divisé les fonctions souveraines de ce prince entre ses trois fils, Micipsa, Gulussa et Mastanabal, de telle sorte que l'aîné obtint la capitale et la caisse de l'État, le second la guerre, et le troisième l'administration de la justice.

Depuis la mort de son dernier frère, le fils aîné de Massinissa, Micipsa régnait seul ; c'était un vieillard pacifique et faible, qui s'occupait plus de l'étude de la philosophie grecque que des affaires de l'État. Comme ses fils n'étaient pas encore adultes, les rênes du gouvernement furent tenues en pratique par un neveu illégitime du roi, le prince Jugurtha. Jugurtha n'était pas un petit-fils indigne de Massinissa. C'était un bel homme, un cavalier habile et intrépide et un chasseur adroit, ses concitoyens le tenaient en grand honneur comme un administrateur sagace et éclairé ; et il avait déployé son habileté militaire comme chef du contingent numide devant Numance, sous les ordres de Scipion. Sa situation dans le royaume et l'influence dont il jouissait, même auprès du gouvernement romain, à cause de ses nombreux amis et compagnons de guerre, décidèrent Micipsa à l'adopter, 634 (120), et à ordonner dans son testament que les deux fils vivants du roi, Adherbal et Hiempsal, et son fils adoptif Jugurtha le troisième, héritassent du royaume et du gouvernement en commun, comme il

l'avait fait lui-même avec ses deux frères. Pour plus de sûreté, il mit cette résolution sous la garantie du peuple romain. Bientôt après, en 636 (118), le roi Micipsa mourut. Son testament fut exécuté ; mais les deux fils de Micipsa, et surtout l'ardent Hiempsal plus encore que le faible Adherbal furent bientôt en si mauvaise intelligence avec leur cousin, qu'ils considéraient comme un intrus, que la pensée d'un gouvernement commun à trois dut être bientôt abandonnée. On essaya de diviser le royaume entre les trois compétiteurs ; mais ils ne purent s'entendre sur le partage des terres et du trésor, et la puissance protectrice, à qui avait été confié l'arbitrage, ne s'inquiéta pas, comme d'habitude, de ces évènements. On en vint à une rupture : Adherbal et Hiempsal déclarèrent sans doute que le testament de leur père avait été arraché par la force, et contestèrent le droit de Jugurtha à l'héritage commun, tandis que celui-ci se portait comme prétendant à la succession royale tout entière. Pendant ces discussions sur le partage, Hiempsal fut assassiné par des gens soudoyés ; il s'en suivit une guerre civile entre Adherbal et Jugurtha, et toute la Numidie y prit part avec ses troupes moins nombreuses mais plus exercées et mieux commandées. Jugurtha triompha et s'empara du territoire de l'empire, au moyen des plus cruelles persécutions contre les chefs qui s'étaient attachés à son cousin. Adherbal s'enfuit dans la province romaine et alla de là à Rome, où il porta ses plaintes. Jugurtha s'y était attendu et avait pris ses arrangements pour résister à l'intervention. Il avait appris, dans le camp de Numance, à connaître mieux Rome que la tactique romaine : le prince numide, introduit dans le cercle de l'aristocratie, avait été initié en même temps aux intrigues de ses coteries, et avait étudié aux sources ce qu'on pouvait attendre des nobles romains : déjà au-

paravant, seize ans avant la mort de Micipsa, il avait eu des pratiques déloyales au sujet de l'héritage numide avec ses compagnons romains de distinction, et Scipion avait dû l'avertir sérieusement qu'il était plus convenable pour un prince étranger de faire amitié avec le gouvernement qu'avec des particuliers. Les envoyés de Jugurtha parurent à Rome, portant quelque chose de mieux que des paroles: les résultats prouvaient qu'ils avaient choisi les véritables moyens de persuasion. Les champions les plus zélés de la légitimité d'Adherbal furent convaincus avec une incroyable rapidité que Hiempsal avait été mis à mort par ses sujets à cause de sa cruauté et que l'auteur de la guerre de succession n'était pas Jugurtha, mais Adherbal lui-même. Les meneurs du sénat eux-mêmes furent choqués de ce scandale ; Marcus Scaurus essaya de s'y opposer, mais en vain. Le sénat passa en silence sur ce qui s'était passé et ordonna que les deux héritiers testamentaires survivants partageassent également l'empire entre eux, et que, pour empêcher une nouvelle querelle, ce travail fût entrepris par une commission du sénat. Cela eut lieu : le consulaire Lucius Opimius, bien connu par les services qu'il avait rendus dans la répression de la révolution, avait saisi cette occasion de trouver la récompense de son patriotisme, et s'était mis à la tête de la commission. Le partage se fit à l'avantage de Jugurtha et sans désavantage pour la commission : Cirta (Constantine), la capitale, avec son port de Rusicade (Philippeville), fut donnée à Adherbal ; mais, par cet arrangement, la portion qui échut à Adherbal était la partie orientale du royaume, composée en grande partie de déserts de sable, tandis que Jugurtha obtint la portion occidentale fertile et populeuse (ce qu'on appela plus tard la Mauritanie césarienne et sitefienne).

Cet état de choses était mauvais déjà, mais il devint bientôt pire. Afin de pouvoir, sous l'apparence de la défense personnelle, arracher à Adherbal sa portion, Jugurtha le provoqua à la guerre. Adherbal, faible par nature, et rendu plus sage par l'expérience, laissa ravager son territoire par les cavaliers de Jugurtha sans opposition et se contenta de se plaindre à Rome. Jugurtha, impatienté de ces lenteurs, commença la guerre sans prétexte. Adherbal fut totalement défait dans la région de la Philippeville moderne, et se jeta dans la capitale de Cirta, dans le voisinage immédiat. Tandis que le siège avançait, et que les troupes de Jugurtha escarmouchaient avec les nombreux Italiotes établis à Cirta et qui prirent plus de part à la défense de la ville que les Africains eux-mêmes, la commission envoyée par le sénat romain sur les premières plaintes d'Adherbal parut; elle était composée naturellement de jeunes hommes inexpérimentés tels que le gouvernement en employait à cette époque dans les missions d'Etat ordinaires. Les employés demandèrent que Jugurtha leur permît, comme députés par la puissance protectrice d'Adherbal, d'entrer dans la ville et suspendît les hostilités en acceptant leur médiation. Jugurtha rejeta sommairement les deux demandes, et les envoyés retournèrent en hâte chagrins, comme des enfants qu'ils étaient, faire leur rapport aux pères de la cité. Ceux-ci écoutèrent le rapport et laissèrent leurs concitoyens de Cirta se battre aussi longtemps qu'ils le jugèrent convenable. Ce ne fut que pendant le cinquième mois du siège, lorsqu'un messager d'Adherbal se glissa dans les retranchements de l'ennemi et qu'une lettre du roi pleine des plus pressantes sollicitations eut été remise au sénat, que celui-ci se réveilla et résolut immédiatement, non pas de déclarer la guerre, comme le demandait la minorité, mais d'envoyer une nouvelle

ambassade, ambassade conduite toutefois, par Marcus Scaurus, ce grand vainqueur des Taurisques et des affranchis, le héros imposant de l'aristocratie, dont la seule apparition suffirait à modifier les intentions du roi rebelle. Jugurtha se rendit, comme on le lui demandait, à Utique pour discuter cette affaire avec Scaurus ; des débats interminables eurent lieu, et la conférence se termina sans que le moindre résultat eût été obtenu. L'ambassade revint à Rome sans avoir déclaré la guerre, et le roi retourna au siège de Cirta. Adherbal se trouva réduit aux nécessités et désespéra de l'appui des Romains; de plus, les Italiotes de Cirta, fatigués du siège et comptant fermement pour leur propre sûreté sur la terreur du nom romain, exigèrent une capitulation. Jugurtha fit périr son frère au milieu des plus horribles tortures, et toute la population mâle adulte de la ville, Africains et Italiotes, fut passée au fil de l'épée.

Intervention romaine. — Un cri d'indignation s'éleva dans toute l'Italie. La minorité du sénat lui-même, et tout ce qui était en dehors du sénat, condamnèrent unanimement le gouvernement, à qui l'honneur et l'intérêt du pays semblaient être des objets à mettre à l'encan ; la voix de la classe mercantile dépassa toutes les autres : elle était directement affectée par le sacrifice des marchands romains et italiotes de Cirta. Il est vrai que la majorité du sénat luttait encore ; ils en appelèrent aux intérêts de la classe de l'aristocratie et mirent en mouvement toutes sortes de machinations, en vue de préserver plus longtemps la paix qu'ils avaient. Mais lorsque Gaius Memmius, tribun du peuple désigné pour l'année suivante, homme actif et éloquent, apporta la question en public, pour appeler les plus coupables à répondre de leur conduite, le sénat permit de déclarer la guerre à

Jugurtha (642-112). La mesure parut être prise sérieusement. Les envoyés de Jugurtha furent renvoyés d'Italie sans être admis à une audience; le nouveau consul Lucius Calpurnius Bestia, qui était distingué, au moins parmi les membres de son ordre, par le jugement et l'activité, poursuivit les préparatifs militaires avec énergie; Marcus Scaurus prit lui-même le poste du commandement à l'armée africaine. En peu de temps, une armée romaine fut sur le sol africain, et marchant le long du Bagradas (Medscherda), s'avança dans le territoire numide, où les villes les plus éloignées du siége de la puissance royale, telles que Grande Leptis, envoyèrent volontairement leur soumission, tandis que Bocchus, roi de Mauritanie, quoique sa fille fût mariée à Jugurtha, offrit son amitié et son alliance aux Romains. Jugurtha lui-même perdit courage et envoya des ambassadeurs au camp romain pour demander un armistice. La fin de la lutte sembla proche, et arriva plus rapidement encore qu'on ne le croyait. Bocchus, peu au fait des usages romains, avait pensé qu'il pouvait conclure un traité si avantageux aux Romains sans rien leur offrir. Il avait négligé de pourvoir ses ambassadeurs du grand moyen de persuasion. Jugurtha connaissait mieux du moins les institutions romaines, et n'aurait pas négligé d'appuyer ses propositions d'armistice par une offre d'argent : mais il s'était trompé également. Après les premières négociations, on vit qu'on pouvait acheter au camp romain, non un armistice mais une paix réelle. Le trésor royal était encore bien rempli par les épargnes de Massinissa : la transaction fut bientôt réglée. Le traité fut conclu, après avoir été, pour la forme, soumis à un conseil de guerre, dont le consentement fut obtenu après une discussion irrégulière et extrêmement sommaire. Jugurtha se rendit à discrétion : le vainqueur fut miséricordieux et lui rendit son

royaume sans diminution, en retour d'une amende peu considérable et de la remise des déserteurs romains et des éléments de guerre, 643 (111). Le roi en racheta la plus grande partie en trafiquant avec les commandants et officiers romains individuellement.

A la nouvelle de la paix, la tempête éclata de nouveau à Rome. Tout le monde savait comment la paix avait été conclue : Scaurus était évidemment accessible à la corruption, seulement à un prix supérieur au taux ordinaire du sénat. La validité légale de la paix fut sérieusement attaquée dans le sénat : Gaius Memmius déclara que le roi, s'il s'était réellement rendu sans conditions, ne pouvait pas se refuser à paraître à Rome, et qu'il serait en conséquence appelé devant le sénat, dans le but de vérifier la réalité des faits, et de rétablir les irrégularités, s'il en existait, après que les deux parties contractantes auraient été entendues. Cette demande peu exécutable fut acceptée, mais en même temps on donna au roi un sauf-conduit, contrairement à la loi ; car il ne venait pas en ennemi, mais en prince qui avait fait sa soumission. Le roi parut en effet à Rome, et se présenta devant l'assemblée du peuple, qui se décida à respecter le sauf-conduit, et à ne pas mettre en pièces sur les lieux l'assassin des Italiotes de Cirta. Mais à peine Gaius Memmius avait-il adressé sa première question au roi, qu'un de ses collègues intervint, au nom de son droit de veto, et ordonna au roi de se taire. Là aussi l'or africain fut plus puissant que la volonté du peuple souverain et de son magistrat suprême. Pendant que la discussion relative à la validité du traité de paix se poursuivait dans le sénat, le nouveau consul Spurius Posthumus Albinus appuyait vigoureusement la proposition d'annulation, dans l'espérance d'être investi du commandement suprême en Afrique. Cela engagea Massiva, petit-fils de Massinissa, qui vivait

à Rome, à établir devant le sénat ses droits au trône vacantde Numidie : mais Bomicar, un des confidents du roi Jugurtha, sans doute à son instigation, le débarrassa de son rival par l'assassinat ; lorsqu'il fut poursuivi pour cette cause, il s'échappa de Rome avec l'aide de Jugurtha.

Annulation du traité. Déclaration de guerre. — Ce nouvel outrage perpétré sous les yeux du gouvernement romain eut au moins ce résultat que le sénat annula la paix, et renvoya le roi de la ville, (643-4 (111-10). La guerre fut, en conséquence, reprise, et le consul Spurius Albinus prit le suprême commandement, 644 (11-10). Mais l'armée africaine était, jusqu'aux derniers grades, dans un état de désorganisation correspondant à une pareille administration politique et militaire. Non-seulement il n'était pas question de discipline, et le pillage des villes numides et même du territoire provincial romain était devenu la principale occupation de la soldatesque romaine ; mais encore quelques officiers et soldats allèrent jusqu'à tuer leurs généraux qui étaient entrés en négociation avec l'ennemi. On comprend qu'une pareille armée ne fut guère en état de se mettre en campagne, et lorsque Jugurtha eut acheté encore une fois l'inaction du général romain, comme cela fut prouvé plus tard judiciairement contre lui, il faisait en vérité une chose superflue. Spurius Albinus resta donc dans l'inaction ; par contraire, son frère, le téméraire et incapable Aulus Postumius qui, pendant son absence, avait pris momentanément le commandement, eut la pensée, au milieu de l'hiver, de s'emparer, par un hardi coup de main, du trésor du roi, qui se trouvait dans la ville difficile à aborder et encore plus difficile à prendre de Suthul (plus tard Calama, aujourd'hui Guelma). L'armée se mit en marche et atteignit la

ville ; mais le siége en devint inutile ; le général romain préféra poursuivre le roi, lorsque celui-ci, qui était resté devant la ville avec ses troupes, se retira dans le désert. C'était justement ce que voulait Jugurtha : par une attaque de nuit, dans laquelle les difficultés des terrains et les intrigues du roi leur venaient en aide, les Numides s'emparèrent du camp romain et mirent en fuite, de la façon la plus complète et la plus honteuse, l'armée, dont la plus grande partie était sans armes. La conséquence fut une capitulation, dont les conditions furent dictées par Jugurtha lui-même et subies par les Romains : c'étaient le passage de toute l'armée sous le joug, l'abandon de tout le territoire numide, le renouvellement du traité de paix par le sénat (commencement de 645 (109).

Réclamations dans la capitale. — C'en était trop. Tandis que les Africains étaient dans la joie, et que la perspective subitement ouverte devant eux, et jusque-là estimée impossible, de voir la domination étrangère renversée, amenait sous les drapeaux du droit victorieux des habitants libres ou demi libres du désert, le sentiment public s'éleva en Italie contre cette aristocratie à la fois corrompue et funeste, et se manifesta par un déluge de poursuites qui, soutenues par l'exaspération de la classe mercantile, fit disparaître une succession de victimes dans les rangs de la noblesse. Sur la proposition du tribun du peuple Gaius Mamilius Limenatus, en dépit des tentatives timides du sénat pour écarter cette punition menaçante, une commission extraordinaire de jurés fut nommée pour faire une enquête sur la haute trahison qui se liait à la question de la succession de Numidie, et ses sentences envoyèrent en exil les deux anciens commandants en chef, Gaius Bestia et Spurius Albinus, Lucius Opimius, chef de la commission africaine et

l'ancien bourreau de Gaius Gracchus, ainsi que beaucoup d'autres hommes notables de l'aristocratie, coupables ou innocents. Ces exécutions n'avaient d'autre but que d'apaiser l'opinion publique, surtout dans les rangs de la classe des capitalistes, par le sacrifice de quelques-unes des personnes qui étaient le plus compromises. Il n'y avait pas la moindre trace de révolte contre l'aristocratie ou le gouvernement aristocratique en lui-même : cela est prouvé très-clairement par ce fait que personne n'essaya de poursuivre le plus coupable parmi les coupables, le prudent et puissant Scaurus. Au contraire, il fut, vers ce même temps, élu censeur, et quelque incroyable que cela puisse paraître, il fut choisi comme l'un des présidents de la haute commission de trahison. On fit encore moins aucune tentative pour intervenir dans la marche du gouvernement, et on laissa le sénat mettre fin au scandale numide d'une manière aussi douce que possible pour l'aristocratie ; le plus aristocrate des aristocrates commençait à s'apercevoir qu'il était temps de faire quelque chose.

Annulation du traité. — Le sénat cassa d'abord le second traité de paix, et décida, cette fois sérieusement, de recommencer la guerre ; car, quant à livrer à l'ennemi le commandant qui avait conclu le traité comme on l'avait fait trente années auparavant, on ne jugeait plus que cela fût nécessaire suivant les nouvelles idées sur la sainteté des traités. Le commandement suprême, en Afrique, fut naturellement confié à un membre de l'aristocratie, mais cependant à un des hommes rares qui, au point de vue moral et militaire, étaient vraiment dignes de cette mission. Le choix tomba sur Quintus Metellus. C'était, comme toute la famille à laquelle il appartenait, un aristocrate ferme dans ses principes et sans scrupules, un

homme qui aurait tenu à honneur de soudoyer des assassins pour le bien de l'État, et qui aurait sans doute trouvé que l'acte de Fabricius refusant les présents de Pyrrhus était une action d'un don quichottisme impraticable ; mais c'était un magistrat incorruptible et hardi, un guerrier judicieux et expérimenté. Affranchi des préjugés de caste, au lieu de prendre ses lieutenants dans les rangs de l'aristocratie, il choisit, pour le seconder, Publius Rutilius Rufus, qui était estimé dans l'armée à cause de la discipline exemplaire qu'il maintenait, et comme auteur d'un système perfectionné de manœuvres militaires, et le brave fils d'un fermier latin, Caius Marius, qui avait été simple soldat. Secondé par ces habiles officiers et par d'autres, Metellus arriva à l'armée d'Afrique dans le cours de l'année 645 (109), comme consul et général. Il trouva cette armée dans un état de désorganisation telle qu'elle était dans l'impossibilité d'entrer en campagne, et qu'elle n'était redoutable qu'aux malheureux habitants de la province romaine. Elle fut réorganisée rigoureusement et rapidement au printemps de 646 (108), et Metellus lui fit franchir la frontière numidique. Lorsque Jugurtha s'aperçut du changement des choses, il se considéra comme perdu, et, avant que la lutte commençât, il fit des propositions sérieuses pour un arrangement, ne demandant en dernière analyse rien de plus que la garantie de sa vie. Metellus, cependant, était résolu et s'était peut-être même engagé à ne pas terminer la guerre, sans la soumission sans condition et l'exécution du hardi client de Rome : c'était là la seule issue de la guerre qui pût satisfaire les Romains. Jugurtha, depuis la victoire sur Albinus, était regardé comme le libérateur de la Lybie du joug détesté des étrangers ; habile et sans scrupules comme il l'était, il pouvait à toute époque, même après la paix, rallumer une guerre

dans son pays natal : la tranquillité ne serait pas assurée, et l'éloignement de l'armée africaine ne serait possible que lorsque le roi Jugurtha aurait cessé d'exister. Officiellement Metellus fit des réponses évasives aux propositions du roi, secrètement il poussa les envoyés à lui remettre leur maître mort ou vivant. Lorque le général romain entreprit de rivaliser avec l Africain dans le domaine de l'assassinat, il rencontra son maître ; Jugurtha pénétra son dessein, et, ne pouvant faire autrement, se prépara à une résistance désespérée.

Bataille sur le Muthul — Au delà de la rangée de montagnes arides, par laquelle la route romaine pénètre dans l'intérieur, s'étend une plaine d'environ sept lieues de large jusqu'à la rivière Muthul, qui coule parallèlement à la chaîne des montagnes. La plaine était privée d'eau et d'arbres, excepté dans le voisinage immédiat de la rivière, et n'était coupée que par une rampe de collines couvertes de bruyères. C'est sur cette chaîne de montagnes que Jugurtha attendait l'armée romaine ; ses troupes étaient divisées en deux corps : l'un composé d'une partie de l'infanterie et des éléphants sous Bomilcar, au point où la rampe de collines touchait au fleuve ; l'autre qui contenait la fleur de l'infanterie et toute la cavalerie, et qu'il avait placée plus haut vers la chaîne de montagnes en se cachant sous les bruyères. En débouchant des montagnes, les Romains virent que l'ennemi était dans une position qui dominait complétement leur flanc droit, et comme ils ne pouvaient absolument rester sur la crête dénudée et aride de la chaîne de montagnes, et étaient obligés de passer la rivière, ils avaient à résoudre la difficulté de s'y rendre à travers une plaine de sept lieues entièrement ouverte, sous les yeux de la cavalerie ennemie, et

n'ayant pas eux-mêmes de cavalerie légère à lui opposer. Metellus envoya un détachement sous Rufus droit sur la rivière pour y établir un camp ; le corps d'armée principal marcha, en quittant les défilés, dans une direction oblique à travers la plaine vers la rampe de collines, pour en déloger l'ennemi. Cette marche en plaine menaçait de devenir funeste à l'armée ; car l'infanterie ennemie occupant les défilés sur ses derrières, dès que les Romains les eurent quittés, leur colonne d'attaque se vit entourée de tous côtés par la cavalerie numide, qui descendait sur elle des collines. Les charges continuelles des escadrons ennemis empêchaient d'avancer, et la bataille menaçait de se résoudre en une multitude de conflits partiels et détachés ; dans le même temps Bomilcar, avec sa division, retenait le corps commandé par Rufus, pour l'empêcher d'arriver à temps pour secourir l'armée principale. Cependant Metellus et Marius réussirent, avec deux mille soldats, à atteindre le pied de la rangée de collines, et l'infanterie numide, qui gardait les hauteurs, en dépit de sa force numérique supérieure et de sa position favorable, s'enfuit presque sans résistance, lorsque les légionnaires chargèrent au pas de course sur la colline. L'infanterie numide maintint également mal son terrain contre Rufus ; elle fut dispersée à la première charge, et les éléphants furent tous tués ou pris sur ce terrain inégal. Tard dans la soirée, ces deux divisions romaines également victorieuses et anxieuses du sort l'une de l'autre, se réunirent entre les deux champs de bataille. Ce fut un combat attestant également les talents militaires remarquables de Jugurtha et l'inébranlable solidité de l'infanterie romaine, qui avait seule converti une défense stratégique en victoire. Jugurtha renvoya une grande partie de ses troupes après la bataille, et se borna à une guerre d'escarmouches qu'il mena avec habileté.

La Numide occupée par les Romains. — Les deux colonnes romaines, l'une conduite par Metellus, l'autre par Marius qui, quoique inférieur par le rang et la naissance, avait pris, depuis la bataille de Muthul, le premier rang parmi les chefs de corps, traversèrent le territoire numide, occupèrent les villes et lorsqu'une place n'ouvrait pas ses portes, ils mettaient à mort toute la population mâle adulte. Mais la plus considérable des villes de la vallée de Bagradas, Zama, opposa aux Romains une sérieuse résistance, énergiquement soutenue par le roi. Il réussit même à surprendre le camp ennemi, et les Romains se trouvèrent à la fin obligés d'abandonner le siége et d'aller prendre leurs quartiers d'hiver. Pour approvisionner plus facilement son armée, Metellus, laissant derrière lui des garnisons dans les villes conquises, la fit entrer dans la province romaine et saisit l'occasion de la suspension des hostilités pour entamer de nouvelles négociations, montrant une disposition à accorder la paix au roi à des conditions supportables. Jugurtha entra avec plaisir dans cette voie : il s'était déjà engagé à payer 200,000 livres d'argent et avait livré ses éléphants et trois cents otages, ainsi que trois mille déserteurs romains qui furent immédiatement mis à mort. En même temps cependant le conseiller le plus intime du roi, Bomilcar, qui craignait non sans raison que, si la paix était conclue, Jugurtha ne le livrât comme meurtrier de Massinissa, aux tribunaux romains, fut gagné par Metellus, et décidé, par l'assurance de l'impunité et la promesse de grandes récompenses, à promettre qu'il livrerait le roi mort ou vivant entre les mains des Romains. Mais ni la négociation officielle, ni l'intrigue n'amenèrent le résultat désiré. Lorsque Metellus proposa que le roi se livrât lui-même comme prisonnier, celui-ci rompit les négociations ; les intrigues de Bomilcar avec l'ennemi

furent découvertes : il fut arrêté et exécuté. Ces cabales diplomatiques du caractère le plus honteux ne peuvent être justifiées. Les Romains avaient cessé de viser à s'emparer de leur antagoniste. La guerre était arrivée au point qu'il fallait désespérer de la pousser plus loin. Quel était le sentiment public en Numidie ? On le voit par la révolte de la plus importante des villes occupées par les Romains. Vaga, dans l'hiver de 646-7, dans laquelle toute la garnison romaine, officiers et soldats, fut massacrée, à l'exception du commandant Titus Turpilius Silanus, qui plus tard, par suite de ses intrigues avec l'ennemi fut, on ne sait si ce fut à tort ou à raison, condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté. La ville fut emportée d'assaut par Metellus, le second jour après la révolte, et livrée à toutes les rigueurs du droit de la guerre , mais si tel était le sentiment des habitants comparativement si paisibles et si faciles à atteindre des bords du Bagradas, que pouvait-on attendre de l'intérieur du continent, et parmi les tribus errantes du désert ! Jugurtha était l'idole des Africains, qui oublièrent le meurtre de ses deux frères, pour ne voir en lui que le libérateur et le vengeur de la nation. Vingt ans plus tard, un corps numide, qui combattait en Italie pour les Romains, dut être renvoyé en toute hâte en Afrique, lorsque le fils de Jugurtha parut dans les rangs ennemis ; nous pouvons en inférer quelle était l'influence qu'il exerçait sur son peuple. Quelle espérance pouvait-on avoir de terminer la guerre dans ces régions, où les particularités combinées de la population et du sol, permettait à un chef qui s'était une fois assuré des sympathies de la nation de prolonger la guerre par des escarmouches interminables, et de la laisser sommeiller un temps pour la reprendre au moment favorable avec une vigueur redoublée.

Guerre dans le désert. — Lorsque Metellus reprit la campagne en 647 (107), Jugurtha ne maintint nulle part son terrain contre lui ; il paraissait tantôt sur un point, tantôt sur un autre très-éloigné, et il semblait plus facile d'avoir raison des lions que de ses cavaliers du désert. On livrait une bataille, on gagnait une victoire, mais il était difficile de dire ce qu'on gagnait par la victoire. Le roi avait disparu hors de portée. Dans l'intérieur du beylik actuel de Tunis, sur les confins même du grand désert, et séparé de la vallée du Medscherda par une steppe aride et inculte de vingt lieues de large, il y avait au milieu d'oasis pourvues de sources, deux places fortes : Thala au nord, plus tard Thelepte, auprès de Husch el Cheme, et Capsa (Kapsa), plus au sud ; Jugurtha s'était retiré dans la première de ces villes avec ses enfants, ses trésors et la fleur de ses troupes, pour y attendre de meilleurs temps. Metellus se hasarda à suivre le roi à travers un désert dans lequel les troupes étaient obligées de porter leur eau dans des outres : Thala fut atteinte et tomba après un siège de quarante jours ; mais les déserteurs romains détruisirent la part la plus précieuse du butin, après la prise de la ville, ils incendièrent le bâtiment dans lequel il était renfermé, et, ce qui était le plus important, le roi Jugurtha échappa avec ses enfants et son trésor. La Numidie était sans doute virtuellement entre les mains des Romains ; mais au lieu d'atteindre par là leur but, ils semblaient n'avoir fait qu'étendre le champ de la guerre. Dans le sud, les tribus libres de la Gétulie, dans le désert, commencèrent, à l'appel de Jugurtha, une guerre nationale contre les Romains.

Complication en Mauritanie. — A l'ouest, Bocchus, roi de Mauritanie, dont les Romains avaient méprisé l'amitié, semblait assez disposé maintenant à

faire cause commune avec son gendre contre eux, non-seulement il le reçut à sa cour, mais unissant aux compagnons de Jugurtha ses innombrables escadrons de cavalerie, il s'avança dans la région de Cirta, où Metellus prenait ses quartiers d'hiver. Ils commencèrent à négocier : il était clair que dans la personne de Jurgutha, il tenait entre ses mains le véritable prix de la guerre pour les Romains. Mais qu'elles étaient ses intentions ? voulait-il vendre cher son gendre aux Romains, ou entreprendre la guerre nationale de concert avec ce gendre ? Ni les Romains, ni Jugurtha ni peut-être le roi lui-même ne le savaient ; et il avait toute hâte d'abandonner sa position ambiguë.

Marius commandant en chef. — Là-dessus Metellus quitta la province qu'il avait été obligé, par un décret du peuple, de livrer à son ancien lieutenant Marius, qui était maintenant consul, et celui-ci prit le commandement suprême en 648 (106). Il devait cet honneur en quelque sorte à une révolution. Comptant sur les services qu'il avait rendus, et en même temps sur les oracles qui lui avaient été communiqués, il avait résolu de se présenter comme candidat au consulat. Si l'aristocratie avait appuyé la candidature constitutionnelle et sous d'autres rapports parfaitement justifiable de cet homme habile, il n'y aurait eu dans cette affaire rien de particulier, si ce n'est l'entrée d'une nouvelle famille dans les fastes consulaires. Au lieu de cela, cet homme de naissance obscure, qui aspirait à la plus haute des dignités publiques, fut honni par toute la caste gouvernementale comme un innovateur hardi et un révolutionnaire, de même qu'autrefois le candidat plébéien avait été traité par les patriciens, mais alors sous les prétextes de forme que donnait la loi. Le brave officier fut tourné en ridicule en langage violent par Metellus. On dit à Marius

qu'il pouvait attendre pour sa candidature jusqu'à ce que le fils de Metellus, un enfant encore imberbe, pût être son collègue, et on ne le laissa, avec la plus mauvaise grâce, quitter le camp qu'au dernier moment pour proposer sa candidature dans la capitale en 647 (107). Il rendit amplement à son général le mal qu'il en avait reçu, en attaquant devant la multitude passionnée la conduite de la guerre et l'administration de Metellus en Afrique, d'une manière aussi contraire à l'honneur militaire qu'à l'honneur civil, et il n'hésita même pas à raconter à une multitude toujours soupçonneuse de conspirations secrètes ourdies et indubitables de la part des grands, une histoire ridicule, suivant laquelle Metellus prolongeait intentionnellement la guerre pour conserver aussi longtemps que possible le commandement en chef. Ces allégations vraies ou supposées étaient acceptées par la populace des rues comme des faits parfaitement avérés : de nombreus personnes, défavorables, pour des raisons bonnes ou mauvaises, au gouvernement, ne désiraient rien tant qu'une occasion de vexer l'aristocratie sur le point le plus sensible. Marius fut élu au consultat par une majorité énorme, et, de plus, tandis que, d'après la loi de Gracchus, le droit de déterminer les fonctions à assigner aux consuls appartenait au sénat, il fut exceptionnellement investi, par décret du peuple, du commandement suprême de la guerre d'Afrique. Il succéda donc en 648 à Metellus ; mais les confiantes promesses de faire mieux que son prédécesseur, et d'amener Jugurtha pieds et poigs liés à Rome, étaient plus faciles à faire qu'à tenir.

Combats sans résultats. — Marius fit une guerre d'escarmourches avec les Gétuliens ; il réduisit plusieurs villes qui n'avaient pas été antérieurement

occupées ; il entreprit une expédition sur Capsa, qui surpassa en difficultés même celle de Thala, prit la ville par capitulation, et en dépit de la convention fit massacrer tous les hommes adultes, le seul moyen sans doute d'empêcher une révolte nouvelle de cette cité du désert : il attaqua une forteresse de montagnes située sur la rivière Molochath, qui séparait le territoire numide de la Mauritanie, où Jugurtha avait emporté son trésor, et juste au moment où il allait se désister du siége en désespérant du succès, il prit possession de l'imprenable forteresse par le coup de main de quelques hardis escaladeurs. Si son dessein avait été simplement d'exercer l'armée par de hardies razzias, et de procurer du butin aux soldats ou d'éclipser la marche de Metellus dans le désert par une expédition encore plus éloignée, cette méthode de faire la guerre aurait pu se comprendre ; mais le principal objet à atteindre, et que Metellus avait obstinément et persévéramment gardé en vue, la capture de Jugurtha, était ainsi complètement négligé. L'expédition de Marius à Capsa était une aventure aussi inutile que celle de Metellus à Thala avait été judicieuse ; mais l'expédition au Molochath, qui se passa sur la frontière et non dans l'intérieur du territoire de la Mauritanie, était directement contraire à une bonne politique. Le roi Bocchus, de qui il dépendait de donner à la guerre une issue favorable aux Romains ou de la prolonger indéfiniment, conclut alors un traité avec Jugurtha ; celui-ci lui cédait une partie du royaume, et Bocchus promettait de défendre activement son gendre contre Rome L'armée romaine, qui revenait de la rivière Molochath, se trouva un soir tout à coup entourée par des masses immenses de cavalerie mauritanienne et numide ; elle fut obligée de livrer bataille dans l'état où les divisions se trouvaient, sans se former en véritable ordre de bataille.

et sans suivre aucun commandement principal, et dut s'estimer heureuse quand les troupes entourées furent temporairement sauvées par la nuit sur deux collines peu éloignées l'une de l'autre. Mais la coupable négligence des Africains, enivrés de la victoire, leur arracha les conséquences de la victoire : ils se laissèrent surprendre dans un profond sommeil au lever du jour par les troupes romaines qui s'étaient organisées pendant la nuit jusqu'à un certain point, et furent heureusement dispersés. L'armée romaine poursuivit sa retraite en meilleur ordre et avec de grandes précautions ; mais elle fut de nouveau assaillie de quatre côtés à la fois et était en grand danger, lorsqu'un officier de cavalerie, Lucius Cornelius Sylla, dispersa d'abord les escadrons qui lui étaient opposés, puis revenant rapidement de leur poursuite, se jeta aussi sur Jugurtha et Bocchus, au point même où réunis, ils écraseraient l'infanterie romaine. Aussi l'attaque fut repoussée avec succès : Marius ramena son armée saine et sauve à Cirta, et y prit ses quartiers d'hiver, 648-9 (106-105).

Négociations avec Bocchus. — Quelque étrange que cela puisse paraître, nous pouvons comprendre comment les Romains, après que le roi Bocchus eut commencé la guerre, commencèrent à faire les efforts les plus zélés pour s'assurer son amitié, qu'ils avaient d'abord dédaignée, et que plus tard ils n'avaient pas recherchée avec ardeur : ils eurent par là un avantage, c'est qu'ils ne reçurent pas une déclaration de guerre formelle de la part du roi de Mauritanie. Le roi Bocchus eût consenti volontiers à retourner à son ancienne position incertaine ; sans rompre son accord avec Jugurtha ou le renvoyer, il entra en négociations avec le général romain relativement aux termes d'une alliance avec Rome. Lors-

qu'ils furent d'accord, ou semblèrent l'être, le roi demanda que pour conclure le traité et recevoir le captif royal, Marius lui envoyât Lucius Sylla, qui était connu du roi et lui était agréable, soit parce qu'il avait été autrefois auprès de lui envoyé du sénat, soit par suite des recommandations des envoyés de Mauritanie envoyés à Rome, et à qui Sylla avait rendu des services sur leur chemin. Marius était dans une position étrange. S'il avait refusé la proposition, la trêve aurait été rompue ; s'il l'acceptait, il savait son officier, le plus aristocrate et le plus brave, entre les mains d'un homme plus que suspect, qui, comme tout le monde le savait, jouait un double rôle avec les Romains et avec Jugurtha, et qui semblait n'avoir imaginé ce plan que pour obtenir lui-même des otages provisoires des deux côtés dans la personne de Jugurtha et de Sylla, mais le désir de terminer la guerre fit passer sur toute autre considération, et Sylla consentit à entreprendre la tâche périlleuse que Marius lui confiait. Il partit hardiment sous la conduite de Volux, fils du roi Bocchus, et sa résolution ne fut pas ébranlée même lorsque son guide lui fit traverser le camp de Jugurtha. Il rejeta les lâches propositions de fuite que lui firent ses compagnons, et marcha avec les fils du roi à son côté, sans qu'il lui arrivât malheur dans le camp de l'ennemi. L'officier hardi montra la même décision dans ses discussions avec le sultan, et le décida enfin à faire sérieusement son choix.

Extradition et exécution de Jugurtha. — Jugurtha fut sacrifié. Sous le prétexte que toutes ses demandes devaient être accordées, il fut attiré par son propre beau-frère dans une embûche ; ses compagnons furent tués, et il fut lui-même fait prisonnier. Le traître tomba ainsi par la trahison de ses

plus proches parents. Lucius Sylla amena le brave et ardent Africain, chargé de chaînes, avec ses enfants, au quartier général des Romains, et la guerre, qui avait duré sept ans, fut terminée. La victoire fut premièrement associée au nom de Marius. Le roi Jugurtha, en vêtements royaux et enchaîné, marcha devant le char triomphal avec ses deux fils, lorsque le vainqueur entra dans Rome le 1er janvier 650 (104) ; par son ordre le fils du désert périt, quelques jours après, dans la prison souterraine de la cité, l'antique *Tullianum* du Capitole, le « bain de glace, » comme l'appelait l'Africain, lorsqu'il en passa le seuil pour être étranglé, ou pour y périr de faim ou de froid. Mais on ne pouvait le nier, Marius avait eu la part la moins importante dans les succès réels : la conquête de la Numidie jusqu'aux confins du désert était l'œuvre de Metellus, la capture de Jugurtha était l'œuvre de Sylla, et entre les deux, Marius jouait un rôle qui compromettait un peu la dignité d'un ambitieux tel que lui. Marius ne souffrit qu'avec peine que son prédécesseur prît le titre de conquérant de la Numidie ; il entra dans une rage violente quand le roi Bocchus consacra plus tard au Capitole une statue d'or, qui représentait la livraison de Jugurtha à Sylla ; et cependant, aux yeux de juges sans préjugés, les services de ces deux hommes rejetèrent complétement dans l'ombre le commandement de Marius, surtout la brillante expédition de Sylla au désert, qui avait mis dans une lumière éclatante, aux yeux du général lui-même et de toute l'armée, son courage, sa présence d'esprit, sa finesse et sa puissance sur lui-même. En elles-même, ces rivalités militaires auraient eu peu d'importance, si elles n'avaient pas été mêlées au conflit des partis politiques, si l'opposition n'avait pas supplanté le général du sénat par Marius, et si le parti du gouvernement n'avait

pas, avec l'intention délibérée d'exaspérer l'élu du peuple, loué Métellus et encore plus Sylla comme des célébrités militaires, et ne les avait mis avant le vainqueur nominal. Nous aurons à revenir sur les conséquences fatales de ces comparaisons irritantes, quand nous raconterons l'histoire intérieure.

Réorganisation de la Numidie. — Du reste, cette insurrection de l'État allié de Numidie passa sans produire de changements notables soit dans les relations politiques en général, soit dans celles de la province d'Afrique. Par une déviation de la politique suivie partout à cette époque, la Numidie ne fut pas convertie en province romaine, évidemment parce que le pays ne pouvait être tenu sans une armée qui protégeât la frontière contre les barbares du désert, et les Romains n'étaient nullement disposés à entretenir une armée permanente en Afrique. Ils se contentèrent, en conséquence, d'annexer au royaume de Bocchus le district le plus occidental de la Numidie, probablement la bande de terre située entre la rivière Molochath et le fort de Saldæ (Bougie), qui devint plus tard la Mauritanie césarienne (province d'Alger), et de donner le royaume de Numidie ainsi divisé au dernier petit-fils légitime de Massinissa encore survivant, Gauda, le demi-frère de Jugurtha, faible de corps et d'esprit, et qui avait déjà, en 646 (108), à la suggestion de Marius, affirmé ses droits devant le sénat. En même temps les tribus gétuliennes de l'intérieur de l'Afrique furent reçues, comme alliés libres, au nombre des nations indépendantes qui avaient des traités avec Rome.

Résultats politiques. — Les conséquences de la guerre de Jugurtha, ou plutôt de l'insurrection, quoique celles-ci aient été quelquefois exagérées, fu-

rent plus importantes que cette réglementation de la clientèle africaine. Certes, tous les vices du gouvernement furent, dans cette circonstance, exposés en pleine lumière ; il était non-seulement notoire, mais, pour ainsi dire, historiquement constaté, que pour les maîtres de Rome tout était vénal, les traités de paix comme le droit d'intercession, le rempart du camp et la vie du soldat : l'Africain n'avait dit que l'exacte vérité, lorsqu'il déclara, en sortant de Rome, que, s'il avait eu assez d'or, il se serait fait fort d'acheter la cité elle-même. Mais tout le gouvernement intérieur et extérieur portait à cette époque le même caractère de misérable bassesse. En ce qui nous concerne, le fait que la guerre d'Afrique nous est parvenue par des documents plus positifs que les autres événements politiques et militaires contemporains, déplace la véritable perspective : les contemporains n'apprirent par ces révélations rien de plus que ce que tout le monde savait depuis longtemps, et ce que tout patriote intrépide aurait pu depuis longtemps établir par des faits. On était cependant muni maintenant de preuves plus fortes et plus irréfutables de la bassesse du gouvernement sénatorial restauré, bassesse qui n'était surpassée que par son incapacité, et cette circonstance aurait été importante, s'il y avait eu une opposition et une opinion publique avec laquelle le gouvernement aurait cru devoir compter. Mais cette guerre n'avait pas plus en réalité déshonoré le gouvernement que dévoilé la complète nullité de l'opposition. Il n'était pas possible de gouverner plus mal que la restauration dans les années 637-645 (117-109), d'être dans une situation moins digne et moins honorable que le sénat romain en 645 (109) ; s'il y avait eu réellement une opposition à Rome, c'est-à-dire un parti qui désirât un changement de principes dans la constitution et qui en poursuivît la

réalisation, il y aurait eu alors quelque tentative pour renverser le sénat ébranlé. Il n'y en eut point : on fit des questions politiques des questions personnelles, on changea les généraux, et on envoya en exil deux personnes sans utilité et sans importance. Il fut bien établi que le soi-disant parti populaire ne pouvait, comme tel, ni ne voulait gouverner ; qu'il n'y avait à Rome que deux réformes gouvernementales possibles, la tyrannie ou l'oligarchie ; que, tant qu'il n'y aurait pas de personnalité sinon très importante au moins assez connue, pour se présenter comme maître de l'État, le plus grand mécontentement pouvait menacer quelques oligarques, mais jamais la réforme oligarchique ; qu'au contraire, s'il se présentait un pareil prétendant, rien n'était plus facile que d'ébranler les chaises curules vermoulues. Sous ce rapport, la conduite de Marius est remarquable, quoiqu'elle fût en elle-même absolument sans motif. Lorsque les citoyens, après la défaite d'Albinus, avaient envahi la curie, cela se comprenait, si ce n'était pas tout à fait dans l'ordre ; mais après la direction que Metellus avait donnée à la guerre de Numidie, il ne pouvait plus être question de mauvaise administration, et encore moins de danger pour la république, et le premier officier habile et ambitieux réussit à faire ce dont le premier Africain avait menacé le gouvernement, et s'emparer d'un des plus importants commandements militaire, contre le vœu ouvertement exprimé du gouvernement. L'opinion publique, inutile entre les mains du parti soi-disant populaire, devait devenir une arme redoutable entre les mains du futur roi de Rome. Cela ne veut pas dire que Marius voulût jouer le rôle de prétendant, au moins à l'époque où il obtint du peuple le commandement supérieur en Afrique ; mais qu'il le comprît ou non, ce qu'il fit, ce fut de mettre fin au même moment au gouvernement

aristocratique intérieur, lorsque l'institution des comices se mit à faire des généraux, ou, ce qui était la même chose, lorsque tout officier populaire fut en situation de se faire nommer général d'une manière légale. Un seul élément nouveau se manifesta dans cette crise préliminaire : ce fut l'intervention des hommes militaires et de la puissance militaire dans la révolution politique. On ne saurait décider précisément s'il se préparait une tentative pour écraser l'oligarchie par la tyrannie, ou si l'intervention de Marius était, comme tant d'autres semblables, une attaque isolée contre les prérogatives du gouvernement, sans conséquence ultérieure : ce qu'on pouvait aisément prévoir, c'est que si les germes de cette seconde tyrannie pouvaient se développer, elle mettrait sur le trône, non pas un homme d'État comme Gracchus, mais un officier. La réorganisation contemporaine de l'armée, dans laquelle Marius dédaigna la qualification pécuniaire jusque-là nécessaire, lorsqu'il forma le corps d'armée destiné à l'expédition d'Afrique, et ouvrit au plus pauvre citoyen, s'il pouvait rendre des services, l'entrée des légions, comme volontaire, peut avoir été imaginée par son promoteur à des points de vue purement militaires ; mais elle ne devait pas moins produire cette conséquence politique, que l'armée ne se composerait plus comme dans l'ancien temps de gens qui avaient quelque chose à perdre, mais commença à se transformer en multitude, qui n'avait que ses armes et ce que le général pouvait lui donner. L'aristocratie gouvernait aussi exclusivement en 650 (104) qu'en 620 (134 ; mais les signes d'une catastrophe imminente s'étaient multipliés, et à l'horizon politique, l'épée venait se placer à côté de la couronne.

CHAPITRE V

LES PEUPLES DU NORD

Relations avec le Nord. — Depuis la fin du sixième siècle, la république romaine commandait aux trois grandes péninsules que le continent du nord projette dans la Méditerranée. Cependant, entre les populations libres ou à moitié libres, qui dans l'intérieur de ces contrées au nord et à l'ouest de l'Espagne, dans les vallons de la Ligurie, des Apennins et des Alpes, dans les montagnes de Macédoine et de Thrace, continuèrent à défier le gouvernement romain, la relation continentale entre l'Espagne et l'Italie, comme entre l'Italie et la Macédoine, n'était que fort superficielle, et les contrées au delà des Pyrénées, des Alpes et des Balkans, des grands bassins du Rhône, du Rhin et du Danube, étaient en fait en dehors de l'horizon politique des Romains. Il faut maintenant signaler quels moyens employa Rome pour assurer et agrandir sa domination de ce côté, et dire comment les grandes masses de peuples qui se montraient sans cesse d'un côté et d'autre au delà de ce rideau de montagnes, commencèrent à heurter aux portes des montagnes du nord, et à rappeler rudement au monde romain et grec qu'il avait tort de compter sur la domination exclusive de la terre.

La contrée entre les Alpes et les Pyrénées. — Considérons d'abord la région entre les Alpes

occidentales et les Pyrénées. Les Romains dominaient depuis longtemps cette partie des côtes de la Méditerranée au moyen de Massalia, leur cliente, une des plus anciennes, des plus fidèles et des plus puissantes communautés dépendantes et alliées de Rome, et dont les stations maritimes, à l'ouest Agathe (Agde) et Rhode (Rosas), à l'est Tauroention (Ciotat), Olbia (Hyères ?), Antipolis (Antibes), et Nikaea (Nice), gardèrent les côtes ainsi que les routes de terre des Alpes aux Pyrénées, et les alliances mercantiles et politiques s'étendirent à une grande distance sur le continent. Une expédition dans les Alpes au dessus de Nice et d'Antibes, contre les Oxybiens et les Decietes de Ligurie, avait été entreprise par les Romains, tant à la sollicitation des Massaliotes que dans leur propre intérêt, et après des combats très-vifs et en partie indécis, ce canton de la montagne avait été obligé de fournir à Massalia des otages permanents, et de lui payer un tribut annuel. Il n'est pas invraisemblable que vers ce temps la culture de la vigne et de l'olivier, qui florissait dans ces contrées, d'après l'exemple des Massaliotes, ait été, dans l'intérêt des propriétaires italiotes et des marchands, prohibée à l'avenir. On trouve un semblable caractère de spéculation financière dans la guerre que les Romains entreprirent contre les Salassi, sous le consulat d'Appius Claudius en 611 (143), au sujet des mines d'or et des exploitations aurifères de Victumula (dans le voisinage de Vercelli et de Bard et dans toute la vallée de la Dorea Baltea). La grande étendue de ces exploitations, qui privaient les habitants de la contrée de la place nécessaire à leurs champs, provoqua d'abord une médiation, puis une intervention armée des Romains. La guerre, quoique les Romains l'eussent commencée comme toutes les autres par des défaites, se termina par la soumission des Salassi, et la cession

des districts aurifères au trésor romain. Quelques années après, 654 (100), la colonie d'Eporédia (Ivrée) fut fondée sur le territoire nouvellement acquis, principalement pour commander par ce moyen la passe des Alpes à l'ouest, comme Aquiléia les commandait à l'est. La guerre des Alpes prit un caractère sérieux, lorsque Marcus Fulvius Flaccus, le compagnon de Caius Gracchus, en prit le commandement comme consul en 629 (125). Il leva le premier le drapeau de la politique de conquête transalpine. Dans la nation si divisée des Celtes, le canton des Bituriges avait perdu son hégémonie réelle, et n'avait plus qu'une hégémonie honorifique ; le canton vraiment dominant, dans le territoire qui s'étendait des Pyrénées au Rhône et de la Méditerranée à l'Océan, était à cette époque celui des Arvernes, de sorte que ce ne semble pas être une exagération que de dire que ce canton pouvait mettre en campagne jusqu'à cent quatre-vingt mille hommes. Les Édui (auprès d'Autun) disputèrent sans succès l'hégémonie de ce territoire ; tandis que dans le nord de la Gaule, les rois de Suessions (vers Soissons) réunirent sous leur protection la confédération des Belges qui s'étendait jusqu'à la Bretagne. Les voyageurs grecs du temps racontaient beaucoup de choses de la pompe du roi des Arvernes, Luerius ; comment ce roi, entouré de ses compagnons de chasse, avec ses piqueurs traînant des chiens en laisse, et ses chœurs de bardes errants, voyageait dans son charriot monté en argent à travers les villes de son royaume, jetant l'or à pleines mains parmi la multitude, et réjouissant surtout le cœur du ménestrel par ces distributions. Les descriptions de la table ouverte qu'il tenait dans un clos de quinze cents doubles pas de large, et à laquelle étaient invités tous les passants, nous rappellent en traits vivants les noces de Gamache. En fait, les nombreuses monnaies

d'or arvernes de cette époque prouvent que le canton des Arvernes avait atteint à une richesse extraordinaire et à un développement relativement élevé de civilisation.

Guerre avec les Allobroges et les Arvernes. — L'attaque de Flaccus ne fut pas dirigée d'abord contre les Arvernes, mais contre les petites tribus du district entre les Alpes et le Rhône, où les habitants primitifs Liguriens s'étaient mêlés avec des bandes subséquemment arrivées de Celtes, et il en était sorti une population celto-ligurienne, ressemblant sous ce rapport aux celtibériens. Il combattit, 629-630 (125-124), avec succès les Salyes ou Salluvii, dans la région d'Aix et la vallée de la Durance, et leurs voisins plus au nord, les Viscontii (départements de Vaucluse et de la Drôme) ; et ainsi fit son successeur Gaius Sextius Calvinus, 631-632 (123-122), contre les Allobroges, peuple celtique puissant dans la riche vallée de l'Isère, qui était venu à la requête du roi fugitif des Salyi, Tutomotulus, pour l'aider à reconquérir son pays, mais il fut défait dans le district d'Aix. Comme les Allobroges hésitèrent néanmoins à livrer le roi des Salyi, le successeur de Calvinus Gnæus Domitius Ahénobarbus entra dans leur territoire en 632 (122). La tribu celtique dominante était jusque-là demeurée spectatrice de l'invasion des cantons italiques ; le roi des Arvernes, Bituitus, fils de Luerius, ne se crut pas obligé, par suite de ses vagues obligations de protection, d'entrer dans une guerre dangereuse. Cependant lorsque les Romains firent mine d'attaquer les Allobroges sur leur propre territoire, il offrit son intervention, dont le rejet eut pour conséquence qu'il vint au secours des Allobroges avec toutes ses forces, sur quoi les Édui prirent parti pour les Romains. Le gouvernement, à la

nouvelle du soulèvement des Arvernes, envoya le consul de l'année 633 (121) pour écarter, d'accord avec Ahénobarbus, le danger imminent. A la frontière méridionale du canton des Allobroges, au confluent du Rhône et de l'Isère, que l'armée des Arvernes passa sur un pont de bateaux, fut livrée, le 8 août 633 (121), la bataille qui décida de la domination sur le midi de la Gaule. Le roi Bituitus, lorsqu'il vit les bandes innombrables de ses clans et en face de lui l'armée trois fois moins considérable des Romains, s'écria, dit-on, qu'il n'y en avait pas assez pour l'appetit des chiens de l'armée celtique. Mais Maximus, petit-fils du vainqueur de Pydna, remporta une victoire décisive, qui se termina par la destruction de la plus grande partie de l'armée des Arvernes, et occasionna de plus la rupture du pont de bateaux sous le poids des fuyards. Les Allobroges, auxquels le roi des Arvernes se déclara hors d'état de venir de nouveau en aide et auxquels il conseilla de faire la paix avec Maximus, se soumirent au consul ; alors ce dernier, appelé depuis ce temps Allobrogien, retourna en Italie, et laissa à Ahénobarbus le soin facile de terminer la guerre des Arvernes. Ahénobarbus, qui en voulait personellement au roi Domitius, parce qu'il avait conseillé aux Allobroges de se rendre à Maximus et non à lui, s'empara traîtreusement de la personne du roi, et l'envoya à Rome, où le sénat, quoique désapprouvant ce manque de foi, non-seulement le garda prisonnier, mais donna des ordres pour que son fils Congonnetiacus fût également envoyé à Rome. Ce fut là sans doute la raison pour laquelle la guerre des Arvernes, qui était presque terminée, recommença, et qu'un second appel aux armes eut lieu à Vindalium, au dessus d'Avignon, au confluent de la Sorgue avec le Rhône. Le résultat ne fut pas différent du premier : à cette occasion ce

furent surtout les éléphants d'Afrique qui dispersèrent l'armée celte. Les Arvernes se soumirent à la paix, et la tranquillité fut rétablie dans le pays des Celtes.

Province de Narbo. — Le résultat de ces opérations militaires fut l'institution d'une nouvelle province romaine entre les Alpes maritimes et les Pyrénées. Toutes les tribus situées entre les Alpes et le Rhône devinrent dépendantes des Romains, et celles qui ne payèrent pas tribut à Massalia devinrent tributaires de Rome. Dans la contrée située entre le Rhône et les Pyrénées, les Arvernes conservèrent leur liberté et ne furent pas soumis à payer tribut aux Romains. Mais ils durent céder à Rome la portion la plus méridionale de leur territoire direct ou indirect, le district au sud des Cévennes jusqu'à la Méditerranée, et le cours supérieur de la Garonne jusqu'à Tolosa (Toulouse). Comme l'objet premier de ces occupations fut l'établissement d'une communication par terre entre l'Italie et l'Espagne, on prit immédiatement après des arrangements pour la construction d'une route le long de la côte. Dans ce but, une ceinture de côtes, depuis les Alpes jusqu'au Rhône, fut donnée aux Massaliotes, qui avaient déjà une série de stations maritimes le long de la côte, avec l'obligation de tenir la route en bon état ; les Romains, de leur côté, construisaient du Rhône aux Pyrénées une voie qui obtint de son fondateur Ahénobarbus le nom de *via Domitia*.

Établissements romains sur le Rhône. — Comme de coutume, à la fondation de nouvelles forteresses se joignit la construction des routes. Dans la partie orientale, le choix tomba sur l'endroit où Caius Sextius avait battu les Celtes, et où le climat et la fer-

tilité du sol ainsi que les sources d'eau froide et chaude invitaient à séjourner : là s'éleva une ville romaine, les bains de Sextius, Aquæ Sextiæ (Aix), à l'ouest du Rhône. Les Romains s'établirent à Narbo, vieille cité celtique sur le fleuve navigable de l'Atax (Aude), peu éloignée de la mer, qu'Hécatée nomme déjà, et qui avant son occupation par les Romains rivalisait avec Massalia pour le commerce de l'étain avec la Grande-Bretagne. Aquæ Sextiæ n'eut pas le droit de cité romaine, mais demeura un camp permanent ; au contraire, Narbo, quoique fondée essentiellement comme un lieu d'observations et un avant-poste contre les Celtes, fut comme « ville de Mars » une colonie de citoyens romains, et le siége ordinaire du gouverneur de la nouvelle province celte transalpine, ou comme on l'appelait ordinairement, la Narbonnaise.

Le parti des Gracques, qui avaient suggéré ces extensions de territoire au delà des Alpes, voulait évidemment ouvrir là un nouveau et incommensurable champ de colonisation, qui, non-seulement était mieux situé que la Sicile et que l'Afrique, mais qui était plus facile à arracher aux indigènes que les champs siciliens et libyens aux capitalistes romains. La chute de Caius Gracchus donna occasion, en cette circonstance, à des restrictions relatives à l'acquisition de territoires, et surtout à la fondation de nouvelles cités ; mais si le plan ne fut pas exécuté dans toute son étendue, il ne fut pas, du moins, complétement éludé. Le territoire acquis, et surtout la fondation de Narbo, établissement auquel le sénat tenta vainement d'infliger le même sort qu'à Carthage, demeurèrent debout comme des fragments d'un ouvrage inachevé, indiquant au successeur futur de Gracchus ce qu'il avait à faire pour le continuer. Le mercantilisme romain, qui essayait de lutter avec Marseille dans le

commerce gallo-breton, favorisa activement cette fondation contre les attaques des aristocrates.

Les contrées Illyriennes. — Un problème semblable à celui du nord-ouest se présentait au nord-est de l'Italie : il ne fut pas, de même, complétement négligé, mais à moilié résolu. La fondation d'Aquiléia avait mis la péninsule istrienne dans la possession des Romains; ils commandaient déjà depuis longtemps en Épire et dans le territoire antérieur des tyrans de Scodra. Mais nulle part leur domination ne pénétrait dans l'intérieur, et même sur les côtes, ils commandaient à peine nominalement sur le district inhospitalier qui s'étendait de l'Istrie à l'Épire. Ce territoire, avec sa succession sauvage de rochers non interrompus par des vallées arrosées ou des plaines au bord de la mer, mais qui s'entassaient les uns sur les autres comme des escaliers, avec sa chaîne d'îles rocheuses répandue le long de la côte, sépara l'Italie de la Grèce plus qu'il ne les unit. Autour de la ville de Delmion se groupait la confédération des Delmates ou Dalmates, dont les mœurs étaient aussi rudes que leurs montagnes : tandis que les peuples voisins étaient déjà arrivés à une certaine civilisation, on ne connaissait pas les monnaies en Dalmatie, et on partageait les champs, sans toutefois reconnaître la propriété particulière, tous les huit ans, entre les habitants du pays. La piraterie sur terre et sur mer régnait sans partage dans ces lieux. Ces populations avaient autrefois reconnu un lien vague de dépendance à l'égard des souverains de Scodra, et avaient été pour cela englobées dans les expéditions romaines contre la reine Teuta et Démétrius de Pharos ; mais au moment de l'élévation du roi Genthius, elles s'étaient détachées, et avaient, par là, échappé à la destinée qui était échue à l'Illyrie au moment

de la chute de la monarchie macédonienne, et l'avait rendue tributaire de Rome. Les Romains laissèrent à elle-même cette région peu engageante. Mais les plaintes des Illyriens romains, particulièrement des Daorsi, qui habitaient sur la Narenta, au sud des Dalmates, et des habitants de l'île Issa (Lissa), dont les stations continentales, Tragyrion (Trau) et Epetion (auprès de Spalato), avaient beaucoup à souffrir des habitants du pays, obligèrent le gouvernement romain à y envoyer une ambassade, qui rapporta pour réponse que les Dalmates ne s'étaient jamais occupés et ne comptaient pas s'occuper des Romains ; sur quoi, en 598 (156), une armée romaine avait été envoyée sous les ordres de Caius Marcius Figulus. Celui-ci envahit la Dalmatie, mais fut ensuite repoussé jusqu'au territoire romain.

Soumission en Dalmatie. — Son premier successeur, Publius Scipion Nasica, prit, en 599 (155), la grande et forte place de Delmion, ce qui décida la confédération à se soumettre aux Romains. Cependant, la contrée pauvre et imparfaitement soumise n'était pas assez importante pour qu'on l'érigeât en province ; on se contenta de faire ce qu'on avait déjà fait pour les possessions plus importantes de l'Épire, elle fut gouvernée d'Italie avec la contrée celte cisalpine : arrangement qui fut maintenu, du moins officiellement, lorsqu'en 608 (146) on créa la province de Macédoine, et que la frontière nord-ouest eut été fixée au nord de Scodra.

Les Romains en Macédoine et en Thrace. — Mais cette conversion même de la Macédoine en province directement dépendante de métropole donna aux relations de Rome avec les peuples du Nord-Ouest une plus grande importance, en imposant aux

Romains l'obligation de défendre la frontière découverte de toutes parts du nord et de l'est contre les tribus barbares adjacentes ; et semblablement, peu de temps après, en 621 (133), l'acquisition par Rome de la Chersonnèse de Thrace (péninsule de Gallipoli), appartenant antérieurement au royaume des Attalides, imposa aux Romains l'obligation, jusque-là dévolue aux rois de Thrace, de protéger Lysimachie contre les Thraces. De la double base fournie par la vallée du Pô et la province de Macédoine, les Romains purent alors avancer sérieusement vers la région des sources du Rhin et du Danube et s'emparer des montagnes du Nord, au moins autant qu'il était nécessaire pour la sécurité du Sud.

Les tribus des sources du Rhin et du cours du Danube. — Dans ces régions, la plus puissante nation du temps était le grand peuple celtique, qui, selon les traditions primitives, était sorti de ses demeures sur l'Océan occidental, et s'était jeté vers le même temps dans la vallée du Pô, au sud de la chaîne principale des Alpes, et dans les régions du Rhin supérieur et du Danube, au nord de cette chaîne. Parmi les diverses tribus qui occupaient les deux rives du Rhin supérieur, se trouvaient les puissants et riches Helvetii, qui, nulle part, ne vinrent en contact avec les Romains, et vécurent ainsi avec eux en paix et avec des traités ; à cette époque, ils semblent s'être étendus du lac de Genève au Main, et avaient occupé la Suisse moderne et la Franconie. Auprès d'eux habitaient les Boii dont les établissements étaient probablement dans la Bavière et la Bohême modernes. Au sud-est de ces peuples, nous rencontrons une autre race celtique qui paraît dans la Styrie et la Carinthie, sous le nom de Taurisques et plus tard de Norici, et dans le Frioul, la Carinthie et l'Istrie, sous le nom de

Carni. Leur cité Noréia, non loin de Saint-Veit, au Nord de Klagenfurt, était florissante et connue au loin par ses mines de fer; qui, à cette époque déjà, étaient évidemment exploitées dans ce pays ; les Romains étaient encore attirés dans ces contrées par les riches gisements d'or qu'on y découvrait, jusqu'au moment où les indigènes les exclurent et prirent la Californie de ce temps à leur propre compte. Ces hordes celtiques se précipitant sur les deux côtés des Alpes, avaient occupé à leur façon principalement la contrée plate et montagneuse ; la région alpine proprement dite, ainsi que le district situé sur le cours de l'Adige et du Pô inférieur, ne furent pas occupés par eux et demeurèrent entre les mains des anciens habitants. On n'a encore rien découvert de certain quant à la nationalité de ces derniers, mais ils paraissent sous le nom de Rhétiens, dans les montagnes de la Suisse orientale et du Tyrol, et sous le nom d'Euganes et de Venetes vers Padoue et Venise ; de sorte qu'à ce dernier port les deux grands courants celtiques se touchaient presque, et une bande de populations indigènes séparait les Cénomanes celtes de Brescia des Carni celtiques du Frioul. Les Euganes et les Venetes étaient depuis longtemps des sujets paisibles de Rome : au contraire, les véritables populations alpines non seulement étaient encore libres, mais faisaient de leurs montagnes de véritables razzias dans les plaines entre les Alpes et le Pô, où ils ne se contentaient pas de lever des contributions, mais se conduisaient avec une effroyable férocité, massacrant quelquefois toute la population mâle, jusqu'aux enfants à la mamelle : c'était sans doute pour répondre aux razzias romaines dans les vallées des Alpes. Ces invasions italiennes étaient redoutables : cela est prouvé par le fait qu'une d'elle, en 660 (94), rasa jusqu'au sol la belle ville de Comum. Si ces populations

celtes et non celtes établies en deçà et au-delà des Alpes s'étaient déjà fréquemment mêlées, il y eut, comme on peut facilement le comprendre, un mélange encore plus considérable dans les contrées situées sur le Danube inférieur, où les hautes montagnes ne faisaient pas, comme dans l'Ouest, une muraille naturelle de séparation.

Populations illyriennes. — La population illyrienne primitive, dont les derniers rejetons paraissent être les Albanais actuels, était complètement, au moins sur le continent, mélangée d'éléments celtes, et l'armement et la tactique militaire des Celtes y étaient partout en usage. Auprès des Taurisques se trouvaient les Japides qui étaient établis sur les Alpes Juliennes dans la Croatie actuelle jusqu'à Fiume et Zeng : c'était originairement une peuplade complètement illyrienne, mais très mélangée de Celtes. A leurs frontières se trouvaient sur le littoral les Dalmates déjà nommés : les Celtes n'avaient pas encore pénétré dans leurs rudes montagnes ; dans le continent étaient les Scordides celtiques, auxquels avait dû céder la tribu des Triballi qui avait été autrefois puissante en ces contrées et qui avait joué le rôle principal dans l'invasion grecque de Delphes ; ces Scordides étaient alors la nation dominante, elle s'étendait jusqu'à la Mœsie, la Thrace et la Macédoine, et on racontait des choses effrayantes de leur bravoure sauvage et de leurs mœurs cruelles. Leur place d'armes principale était la forteresse de Ségestica ou de Siscia, au confluent du Kulpa avec la Save. Les peuples de la Hongrie actuelle, de la Valachie et de la Bulgarie, étaient encore au delà du rayon visuel des Romains, et l'on ne s'occupait que des Thraces à la frontière orientale de Macédoine, dans les montagnes du Rhodope.

Combat sur les frontières. — Ce n'était pas une petite question pour un gouvernement fort comme l'était alors le gouvernement romain, de garder régulièrement et efficacement ces territoires éloignés et barbares ; ce qui fut fait sous les auspices du gouvernement de la restauration pour ce but important ne pouvait suffire aux exigences les plus modérées. Les expéditions contre les populations alpestres semblent avoir été fréquentes ; en 636 (118), on triompha des Stœni, qui devaient s'être établis dans les montagnes au-dessus de Vérone ; en 659 (95), le consul Crassus fit ravager les vallées des Alpes, massacrer les habitants et cependant il ne semble pas avoir remporté de victoires assez considérables pour avoir obtenu un triomphe de village, et pour avoir pu égaler sa gloire militaire à sa réputation oratoire. Mais comme on se contentait d'opérer des razzias qui faisaient souffrir les habitants sans leur faire un mal durable, et, qu'après chaque expédition semblable, on ramenait les troupes, la situation resta dans ces contrées ce qu'elle était auparavant.

En Thrace. — On ne paraît pas s'être occupé des voisins sur la frontière de Thrace, sauf qu'on fait mention, en 651, de conflits avec les Mædi sur les montagnes qui séparent la Macédoine et la Thrace.

En Illyrie. — Des conflits plus sérieux eurent lieu dans la contrée Illyrienne, où l'on se plaignait continuellement des Dalmates turbulents, parmi ceux qui habitaient à leurs frontières où qui naviguaient sur l'Adriatique ; et le long de la frontière septentrionale complètement exposée de la Macédoine qui, selon l'expression significative d'un Romain, s'étendait aussi loin que pouvaient atteindre les épées et les épe-

rons des Romains, les engagements avec les barbares étaient incessants. En 619 (135), une expédition fut entreprise contre les Ardyæi ou Vardæi et les Pleræi ou Paralii, tribu dalmate située sur la côte opposée ; par l'ordre des Romains, ils s'éloignèrent et s'établirent dans l'intérieur de l'Herzégovine moderne où ils s'adonnèrent à la culture ; mais ne pouvant s'accoutumer à cette nouvelle destinée, ils s'étiolèrent dans cette contrée sauvage. Dans le même temps, on dirigea de la Macédoine une attaque contre les Scordisques, qui avaient sans doute fait cause commune avec les habitants de la côte attaquée. Bientôt après, le consul Tuditanus, opérant avec l'habile Decimus Brutus, le conquérant des Gallæci d'Espagne, soumit les Japydes, et après avoir au début éprouvé une défaite, porta enfin les armes romaines dans le cœur de la Dalmatie jusqu'à la rivière Kerka, à 115 milles d'Aquiléia : les Japydes paraissent depuis ce temps comme une nation alliée et amie de Rome. Mais dix ans plus tard, 635 (119), les Dalmates se soulevèrent de nouveau, unis encore aux Scordisques. Tandis que le consul Lucius Cotta luttait contre ces derniers et s'avançait vers Segeste, le frère aîné du conquérant de la Numidie, Lucius Metellus, nommé plus tard Dalmaticus, les vainquit et hiverna à Salona (Spalato), qui devint depuis la forteresse des Romains dans ces contrées. Il n'est pas improbable que la construction de la via Galbinia, qui menait de Salona dans une direction orientale à Andetrium (Clissa), et de là au loin dans l'intérieur doive être attribuée à cette époque.

L'expédition du consul de 639 (115), Marcus Emilius Scaurus, contre les Taurisques, présenta plus le caractère d'une guerre de conquête. Il fut le premier des Romains qui traversa la chaîne des Alpes orientales à leur élévation la plus basse, entre Trieste et

Laybach, et contracta des relations hospitalières avec les Taurisques, ce qui assura des rapports commerciaux importants, sans entraîner les Romains comme l'aurait fait une conquête entière, dans les commotions des peuples au nord des Alpes. Les attaques dirigées à la même époque de la Macédoine vers le Danube, donnèrent d'abord des résultats défavorables : le consul de 640 (114), Gaius Porcius Caton, fut surpris dans les montagnes de Servie par les Scordisques, et son armée fut complétement détruite, tandis que lui-même se sauvait honteusement avec quelques compagnons. Ce fut avec difficulté que le préteur Marcus Didius protégea la frontière romaine. Ses successeurs luttèrent avec plus de bonheur : Gaius Metellus Caprarius, 641-642 (112-111), Marcus Livius Drusus, 642-643 (112-111), le premier général romain qui atteignit le Danube, et Marcus Minucius, 644 (110), qui porta ses armes le long de la Morava, et qui battit si complétement les Scordisques, que depuis ce temps ils furent réduits à une situation insignifiante, et à leur place une autre tribu, les Dardani, en Servie, commencèrent à jouer un rôle important dans la région située entre la frontière septentrionale de la Macédoine et du Danube.

Les Cimbres. — Mais ces victoires eurent un effet que les vaiqueurs n'attendaient pas. Pendant une période considérable, un peuple errant avait parcouru les frontières septentrionales de la contrée occupée par les Celtes, sur les deux côtés du Danube. Ils s'appelaient les Cimbres, c'est-à-dire les Chempho, les Champions, ou comme leurs ennemis traduisaient leur nom, les Brigands : désignation qui était probablement le nom de ces peuples avant leur migration. Ils venaient du Nord, et le premier peuple celte avec lequel ils vinrent en contact fut, autant qu'on peut le

savoir, les Boii, probablement en Bohême. Des détails plus exacts sur la cause et la direction de leurs migrations n'ont pas été recueillis par les contemporains, et ne peuvent être suppléés par des conjectures, attendu que la situation des choses à cette époque, au nord de la Bohême et du Main et à l'est du Rhin inférieur, est tout à fait en dehors de nos renseignements. Mais l'hypothèse que les Cimbres, comme les hordes semblables des Teutons qui se joignirent plus tard à eux, appartenaient non à la nation celtique, à laquelle les Romains les avaient primitivement rattachés, mais à la race germanique, est appuyée par les faits les plus importants, c'est-à-dire par l'existence de deux petites tribus du même nom, restes laissés sans doute en arrière dans leurs demeures primitives : les Cimbres dans le Danemark moderne, les Teutons au nord-est de la Germanie dans le voisinage de la Baltique, où Pytheas, contemporain d'Alexandre le Grand, fait mention d'eux de bonne heure, en parlant du commerce de l'ambre; cette hypothèse est également confirmée par l'insertion des Cimbres et des Teutons sur la liste des peuples germaniques, parmi les Ingævones auprès des Chauci, par le jugement de César, qui enseigna le premier aux Romains la distinction entre les Germains et les Celtes, et qui comprend les Cimbres, dont il a dû voir un grand nombre, parmi les Germains ; enfin par le nom même de ces peuples et les détails de leur constitution physique et de leurs mœurs qui, quoique s'appliquant aux hommes du Nord en général, sont cependant spéciaux aux Germains. D'autre part, on comprend bien qu'une horde semblable, après avoir erré peut-être pendant plusieurs années et avoir accueilli tous les frères d'armes qui se joignaient à ces incursions sur les confins de la contrée des Celtes, renfermât un certain nombre d'éléments celtes ; en sorte qu'il n'est

pas surprenant que des hommes du nom celtique fussent à la tête des Cimbres ou que les Romains aient employé des espions parlant la langue celtique, pour obtenir des renseignements sur leurs opérations. Ce fut un mouvement merveilleux et tel que les Romains n'en avaient jamais vu, non pas une expédition de pillards, ni un *ver sacrum* de jeunes hommes émigrant en terre étrangère, mais un peuple en migration qui était parti avec ses femmes et ses enfants, avec ses biens et ses bestiaux, à la recherche d'une nouvelle demeure. Le chariot qui avait partout, parmi les peuples encore errants du Nord, une importance bien différente de celle qu'il pouvait avoir parmi les Hellènes et les Italiotes, et qui accompagnait partout les Cimbres dans leurs campements, était comme leur maison où, sous un toit de cuir, se trouvait une place pour la femme et les enfants et même pour le chien de la mensa, ainsi que pour l'ameublement. Les hommes du Sud voyaient avec étonnement ces grands êtres élancés avec leurs cheveux blonds et leurs yeux bleus brillants, les femmes vigoureuses et hardies qui étaient d'une taille peu inférieure à celle des hommes, et les enfants avec des cheveux de vieillards, comme les nations étonnées appelaient les cheveux clairs des enfants du Nord. Leur système de bataille était à peu près celui des Celtes de cette période, qui ne combattaient plus, comme autrefois les Celtes italiotes, la tête nue et avec l'épée ou le poignard, mais avec des casques de cuivre richement ornés, et avec des armes de trait particulières, le *materis ;* ils avaient conservé l'épée large, ainsi que le long bouclier étroit, qui était sans doute accompagné de la cotte de mailles. Les Cimbres ne manquaient pas de cavalerie, mais les Romains leur étaient supérieurs en cette arme. Leur ordre de bataille était comme autrefois une phalange formée sur autant de rangs en profon-

deur qu'en largeur ; le premier rang attachait quelquefois les ceintures des hommes avec des cordes. Leurs mains étaient grossières. Ils mangeaient quelquefois la viande crue. Le plus brave, et autant que possible le plus grand, était roi de l'armée. Fréquemment, à la manière des Celtes et des barbares en général, le lieu et le temps du combat étaient arrangés, préalablement avec l'ennemi et quelquefois aussi avant que la bataille commençât, ils défiaient leurs adversaires en combat singulier. La lutte commençait par un défi jeté à l'ennemi avec des gestes extraordinaires et par un bruit horrible, les hommes élevant le cri de bataille, et les femmes et les enfants augmentant le tumulte en frappant sur les toits de cuir des chariots. Les Cimbres se battaient bravement ; la mort au champ d'honneur était considérée comme la seule digne d'un homme libre ; mais, après la victoire, ils s'indemnisaient par la brutalité la plus sauvage, et quelquefois ils promettaient de donner en présent aux dieux de la bataille tout ce que la victoire placerait dans les mains du vainqueur. Les biens de l'ennemi étaient brisés en pièces, les chevaux étaient tués, les prisonniers étaient pendus ou gardés pour être sacrifiés aux dieux. C'étaient les prêtresses, des femmes à tête grise et aux vêtements blancs, qui, comme Iphigénie en Scythie, offraient ces sacrifices et prophétisaient l'avenir dans le sang des victimes captives de guerre ou criminelles. On ne saurait distinguer exactement ce qu'il y avait d'usage universel dans ces coutumes des barbares du Nord, ce qu'il y avait d'emprunté aux Celtes et ce qu'il y avait de particulier aux Germains ; seulement la pratique d'avoir l'armée accompagnée et dirigée non par des prêtres, mais par des prêtresses, peut être considérée comme une coutume essentiellement germanique. Ainsi marchaient les Cimbres dans une terre inconnue, im-

mense multitude d'origines diverses, qui avait ramassé sur son chemin un noyau d'émigrants germains de la Baltique, non sans quelque ressemblance avec les émigrants de notre temps qui traversent l'Océan avec le même bagage et le même mélange, et avec des desseins à peu près aussi vagues ; portant avec eux leur maison volante, avec l'adresse que donne une longue vie de migration à travers les torrents et les montagnes ; dangereux aux nations plus civilisées comme la vague et l'ouragan, et comme eux capricieux et mobiles, tantôt avançant rapidement, tantôt s'arrêtant subitement, se jetant de côté ou reculant. Ils venaient et disparaissaient comme l'éclair, ils frappaient comme la foudre, et malheureusement dans l'âge sombre où ils paraissaient, il n'y eut pas d'observateur qui jugeât nécessaire de décrire ce merveilleux météore. Lorsque plus tard on commença à retrouver la chaîne dont cette émigration — le premier mouvement germanique qui toucha à l'orbite de l'ancienne civilisation — était un anneau, la connaissance directe et vivante en était passée depuis longtemps.

Mouvements Cimbres et combats. — Ce peuple sans demeures, qui jusque-là avait été empêché d'avancer au sud par les Celtes du Danube, surtout par les Boiens, rompit la barrière par suite des attaques dirigées par les Romains contre les Celtes du Danube ; soit parce que ceux-ci invoquèrent l'aide de leurs anciens ennemis, soit parce que l'attaque des Romains les empêcha de protéger, comme ils l'avaient fait jusque-là, leur frontière du nord. Arrivant à travers le territoire des Scordisques, dans la contrée des Taurisques, ils s'approchèrent, en 641 (113), des passes des Alpes Carniennes; le consul Gnæus Papirius Carbon prit position, pour les protéger, sur

les hauteurs situées non loin d'Aquiléia. Là, soixante et dix ans auparavant, des tribus celtiques avaient tenté de s'établir au midi des Alpes, mais à la prière des Romains, ils avaient évacué sans résistance les terres qu'ils avaient déjà occupées ; même alors la terreur qu'inspirait aux peuples transalpins le nom de Rome, fit un effet puissant. Les Cimbres n'attaquèrent pas, et même, lorsque Carbon leur ordonna d'évacuer le territoire des Taurisques qui étaient en relation d'hospitalité avec Rome, ordre que le traité conclu avec ceux-ci n'obligeait pas à donner, ils obéirent et suivirent les guides que Carbon leur avait donnés pour les accompagner au delà des frontières. Mais ces guides avaient reçu pour instructions d'attirer les Cimbres dans une embuscade où le consul les attendait.

Défaite Carbon. — Un engagement eut lieu, en conséquence, non loin de Noréia, dans la Carinthie moderne, et les Cimbres trahis remportèrent la victoire sur les traîtres et leur firent subir des pertes considérables ; une tempête qui sépara les combattants, empêcha seule la destruction complète de l'armée romaine. Les Cimbres auraient pu diriger immédiatement leur attaque sur l'Italie : ils préférèrent se tourner vers l'Ouest. Par un traité avec les Helvétiens et les Séquanes, plutôt que par la force des armes, ils firent route vers la rive gauche du Rhin et au delà du Jura, et là, quelques années après la défaite de Carbon, ils menacèrent de nouveau le territoire romain par leur voisinage immédiat.

Défaite de Silanus. — En vue de conserver la frontière du Rhin et le territoire directement menacé des Allobroges, une armée romaine, commandée par Junius Silanus, parut en 645 (109) dans la Gaule mé-

ridionale. Les Cimbres demandèrent qu'on leur assignât des terres dans un endroit où ils pourraient s'établir paisiblement, demande qui, sans doute, ne pouvait pas être accordée. Le consul, au lieu de répondre, les attaqua ; il fut complétement défait et le camp romain fut pris. Les nouvelles levées qui furent occasionnées par ce désastre rencontrèrent beaucoup de difficultés, et le sénat dut faire abolir les lois, probablement dues à Caius Gracchus, qui limitaient les obligations du service militaire, au point de vue du temps. Mais les Cimbres, au lieu de poursuivre leur victoire sur les Romains, envoyèrent au sénat de Rome pour renouveler leur requête relative a une assignation de terres, et pendant ce temps-là ils s'occupèrent sans doute à soumettre les cantons celtiques environnants. Ainsi, la province romaine et la nouvelle armée romaine furent oubliées pour un temps par les Germains ; mais un nouvel ennemi s'éleva dans la Gaule elle-même.

Invasion des Helvétiens dans la Gaule méridionale. — Les Helvétiens, qui avaient beaucoup souffert dans des conflits constants avec leurs voisins du nord-est, se sentirent stimulés, par l'exemple des Cimbres, à chercher à leur tour des demeures plus fertiles et plus paisibles dans la Gaule occidentale, et avaient déjà peut-être, quand les hordes cimbriques traversèrent leur territoire, formé une alliance avec eux dans ce but. Alors, sous la conduite de Divico, les forces des Tougeni (position inconnue), et des Tigorini (sur le lac de Murten) traversèrent le Jura et attaquèrent le territoire des Nitiobroges (près d'Agen sur la Garonne). Là ils se heurtèrent à l'armée romaine, commandée par le consul Lucius Cassius Longinus. Les Helvétiens réussirent à l'attirer dans une embûche, où le général lui-même et son lieute-

tenant, le consulaire Gaius Piso, avec la plus grande partie de l'armée, trouvèrent la mort; Gaius Popilius, commandant par intérim de la partie qui avait pu regagner le camp, capitula et put se retirer, après avoir passé sous le joug et laissé entre les mains de l'ennemi la moitié des bagages que les troupes avaient avec elles, et avoir remis des otages, 647 (167). La situation était si grave pour les Romains, que l'une des villes les plus importantes de leur propre province, Tolosa, se souleva contre eux et mit aux fers la garnison romaine. Mais, comme les Cimbres continuèrent à se porter plus loin, et que les Helvétiens n'attaquèrent pas pendant quelque temps la province romaine, le nouveau général romain Quintus Servilius Cæpion eut tout le temps de s'emparer par trahison de la ville de Tolosa, et de piller l'ancien et célèbre sanctuaire de l'Apollon des Celtes, dont les trésors étaient inouïs, avantage considérable pour la caisse de l'armée, si malheureusement les vases dans lesquels étaient contenus les trésors n'eussent été pris par une bande de brigands sur la faible escorte qui les accompagnait, et n'eussent complétement disparu; on dit que le consul et son état-major furent les véritables instigateurs de ce coup de main, 648 (106).

Défaite d'Arausio. — Pendant ce temps-là, on se contenta de se tenir sur la défensive contre l'ennemi principal, et on couvrit avec trois armées considérables la province romaine, en attendant que les Cimbres voulussent renouveler leur attaque. Ils revinrent en 649 (105), sous leur roi Boiorix, pensant sérieusement, cette fois, à une expédition en Italie. Ils trouvèrent en face d'eux, sur la rive droite du Rhône, le proconsul Cæpion, sur la gauche, le consul Gnæus Mallius Maximus, et sous ses ordres, à la tête d'un corps détaché considérable, le consulaire Marcus

Aurelius Scaurus. La première attaque tomba sur ce dernier : il fut complétement battu, fait prisonnier et amené au quartier général de l'ennemi, où le roi des Cimbres, irrité des arrogantes menaces du prisonnier romain qui lui conseillait de ne pas se diriger sur l'Italie, le tua de sa propre main. Maximus ordonna à son collègue de faire traverser le Rhône à ses troupes : obéissant à regret, celui-ci parut auprès d'Arausio (Orange), sur la rive gauche du fleuve, où toute l'armée romaine se trouva en face des Cimbres, et leur inspira une telle crainte par sa masse imposante, que les Cimbres commencèrent à négocier. Mais les deux chefs vivaient en mauvaise intelligence. Maximus, homme médiocre et incapable, était, comme consul, le supérieur de son rival, plus orgueilleux et mieux né, mais non plus capable ; mais celui-ci refusa d'occuper le camp en commun avec lui, de diriger en commun les opérations, et prétendit conserver après comme auparavant un commandement isolé. En vain, les commissaires du sénat romain essayèrent d'opérer un rapprochement ; une entrevue des deux généraux, ménagée avec insistance par les officiers, ne fit que les diviser davantage.

Lorsque Cæpion vit Maximus négocier avec les envoyés des Cimbres, il pensa que celui-ci voulait s'approprier seul l'honneur de leur soumission, et il se jeta à la hâte avec sa division sur l'ennemi. Il fut complétement anéanti, en sorte que son camp même tomba au pouvoir de l'ennemi ; et ce désastre entraîna la défaite non moins complète de la seconde armée romaine. On dit qu'il périt 80,000 soldats romains et la moitié autant des gens inutiles qui suivaient le camp, et que dix hommes seulement échappèrent : ce qui est certain c'est que très-peu d'hommes des deux armées réussirent à se sauver, parce que les Romains avaient livré bataille ayant le fleuve

à dos. C'était une catastrophe qui moralement et matériellement dépassait la journée de Cannes. Les défaites de Carbon, de Silanus, de Longinus, n'avaient pas laissé de traces dans l'esprit des Italiotes. On était habitué à ouvrir les campagnes par des défaites ; l'invulnérabilité des armes romaines n'en demeurait pas moins inébranlable, en sorte qu'il était superflu de s'arrêter aux exceptions. Mais la bataille d'Arausio, la proximité effrayante où l'armée victorieuse des Cimbres se trouvait des passages des Alpes, les insurrections toujours renaissantes et croissant en intensité dans la contrée cisalpine ainsi que dans la Lusitanie, la situation ouverte de l'Italie enfin, occasionnèrent un réveil soudain et effrayant. On se rappelle le souvenir encore vivant des hordes celtiques du quatrième siècle, la journée de l'Allia et l'incendie de Rome ; avec la double force du souvenir et de l'alarme réunie, la terreur gauloise se répandit en Italie : dans tout l'Occident on parut convaincu que la domination romaine touchait à son terme. Comme après la bataille de Cannes, on déclara par décret du sénat que le temps du deuil serait raccourci. Tous les Italiotes en état de porter les armes devaient jurer de ne pas abandonner l'Italie ; les capitaines des vaisseaux demeurés dans les ports d'Italie reçurent l'ordre de ne prendre à bord aucun homme valide. On ne peut dire ce qui aurait pu arriver, si les Cimbres, après leur double triomphe, étaient entrés par la porte des Alpes en Italie. Mais ils se précipitèrent sur le territoire des Arvernes, qui résistèrent dans leurs forteresses à l'ennemi, et bientôt, fatigués du siége se dirigèrent de là vers les Pyrénées.

L'opposition romaine. — Si l'organisation épuisée de la politique romaine pouvait encore être sauvée, ce rétablissement ne pouvait mieux arriver

qu'en ce moment, où par une de ces chances merveilleuses telles que Rome en vit si souvent, le danger était assez imminent pour exalter toute l'énergie et tout le patriotisme des citoyens, et cependant ne tombait pas sur eux assez lourdement pour ne pas leur laisser la faculté de développer ces ressources. Mais les mêmes phénomènes qui s'étaient présentés quatre ans auparavant après les défaites d'Afrique, se renouvelèrent cette fois. En fait, les désastres d'Afrique et de Gaule étaient de même nature. Il peut se faire que primitivement le blâme des premiers fût imputable à l'oligarchie en masse; et celui des derniers à quelques-uns des magistrats en particulier ; mais l'opinion publique y trouva également avant tout la banqueroute du gouvernement, qui mettait en question, dans son développement progressif, d'abord l'honneur puis l'existence de l'État. On ne se trompait pas davantage alors comme auparavant sur le véritable sujet du mal, mais on ne faisait pas plus d'effort pour appliquer le remède à l'endroit favorable. On voyait bien que le système était blâmable, mais on demeura fidèle à la méthode d'obliger des individus à payer pour tous. Sans doute, cette seconde tempête se déchaîna sur les restes de l'oligarchie avec d'autant plus de violence que le désastre de 649 (105) dépassait en péril et en étendue celui de 645 (109). Le sentiment instinctif du public, qui pensait qu'il n'y avait plus de ressources contre l'oligarchie que la tyrannie, se manifesta alors par la facilité avec laquelle on permit à tous les généraux remarquables de lier les mains au gouvernement, et sous une forme ou sous une autre, de renverser le gouvernement oligarchique par une dictature.

Ce fut contre Quintus Cæpion que leurs attaques furent dirigées tout d'abord, et avec justice, en ce sens qu'il avait primitivement occasionné la défaite

d'Arausio par son insubordination, même à part de l'imputation probablement bien fondée d'avoir confisqué le butin de Tolosa ; mais la fureur que l'opposition déploya contre lui s'accrut de cette circonstance que, comme consul, il avait essayé d'arracher les fonctions de jurés aux capitalistes. En sa faveur le vieux principe vénérable, suivant lequel le caractère sacré de la magistrature devait être respecté même dans la personne du plus indigne occupant, fut violé ; et tandis que la censure due à l'auteur de la désastreuse journée de Cannes avait été refoulée dans les cœurs, l'auteur de la défaite d'Arausio fut privé inconstitutionnellement, par décret du peuple, de son proconsulat, et, ce qui n'était pas arrivé depuis la crise dans laquelle la monarchie avait péri, ses biens furent confisqués par l'Etat, 649 (105). Peu de temps après, il fut, par un second décret du peuple, expulsé du sénat, 650 (104). Mais ce n'était pas assez : on voulait plus de victimes, on voulait surtout le sang de Cæpion. Un certain nombre de tribuns du peuple, favorables à l'opposition, ayant à leur tête Lucius Appuleius Saturninus et Gaius Norbanus, proposa, en 651 (103), de nommer une commission judiciaire extraordinaire pour la confiscation du butin et la trahison accomplie en Gaule : en dépit de l'abolition pratique de l'emprisonnement préalable et de la peine de mort pour crimes politiques, Cæpion fut arrêté, et on exprima publiquement l'intention de prononcer et d'appliquer à son égard la peine de mort. Le gouvernement tenta de se débarrasser de la proposition par l'intervention tributienne, mais les tribuns intercesseurs furent chassés violemment de l'assemblée, et dans le tumulte furieux qui s'ensuivit, les premiers hommes du sénat furent assaillis de pierres. On ne put empêcher l'enquête, et la guerre de poursuites continua son cours en 651 (103), comme six ans au-

paravant ; Cæpion lui-même, son collègue dans le commandement suprême, Gnæus Mallius Maximus, et beaucoup d'autres personnages de distinction, furent condamnés : un tribun du peuple, qui était l'ami de Cæpion, parvint avec peine et en sacrifiant sa propre existence civile, à sauver la vie du principal accusé.

Marius général en chef. — Une question bien plus importante que ces mesures de vengeance fut la question de savoir comment la guerre dangereuse, dirigée au-delà de Alpes, serait menée à l'avenir, et d'abord à qui le suprême commandement serait confié. En regardant les choses sans préjugés, il n'était pas difficile de faire un choix convenable. Rome n'était pas, sans doute, en comparaison avec les temps antérieurs, riche en notabilités militaires ; cependant Quintus Maximus avait commandé avec distinction en Gaule, Marcus Emilius Scaurus et Marcus Minucius dans les régions du Danube, Quintus Metellus, Publius Rutilius Rufus, Caius Marius en Afrique ; et l'objet proposé n'était pas la défaite d'un Pyrrhus ou d'un Annibal, mais la constatation déjà tant de fois prouvée de la supériorité des armes et de la tactique romaines sur les barbares du Nord, objet qui ne demandait pas un héros, mais un soldat habile et sérieux. Mais c'était précisément le temps où rien n'était aussi difficile que la solution simple d'une question d'administration. Le gouvernement était, comme il ne pouvait manquer d'être et comme l'avait montré la guerre de Jugurtha, tellement démonétisé dans l'opinion publique, que ses généraux les plus habiles devaient se retirer au milieu de leur carrière de victoires, toutes les fois qu'un officier habile les accusait devant le peuple et se présentait comme candidat de l'opposition. Il n'était pas étonnant que ce qui se passa après les victoires de Metellus se répétât sur

une plus grande échelle, après les défaites de Gnæus Mallius et de Quintus Cæpion. Marius se présenta encore en dépit de la loi qui défendait de remplir le consultat deux fois de suite, et non-seulement il fut nommé consul et chargé du commandement suprême de la guerre des Gaules, tandis qu'il était encore en Afrique à la tête de l'armée, mais il fut investi de nouveau du consulat pour cinq années successives, 650-654 (104-100). Cette mesure, qui semblait une ironie intentionelle de l'esprit exclusif que la noblesse avait montré relativement à cet homme dans toute sa folie et son imprévoyance, était inouïe dans les annales de la République, et en fait, absolument incompatible avec l'esprit de la constitution libre de Rome. Dans le système militaire romain et particulier, dont la transformation, de milice civique qu'il était, en armée de mercenaires, commencée dans la guerre d'Afrique, fut continuée et achevée par Marius, pendant les cinq années de son commandement illimité, par la force des choses plutôt que par les termes de son mandat, les traces profondes de ce commandement en chef inconstitutionnel demeurèrent visibles pour tout l'avenir.

Défensive romaine. — Le nouveau général en chef, Caius Marius, parut en 680 au-delà des Alpes, suivi d'un certain nombre d'officiers expérimentés, parmi lesquels se trouvait celui qui avait pris si hardiment Jugurtha, Lucius Sylla, qui conquit bientôt une nouvelle renommée, et d'une armée nombreuse de soldats italiotes et alliés. D'abord, il ne trouva pas l'ennemi contre lequel il était envoyé. Le peuple singulier, qui avait vaincu à Arausio avait, en même temps, comme nous l'avons déjà mentionné, après avoir pillé la contrée à l'ouest du Rhône, traversé les Pyrénées et faisait une guerre de guérillas avec les

braves habitants de la côte septentrionale et de l'intérieur ; il semblait que les Germains voulussent, dès leur apparition sur la scène historique, montrer leur défaut de persévérance. Marius trouva donc amplement le temps de réduire, d'une part, à l'obéissance les Tectosages révoltés ; de confirmer à nouveau la fidélité chancelante des cantons gaulois et liguriens, et d'obtenir des secours et des contingents dans l'intérieur, et au dehors de la province romaine des alliés que l'invasion des Cimbres mettait également en danger, tels que les Massaliotes, les Allobroges et les Sequani ; et d'autre part, de discipliner l'armée qui lui était confiée par une administration exacte et une justice égale aux nobles et aux non nobles, et de préparer les soldats aux travaux plus sérieux de la guerre par des marches et de nombreux ouvrages de retranchement ; et de ce nombre était la construction du canal de Rhône, donné plus tard aux Massaliotes, pour faciliter le passage des transports envoyés d'Italie à l'armée. Il garda une attitude strictement défensive, et ne dépassa pas les limites de la province romaine. Enfin, probablement dans le cours de 651 (103), après s'être brisé en Espagne à la résistance courageuse des tribus du pays, et en particulier des Celtibériens, le torrent cimbrique repassa les Pyrénées, et de là, paraît-il, passa le long de l'océan Atlantique, où tout ce qui habitait depuis les Pyrénées jusqu'à la Seine se soumit aux terribles envahisseurs. Là, sur les confins de la brave confédération des Belges, ils rencontrèrent pour la première fois une sérieuse résistance ; mais là aussi, tandis qu'ils étaient sur le territoire des Vellocassi (auprès de Rouen), ils obtinrent des renforts considérables. Non-seulement trois cantons des Helvetii comprenant les Tigorini et les Tougini, qui avaient précédemment lutté contre les Romains à la Garonne, s'associèrent

vers cette époque aux Cimbres ; mais ceux-ci reçurent également l'assistance des Teutons, peuple de même origine, conduit par le roi Teutobod, qui avait été entraîné par des événements, que la tradition ne nous a pas rapportés, des bords de la mer Baltique sur la Seine. Mais les hordes même unies ne réussirent pas à surmonter la courageuse résistance des Belges.

Expédition contre l'Italie décidée. — Les chefs, en conséquence, résolurent, maintenant que leurs bandes étaient ainsi grossies, de s'occuper sérieusement de l'expédition d'Italie, à laquelle ils avaient maintes fois songé. Pour ne pas s'encombrer du butin qu'ils avaient rassemblé jusqu'alors, il les laissèrent sous la protection d'une division de 6,000 hommes, qui, après bien des migrations, donna naissance à la tribu des Aduatuci sur la Sambre. Mais, soit par suite de la difficulté de trouver des vivres sur la route des Alpes, ou pour d'autres raisons, la masse se divisa en deux hordes, dont l'une composée de Cimbres et des Tigorini, devait traverser de nouveau le Rhin et envahir l'Italie par les passages de l'est déjà reconnus en 641 (113), l'autre, composée des Teutons nouvellement arrivés, les Tougeni et les Ambrones, la fleur de l'armée cimbrique déjà éprouvée à Arausio, devait envahir l'Italie par la Gaule romaine et les passages de l'ouest.

Les Teutons dans la province de Gaule. — Ce fut cette division qui, dans l'été de 652 (102), passa de nouveau le Rhône sans résistance, et sur la rive gauche reprit, après une trêve d'environ trois ans, la lutte avec les Romains. Marius les attendit dans un camp bien choisi et bien approvisionné au confluent de l'Isère avec le Rhône, et dans cette position il intercepta le passage des barbares par l'une et l'autre

des deux seules routes militaires de l'Italie alors praticables, celle du petit Saint-Bernard et celle de la côte. Les Teutons attaquèrent le camp qui leur barrait le passage : pendant trois jours consécutifs les barbares se jetèrent sur les retranchements romains, mais leur courage indompté se brisa contre cette forteresse et contre la prudence du général. Après avoir essuyé des pertes considérables, les hordes alliées se résolurent à renoncer à l'attaque, et de marcher sur l'Italie sans s'occuper du camp. Pendant six jours consécutifs ils continuèrent à défiler, ce qui prouve l'encombrement de leur bagage plutôt que l'immensité du nombre. Le général les laissa s'avancer sans les attaquer. Nous pouvons aisément comprendre pourquoi il ne se laissa pas détourner par les insultes de l'ennemi, qui demandait aux Romains s'ils n'avaient pas de commissions pour leurs femmes ; mais s'il ne prit pas avantage de ce défilé confus des colonnes barbares devant la masse concentrée des troupes romaines, c'est qu'il ne se fiait pas encore à ses soldats inexpérimentés.

Bataille d'Aquæ Sextiæ. — Lorsque la marche fut terminée, il leva son camp et se mit à la poursuite de l'ennemi, conservant un ordre rigoureux et se retranchant soigneusement toutes les nuits. Les Teutons, qui essayaient de gagner le chemin des côtes, en descendant les rives du Rhône, arrivèrent dans le district d'Aquæ Sextiæ, suivis par les Romains. Les troupes légères liguriennes des Romains, en allant chercher de l'eau, se heurtèrent à l'avant-garde celtique, les Ambrones ; le conflit devint bientôt général : après une rude mêlée, les Romains vainquirent et poursuivirent l'ennemi dans sa retraite jusqu'à ces retranchements de chariots. Cette première collision, heureuse pour les Romains, surexcita le général et les

soldats : le troisième jour qui la suivit, Marius se mit en mesure de livrer une bataille décisive sur une montagne, au sommet de laquelle se trouvait le camp romain. Les Teutons, impatients depuis longtemps de se mesurer avec leurs antagonistes, escaladèrent immédiatement la montagne et commencèrent la lutte. Elle fut rude et disputée ; jusqu'au milieu du jour les Germains demeurèrent solides comme un mur ; mais l'ardeur du soleil de Provence abattit leur énergie, et une fausse alarme, à l'arrière, où une bande de traînards romains sortit d'une embuscade dans les bois, en poussant de grands cris, décida la rupture des rangs déjà ébranlés. Toute la horde fut dispersée, et comme on pouvait s'y attendre dans un pays étranger, ils furent tous mis à mort ou faits prisonniers. Parmi les captifs était le roi Teutobod, parmi les morts une multitude de femmes qui, sachant le traitement qui les attendait, s'étaient fait tuer dans une résistance désespérée devant leurs chariots, ou s'étaient tuées elles-mêmes après avoir été prises et avoir demandé inutilement d'être consacrées au service des dieux et des vierges sacrées de Vesta (été de 652).

Les Cimbres en Italie. — La Gaule était délivrée des Germains, et il était temps, car leurs frères d'armes étaient déjà sur le revers des Alpes. Alliés aux Helvetii, les Cimbres avaient passé sans difficulté de la Seine à la région des sources du Rhin, traversé la chaîne des Alpes par le Brenner et descendu de là par les vallées de l'Eisach et de l'Adige dans la plaine d'Italie. Là, le consul Quintus Lutatius Catulus devait garder le passage ; mais ne connaissant pas très-bien le pays, et effrayé de se voir tourné, il n'avait pas osé s'aventurer dans les Alpes, et s'était porté au-dessous de Trente sur le rivage gauche de l'Adige, et avait as-

suré à tout événement sa retraite vers la rive droite en construisant un pont. Lorsque les Cimbres débouchèrent en masses épaisses des montagnes, une panique s'empara de l'armée romaine, et légionnaires et chevaliers s'enfuirent les uns jusqu'à la capitale, les autres jusqu'à la première hauteur sur laquelle ils espéraient trouver quelque sécurité. Catulus eut bien de la peine à ramener par un stratagème la plus grande partie de son armée vers la rivière et par le pont, avant que l'ennemi, qui dominait le cours supérieur de l'Adige, et qui faisait déjà flotter des arbres et des madriers pour renverser le pont, eut réussi à le détruire, et coupé par là la retraite de l'armée romaine. Mais le général dut laisser derrière lui une légion sur l'autre rive, et le lâche tribun qui la commandait se disposait à capituler, lorsque le centurion Gnæus Pétréius d'Atina le tua de sa propre main, et se fit jour à travers l'armée ennemie pour rejoindre le corps principal sur la rive droite de l'Adige. Ainsi l'armée, et, jusqu'à un certain point, l'honneur des citoyens, étaient sauvés ; mais les conséquences qu'entraînèrent la non-occupation des passages et une retraite trop précipitée se firent vivement sentir. Catulus fut obligé de se retirer vers la rive droite du Pô, et de laisser toute la plaine entre le Pô et les Alpes au pouvoir des Cimbres, de sorte qu'on n'avait plus de communications avec Aquiléia que par mer. Ces événements se passaient dans l'été de 652, dans le même temps où une bataille décisive entre les Teutons et les Romains se livrait à Aquæ Sextiæ. Si les Cimbres avaient continué leur attaque sans interruption, Rome aurait pu se trouver dans un grand embarras ; mais dans cette occasion, ils restèrent fidèles à leur coutume d'hiverner, et d'autant plus que la riche contrée qui les entourait, l'abri inaccoutumé des maisons, les bains chauds et les abondantes ressources en nourri-

ture et en boisson, les invitèrent à se reposer quelque temps. Les Romains gagnèrent donc le temps de les rencontrer avec leurs forces réunies en Italie. Ce n'était pas la saison de reprendre, comme le général démocratique l'aurait peut-être fait autrement, les plans interrompus de conquêtes dans les Gaules, qui venaient sans doute de Caius Gracchus. Du champ de bataille d'Aix, l'armée victorieuse fut conduite vers le Pô, et après un court séjour dans la capitale, où Marius refusa le triomphe qu'on lui offrait, jusqu'à ce qu'il eût complètement soumis les Barbares, il arriva en personne à l'armée réunie. Au printemps de 653 (101), elle traversa de nouveau le Pô, comptant 50,000 hommes, sous le consul Marius et le proconsul Catulus, et marcha contre les Cimbres qui, à leur tour, paraissaient avoir remonté la rivière dans le dessein de traverser le puissant fleuve à sa source

Bataille de Vercellæ. — Les deux armées se rencontrèrent au-dessous de Vercellæ, non loin du confluent de la Sesia avec le Pô, juste à l'endroit où Hannibal avait livré sa première bataille sur le sol de l'Italie. Les Cimbres désirèrent le combat, et suivant leur coutume, ils envoyèrent demander au général romain d'en fixer le lieu et le moment. Marius y consentit et fixa le jour suivant, 30 juillet 653 (101), et la plaine Raudienne, large espace sans hauteur, que la cavalerie romaine, supérieure en nombre, trouvait avantageuse pour ses mouvements. Là ils trouvèrent leur ennemi qui les attendait et qui fut cependant surpris, car dans les brouillards du matin, la cavalerie celte se trouva aux mains avec la cavalerie plus forte des Romains avant le moment attendu pour l'attaque, et fut rejetée sur l'infanterie qui se préparait au combat. Une victoire complète fut achetée au prix de faibles pertes, et les Cimbres furent exterminés.

Ceux qui trouvèrent la mort sur le champ de bataille durent s'estimer heureux ; de ce nombre fut Boiorix : plus heureux du moins que ceux qui furent obligés de se donner la mort dans leur désespoir, ou qui furent obligés d'attendre sur le marché aux esclaves de Rome, les maîtres qui firent payer aux hommes du Nord le tort impardonnable d'avoir convoité les belles contrées du Midi avant le temps. Les Tigorini, qui étaient restés en arrière dans le passage des Alpes, dans l'intention de suivre plus tard les Cimbres, s'enfuirent, à la nouvelle de la défaite, jusque dans leur patrie. L'avalanche humaine, qui pendant treize ans, avait alarmé les peuples depuis le Danube jusqu'à l'Ebre, depuis la Seine jusqu'au Pô, s'ensevelit dans ces plaines, ou subit le joug de l'esclavage, L'expérience récente des migrations germaines avait fini son temps ; le peuple nomade des Cimbres n'existait plus.

La victoire et les partis. — Les partis politiques de Rome continuèrent leurs misérables querelles sur ces cadavres, sans s'inquiéter de ce grand chapitre de l'histoire du monde dont la première page venait de s'ouvrir, sans même comprendre qu'en ce jour les aristocrates de Rome avaient fait leur devoir aussi bien que les démocrates. La rivalité des deux généraux, qui n'étaient pas seulement des antagonistes politiques, mais qui différaient aussi d'avis sur les questions militaires, par suite des résultats si différents des deux campagnes de l'année précédente, éclata subitement après la bataille sous la forme la plus violente. Catulus pouvait avec raison affirmer que la division du centre qu'il commandait avait décidé la victoire, et que ses troupes avaient pris trente et un étendards, tandis que celles de Marius n'en avaient pris que deux ; ses soldats même menèrent

les députés de la ville de Rome au milieu des cadavres, pour leur prouver que si Marius avait tué mille hommes, Catulus en avait tué dix mille. Néanmoins Marius fut regardé comme le véritable vainqueur des Cimbres, et avec raison ; non-seulement parce qu'en raison du rang supérieur il avait été général en chef dans cette journée décisive, et était, au point de vue des talents militaires et en expérience, fort supérieur à son collègue, mais spécialement parce que la seconde victoire de Vercellæ n'avait été rendue possible que par la première à Aquæ Sextiæ. Mais à cette époque ce furent moins ces considérations que des influences de parti qui attachèrent au nom de Marius la gloire d'avoir sauvé Rome des Cimbres et des Teutons. Catulus était un homme cultivé et habile, un orateur si gracieux que son langage élégant atteignait presque à l'éloquence, un assez bon écrivain de mémoires et de poèmes de circonstance, et un excellent connaisseur et critique d'art ; mais il n'était rien moins qu'un homme du peuple, et sa victoire était une victoire de l'aristocratie. Mais les batailles du rude fermier qui avait été porté aux honneurs par le bas peuple et qui avait mené le bas peuple à la victoire, n'étaient pas seulement les défaites des Cimbres et des Teutons, c'étaient les défaites du gouvernement : à ces défaites s'associaient des espérances bien différentes de celles qui avaient permis de reprendre les opérations mercantiles d'un côté des Alpes, ou de cultiver les champs librement, de l'autre côté. Vingt ans s'étaient écoulés depuis le jour où le corps sanglant de Gracchus avait été jeté dans le Tibre ; pendant vingt ans le gouvernement de l'aristocratie avait été supporté et maudit ; il ne s'était pas encore levé de vengeur de Gracchus, il ne s'était pas montré de maître pour continuer l'ouvrage qu'il avait commencé. Beaucoup de gens haïssaient

et espéraient, beaucoup parmi les meilleurs et les pires citoyens de l'État : avait-on enfin trouvé l'homme qui accomplirait cette vengeance et ces espérances dans le fils du journalier d'Arpinum ? Était-on enfin sur le seuil d'une seconde révolution si redoutée et si désirée ?

CHAPITRE VI

TENTATIVE DE RÉVOLUTION PAR MARIUS ET DE RÉFORME PAR DRUSUS

Marius. — Caius Marius, fils d'un pauvre journalier, était né en 599, au village de Céréatæ, alors appartenant à Arpinum, et qui obtint plus tard la franchise municipale sous le nom de Céréatæ Marianæ, et porte encore aujourd'hui le nom de « maison de Marius » (Casamare). Il fut élevé à la charrue, avec une existence si gênée, qu'elle semblait même lui fermer le chemin des magistratures d'Arpinum : il apprit de bonne heure, ce qu'il pratiqua plus tard comme général, à supporter la faim et la soif, la chaleur de l'été et le froid de l'hiver, et à dormir sur la dure. Aussitôt que son âge le lui permit, il entra dans l'armée, et à l'école sévère des guerres d'Espagne, il obtint vite le rang d'officier. Dans la guerre de Numance, sous Scipion, il attira, à l'âge de vingt-trois ans, les regards du grave général, par la propreté avec laquelle il tenait son cheval et ses harnais, ainsi que par sa bravoure dans les combats, et la convenance de sa conduite dans le camp. Il était retourné dans sa patrie avec des blessures honorables et des distinctions militaires, et avec le désir de se faire un nom dans la carrière qu'il avait si glorieusement inaugurée ; mais dans l'état où se trouvaient les affaires, un homme même du plus haut mérite ne pouvait arriver aux charges politiques qui menaient seules

aux grands postes militaires, s'il n'avait des richesses et des alliances. Le jeune officier acquit les unes et les autres par des spéculations commerciales heureuses, et par son union avec une jeune fille de l'antique gens patricienne des Julii. Ainsi, à l'aide de grands efforts, et après avoir été repoussé plusieurs fois, il arriva en 639 (115) à la préture, dans laquelle il trouva moyen de se signaler de nouveau par son habileté militaire comme gouverneur de l'Espagne citérieure. Nous avons déjà vu comment, en dépit de l'aristocratie, il arriva au consulat en 647 (107), et termina la guerre d'Afrique comme proconsul, en 648-9 (106-5), comment, appelé après la désastreuse journée d'Arausio à la direction de la guerre contre les Germains, il obtint le renouvellement de son consulat pendant quatre années consécutives, de 650 à 653 (chose inouïe dans les annales de la république), et vainquit et annihila les Cimbres dans la Gaule cisalpine, et les Teutons dans la Gaule transalpine. Dans sa position militaire, il avait montré de la bravoure et de l'honnêteté, il administrait la justice avec impartialité, distribuait le butin avec une rare équité et un rare désintéressement, et passait pour être à l'abri de toute corruption : habile organisateur, il avait amené à un état de progrès évident la vieille tactique des Romains ; habile général, il maintenait la discipline, et se conciliait cependant, par sa bonne humeur, l'affection du soldat dans ses rapports familiers ; mais il regardait hardiment l'ennemi en face, et le rencontrait au moment favorable. Il n'avait pas, autant que nous en pouvons juger, une haute capacité militaire ; mais les éminentes qualités qu'il possédait étaient très suffisantes dans les circonstances du moment pour lui en acquérir la réputation, et en vertu de cette réputation, il avait pris une place sans précédents parmi les consulaires et les triomphateurs.

Néanmoins cette situation ne l'avait pas rendu plus propre à figurer dans les cercles polis. Sa voix était demeurée rude et bruyante, et son regard sauvage, comme s'il voyait encore devant lui les Lybiens et les Cimbres, et des collègues mal élevés et peu cultivés.

Superstitieux comme un vrai soldat de fortune, il avait été poussé à devenir candidat pour le premier consulat, non par le sentiment intime de ses talents, mais d'abord par les pronostics d'un devin étrusque ; et, dans la campagne contre les Teutons, une prophétesse syrienne, nommée Martha, avait donné l'aide de ses oracles au conseil de guerre. Il n'y avait rien là d'essentiellement anti-aristocratique, et, dans cette matière, les plus élevés dans les rangs de la société se rencontraient souvent avec les plus humbles. Mais le défaut de culture politique était impardonnable : c'était quelque chose, sans doute, que de savoir battre les barbares; mais que penser d'un consul qui ignorait assez les lois de l'étiquette pour paraître en costume de triomphateur dans le sénat? Sous d'autres rapports aussi, le caractère plébéien restait en lui ineffaçable. Il n'était pas seulement, selon la phraséologie aristocratique, un homme pauvre, mais, ce qui était pire, un homme frugal et un ennemi déclaré de toute corruption. Selon la manière des soldats, il n'était pas délicat ; il aimait assez à boire, surtout dans ses dernières années ; il ne savait pas donner de fêtes, et avait un mauvais cuisinier. C'était aussi une grande faute au consul de ne savoir que le latin et de ne pouvoir converser en grec ; on lui eût pardonné de s'ennuyer aux pièces grecques, il n'était sans doute pas le seul; mais il était par trop paysan d'avouer son ennui. Il demeura ainsi, toute sa vie, un campagnard au milieu des aristocrates irrité des sarcasmes amèrement ressentis de ses collègues, et de leur sym-

pathie plus blessante encore, n'ayant pas le bon sens de mépriser l'un et l'autre, comme il les méprisait eux-mêmes.

Position politique de Marius. — Marius se tenait à l'écart des partis presque autant que de la société. Les mesures qu'il fit passer dans son tribunat du peuple 635 (119), un contrôle plus sévère sur la distribution des bulletins de vote, dans le dessein d'écarter les fraudes scandaleuses auxquelles elle donnait lieu, ainsi que le rejet de propositions extravagantes de largesses au peuple, ne portent pas l'empreinte de l'esprit de parti, surtout du parti démocratique, mais prouvent simplement qu'il détestait ce qui était contre l'honnêteté et le bon sens. Comment, en effet, un homme, fermier de naissance et soldat par goût, aurait-il pu être dès l'abord un révolutionnaire? Les attaques hostiles de l'aristocratie l'avaient sans doute poussé subséquemment dans le camp des adversaires du gouvernement, et là il se trouva bientôt obligé de devenir le général de l'opposition, et destiné, peut-être, à de plus grandes choses encore. Mais ce fut là l'effet plutôt d'une force supérieure et du besoin général que l'opposition avait d'un chef, que son propre ouvrage : dans tous les cas, depuis son départ pour l'Afrique, en 647-8, il avait à peine séjourné, en passant, dans la capitale. Ce ne fut que dans la dernière moitié de 653 (101) qu'il retourna à Rome, également vainqueur des Cimbres et des Teutons, pour célébrer, avec de doubles honneurs, son triomphe ajourné : il était décidément le premier homme de Rome, et, en même temps, un conscrit en politique. Il était hors de doute, non-seulement que Marius avait sauvé Rome, mais qu'il était le seul homme qui avait pu la sauver : dans le peuple, il était plus populaire qu'aucun homme ne le fut. ni avant

ni après lui ; il l'était par ses vertus comme par ses fautes, par son désintéressement peu aristocratique non moins que par sa grossièreté sauvage. Il était appelé par la multitude un troisième Romulus et un second Camille : on répandait des libations en son honneur comme pour les dieux. Il n'était pas étonnant que la tête du paysan tournât de temps à autre, qu'il comparât sa marche d'Afrique en Gaule aux triomphes de Bacchus allant de continent en continent, et quêtât une coupe, de grandeur respectable, faite pour son usage sur le modèle de celle de Bacchus. Il y avait au moins autant d'espérance que de gratitude dans cet enthousiasme délirant du peuple, qui aurait pu étourdir un homme de tempérament plus froid et de plus d'expérience politique. L'œuvre de Marius ne semblait, en aucune façon, terminée, aux yeux de ses admirateurs. Le mauvais gouvernement opprimait le pays plus lourdement que les barbares : sur lui, le premier homme de Rome, le favori du peuple, le chef de l'opposition, reposait la tâche de délivrer Rome encore une fois. Il est vrai que, pour un homme qui était un paysan et un soldat, les procédés politiques de la capitale étaient étranges et inconvenants : il parlait aussi mal qu'il commandait bien, et avait un maintien plus ferme en présence des lances et des épées de l'ennemi qu'en présence des applaudissements de la multitude ; mais ses inclinations avaient peu d'importance. Les espérances dont il était l'objet l'obligeaient. Sa position militaire et politique était telle que, s'il ne brisait pas avec son glorieux passé, s'il ne trompait pas l'attente de son parti, et, en fait, de sa nation, s'il n'était pas infidèle au sentiment qu'il avait lui-même de son devoir, il devait s'opposer à la mauvaise administration des affaires publiques et mettre fin au gouvernement de la restauration, et s'il possédait les qualités réelles

d'un chef du peuple, il pouvait certainement se dispenser de celles qui lui manquaient comme meneur politique.

Nouvelle organisation de l'armée. — Il avait en main, par la réorganisation de l'armée, une arme formidable. Jusqu'à son temps, on avait dû faire de nombreuses infractions à la pensée fondamentale de la constitution de Servius, de limiter la levée aux citoyens propriétaires, et de distinguer les aptitudes militaires par les moyens pécuniaires. Le minimum exigé pour l'entrée dans l'armée des citoyens avait été abaissé de 11,000 as à 4,000 ; les six anciennes classes de propriétaires entre lesquelles se divisaient le service militaire, avaient été réduites à trois : on continuait, il est vrai, selon la constitution de Servius, à choisir les chevaliers parmi les plus riches, et l'infanterie légère parmi les plus pauvres ; mais la classe moyenne, l'infanterie de ligne proprement dite, ne fut plus répartie entre les trois classes des *hastati*, des *principes* et des *triarii*, d'après la propriété, mais d'après l'ancienneté de service. On avait déjà depuis longtemps appelé les alliés, en nombre illimité, au service militaire, quoique parmi eux, comme parmi les citoyens romains, ce fût l'argent qui déterminât la capacité militaire. Néanmoins, jusqu'à Marius, l'immense oragnisation militaire demeura immobile dans ses traits essentiels. Mais les choses ne pouvaient demeurer en cet état, quand la situation fut modifiée. Les classes les meilleures de la société s'éloignèrent de plus en plus du service militaire, et, d'autre part, la classe moyenne des citoyens romains, et celle des Italiotes, diminuaient de plus en plus ; tandis que les ressources militaires considérables des alliés extra-italiotes et des sujets étaient devenues disponibles, et que le prolétariat

italiote, bien employé, offrait des matériaux utiles au point de vue militaire. La cavalerie civique, qui devait être prise dans la classe des riches, avait déjà renoncé aux campagnes avant le temps de Marius. Elle est mentionnée pour la dernière fois comme corps d'armée effectif dans la campagne d'Espagne de 614 (140), où elle fit le désespoir du général par son insolente arrogance et son insubordination, et où une guerre éclata entre les soldats et le général; les motifs reposaient des deux parts sur une absence de principes. Dans la guerre de Jugurtha, on la voit par contre simplement comme une sorte de garde d'honneur pour le général et les princes étrangers : puis elle disparaît complétement. De même, le complément des cadres des légions avec des soldats pris dans une classe déterminée devenait ordinairement fort difficile ; de sorte que des efforts semblables à ceux qu'on avait dû employer après la bataille d'Arausio, auraient été en réalité complétement impraticables, si l'on avait gardé les anciennes règles, relativement à l'obligation du service. D'autre part, même avant le temps de Marius, surtout dans la cavalerie et l'infanterie légère, les sujets non italiotes, les cavaliers lourdement montés de la Thrace, la cavalerie légère d'Afrique, l'excellente infanterie de ligne des Liguriens, les frondeurs des Baléares étaient employés en nombre toujours croissant, même en dehors de leurs provinces, pour l'armée romaine. Mais, en même temps, tandis qu'on manquait de recrues prises parmi les citoyens aisés, les citoyens plus pauvres qui ne figuraient pas dans les cadres, demandèrent à entrer au service : en fait, avec la masse de la multitude romaine inoccupée ou pauvre, et avec les avantages considérables que donnait le service militaire à Rome, l'enrôlement n'était pas difficile. C'était donc simplement une conséquence nécessaire

des changements sociaux et politiques de l'État, que l'organisation militaire passât du système de la levée des citoyens à celui des contingents et des enrôlements, que la cavalerie et les troupes légères eussent été recrutées parmi les contingents des sujets pour la campagne contre les Cimbres, et vinssent parfois jusque de la Bithynie : enfin que pour ce qui concernait l'infanterie de ligne, quoiqu'on n'eût pas aboli l'ancienne organisation du service, tout citoyen libre pût entrer volontairement dans l'armée : ce fût là ce que fit Marius en 647 (107).

A cela se joignit la réduction de l'infanterie de ligne à un niveau qu'on doit attribuer à Marius. La méthode romaine de classification aristocratique avait jusque-là prévalu, même dans l'intérieur de la légion. Chacune des quatre divisions des *velites*, des *hastati*, des *principes* et des *triarii*, ou comme nous dirions de l'avant-garde, de la première, seconde et troisième ligne, avait jusque-là été pourvue de sa classification particulière en ce qui regardait l'âge, la propriété, et même en grande partie, le mode d'équipement, chacune avait une place déterminée une fois pour toutes dans l'ordre de bataille : chacune avait son rang militaire défini et son étendard. Toutes ces distinctions furent désormais abolies. Tout homme admis comme légionnaire n'avait besoin d'aucune autre qualification pour servir dans toutes les divisions : c'était le choix des officiers qui déterminait seule la place. Toute différence dans l'armement fut supprimée et en conséquence toutes les recrues furent uniformément exercées. Une mesure qui se rattache, sans doute, à ces changements, ce furent les diverses améliorations que Marius introduisit dans l'armement, l'habitude de porter soi-même son bagage et autres semblables, qui prouvent à son honneur comment il connaissait bien le détail de la guerre et le soin qu'il prenait de

ses soldats : il faut noter particulièrement en ce genre la nouvelle méthode d'exercice inventée par Publius Rutilius Rufus, consul de 649 (105), camarade de Marius dans la guerre d'Afrique. C'est un fait significatif que cette méthode, qui était essentiellement basée sur le mode d'exercice des gladiateurs, et qui était adoptée dans les écoles de combat, accrut considérablement la valeur individuelle du soldat. L'organisation de la ligne fut complétement modifiée. Les trentes compagnies (*manipuli*) de grosse infanterie qui, chacune en deux sections (*centuriæ*) composées de soixante hommes dans les premières divisions et de trente dans la troisième, avaient jusqu'alors formé l'unité militaire, furent remplacées par dix cohortes (*cohortes*) chacune avec son propre étendard, et chacune avec cinq et souvent six sections de cent hommes chacune, de sorte que, quoique en même temps douze cents hommes aient été épargnés par la suppression de l'infanterie légère de la légion, le nombre total des hommes de la légion fut maintenant porté de quatre mille deux cents à six mille hommes. La méthode de combattre en trois divisions fut conservée ; mais, tandis qu'antérieurement chaque division formait un corps distinct, on laissa pour l'avenir au général le soin de distribuer les cohortes dont il avait la disposition en trois lignes à sa convenance. Le rang militaire fut déterminé seulement par l'ordre numérique des soldats et des divisions. Les quatre étendards des diverses parties de la légion, la louve, le bœuf à tête d'homme, le cheval, le sanglier, qui avaient sans doute jusque-là été portés devant la cavalerie et les trois divisions de la grosse infanterie, disparurent ; il ne resta que des enseignes des nouvelles cohortes, et l'unique étendard que Marius donna aux légions, l'aigle d'argent. Dans l'intérieur de la légion, on fit disparaître toutes les traces de

l'ancienne classification civique et aristocratique, et les seules distinctions qui se présentèrent parmi les légionnaires furent purement militaires ; mais des circonstances accidentelles avaient cependant donné naissance, trente ans auparavant, à une division privilégiée de l'armée à l'égard des légions, la garde du corps du général. Elle remonte à la guerre de Numance, où Scipion Émilien, qui n'avait pas reçu du gouvernement les nouvelles troupes qu'il désirait, et obligé, en présence de l'indiscipline d'un grand nombre de soldats, de veiller à sa propre sûreté, avait formé un corps de volontaires de cinq cents hommes, et y avait ensuite reçu, comme moyen de récompense, ses meilleurs soldats. Cette cohorte, appelée celle des amis ou plus habituellement celle du quartier général (*prætoriani*), servait au quartier général (*prætorium*) : elle était, en retour, exempte du service de campement et des retranchements, et jouissait d'une plus haute paie et d'un rang plus élevé.

Cette révolution complète dans la constitution de l'armée romaine, semble être venu primitivement de motifs purement militaires et non politiques, et avoir été l'œuvre non d'un individu, ni surtout d'un homme d'ambition calculée ; elle semble avoir été une modification, dictée par la force des circonstances, dans des institutions qui ne pouvaient durer. Il est probable que l'introduction du système d'enrôlement à l'intérieur sauva l'État au point de vue militaire, de même que, plusieurs siècles plus tard, Arbogast et Stilicon prolongèrent son existence pour un certain temps, par l'introduction de l'enrôlement étranger. Néanmoins, ce changement impliquait une révolution politique complète, quoique encore non développée. La constitution républicaine était essentiellement basée sur ce principe, que le citoyen était aussi un

soldat, et que ce soldat était par-dessus tout un citoyen : elle devait finir aussitôt qu'on eut formé une classe de soldats. Le nouveau système d'exercice, avec la routine empruntée à la profession de gladiateur, menait nécessairement à ce résultat, que le service militaire devint graduellement une profession. Une circonstance, l'admission, quoique limitée, du prolétariat au service militaire, produisit un effet encore bien plus rapide : ce fut particulièrement en ce qui concerne les maximes primitives, qui concédaient au général un droit arbitraire de récompenser ses soldats, droit qui n'était compatible qu'avec de très-solides institutions républicaines, et qui donnait au soldat habile et heureux une serte de titre à demander au général une part du butin transportable, et, à l'État, une portion de sol qui avait été acquis. Tandis que le citoyen ou le fermier appelé sous les drapeaux ne voyait, dans le service militaire, qu'un fardeau à supporter pour le bien public, et dans les profits de la guerre, qu'une légère compensation des pertes considérables que le service lui apportait, il en fut autrement du prolétaire enrôlé. Non-seulement il fut pour un temps entièrement à la merci de sa paie, mais comme il n'y avait pas d'Hôtel des invalides, même de maison de pauvres, pour le recevoir quand il était hors de service, il désirait naturellement rester auprès de son drapeau et ne le quitter que lorsqu'il aurait acquis le droit de citoyen. Sa seule demeure était le camp, son unique science la guerre : on comprend quelle était la conséquence. Quand Marius, après l'engagement dans les plaines raudiennes, donna inconstitutionnellement le droit de citoyens sur le champ de bataille à deux cohortes d'alliés italiotes en corps, pour leur brillante conduite, il se justifia plus tard en disant qu'au milieu du tumulte de la bataille il n'avait pu entendre la voix de la léga-

lité. Si, dans des questions plus importantes, l'intérêt de l'armée et celui du général devaient produire des demandes inconstitutionnelles, qui pouvait affirmer que les autres lois ne cesseraient pas aussi d'être entendues au milieu du choc des armes ? On avait maintenant une armée permanente, une classe de soldats, la garde du corps ; comme dans la constitution civile, il y avait dans la constitution militaire tous les piliers d'une monarchie future ; il ne manquait que le monarque. Lorsque les douze aigles volèrent autour du Capitole, elles annonçaient les rois : le nouvel aigle que Gaius Marius donna aux légions proclamait l'avénement des empereurs.

Projets politiques de Marius. — On ne peut guère douter que Marius n'eût compris l'avenir brillant que lui ouvrait sa situation politique et militaire. On avait la paix, mais on n'avait pas les avantages de la paix. C'était un temps triste et agité : l'état des affaires n'était plus maintenant ce qu'il avait été après la première et puissante attaque des peuples du Nord sur Rome, quand, dès que la crise fut passée, toutes les énergies se réveillèrent comme des malades rendus à la santé, et compensèrent bientôt par leur vigoureux développement tout ce qu'on avait pu perdre. Chacun sentait que, quoique d'habiles généraux pussent encore plus d'une fois écarter le danger d'une immédiate destruction, la république n'en était pas moins sur la pente de la ruine, sous le gouvernement de l'oligarchie restaurée ; mais chacun sentait aussi que le temps était passé où, en pareil cas, le corps des citoyens pourvoyait à son propre salut, et qu'il ne pouvait plus y avoir de remède tant que la place de Caius Gracchus demeurait vide. La multitude sentit bien profondément la lacune que laissa la disparition de ces deux illustres jeunes gens

qui avaient ouvert la porte à la révolution : elle s'attacha servilement à l'ombre de ceux qui pouvait les remplacer ; cela se vit, quand parut le prétendu fils de Tibérius Gracchus : la sœur des Gracques l'accusa de fraude en plein forum, et cependant il fut choisi par le peuple, en 655 (99), comme tribun, uniquement en raison du nom qu'il avait usurpé. Le même esprit rendit Marius populaire ; comment en eût-il été autrement. Il semblait, plus que tout autre, l'homme qu'il fallait ; il était au moins le premier général et le nom le plus populaire de son temps ; il était, sans contexte, brave et honnête, et recommandé comme sauveur de l'État, par sa position à l'écart de tous les partis. Comment le peuple, comment lui-même n'auraient-il pas eu cette opinion ? L'opinion publique favorisait évidemment l'opposition. Une preuve significative, c'est que la proposition de faire remplir les places vides des principaux colléges sacerdotaux par les citoyens et non par les colléges eux-mêmes, proposition que le gouvernement avait écartée dans les comices de 609 (145), en éveillant des scrupules religieux, fut emportée par Gnæus Domitius, sans que le sénat pût essayer même une sérieuse résistance. En somme, il semblait qu'il ne manquât qu'un chef pour donner à l'opposition un solide point de ralliement et un but pratique : ce chef se trouva dans Marius.

Il voyait devant lui deux moyens de remplir sa tâche : il pouvait essayer de renverser l'oligarchie, soit comme général, à la tête de l'armée, soit de la manière prescrite par la constitution pour les changements constitutionnels : sa carrière antérieure semblait lui recommander le premier moyen, le précédent des Gracques le dernier. Il est aisé de comprendre pourquoi il n'adopta pas le premier, et ne crut pas même peut-être à la possibilité de l'essayer. Le

sénat paraissait tellement impuissant et déconsidéré, si haï et si méprisé, que Marius ne croyait pas avoir besoin, pour lui résister, d'autre appui que celui de son immense popularité, et pensait qu'en cas de besoin il trouverait cet appui, malgré les deux tribuns de l'armée, dans les soldats congédiés, qui attendaient leur récompense. Il est probable que Marius, songeant à la victoire aisée et en apparence presque complète de Gracchus, et à ses propres ressources, qui étaient bien supérieures à celle de Gracchus, regardait comme beaucoup plus facile qu'il n'était en réalité le renversement d'une constitution de quatre cents ans, intimement unie aux diverses habitudes et aux intérêts du corps politique organisé en une hiérarchie compliquée. Mais tout homme qui aurait considéré plus profondément que Marius les difficultés de la tâche pouvait penser que l'armée, quoique transformée de l'état de milice en une bande de mercenaires, n'était nullement propre à devenir l'instrument aveugle d'un coup d'État, et qu'une tentative pour écarter les éléments de résistance par des moyens militaires aurait probablement accru la puissance de résistance de ses adversaires. Compromettre la force armée organisée dans la lutte devait sembler non-seulement superflu, mais dangereux : on n'était encore qu'au commencement de la crise, et les éléments opposés étaient loin d'avoir encore atteint leur dernière, leur plus courte et leur plus simple expression.

Le parti populaire. — Marius renvoya donc l'armée après son triomphe, selon les règlements établis, et entra dans la carrière où l'avait devancé Caius Gracchus, en se faisant donner les magistratures constitutionnelles. Dans cette entreprise, il dut recourir à l'appui de ce qu'on appelait le parti populaire.

et chercha d'autant plus ses soutiens parmi les chefs de ce parti, que ce général victorieux ne possédait en aucune façon les talents et les moyens nécessaires pour commander dans la rue. Ainsi le parti démocratique, après une longue suspension de pouvoir, reprit l'importance politique. Il avait été, dans le long intervalle de temps qui s'écoula entre Caius Gracchus et Marius, matériellement entamé. Le mécontentement qu'excitait le gouvernement sénatorial n'était peut-être pas moindre alors qu'auparavant, mais plus d'une espérance, qui avait amené aux Gracques leurs plus fidèles adhérents, avait été, dans cet intervalle de temps, reconnue comme illusoire ; et beaucoup de gens pensaient que cette agitation des Gracques s'acheminait vers une issue où une grande partie des mécontents n'étaient pas disposée à la suivre. En fait, au milieu du tumulte et de l'agitation de vingt années on avait vu s'effacer et s'affaiblir en grand partie l'enthousiasme, la foi solide, la pureté morale des intentions, qui signalent les premiers débuts des révolutions. Mais si le parti démocratique n'était plus ce qu'il avait été sous Caius Gracchus, les chefs de la période intermédiaire étaient maintenant autant au-dessous de leur propre parti que Caius Gracchus avait été au-dessus. Cela était dans la nature des choses. Jusqu'à ce qu'il vînt un homme qui, comme Caius Gracchus, eût la hardiesse de viser à la suprématie de l État, les chefs ne pouvaient être que des meneurs, ou des novices politiques qui donnaient carrière à leur ardeur d'opposition, et qui, lorsqu'ils avaient fini comme furieux déclamateurs ou orateurs favoris, faisaient avec plus ou moins de dextérité retraite sur le camp ennemi ; ou bien c'étaient des gens qui n'avaient rien à perdre comme propriété et comme influence et également peu de chose à gagner ou à perdre en fait d'honneur, et qui s'occupaient à entra-

ver ou gêner le gouvernement par exaspération personnelle, ou pour le simple plaisir de faire du bruit. A la première sorte appartenaient, par exemple, Caius Memmius et l'orateur bien connu Lucius Crassus, qui se servirent des lauriers qu'ils avaient gagnés dans le camp de l'opposition pour se ranger plus tard parmi les zélés partisans du gouvernement. Mais les chefs plus notables du parti populaire à cette époque étaient des hommes de la seconde sorte. Tels étaient Caius Servilius Glaucia, appelé par Cicéron l'Hyperbolus romain, homme vulgaire de la plus basse extraction, d'une éloquence de rues éhontée, mais influent et même redouté à cause de ses sarcasmes, et son compagnon meilleur et plus capable que lui, Lucius Apuléius Saturninus, qui même, selon le témoignage de ses ennemis, était un ardent et éloquent orateur, et qui du moins n'était pas guidé par des motifs d'un égoïsme vulgaire. Lorsqu'il était questeur, le soin d'importer le blé, qui lui avait été attribué selon l'usage, lui avait été retiré par décret du sénat, non pas tant pour le punir des fautes de son administration, que pour donner cette charge, qui était en ce moment populaire, à un des chefs du parti du gouvernement, Marcus Scaurus, plutôt qu'à un jeune homme qui n'appartenait pas à une des familles dominantes. Cette mortification avait conduit l'ambitieux et susceptible jeune homme dans les rangs de l'opposition, et, comme tribun du peuple, en 651 (103), il rendit ce qu'on lui avait fait avec usure. Il avait entassé scandale sur scandale. Il avait parlé en plein Forum des corruptions exercées à Rome par les envoyés du roi Mithridate, et ces révélations, qui compromettaient au plus haut degré le sénat, avaient presque coûté la vie au tribun : il avait excité une émeute contre le conquérant de la Numidie, Quintus Métellus, lorsque celui-ci fut candidat à la censure

en 652 (102) et le tint assiégé dans la capitale jusqu'à ce qu'il fût délivré par les chevaliers, non sans effusion de sang : les représailles du censeur Métellus, l'expulsion de Saturninus et de Glaucia du sénat à l'occasion de la révision de la liste sénatoriale, n'avaient échoué que par suite de la mollesse du collègue donné à Métellus. Saturninus avait fait nommer une commission exceptionnelle contre Cæpion et ses collègues, en dépit de la résistance obstinée du parti du gouvernement ; et, en opposition contre le même parti, il avait emporté la réélection contestée de Marius au consulat en 652 (102). Saturninus était décidément l'ennemi le plus énergique du sénat et le chef le plus éloquent du parti populaire depuis Caius Gracchus ; mais il était violent et hardi plus qu'aucun de tous ses prédécesseurs, toujours prêt à descendre dans la rue et à réfuter son antagoniste avec des coups au lieu de paroles.

Tels étaient les deux chefs du parti dit populaire, qui faisait alors cause commune avec le général victorieux. Il était naturel qu'ils le fissent : leurs intérêts et leur but étaient identiques, et même à l'époque des candidatures primitives de Marius, Saturninus avait pris son parti avec décision et succès. Il fut convenu entre eux que Marius deviendrait, en 654 (100), candidat pour un sixième consulat, Saturninus pour un second tribunat, Glaucia pour la préture, afin qu'en possession de ces charges, ils pussent accomplir la révolution qu'ils méditaient dans l'État. Le sénat consentit à la nomination de Glaucia, qu'il trouvait moins dangereux ; mais il fit ce qu'il put pour empêcher l'élection de Saturninus, ou du moins pour donner pour associé au premier un antagoniste déterminé dans la personne de Métellus, comme collègue au consulat. Tous les moyens légaux et illégaux furent employés par les deux partis, mais le sénat

ne réussit pas à arrêter la dangereuse conspiration. Métellus ne dédaigna pas de solliciter les votes en personne, et même, dit-on, de les acheter : en fait, aux sections tribunitiennes, lorsque neuf hommes du parti du gouvernement furent proclamés, et que la dixième place paraissait assurée à un homme respectable du même caractère, Quintus Nunnius, ce dernier fut attaqué et assassiné par une bande de scélérats, qui était, dit-on, principalement composée de soldats de Marius renvoyés dans leurs foyers. Ainsi les conspirateurs atteignirent leur but, quoique par les moyens les plus violents. Marius fut choisi comme consul, Glaucia comme préteur, Saturninus comme tribun du peuple pour 651 (103) ; le second consulat fut obtenu non par Quintus Métellus, mais par un homme insignifiant, Lucius Valérius Flaccus. Les alliés pouvaient donc mettre à exécution les plans qu'ils méditaient, et achever l'œuvre interrompue en 633 (121).

Les lois apuléiennes. — Rappelons-nous le but que poursuivait Caius Gracchus, et les moyens dont il s'était servi pour y atteindre. Son but était de renverser l'oligarchie à l'intérieur et à l'extérieur. Il voulait, d'une part, restaurer le pouvoir des magistrats qui était devenu complétement dépendant du sénat, lui rendre ses droits souverains primitifs, et convertir le sénat, d'assemblée gouvernante qu'il était devenu, en assemblée délibérante, et, d'autre part, mettre fin à la division aristocratique du peuple en trois classes : les citoyens souverains, les alliés italiotes et les sujets, par l'égalisation graduelle de ces distinctions qui étaient incompatibles avec un gouvernement non oligarchique. Les trois alliés renouvelèrent ces idées dans les lois coloniales que Saturninus avait déjà introduites en partie, 651 (103), et

qu'il compléta en 654 (100). Déjà la distribution interrompue du territoire carthaginois avait été reprise au bénéfice des soldats de Marius ; non seulement les citoyens, comme on aurait pu le croire, mais les alliés italiotes, et chacun de ses vétérans avait reçu la promesse d'une concession de 100 *jugera*, ou à peu près cinq fois l'étendue d'une ferme italiote ordinaire, dans la province d'Afrique.

On ne se contenta pas de réclamer alors la terre provinciale disponible dans la plus grande étendue pour l'émigration romaine-italiote, on demanda aussi la taxe des tribus celtiques encore indépendantes situées au delà des Alpes, au nom de cette fiction légale que, par la défaite des Gaulois, tout le territoire occupé par eux avait été acquis en droit par les Romains. Caius Marius fut appelé à diriger les assignations de terres et les mesures ultérieures qui pourraient paraître nécessaires à cet effet. Les trésors du temple de Tolosa, qui avaient été confisqués, mais qui étaient remboursés, ou devaient l'être, par les aristocrates coupables, étaient destinés à ceux qui recevaient des terres. Ainsi cette loi faisait revivre non-seulement les plans de conquête au delà des Alpes et les projets de colonisation transalpine et transmarine que Caius Gracchus et Flaccus avaient esquissés sur l'échelle la plus étendue ; mais, en admettant les Italiotes avec les Romains, à l'émigration, et en ordonnant que toutes les nouvelles colonies seraient des colonies de citoyens romains, elle faisait un pas vers la satisfaction des réclamations auxquelles il était si difficile de donner suite, et qui, néanmoins, ne pouvaient être éternellement étartées, réclamations qui tendaient à mettre les Italiotes sur le pied d'égalité avec les Romains. Et, cependant, si la loi passait, et si Marius était appelé à appliquer avec indépendance ces immenses mesures de conquête et d'assignation, il

devenait en fait, jusqu'à ce que ces plans fussent exécutés, ou plutôt, eu égard au caractère indéfini et illimité de cette loi, monarque à vie dans Rome ; on peut penser que Marius comptait faire renouveler tous les ans son consulat, comme le tribunat de Gracchus. Mais, au milieu de cette conformité de situation politique entre le dernier Gracchus et Marius, sur les points essentiels, il y avait cependant une distinction essentielle entre le tribun qui assignait les terres et le consul qui l'imitait : l'un devait occuper une situation purement civile, l'autre une situation également civile et militaire : distinction qui ressort en partie, mais non exclusivement, des circonstances personnelles au milieu desquelles ces deux hommes s'étaient mis à la tête de l'État.

Tel était le but que se proposait Marius et ses compagnons d'œuvre : la seconde question était de savoir quels moyens ils se proposaient d'employer pour briser la résistance du parti du gouvernement, résistance qui devait être opiniâtre. Caius Gracchus avait lutté avec l'aide de la classe des capitalistes et du prolétariat. Ses successeurs ne négligèrent pas non plus de leur faire des avances. Les chevaliers non-seulement furent laissés en possession de leurs tribunaux, mais leurs pouvoirs comme jurés furent considérablement accrus en partie par une organisation plus stricte en ce qui concernait la commission permanente, particulièrement importante pour les marchands, et qui jugeait les extorsions pratiquées par les magistrats des provinces (cette mesure fut importée par Glaucia, probablement cette année), en partie par un tribunal spécial, créé peut-être dès 651 (103), sur la proposition de Saturninus, pour juger les accaparements, et autres malversations officielles qui s'étaient produites dans le grand bouleversement des guerres cimbrioues. Pour s'attacher le

prolétariat de la capitale, on décida que le prix de vente, au-dessous du prix d'achat qu'il payait à l'occasion des distributions de grains, serait abaissé de six as et demi au taux purement nominal de 5/6 d'as. Mais, quoiqu'ils ne méprisassent pas l'alliance avec les chevaliers et le prolétariat de la capitale, le pouvoir réel sur lequel comptaient les démocrates alliés, pour faire passer leurs mesures, n'était pas dans leurs clients, mais dans des soldats congédiés de Marius, qui dans cette intention, avaient déjà reçu des concessions si exorbitantes par les lois coloniales elles-mêmes. Sous ce rapport aussi, le caractère éminemment militaire était évident : c'est ce qui établit une distinction particulière entre cet essai de révolution et celui qui l'avait précédé.

Interventions violentes dans le vote. — On se mit à l'œuvre en conséquence. Les lois sur le blé et sur les colonies rencontrèrent, comme on pouvait s'y attendre, la plus vive résistance de la part du gouvernement. On prouva dans le sénat, par des figures frappantes, que la première de ces lois devait amener la banqueroute du trésor ; Saturninus ne s'en embarrassa point. On fit usage de l'intercession tribunitienne contre ces deux lois ; Saturninus fit continuer le vote. On informa les magistrats qui présidaient au vote qu'on avait entendu un grondement de tonnerre, présage qui, selon l'ancienne croyance, signifiait que les dieux ordonnaient le renvoi de l'assemblée publique ; Saturninus fit remarquer aux messagers que le sénat ferait bien de se tenir tranquille, autrement le tonnerre pourrait bien être suivi de la grêle. Enfin, le prêteur urbain Quintus Cæpio, le fils sans doute du général qui avait été condamné trois ans auparavant, et qui était, comme son père, un violent adversaire du parti populaire, dispersa par la force les comices

avec une bande de partisans dévoués. Mais les braves soldats de Marius, qui étaient accourus en foule à Rome à cette occasion, se rallièrent promptement et dispersèrent les bandes de la cité, et, sur le terrain du vote ainsi reconquis, le vote sur les lois apuléiennes fut obtenu. Le scandale était grave ; mais lorsqu'on arriva à se demander si le sénat obéirait à la clause de la loi qui ordonnait que, dans le délai de cinq jours après le vote, tout sénateur devait, sous peine de perdre son siége sénatorial, prêter serment qu'il l'observerait, tous les sénateurs prêtèrent serment, à l'exception de Quintus Metellus, qui préféra l'exil. Marius et Saturninus ne voyaient pas avec déplaisir, le meilleur général et l'homme le plus habile de leurs adversaires écarté de l'État par un bannissement volontaire.

La chute du parti révolutionnaire. — Leur objet semblait atteint ; mais même alors pour ceux qui voyaient clair, l'entreprise ne pouvait sembler autre chose qu'un échec. La cause en fut surtout dans l'alliance d'un général incapable, au point de vue politique, avec un démagogue des rues capable, mais d'une violence déplorable, et dirigé par la passion plutôt que par les pensées d'un homme d'État. Ils avaient été parfaitement d'accord tant qu'il n'avait été question que de leurs desseins. Mais lorsqu'on en vint à l'exécution des plans, on put voir bientôt que le célèbre général était en politique simplement incapable, que son ambition était celle d'un fermier qui voulait imiter ou surpasser les aristocrates en titres et en dignités, et non celle d'un homme d'État qui veut gouverner parce qu'il se sent la puissance de le faire ; que toute entreprise qui était basée sur sa situation politique personnelle devait être rendue vaine par ses feintes, même au milieu des circonstances les plus favorables.

Opposition de l'aristocratie tout entière. — Il ne savait ni l'art de gagner ses adversaires, ni celui de dominer son propre parti. L'opposition contre lui et ses camarades était par elle-même suffisamment considérable, car non-seulement le parti du gouvernement y appartenait en corps, mais aussi une grande partie des citoyens, qui gardaient avec des yeux jaloux leurs priviléges exclusifs contre les Italiotes, et par le cours que suivirent les choses, la classe des riches tout entière fut attirée dans le parti du gouvernement. Saturninus et Glaucia furent d'abord les mentors et les orateurs du prolétariat ; ils n'étaient pas par conséquent sur un bon pied avec l'aristocratie financière, qui quoique disposée à résister de temps à autre au sénat avec l'aide de la multitude, n'aimait pourtant pas les combats de la rue et les outrages violents. Dès le premier tribunat de Saturninus, des bandes armées eurent des escarmouches avec les chevaliers ; la violente opposition que son élection comme tribun pour 654 (100) rencontra, montra clairement combien était faible le parti qui lui était favorable. Marius aurait dû tenter de profiter avec modération de l'aide dangereuse de ces associés, et de convaincre tous et chacun qu'ils étaient destinés à servir sous lui et non à gouverner. Comme il fit précisément le contraire, et que les choses se passèrent comme s'il était question de placer le gouvernement non entre les mains d'un maître intelligent et vigoureux, mais de la pire canaille, les hommes des intérêts matériels, terrifiés jusqu'à la mort, à l'aspect d'une pareille confusion, s'attachèrent de nouveau étroitement au sénat en présence du commun danger. Tandis que Caius Gracchus, voyant clairement qu'aucun gouvernement ne pouvait être renversé par le seul moyen du prolétariat, avait cherché à gagner à son parti les classes propriétaires, les continuateurs de

son œuvre commencèrent par produire une réconciliation entre l'aristocratie et la bourgeoisie.

Dissensions entre Marius et les démagogues. — Mais la ruine de l'entreprise vint surtout, non pas tant de cette réconciliation d'anciens ennemis, que de la dissension que la conduite plus que double de Marius produisit parmi ses partisans. Tandis que les propositions décisives étaient apportées par ses associés, et emportées de haute lutte par ses soldats, Marius gardait une attitude purement passive, comme si le chef politique n'était pas aussi obligé que le chef militaire, quand arrivait le moment décisif de la bataille, de se présenter partout et en avant de tous les autres. Ce n'était pas tout : il était terrifié et fuyait devant les fantômes qu'il avait lui-même évoqués. Quand ses associés eurent recours à des expédients qu'un homme honorable ne pouvait pas approuver, mais qui semblaient nécessaires au succès de l'entreprise, il essaya, de la manière habituelle aux hommes dont les idées politico-morales sont confuses, de se laver les mains de toute participation à ses crimes, et en même temps de profiter de leurs résultats. On a prétendu que le général conduisait à la fois des négociations secrètes dans deux appartements de sa maison, avec Saturninus et ses partisans dans l'un, et avec les députés de l'oligarchie dans l'autre, parlant avec les premiers de frapper un coup contre le sénat, et avec les autres de contrecarrer la révolte, et cela sous un prétexte qui répondait à la gravité de la situation : c'est là une histoire évidemment inventée, mais aussi bien appropriée à la situation qu'un incident d'Aristophane. L'attitude hésitante de Marius devint évidente dans la question du serment. D'abord il sembla qu'il allait refuser le serment exigé par les lois apuléiennes en

raison des vices de forme qui en avaient signalé l'adoption ; mais il le prêta en y ajoutant la réserve : « autant que les lois étaient réellement valides, » réserve qui annulait le serment lui-même, et que tous les sénateurs adoptèrent en le prêtant, de sorte que par cette manière de jurer, la validité des lois n'était pas assurée, mais était au contraire, pour la première fois, réellement mise en question.

Les conséquences de cette conduite, stupide au delà de toute expression, de la part du célèbre général, ne tardèrent pas à se développer. Saturninus et Glaucia n'avaient pas entrepris la révolution et procuré à Marius la suprématie de l'État, pour être désavoués et sacrifiés par lui ; si Glaucia, le bouffon favori du peuple, avait jusque-là répandu sur Marius les fleurs les plus gaies de sa facile éloquence, il fut loin de tresser désormais pour lui des guirlandes de roses et de violettes. Il s'ensuivit une rupture violente, qui perdit les deux partis ; car Marius n'avait pas une influence personnelle suffisante pour maintenir la loi coloniale qu'il avait lui-même mise en question, et s'emparer de la position qu'elle lui avait assignée, et d'autre part, Saturninus et Glaucia n'étaient pas en situation de continuer pour leur propre compte l'œuvre que Marius avait commencée.

Saturninus isolé. — Mais les deux démagogues étaient tellement compromis, qu'ils ne pouvaient pas reculer : ils n'avaient d'autre alternative que de résigner leur charge de la manière ordinaire, et de se livrer, pieds et poings liés, à leurs adversaires exaspérés, ou de prendre le sceptre pour eux-mêmes, quoiqu'ils sentissent qu'ils ne pouvaient pas en soutenir le poids. Il se résolurent à ce dernier dessein ; Saturninus devait se présenter encore pour le tribunat du peuple en 655 (99), Glaucia, quoique préteur

et non éligible au consulat pendant deux années, deviendrait candidat. En fait, les élections tribunitiennes furent faites selon leur gré, et la tentative de Marius pour empêcher le faux Tibérius Gracchus de solliciter le tribunat, ne servit qu'à montrer à l'illustre général ce que valait sa popularité ; la multitude brisa la porte de la prison dans laquelle Gracchus était enfermé, le porta en triomphe dans les rues et le nomma, à une grande majorité, au tribunat. Saturninus et Glaucia cherchèrent à contrôler l'élection consulaire plus importante en imaginant le moyen d'écarter les compétiteurs gênants, qui avait été employé l'année précédente ; le candidat du parti du gouvernement, Gaius Memmius, le même qui, onze années auparavant, avait mené contre lui l'opposition, fut soudainement attaqué par une bande de scélérats et frappé mortellement. Mais le parti du gouvernement n'avait attendu qu'un coup décisif de cette sorte, pour employer la force. Le sénat demanda au consul Caius Marius d'intervenir, et ce dernier parut disposé à tirer l'épée en faveur du parti conservateur, après l'avoir reçue de la démocratie et promis de la tenir pour son compte. Les jeunes hommes furent appelés à la hâte, équipés avec des armes prises dans les édifices publics, et organisés militairement : le sénat lui-même parut en armes dans le forum, conduit par son vénérable chef Marcus Scaurus. Le parti opposé était peut-être plus fort pour les émeutes ; mais il n'était pas préparé à cette attaque ; il eut à se défendre comme il put. Ils ouvrirent la porte des prisons, et appelèrent les esclaves à la liberté et aux armes : ils proclamèrent, on le dit du moins, Saturninus roi ou général ; le jour où les nouveaux tribuns du peuple devaient entrer en charge, le 10 décembre 654 (100), une bataille se livra sur la grande place du marché, la première qui ait jamais été livrée dans les murs de

la capitale. L'issue ne fut pas un instant douteuse. Les *populares* furent battus et entraînés au capitole, où l'eau leur manqua et où ils furent obligés de se rendre. Marius, qui avait le commandement suprême, aurait volontiers sauvé la vie de ses ennemis alliés, qui étaient maintenant ses prisonniers ; Saturninus déclara à la multitude que tout ce qu'il avait proposé avait été fait d'accord avec le consul : un homme autre que Marius aurait rougi de la conduite qu'il tint en ce jour. Mais il avait cessé depuis longtemps d'être maître des affaires. Sans ordres, les jeunes nobles escaladèrent le toit du palais du forum, où les prisonniers étaient temporairement détenus, en arrachèrent les tuiles et lapidèrent les prisonniers. C'est ainsi que périt Saturninus, avec beaucoup d'autres hommes marquants. Flaccus fut trouvé dans une cachette et tué également sans sentence et sans jugement. On vit périr, en ce jour, quatre magistrats du peuple romain, un préteur, un questeur et deux tribuns du peuple, et un grand nombre d'autres hommes bien connus, dont quelques-uns appartenaient à de bonnes familles. Malgré les fautes graves qui avaient attiré sur les chefs ces sanglantes représailles, nous devons les déplorer ; ils tombèrent comme ces postes avancés, qui sont laissés sans secours par l'armée principale, et qui périssent sans utilité dans un combat désespéré.

Ascendant du gouvernement. — Jamais le parti du gouvernement n'avait gagné une victoire plus complète, ni l'opposition subi une plus rude défaite que dans cette journée du 10 décembre. Le moindre fait du succès était de s'être débarrassé de quelques brouillons qui pouvaient être remplacés le lendemain par des sujets de même trempe ; ce qui était plus important, c'est que le seul homme qui fût

alors en position de devenir dangereux pour le gouvernement, avait publiquement et complétement amené sa propre annihilation, ce qui était grave par dessus tout, c'est que les deux éléments de l'opposition, la classe des capitalistes et le prolétariat, sortirent des conflits en complet désaccord. Il est vrai que ce n'était pas l'œuvre du gouvernement : l'édifice qui avait été élevé par les mains adroites de Caius Gracchus était renversé en partie par la force des circonstances, en partie les pratiques inhabiles et grossières de son incapable successeur ; mais quant au résultat, il importait peu de savoir si c'était le calcul ou sa bonne fortune qui avaient assuré la victoire du gouvernement.

Annulation politique de Marius. — On ne peut guère se figurer une position plus pitoyable que celle du héros d'Aquæ Sextiæ et de Vercellæ après cet échec, d'autant plus pitoyable que le peuple la comparait naturellement avec l'éclat qui, quelques mois auparavant, enveloppait ce même homme. Personne dans le parti aristocratique ou démocratique ne pensa plus au général victorieux, quand il s'agit de remplir les magistratures : le héros de six consulats ne se hasarda même pas à se présenter comme candidat à la censure en 656 (98). Il s'en alla en Orient, en apparence, pour y remplir un vœu, en réalité pour ne pas être témoin du retour de son ennemi mortel, Quintus Métellus : on le laissa aller. Il revint et ouvrit sa maison : elle demeura vide. Il espérait toujours qu'il arriverait des luttes et des batailles, et que le peuple aurait de nouveau besoin de son bras expérimenté ; il pensait mettre à profit une occasion de guerre avec l'Orient, où les Romains pouvaient trouver une utile occasion d'intervenir. Mais ce plan échoua également comme tous ses au-

tres désirs ; on continua à vivre dans la paix la plus profonde. Le désir des honneurs, une fois éveillé en lui, le dévorait d'autant plus qu'il était plus souvent désappointé. Superstitieux comme il l'était, il caressait dans son cœur un vieil oracle qui lui avait promis sept consulats, et dans une sombre méditation il songeait au moyen de l'accomplir et de se venger, tandis qu'il semblait à tous, sauf à ses propres yeux, insignifiant et inoffensif.

Le parti équestre. — Une circonstance plus importante que l'échec de cet homme dangereux, ce fut la profonde exaspération contre les *populares*, que l'insurrection de Saturninus laissa derrière elle. Ce fut avec la plus impitoyable sévérité que les tribunaux équestres condamnèrent tous ceux qui professaient des opinions opposées ; Sextus Titius, par exemple, fut condamné, moins à cause de la loi agraire, que parce qu'il avait dans sa maison la statue de Saturninus ; Gaius Apuleius Decimus fut condamné parce qu'il avait, comme tribun du peuple, caractérisé d'illégaux les moyens employés contre Saturninus. On vengea même les vieilles injures infligées par les *populares* à l'aristocratie, devant les tribunaux de chevaliers. Gaius Norbanus avait, sept ans auparavant, de concert avec Saturninus, envoyé en exil le consulaire Quintus Cæpio ; il fut lui-même, en vertu de la loi qu'il avait portée, accusé de haute trahison, et les juges hésitèrent longtemps sur la question, non de savoir si l'accusé était innocent ou coupable, mais si c'était Saturninus ou Cœpio qui méritait le plus leur haine, et ils se décidèrent à la fin pour l'acquittement. Même si le peuple n'était pas plus favorablement disposé envers le gouvernement qu'auparavant, après s'être trouvé un instant à la veille d'un gouvernement populaire, tous les hommes qui avaient quel-

que chose à perdre, ne pouvaient cependant apprécier d'une autre manière le gouvernement existant ; il était notoirement mauvais et pernicieux à l'État, mais le gouvernement plus pernicieux encore du prolétariat lui donnait une supériorité relative. Le courant était tellement dans cette direction, que la multitude mit en pièces un tribun du peuple qui s'était aventuré à ajourner le retour de Quintus Métellus, et que les démocrates commencèrent à chercher leurs alliés parmi les meurtriers et les empoisonneurs, se débarrassant, par exemple, de Métellus par le poison, ou même se liguèrent avec l'ennemi public, puisque plusieurs d'entre eux cherchèrent un refuge à la cour du roi Mithridate qui se préparait secrètement à la guerre avec Rome. Les relations extérieures prirent alors un aspect favorable pour le gouvernement. Les armes romaines furent peu occupées dans la période qui s'écoula de la guerre des Cimbres à la guerre sociale, mais pourtant avec honneur. Le seul conflit sérieux fut en Espagne, où, pendant les années récentes si éprouvées, les Lusitaniens et les Celtibériens s'étaient soulevés avec ardeur contre les Romains. Dans les années 656-661 (98-93) le consul Titus Didius au nord et le consul Publius Crassus au sud, non-seulement rétablirent avec valeur et bonheur l'ascendant des armes romaines, mais rasèrent les villes réfractaires, et là où ils le jugèrent nécessaire, transplantèrent la population des villes fortes des montagnes dans la plaine. Nous montrerons plus tard que vers le même temps, le gouvernement romain dirigea de nouveau son attention vers l'Orient qui avait été négligé pendant une génération et montra plus d'énergie qu'on n'en avait montré depuis longtemps à Cyrène, en Syrie et en Asie Mineure. Jamais depuis le commencement de la révolution, le gouvernement de la restauration n'avait été aussi fermement établi et

aussi populaire. Les lois consulaires furent substituées aux lois tribunitiennes ; les restrictions à la liberté remplacèrent les mesures de progrès. Le rappel des lois de Saturninus ne pouvait faire question ; les colonies transmarines de Marius disparurent, à l'exception d'un petit établissement dans l'île barbare de la Corse. Quand le tribun du peuple Sextus Titius, une caricature d'Alcibiade, qui avait plus de talent pour la danse et le jeu de balle que pour la politique, et dont les services les plus éminents consistaient à briser les statues des dieux pendant la nuit, fit reparaître et passer la loi agraire Apuléia en 655 (99), le sénat put faire annuler la loi nouvelle sous un prétexte religieux, et sans que personne la défendît ; l'auteur en fut puni, comme nous l'avons déjà fait remarquer, par les chevaliers dans leurs tribunaux. L'année suivante, 656 (98), une loi présentée par les deux consuls rendit obligatoire l'intervalle de deux jours entre la présentation et le vote d'une loi, et défendit de la combiner en une seule proposition : par ce moyen l'extension déraisonnable du pouvoir d'initiative dans la législation fut au moins jusqu'à un certain point réduit, et le gouvernement ne put plus être pris entièrement par surprise par de nouvelles lois. Il devint de jour en jour plus évident que la constitution des Gracques, qui avait survécu à la chute de son auteur, était, aujourd'hui que l'aristocratie financière et la multitude ne marchaient plus ensemble, ébranlée jusqu'en ses fondements. Comme cette constitution avait été basée sur une division dans les rangs de l'aristocratie, il semblait que ces dissensions dans les rangs de l'opposition ne pouvaient pas ne pas amener sa chute. Maintenant, plus que jamais, le temps était venu de compléter l'œuvre incomplète de la restauration de 633 (121) d'infliger à la constitution le même sort qu'à elle, et de replacer

l'oligarchie gouvernante en possession exclusive du pouvoir politique.

Collision entre le sénat et les chevaliers dans l'administration des provinces. — Tout dépendait de la question de reprendre la nomination des jurés. L'administration des provinces, qui était la principale fondation du gouvernement sénatorial, ressortissait aux cours du jury, surtout aux commissions qui jugeaient les exactions, en sorte que le gouverneur de la province ne semblait plus l'administrer pour le sénat, mais pour l'ordre des capitalistes et des marchands. Quelque disposée que fût l'aristocratie financière à soutenir le gouvernement, quand il s'agissait de mesures contre les démocrates, elle ressentait vivement toute tentative de restriction de ses droits bien acquis de domination dans les provinces. On fit de nombreuses tentatives de ce genre; l'aristocratie gouvernante recommença à sentir sa force, et les hommes les plus remarquables se crurent obligés, au moins en ce qui les concernait, à s'opposer aux horribles abus de l'administration des provinces. L'homme le plus résolu sous ce rapport fut Quintus Mucius Scœvola, comme son père Publius, souverain pontife et consul en 659 (95), le premier jurisconsulte, et l'un des hommes les plus honnêtes de son temps. Comme gouverneur prétorien de l'Asie, vers 656 (98), la plus riche et la plus maltraitée des provinces, il fit des exemples terribles et impitoyables, aidé de son vieil ami, distingué comme officier, jurisconsulte et historien, le consulaire Publius Rutilius Rufus. Sans faire aucune distinction entre les Italiens et les provinciaux, les nobles et les non-nobles, il reçut toutes les plaintes, et non-seulement obligea les marchands romains et les fermiers de l'État à compenser en argent leurs malversations bien prou-

vées, mais si l'on trouvait quelques-uns de leurs plus importants et audacieux agents coupables de crimes qui méritaient la mort, il était sourd à toutes les offres de corruption, et les faisait bel et bien crucifier.

Le sénat approuva sa conduite, et donna plus tard comme instruction aux gouverneurs d'Asie de prendre modèle sur l'administration de Scævola; mais les chevaliers, sans s'aventurer à lutter avec cet homme d'État aristocrate et influent, mirent ses compagnons en jugement, et même, plus tard, vers 662 (92), le plus considérable d'entre eux, son lieutenant Publius Rufus, qui ne fut défendu que par son mérite et son intégrité reconnue, non par ses relations de famille. L'accusation intentée à un pareil homme d'avoir commis des malversations en Asie tomba d'elle-même sous l'infamie de l'accusateur, un certain Apicius ; cependant l'occasion opportune d'immoler le consulaire ne fut pas négligée, et lorsque ce dernier, dédaignant la fausse rhétorique, les vêtements de deuil et les larmes, se défendit brièvement, simplement et comme il le fallait, et refusa orgueilleusement l'hommage que les grands capitalistes voulaient l'obliger à rendre, il fut condamné, et sa médiocre fortune fut confisquée pour payer des restitutions fictives. Le condamné se rendit dans la province qu'il passait pour avoir pillé, et là, accueilli dans toutes les villes par des députations venues à sa rencontre, et loué et honoré pendant toute sa vie, il consacra aux occupations littéraires le reste de ses jours. Cette honteuse condamnation fut peut-être la pire, mais elle ne fut pas la seule. Le parti sénatorial était exaspéré, non pas tant par un tel abus de la justice envers des hommes de caractère irréprochable, mais de nouvelle noblesse, que parce que la noblesse la plus haute ne suffisait plus à couvrir les taches à l'honneur. A peine Rufus était-il hors de

l'Italie, que le plus respecté des aristocrates, qui avait été pendant vingt ans le chef du sénat, Marcus Scaurus, fut, à l'âge de soixante et dix ans, mis en jugement pour cause d'exaction : c'était un sacrilège, suivant les idées aristocratiques, même s'il était coupable. L'emploi d'accusateur commença à devenir une profession pour des hommes sans foi ni loi, et ni l'intégrité du caractère, ni le rang, ni la vieillesse ne purent le protéger contre les plus honteuses et les plus dangereuses accusations. La commission des exactions, au lieu d'être le bouclier des provinciaux. en devint le fléau ; le voleur le plus notoire était impuni, s'il partageait avec ses compagnons de rapine, et s'il corrompait le jury ; mais toute tentative faite pour répondre aux demandes équitables des provinciaux entraînait une condamnation. Il semblait qu'on voulût mettre le gouvernement dans la même dépendance à l'égard de la cour du contrôle que celle que les juges de Carthage avaient autrefois fait peser sur le conseil. Caius Gracchus avait bien deviné l'avenir, quand il disait que la loi sur les jurys était un poignard avec lequel la noblesse se détruirait elle-même.

Livius Drusus. — Une attaque contre les cours de chevaliers était inévitable. Tout homme appartenant au parti du gouvernement, qui comprenait que le gouvernement imposait des devoirs en donnant des droits, tout homme qui sentait en lui une plus noble ambition, ne pouvait pas ne pas entrer en révolte contre ce contrôle politique honteux et oppressif, qui empêchait jusqu'à la possibilité d'une administration honnête. La condamnation scandaleuse de Rutilius Rufus semblait une invitation à commencer l'attaque, et Marcus Livius Drusus, qui était tribun du peuple, en 663 (91), regarda cette invitation

comme adressée à lui. Fils de l'homme du même nom, qui, trente ans auparavant, avait primitivement causé la chute de Caius Gracchus, et qui s'était ensuite acquis une réputation militaire par la défaite des Scordisques, Drusus était, comme son père, dévoué à la politique conservatrice, et avait déjà donné des preuves de ses sentiments personnels dans l'insurrection de Saturninus. Il appartenait à la plus haute noblesse, et possédait une fortune colossale ; dans ses habitudes, il était également un peu aristocrate, excessivement orgueilleux, dédaignant de porter les insignes de ses charges, et déclarant sur son lit de mort qu'on ne verrait plus de si tôt un homme tel que lui : homme qui avait et qui garda pour règle de sa vie cette belle parole : noblesse oblige.

Avec l'ardeur véhémente de son tempérament, il avait dédaigné la frivolité et la vénalité, qui étaient l'apanage des aristocrates ordinaires : fidèle et strict dans sa conduite morale, il était plus respecté qu'estimé du commun du peuble, auquel sa porte et sa bourse étaient toujours ouvertes, et malgré sa jeunesse, il était, par la dignité personnelle de son caractère, un homme important au sénat et au forum. Il n'était pas seul. Marcus Scaurus eut le courage, à l'occasion de sa défense contre l'accusation de malversation, de sommer publiquement Drusus d'entreprendre une réforme de la justice ; lui et le fameux orateur Lucius Crassus étaient, dans le sénat, les champions zélés de ses propositions, et avaient peut-être une part dans ses desseins. Mais la masse du parti du gouvernement ne partageait en aucune façon la manière de voir de Drusus, de Scaurus et de Crassus. Il ne menquait pas au sénat de partisans déclarés du parti des capitalistes, parmi lesquels on distinguait en première ligne, le consul du moment, Lucius Marcius Philip-

pus, qui soutint la cause de l'ordre équestre, comme il avait autrefois soutenu celle de la démocratie, avec zèle et prudence, et le hardi et ardent Quintus Cæpio, qui fut conduit dans ce parti par sa haine personnelle contre Drusus et Scaurus. Mais ce qui était plus dangereux, cependant, que ces adversaires décidés, c'était la masse corrompue de l'aristocratie, qui aurait mieux aimé être seule à piller les provinces, mais qui, en somme, ne se refusait pas trop à partager leurs dépouilles avec les chevaliers, et, au lieu de prendre en main la lutte contre ces puissants capitalistes, trouvait plus équitable et plus commode d'acheter l'impunité par de belles paroles, par une honnêteté momentanée, et même par de l'argent comptant. Le résultat seul pouvait montrer jusqu'à quel point le succès viendrait à la tentative d'entraîner dans le mouvement ce corps, sans lequel il était impossible d'atteindre au but désiré.

Essai de réforme par l'aristocratie modérée. — Drusus présenta une proposition qui avait pour but d'enlever la fonction de juré aux citoyens de l'ordre équestre, et la rendait au sénat, qui devait être mis en état en même temps de répondre à des devoirs nouveaux, en admettant trois cents nouveaux membres ; une commission criminelle spéciale devait être nommée pour prononcer le jugement des jurés qui avaient été ou seraient convaincus d'avoir été corrompus. Par ce moyen son but immédiat était atteint, les capitalistes étaient privés de leurs droits politiques excessifs, et étaient rendus responsables de l'injustice. Mais les propositions et les desseins de Drusus n'étaient en aucune façon limités à cela ; ses projets étaient non des mesures adaptées aux circonstances, mais un plan étudié et étendu de réforme. Il proposa, de plus, d'augmenter les largesses de blé et de couvrir le sur-

croît de dépense par l'émission permanente d'une quantité proportionnée de monnaie de cuivre argenté, en même temps que d'argent, *denarii*, puis de mettre à part toute la terre arable encore non distribuée de l'Italie, en y comprenant en particulier les domaines de la Campanie, et la meilleure partie de la Sicile pour y établir des colonies de citoyens. Enfin, il s'engagea à procurer aux alliés italiotes la franchise romaine. Ainsi les mêmes moyens de pouvoir et les mêmes idées de réformes qui avaient servi de fondement à la constitution de Caius Grachus, étaient maintenant du côté de l'aristocratie : coïncidence singulière mais cependant facile à comprendre. On devait s'attendre à ce que de même que la tyrannie avait cherché son appui dans l'oligarchie, l'aristocratie s'appuierait, contre l'aristocratie financière, sur un prolétariat payé et en quelque sorte organisé : tandis que le gouvernement avait antérieurement accepté la nourriture du prolétariat aux dépens de l'Etat comme un mal inévitable, Drusus songeait à l'employer, au moins momentanément, contre l'aristocratie financière. On devait seulement espérer que la meilleure portion de l'aristocratie, de même qu'elle avait antérieurement consenti à la loi agraire de Tiberius Gracchus, consentirait maintenant à toutes ces mesures de réforme qui, sans toucher à la question de la puissance suprême, ne s'occupait que de grossir les anciens maux de l'État.

Dans la question d'émigration et de colonisation, il est vrai, ils ne pouvaient aller aussi loin que la démocratie, attendu que la puissance de l'oligarchie reposait principalement sur le libre contrôle des provinces et était mise en danger par un commandement militaire permanent : l'idée d'établir l'égalité en Italie et de faire des conquêtes au delà des Alpes n'était pas compatible avec les principes conservateurs. Mais

le sénat pouvait très-bien sacrifier les domaines latins et même campaniens aussi bien que la Sicile pour élever l'ancienne classe des fermiers italiotes, et en même temps garder le gouvernement comme auparavant : il faut ajouter à cela la considération qu'ils ne pouvaient mieux conjurer les agitations futures qu'en veillant à ce que toute la terre disponible fût distribuée par l'aristocratie elle-même, et que, suivant la propre expression de Drusus, « les démagogues de l'avenir n'eussent plus à distribuer que la boue et la lumière du jour. » Il était également indifférent pour le gouvernement, monarchie ou oligarchie, que la moitié ou la totalité de l'Italie possédât la franchise romaine : c'est ce qui faisait que les réformateurs des deux partis ne pouvaient manquer de songer à écarter le danger d'un retour à l'insurrection de Frégelles sur une plus large échelle, en étendant graduellement et raisonnablement la franchise, et de chercher des alliés pour leurs plans dans les Italiotes nombreux et influents. Tandis que, dans la question du gouvernement, les vues et les desseins des deux grands partis politiques étaient évidemment différents, les hommes les meilleurs des deux camps avaient de nombreux points de contact dans leurs moyens d'action et leurs tendances réformatrices ; et comme Scipion Émilien peut être nommé parmi les adversaires de Tiberius Gracchus et parmi les promoteurs de ses plans de réforme, Drusus n'était pas moins l'antagoniste que le successeur et le disciple de Gracchus. Les deux jeunes et nobles réformateurs se ressemblaient plus qu'on ne pouvait le croire à première vue · et personnellement, ils n'étaient pas indignes de se rencontrer, en ce qui concerne la substance de leurs tentatives patriotiques, dans des vues plus pures et plus élevées au-dessus des brouillards obscurs de l'esprit de parti.

Discussions sur la loi Livia. — La question était de faire passer les lois méditées par Drusus. Parmi celles-ci, le promoteur, comme Caius Gracchus, gardait en réserve pour le moment la proposition hasardeuse de conférer la franchise romaine aux alliés italiotes, et ne proposa d'abord que les lois sur les jurés, les assignations de terre et les distributions de grain. Le parti des capitalistes opposa la plus véhémente résistance, et par suite de l'irrésolution de la plus grande partie de l'aristocratie et des hésitations des comices, il aurait sans doute fait rejeter la loi de jurés, si elle avait été mise aux voix isolément. Drusus, en conséquence, comprit toutes les propositions dans une seule loi, et comme ainsi tous les citoyens intéressés dans les distributions de grain et de terre étaient obligés de voter aussi la loi pour les jurés, il réussit à faire passer la loi avec leur aide et celle des Italiotes, qui soutinrent fermement Drusus, à l'exception des grands propriétaires, particulièrement ceux d'Ombrie et d'Étrurie, dont les possessions domaniales étaient intéressées. Elle ne passa pas cependant, avant que Drusus eût fait arrêter le consul Philippe, qui ne voulait pas renoncer à son opposition, et l'eût fait mettre en prison. Le peuple célébra le tribun comme son bienfaiteur et l'accueillit au théâtre par des applaudissements ; mais le vote avait moins décidé l'issue du conflit qu'il ne l'avait porté sur un autre terrain ; car le parti opposé qualifia avec raison la proposition de Drusus de contraire à la loi, et, par conséquent, d'absolument nulle. Le principal adversaire du tribun, le consul Philippe, somma le sénat, pour cette raison, de supprimer la loi Livia comme inconstitutionnelle ; mais la majorité du sénat, heureuse d'être débarrassée des cours des chevaliers, rejeta la proposition. Le consul déclara, en conséquence, qu'il n'était pas possible de gouverner avec

un sénat pareil, et qu'il chercherait un autre conseil au gouvernement : il semblait méditer un coup d'État. Le sénat, convoqué, en conséquence, par Drusus, prononça, après des discussions orageuses, un vote de censure et de manque de confiance contre Philippe ; mais, en secret, une grande partie de la majorité commença à s'habituer à l'idée d'une révolution opérée par le consul et une grande partie des capitalistes. D'autres circonstances ajoutèrent à cette appréhension. L'un des plus actifs et des plus éminents parmi ceux qui partageaient les vues de Drusus, l'orateur Lucius Crassus, mourut subitement, peu de jours après la séance du sénat. Septembre 663 (91). Les alliances formées par Drusus avec les Italiotes, qu'il n'avait d'abord fait connaître qu'à un petit nombre de ses plus intimes amis, furent graduellement divulguées, et le cri furieux de haute trahison, soulevé par ses antagonistes, trouva de l'écho dans le sein d'une grande partie du gouvernement. Le généreux avertissement qu'il communiqua au consul Philippe de se garder des assassins italiotes au festival fédéral du Mont-Albain ne servit qu'à le compromettre davantage, car il montra combien il avait la main dans les conspirations qui surgissaient en Italie.

Annulation de la loi Livia. — Philippe demanda avec une véhémence croissante l'abrogation de la loi Livia ; la majorité devint de plus en plus tiède pour sa défense. Un retour à l'ancien état de choses apparut à la grande multitude des timides et des irrésolus du sénat, le seul moyen de salut, et un décret pour l'abolition de cette loi fut voté : Drusus, se résignant silencieusement, selon sa manière, se contenta de remarquer que c'était le sénat lui-même qui restaurait les cours équestres tant détestées, et

n'usa pas de son droit de rendre invalide par son veto le décret de cassation. L'attaque du sénat contre le parti des capitalistes fut complétement repoussée, et volontairement ou involontairement, il se soumit de nouveau à l'ancien joug.

Meurtre de Drusus. — Mais les grands capitalistes ne se contentèrent pas de leur conquête. Un soir que Drusus était à l'entrée de sa maison pour prendre congé de la multitude, qui l'escortait suivant son habitude, il s'affaissa soudain devant la statue de son père : une main d'assassin l'avait frappé, et si sûrement, qu'il expira quelques heures après. L'assassin avait disparu dans le crépuscule, sans que personne le reconnût, et il n'y eut pas d'investigation judiciaire ; mais il n'en était pas besoin pour montrer à tous les yeux le poignard dont l'aristocratie avait percé son flanc. La même fin violente et terrible, qui avait emporté les réformateurs démocratiques, était également destinée au Gracchus de l'aristocratie. Elle contenait une profonde et mélancolique leçon. La réforme était frustrée par la résistance ou la faiblesse de l'aristocratie, même quand la tentative de réforme émanait de son sein. Drusus avait perdu la force et la vie, en essayant de renverser la domination des marchands, d'organiser l'émigration, d'écarter la menace de la guerre civile ; il vit lui-même restaurer le pouvoir absolu des marchands, toutes ses idées de réforme anéanties, et mourut avec la conscience que sa mort soudaine serait le signal de la plus effroyable guerre civile qui eût jamais désolé la belle terre d'Italie.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III.

(Suite).

DE L'UNIFICATION DE L'ITALIE A LA CONQUÊTE DE CARTHAGE ET DES ÉTATS GRECS.

CHAPITRE XIV

LITTÉRATURE ET ART

LIVRE IV

LA RÉVOLUTION

CHAPITRE Ier.

LES CONTRÉES SOUMISES JUSQU'AU TEMPS DES GRACQUES

CHAPITRE II.

LE MOUVEMENT DE RÉFORME ET TIBERIUS GRACCHUS

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION ET CAIUS GRACCHUS

CHAPITRE IV

RESTAURATION DE LA PUISSANCE SÉNATORIALE

CHAPITRE V

LES PEUPLES DU NORD

CHAPITRE VI

TENTATIVE DE RÉVOLUTION PAR MARIUS ET DE RÉFORME PAR DRUSUS

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY


